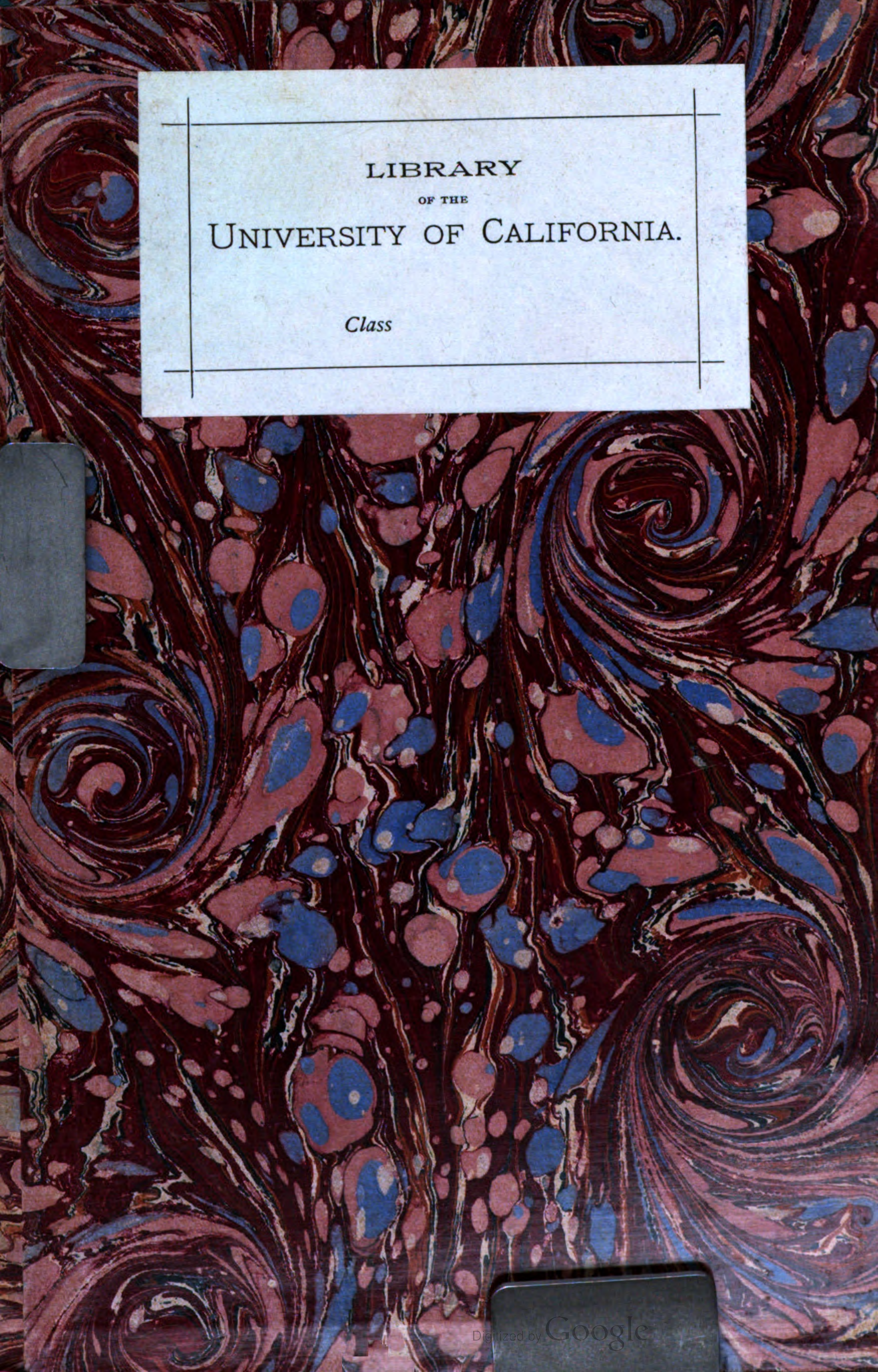


Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de ...

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (France)



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

23[E] ANNÉE — 1896



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1896

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

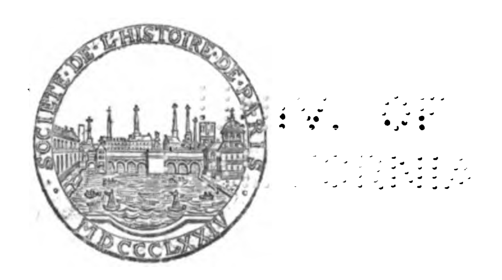
DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

23ᴱ ANNÉE — 1896



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Voltaire, 9

1896

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE PARIS
ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande,

Vu l'avis favorable du Comité des travaux historiques et scientifiques (Section d'histoire et de philologie),

Vu les avis favorables du Préfet de la Seine et du Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes du Conseil d'État entendue,

Décrète :

Art. 1er.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

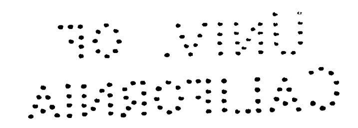
Art. 3.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait à Paris, le 14 janvier 1887.

Jules Grévy.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Berthelot.



STATUTS

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

Article 1er.

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France a pour but la publication de mémoires et de documents sur l'histoire, les monuments et la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Article 2.

La Société a son siège à Paris.

Article 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil d'administration à la suite d'une demande du candidat, appuyée par deux membres de la Société.

Article 4.

Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président;
2° Un vice-président;
3° Un trésorier;
4° Un secrétaire-archiviste.

Ce Bureau est élu par le Conseil d'administration dans la première séance qui suit l'Assemblée générale annuelle. Son Président exerce également la présidence des Assemblées générales et du Conseil.

Les Comités de publication et des fonds sont nommés à la même date et par le Conseil.

Article 5.

La Société se réunit une fois par an en Assemblée générale ordinaire. Le Conseil peut la convoquer extraordinairement toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans les Assemblées générales, le Président de la Société est assisté des membres du Bureau.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 6.

L'Assemblée générale annuelle nomme les membres du Conseil d'administration.

Elle entend les rapports présentés au nom du Conseil et relatifs à l'état des travaux et de la situation financière.

D'après les indications qui lui sont soumises par le Conseil, elle arrête l'état des prévisions en recettes et en dépenses.

Elle approuve les comptes dont le détail lui est présenté.

Elle délibère sur les acceptations de dons et legs, sur les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux à long terme.

Article 7.

Le Conseil d'administration se compose de quarante-huit membres.

Il est renouvelé tous les ans par quart.

Il est assisté dans sa gestion par les Comités de publication et des fonds.

Les procès-verbaux de ses séances sont signés du Président et du Secrétaire.

Article 8.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations de ses membres fixées à quinze francs au minimum et rachetables par le versement d'un capital de cent cinquante francs; — 2° du produit de la vente de ses publications; — 3° des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement; — 4° des subventions qui pourraient lui être accordées; — 5° du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement; — 6° du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 9.

Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 o/o sur l'État ou en obligations nominatives des Compagnies de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Article 10.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Article 11.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Article 12.

En cas de dissolution, l'actif de l'Association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, à un ou plusieurs établissements

analogues et reconnus d'utilité publique. Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 13.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et soumis à l'approbation de l'Autorité préfectorale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1er. Le Président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 2. Le Conseil d'administration est nommé à la majorité des membres présents de l'Assemblée générale.

Art. 3. Le Conseil d'administration se réunit le second mardi de chaque mois pour statuer sur les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société peuvent assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 4. Le Comité des fonds est composé de quatre membres; il rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration.

Art. 5. Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 6. Toutes les décisions du Conseil d'administration et des Comités sont prises à la majorité des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Art. 7. Un secrétaire-adjoint, désigné chaque année par le Conseil d'administration, seconde et, en cas de besoin, supplée le Secrétaire de la Société,

Art. 8. Toutes les ressources de la Société sont affectées à des publications auxquelles ont droit tous les membres de la Société.

Art. 9. La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 10. Les auteurs peuvent faire exécuter à leurs frais des tirages à part des travaux insérés dans le *Recueil* de la Société.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ne peuvent être mis en vente. »



Art. 11. Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 12. Il est tiré, chaque année, sur grand papier, un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1896.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 8 des Statuts (4 du Règlement), avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

Allemagne (Henry d'), [807], archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal; rue des Mathurins, 30.

Amiel (Paul), [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue La Boétie, 49.

Anisson du Perron, [854], ancien député; avenue Hoche, 13.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Ed.-Séb.), [958]; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Félix), [723], avocat, archiviste-paléographe; rue de l'Epinette, 11, à Saint-Mandé (Seine).

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 9.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; rue Fresnel, 23.

Augier (Adrien), [733], juge au tribunal; à Chartres (Eure-et-Loir).

Aumale (duc d'), [199], de l'Académie française; au château de Chantilly, à Chantilly (Oise).

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], correspondant de l'Institut; à Troyes (Aube), et à Paris, rue de la Bienfaisance, 54.

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; rue Laferrière, 4.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Baillieu (Alexandre), [874], libraire; avenue Marinville, 30, à Saint-Maur-les-Fossés (Seine).

†Bailly (A.-N.-L.), [548].

Bamberger (Henri), [881]; Rond-Point des Champs-Élysées, 14.

Bapst (Germain), [619], membre de la Société des Antiquaires de France; rue Boissière, 4.

Barbier d'Aucourt (comte), [434];

aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Bargmann (L.) [975]; au château de Boulaines, à Méru (Oise).

Barroux (Marius), [784], archiviste adjoint de la Seine; quai de Bourbon, 55.

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou, 9.

Baudouin (Henri), [379]; rue Royale, 8.

Baumgart (Emile), [142], administrateur de la Manufacture nationale de porcelaine; à Sèvres (Seine-et-Oise).

Béclard (Léon), [829], secrétaire d'ambassade; boulevard Malesherbes, 10.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard Sébastopol, 16.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe, maître de conférences à l'École des Hautes-Études; rue de Condé, 9.

Benoist (Louis), [782], sénateur, notaire honoraire, président du conseil général de Seine-et-Marne; rue Leverrier, 21.

Berchtold (comte de), [970], secrétaire de l'Ambassade d'Autriche; rue Jean-Goujon, 11 *bis*.

Berge (Jules), [946]; rue de la Victoire, 60.

Bertier de Sauvigny (comte Albert de), [820]; rue Fabert, 6.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; avenue Marceau, 12.

Bertrand (Pierre), [871]; boulevard Arago, 51.

Bétolaud, [893], ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, avenue Marceau, 21.

Bibliothèque des *Amis de l'Instruction du XIIe arrondissement*, [930]; rue Rondelet, 8.

Bibliothèque des *Archives départementales de l'Oise*, [751]; à Beauvais (Oise).

Bibliothèque des *Archives départementales de la Seine*, [858]; quai Henri IV, 30.

Bibliothèque des *Archives départementales de Seine-et-Oise*, [849]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bibliothèque des *Archives nationales*, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Ordre des *Avocats de Paris*, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de l'Université de *Bâle*, [903]; représentée par M. Welter, libraire, rue Bonaparte, 59, à Paris.

Bibliothèque du *Cercle de la Librairie*, [960]; boulevard Saint-Germain, 17.

Bibliothèque de la *Chambre des Députés*, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque de la *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, [914]; représentée par M. Coüard, archiviste, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bibliothèque de la *Commission des Monuments historiques*, [398]; au Palais-Royal, rue de Valois, 3.

Bibliothèque du *Conseil Municipal de Paris*, [636]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque Royale de *Copenhague*, [542]; à Copenhague (Danemark).

Bibliothèque municipale de *Corbeil*, [781]; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Bibliothèques municipales du *XVIII*e *arrondissement*, [937-939]; rue des Abbesses, — rue Championnet, — impasse d'Oran; représentées par M. Artus, libraire, boulevard Rochechouart, 22.

Bibliothèque de l'*École des Beaux-Arts*, [693]; rue Bonaparte, 14.

Bibliothèque de l'*École des Chartes*, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de l'*École libre des Sciences politiques*, [978]; rue Saint-Guillaume, 27.

Bibliothèque de S. M. l'*Empereur d'Autriche*, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'*Institut*, [581]; au Palais de l'Institut.

Bibliothèque municipale de *Laval*, [917]; à Laval (Mayenne).

Bibliothèque du *Ministère des Finances*, [841]; rue de Rivoli.

Bibliothèque administrative de la *Préfecture de la Seine*, [777]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque de la ville de *Roanne*, [929]; à Roanne (Loire).

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard *de Rothschild*, [681]; avenue de Friedland, 38.

Bibliothèque municipale de *Saint-Denis*, [909]; représentée par M. Champion, libraire, à Paris, quai Voltaire, 9.

Bibliothèque du *Sénat*, [764]; au Palais du Luxembourg.

Bibliothèque de la *Società romana di Storià patria* (Biblioteca Vallicelliana), à Rome, [921]; représentée par M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Bibliothèque municipale de *Versailles*, [292]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bibliothèque du *Vieux-Montmartre*, *Société d'histoire et d'archéologie du XVIII*e *arrondissement*, [933]; représentée par M. L. Lazard, rue Rochechouart, 49.

Bibliothèque de la *Ville de Paris*, [332] (double souscription); à l'Hôtel Carnavalet, rue de Sévigné, 23.

Bibliothèque municipale du *XX*e *arrondissement*, [926]; place des Pyrénées, 6.

Bienaymé (Gustave), [554]; rue des Saints-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de Surêne, 5.

Biollay (Léon), [394]; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-maître à la Cour des comptes; rue Hamelin, 16.

Blache (docteur), [873]; rue de Surêne, 5.

Blondel (Paul), [894]; rue Fontaine, 30.

Boeswillwald (Émile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques; boulevard Saint-Germain, 174.

Bonaparte (prince Roland), [891]; avenue d'Iéna, 10.

Bonnardot (François), [314], commis principal au service historique de la Ville de Paris; rue

thécaire à la bibliothèque Ste-Geneviève ; rue des Petits-Champs, 82.

DELABORDE (vicomte H.-Fr.), [20], archiviste aux Archives nationales; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 103.

DELALAIN (Henri), [620], imprimeur-libraire, ancien président du Cercle de la Librairie; rue des Écoles, 56.

DELARC (abbé O.), [918], vicaire à Saint-Roch; rue Saint-Roch, 22.

DELISLE (Léopold), [22], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur général de la Bibliothèque nationale; rue des Petits-Champs, 8.

DEMOLE-ADOR (Isaac), [801]; rue François Ier, 6.

DENIFLE (le R. P. Henri), [822], des Frères Prêcheurs, sous-archiviste du Vatican; au palais du Vatican, à Rome (Italie).

DENIS DE HANSY, [590], conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes; rue Beautreillis, 6.

DEPOIN (Joseph), [477]; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

DEROY (Léon), [759], avocat à la Cour d'appel; rue des Capucines, 9.

DESJARDINS (Gustave), [24], chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Fleurus, 25.

DEVILLE (Albert), [747], chef de division à la préfecture de la Seine; rue de Pontoise, 7.

DEVY (G.), [956], artiste peintre; rue de l'École de Médecine, 21.

DIGUIÈRES (Victor DES), [799]; château de Sévigné, par Argentan (Orne).

DION (A. DE), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

DOBY (l'abbé Auguste), [666], 2e vicaire à St-François-Xavier; boulevard des Invalides, 39.

DOREZ (Léon), [840], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Littré, 10.

DROUARD, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

DRUMONT (Édouard), [640], publiciste; passage Landrieu, 3 *bis* (rue de l'Université, 171).

DUBOST (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

DUCLOS (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

DUFOUR (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

DUFOUR (Théophile), [115], directeur des archives et de la bibliothèque de Genève; boulevard des Tranchées, 39, à Genève (Suisse).

DULAU (A.-B.), [868 et 979] (double souscription), libraire; Soho Square, 37, à Londres (Angleterre).

DULAURIER (Augustin), [845]; rue de Grenelle, 109.

DUPLESSIS (Georges), [32], membre de l'Institut, conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue du Cherche-Midi, 15.

DUPUIS, [486], vice-président du

Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval (Oise).

DURAND (Roger), [943], imprimeur; rue Serpente, 12, à Chartres (Eure-et-Loir).

DURRIEU (Paul), [842], conservateur-adjoint des peintures au Musée du Louvre; rue Saint-Simon, 2.

DURUFLÉ (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

DUTILLEUL (Charles), [714], agent de change; chaussée d'Antin, 68.

DUVAL (Edmond), [785], directeur du Mont-de-Piété; rue Le Goff, 9.

DUVAL (Gaston), [967], élève de l'École des chartes; rue de Lisbonne, 24.

†EGGER (Émile), [35].

ELPHINSTONE, [936]; Emperor's gate, 4, à Londres; représenté par M. Defrenne, libraire, à Tours.

EMMANUEL DE LANMODEZ (le R. P.), [830], des Frères Mineurs Capucins; avenue du Carmel, à Lorient (Morbihan).

†ENGEL-DOLLFUS (Frédéric), [344].

ENGEL-DOLLFUS (Mme Vve), [741]; rue d'Uzès, 13.

FABRE DE LARCHE (Marc), [575], notaire honoraire, ancien adjoint au Maire du IIe arrondissement de Paris; place du Palais-Bourbon, 3.

FAGNIEZ (Gustave), [37]; rue de Paris, 69, à Meudon (Seine-et-Oise).

FENAILLE [949]; rue Boissy-d'Anglas, 11 *bis*.

FEULARD (Dr Henri), [795], ancien interne des hôpitaux, chef de clinique à l'hôpital St-Louis; rue Saint-Georges, 20.

FICHOT (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.

FIGUÈRES (R. DE), [945]; rue Montyon, 8.

FIRINO (Roger), [836], député de l'Aisne; rue de Téhéran, 24.

FLACH (Jacques), [631], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Collège de France; rue de Berlin, 37.

FLAMARE (Henri DE), [131], archiviste de la Nièvre; à Nevers (Nièvre).

FOULD (Paul), [954]; avenue d'Iéna, 62.

FRANKLIN (Alfred), [107], administrateur de la Bibliothèque Mazarine; au palais de l'Institut, quai Conti, 23.

FRÉMY (René), [971]; boulevard Saint-Germain, 174.

FRÉVILLE (Marcel DE), [306], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Cassette, 12.

FUCHS (Adalbert DE), [533], conseiller au ministère des affaires étrangères Austro-Hongrois; à Vienne (Autriche).

GALAIS (Alphonse-G.), [775]; boulevard Haussmann, 87.

GARDISSAL (Félix), [512], avocat; rue de la Victoire, 65.

GARNIER (L.-R.), [834]; rue de Sèvres, 20, à Boulogne (Seine).

GAUTHIER (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

GAUTIER (Joseph), [277]; rue Ducis, 13, à Versailles (Seine-et-Oise).

GAZIER (Augustin), [611], professeur adjoint à la Faculté des

lettres de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Denfert-Rochereau, 22.

Geneste (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

Gérard (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

Gérard (Albert), [947], archiviste-paléographe; quai des Célestins, 12.

Gerbaux (Fernand), [863], archiviste aux Archives nationales; rue Monsieur-le-Prince, 20.

Germain (Henri), [263], ancien député, membre de l'Institut; rue du Faubourg-S.-Honoré, 89.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giry (Arthur), [42], professeur à l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études; rue des Chartreux, 4.

Goldschmidt (Léopold), [888]; rue Rembrandt, 19.

Gosselin-Lenotre (Th.), [973]; rue Vaneau, 40.

Grandmaison (Louis de), [919], archiviste d'Indre-et-Loire; rue Nicolas-Simon, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Granjux (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

Gravier (Léopold), [573], préfet du Morbihan; à Vannes (Morbihan).

Grodet, [813]; boulevard de Clichy, 126.

Grouchy (vicomte de), [534], ministre plénipotentiaire; avenue Montaigne, 29.

Groux (l'abbé), [357], chanoine-archiprêtre de la cathédrale de Versailles; rue de Satory, 39, à Versailles.

Gruel, [942], relieur; rue Saint-Honoré, 418.

Guérin (Paul), [44], secrétaire des Archives nationales; avenue de Clichy, 13.

Gueroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (J.-J.), [45], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins; avenue des Gobelins, 42.

Guilhiermoz (Paul), [689], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; quai Voltaire, 5.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, directeur de l'Académie nationale des Beaux-Arts à Rome; villa Médicis.

Guillaume (Joseph), [865], archiviste aux Archives nationales; avenue de Villars, 15 *bis*.

Halphen (Eugène), [151]; avenue Henri-Martin, 69.

Hamy (Dr É.-T.), [952], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

Hanotaux (Gabriel), [690], ancien député, ancien ministre des Affaires étrangères; boulevard Saint-Germain, 258.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Hartmann (Georges), [851]; boulevard Morland, 21.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Imprimerie

nationale, directeur de la Fondation Thiers; Rond-Point Bugeaud, 5.

†HAVET (Julien), [226].

HEINE (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

HÉLUIS (Émile), [607]; rue François Ier, 39.

HENROTTE (François), [388]; rue de Clichy, 12.

HERVIEUX (Léopold), [743]; rue Matignon, 22.

HIMLY (Auguste), [189], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, doyen de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

HOCHE, [737]; avenue Marceau, 31.

HUET (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Vaugirard, 23.

HUSSON (Henry), [803]; rue Nouvelle, 13.

IMARD, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; rue de Saint-Quentin, 33.

IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSIGNAC, marquis D'), [585]; rue Bayard, 11.

JACOB, [299], archiviste de la Meuse; place Saint-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

JACOB (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 26.

JACOB (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 26.

JAMAIN (Joseph), [166], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue des Écuries-d'Artois, 39.

JOBBÉ-DUVAL (Émile), [802], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue du Pré-aux-Clercs, 9.

†KAULEK (Jean), [671].

KERMAINGANT (DE), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

KŒNIG (l'abbé), [679], premier vicaire à Saint-Eustache; impasse Saint-Eustache, 4.

LA BAUME-PLUVINEL (Mademoiselle DE), [966]; rue de La Baume, 7.

†LABITTE (Adolphe), [129].

LABORDE (marquis DE), [52], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; quai d'Orsay, 25.

LA BORDERIE (Arthur DE), [441], ancien député, membre de l'Institut; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

LA CAILLE, [738], ancien magistrat; boulevard Malesherbes, 50.

LACAN (Gustave), [498], secrétaire général adjoint du chemin de fer du Nord; rue de Provence, 43.

LACOMBE (Paul), [553]; rue de Moscou, 5.

LAFENESTRE (Georges), [165], membre de l'Institut, conservateur des peintures au Musée du Louvre; avenue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine.

LAGUERRE (Léon), [266], docteur en droit; rue Tronson-Ducoudray, 3.

LAIR (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

LAISNÉ (J.), [912], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, bibliothécaire de l'Institut; au palais de l'Institut, rue de Seine, 1.

Lallemand (Léon), [596], correspondant de l'Institut; rue Bonaparte, 33.

Lamouroux (Alfred), [558], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

Lasteyrie (comte de), [57], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, député de la Corrèze, professeur à l'École des chartes; rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Launay (abbé de), [915], premier vicaire à Saint-Mandé, avenue Benoît-Lévy, 3 *bis*, à Saint-Mandé (Seine).

Laurentie (J.), [951], avocat à la Cour d'appel; rue du Regard, 9.

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Médicis, 5.

Le Baigue (Frédéric), [867]; rue de l'Université, 135.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt, par Vigny (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609]; rue Jouffroy, 86.

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Le Clerc (Félix), [602]; rue du Château, 3, à Asnières (Seine).

Leclerc (Mme veuve Gustave), [815]; Grande-Rue, 58, à Issy (Seine).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Lefebvre, [648], professeur à la Faculté de droit de Paris; boulevard Saint-Germain, 242 *bis*.

Lefèvre-Pontalis (Eugène-Amédée), [735], archiviste-paléographe; rue de Téhéran, 5.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [675], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade; boulevard Malesherbes, 52.

Lefranc (Abel), [866], archiviste-paléographe, secrétaire du Collège de France; place du Collège de France, 1.

Le Glay (André), [962]; rue de la Ville-l'Évêque, 19.

Legoux (baron Jules), [792]; rue Gounod, 3.

Le Grand (Léon), [752], archiviste aux Archives nationales; rue du Regard, 11.

Leguillette (C.), [932]; boulevard Beaumarchais, 45.

Lelong (Eugène), [247], archiviste aux Archives nationales; rue Monge, 59.

Lemaire (Arthur), [520]; rue de Rome, 35.

Lemarié (E.), [972], libraire; à Dammartin (Seine-et-Marne).

Lemercier, [494], associé de la maison Dollfus, rue Rougemont, 15.

Lerosey (l'abbé), [749]; rue de Vaugirard, 50.

Le Roux (H.), [442], directeur à la préfecture de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la

Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Senne (Eugène), [805], sous-directeur de la Compagnie d'assurances sur la vie *l'Union;* boulevard Haussmann, 73.

Le Souëf (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Le Vayer (Paul), [959], conservateur des Collections historiques de la ville de Paris; rue Bargue, 25.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue Cassette, 17.

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue d'Offémont, 24.

Longnon (Auguste), [63], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études; rue de Bourgogne, 50.

Lorain (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue Gay-Lussac, 38.

†Lot (Henri), [65].

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiev; à Kiev (Russie).

Louzier (Sainte-Anne), [644], architecte; rue Pouchet, 16.

Lucas (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; rue de Dunkerque, 23.

Luçay (comte de), [811], ancien maître des requêtes au Conseil d'État, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Varenne, 90.

†Luce (Siméon), [66].

Luzarche d'Azay (Mme), [948]; square de Messine, 3.

Lyon-Caen (Charles), [67], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen (Léon), [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

Lyrot (comte de), [882]; rue de l'Arcade, 18.

Mabille (H.), [976]; rue de l'Abbé de l'Épée, 5.

Mallet (baron), [707]; rue d'Anjou, 35.

Mallet (Raoul), [920]; rue d'Anjou, 35.

Mallevoue (Fernand de), [647]; rue de Lubeck, 32.

Marcel, [415], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur-adjoint à la section des cartes de la Bibliothèque nationale.

Mareuse (Edgar), [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81.

Mareuse (Mme Edgar), [944]; boulevard Haussmann, 81.

Margry (A.), [605]; à Senlis (Oise).

Marsy (comte A. de), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne, directeur du *Bulletin Monumental;* à Compiègne (Oise).

Martin Le Roy (Victor), [879], conseiller à la Cour des comptes; rue de Lisbonne, 60.

Martinet (comte André), [965];

boulevard de Latour-Maubourg, 22.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, ancien secrétaire de l'École des chartes; rue Eugène-Pelletan, 19, à Vitry (Seine).

†Masson (l'abbé), [249].

Masson (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

Mauger (Albert), [927], archiviste de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

Maury (Adolphe), [809], membre du Conseil municipal de Paris, négociant; boulevard Saint-Denis, 13.

Maxe-Werly (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

Mazerolle (Fernand), [895], archiviste de la Direction générale des Monnaies et médailles; avenue Niel, 91.

Mély (Fernand de), [776]; rue Clément-Marot, 10.

Ménard (J.), [639]; boulevard Montparnasse, 23.

Menjot d'Elbene (vicomte), [941]; château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

Ménorval (E. de), [440], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement, ancien conseiller municipal; rue du Petit-Musc, 20.

Mentienne (Adrien), [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

Meunier (E.), [896]; rue Richer, 46.

Meyer (Paul), [305], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École des chartes, professeur au Collège de France; avenue de la Bourdonnais, 16.

Michel (Henry), [713], professeur à la Faculté de droit; boulevard Saint-Michel, 79.

Millet (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

Mirabaud (Albert), [283]; rue de Provence, 56.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue de Provence, 56.

Montesquiou-Fezensac (vicomte Henri de), [839]; boulevard de Latour-Maubourg, 60.

Monval (Georges), [961], archiviste du Théâtre-Français; rue Crébillon, 8.

†Moranvillé (A.), [173].

Moranvillé (Henri), [974], archiviste paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; 11, rue de la Ville-l'Évêque.

Moreau-Nélaton, [702]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 73.

Morel (Charles), [433]; rue Madame, 23.

Morel-Fatio (Alfred), [78], secrétaire de l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Cardinal-Lemoine, 20.

Morel-Fatio (Louis), [194], conseiller à la Cour des comptes; rue du Général-Foy, 3.

Morillon (Louis), [395]; rue Bergère, 30.

Moustier (marquis de), [835], député du Doubs; avenue de l'Alma, 17.

Müntz (Eugène), [338], membre

de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue Duphot, 18.

NARBEY (l'abbé C.), [780], premier vicaire à Saint-Vincent-de-Paul de Clichy; rue de l'Union, 10, à Clichy (Seine).

NAUROIS (Albert DE), [916]; avenue de Friedland, 36.

NÉRON, [778]; avenue Hoche, 15.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; place Malesherbes, 15.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe, chef de bureau au ministère de la Marine; boulevard Malesherbes, 67.

NICOLAY (marquis DE), [460], rue Saint-Dominique, 35.

NOËL (Octave), [726]; rue de l'Université, 70 *bis*.

NORMAND (Charles), [832], secrétaire de la Société des Amis des monuments Parisiens; rue de Miromesnil, 98.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

OMONT (Henri), [633], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Raynouard, 30.

OUDIN (Alfred), [562]; rue Lafayette, 18.

PANGE (comte Maurice DE), [381]; rue de Lisbonne, 53.

†PANNIER (Léopold), [81].

PARIS (Gaston), [82], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur du Collège de France, président honoraire de la section d'histoire et de philologie à l'École pratique des Hautes-Études; place du Collège de France, 1.

PASSY (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

PAULY (Alphonse), [414], conservateur honoraire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Fontenay, 36, à Châtillon (Seine).

PEISE (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

PÉLISSIER (Léon-G.), [905], chargé de cours à la Faculté des lettres; boulevard du Jeu-de-Paume, 33, à Montpellier (Hérault).

PEPIN LEHALLEUR, [908]; rue de Castiglione, 14.

PÉRIN (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel; rue des Écoles, 8.

PÉROT (Paul), [899]; rue Decorse, 29 (avenue de Gravelle), à Saint-Maurice (Seine).

PERRIN DU LAC (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

PESRON (Édouard), [773], chef-adjoint du contrôle à la Société générale de Crédit industriel et commercial; rue des Dames, 6.

PIAT (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue St-Maur, 85.

Piat (Alfred), [953], ancien notaire; avenue d'Iéna, 68.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président honoraire de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Émile), [804], consul honoraire, professeur à l'École des langues orientales vivantes; avenue de Wagram, 135.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Pigalle, 54.

Picou (Gustave), [821], juge au tribunal de commerce de la Seine; rue de Paris, 123, à Saint-Denis (Seine).

Pille (Louis), [769]; rue de Maubeuge, 65.

Pilon (Louis), [192], chef de bureau honoraire à la préfecture de la Seine; rue Littré, 8.

Pimodan (marquis de), [844]; rue de l'Université, 98.

Pinaut (l'abbé), [720], curé de Chevilly; à Chevilly, par Bourg-la-Reine (Seine).

Pinet (l'abbé Paul), [595], vicaire à Saint-Merry; rue Saint-Martin, 78.

Pingard (Julia), [687], chef du secrétariat de l'Institut; rue Mazarine, 3.

Pinson (Paul), [632], commissaire de police; à Douai (Nord).

Plancouard (Léon), [935]; à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Poiret (Henri), [833]; rue de Milan, 15.

Ponselle (Georges), [787]; avenue de Wagram, 114.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue de Miromesnil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

Pralon (Auguste), [651]; rue des Martyrs, 23.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; boulevard Malesherbes, 19.

Quentin-Bauchart (Maurice), [883], membre du Conseil municipal de Paris; rue François Ier, 31.

Quiédeville (Edmond), [788]; rue Saint-Lazare, 79.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Raulet (Lucien), [963]; rue des Dames, 9.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Saint-Pétersbourg, 2.

Reilhac (comte de), [691]; rue de Marignan, 16.

Reiset (F.), [547]; Fifth Avenue, 860, à New-York City (U. S.).

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, 10, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renouard (Philippe), [940]; rue des Saints-Pères, 19.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Ribot (Paul), [658]; rue de Vaugirard, 97.

Rivière (Émile), [599]; rue de Lille, 50.

Roche (Paul), [758], avoué; rue Sainte-Anne, 10.

Rothschild (baron Adolphe de), [870]; rue de Monceau, 47.

Rothschild (baron Alphonse de), [901], membre de l'Institut; rue Saint-Florentin, 2.

Rouyer (Jules), [734]; à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études; rue Spontini, 9.

Roy (Maurice), [729], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Bellechasse, 31.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur général honoraire des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

Ruble (baron Alphonse de), [95], membre de l'Institut; rue Cambon, 43.

Ruble (baronne Alphonse de), [753]; rue Cambon, 43.

Saint-Foix (Georges de), [950]; avenue de la Grande-Armée, 26.

Sajou fils (Charles), [878]; rue de Fontenay, 3, à Nogent-sur-Marne (Seine).

Sala (comte), [875], consul général à la Havane; rue Clément-Marot, 22.

Salin (Patrice), [507], secrétaire de section au Conseil d'État; rue des Saints-Pères, 50.

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandoz (Gustave-Roger), [902], joaillier; rue Royale, 10.

Santos (baron de), [847], pair du royaume et ministre plénipotentiaire du Portugal; rue Léonard de Vinci, 6.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; rue de Madrid, 28.

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École des langues orientales; rue de Lille, 2.

Segond (Louis-Ernest), [756], notaire; rue Laffitte, 7.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue de la Boétie, 44.

Sellier (Charles), [762], architecte-ingénieur; rue Lamartine, 8.

Senart (Émile), [96], membre de l'Institut; rue François Ier, 18.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles-Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servois (Gustave), [309], garde général des Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60.

Sorel (Albert), [337], membre de l'Institut et du Comité des

travaux historiques et scientifiques, secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 17.

SOREL (Alexandre), [706], président du Tribunal; à Compiègne (Oise).

SOUCHON (Victor), [931]; square du Roule, 3.

STEIN (Henri), [698], archiviste aux Archives nationales; rue Gay-Lussac, 38.

SUQUET (l'abbé), [701], curé de Sainte-Élisabeth-du-Temple; rue Béranger, 6.

SWARTE (Victor DE), [934]; rue Marbeuf, 31.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TANDEAU DE MARSAC, [222], notaire; place Dauphine, 23.

TARDIF (Joseph), [704], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue du Cherche-Midi, 28; et à Vitré (Ille-et-Vilaine).

TEMPIER (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

THOISON (Eugène), [794]; à Larchant, par la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

THOLLOT (l'abbé), [748], premier vicaire à Saint-François-Xavier; boulevard des Invalides, 39.

TOURNEUX (Maurice), [670]; rue du Cardinal-Lemoine, 14.

TRANCHANT (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Barbet-de-Jouy, 28.

TREILHARD (vicomte Jules), [964]; avenue d'Antin, 57.

TRÉMOILLE (duc DE LA), [391]; avenue Gabriel, 4.

TUETEY (Alexandre), [459], sous-chef de section aux Archives nationales; quai Bourbon, 45.

VACQUER (Th.), [237], architecte chargé du service archéologique de la ville de Paris; rue Boutarel, 2.

VALLERAND DE LA FOSSE (comte DE), [957], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Montaigne, 18.

VALLOT (Joseph), [767], directeur de l'Observatoire du Mont-Blanc; avenue d'Antin, 61.

VALOIS (Noël), [736], archiviste honoraire aux Archives nationales; rue de l'Abbaye, 13.

VAUGELAS (Francisque DE), [761]; avenue de l'Alma, 10.

VERCKEN (Ernest), [437]; rue des Dames, 62.

VIARD (Jules), [864], archiviste aux Archives nationales; rue Cart, 2, à Saint-Mandé (Seine).

VIDIER (Alexandre), [977], élève de l'École des chartes; avenue de la République, 67.

VIEL-CASTEL (comtesse DE), [906]; rue de Ponthieu, 44.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), [389], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études; rue Washington, 15.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

Vilmorin (Henri de), [141]; rue de Bellechasse, 17.

Viollet (Paul), [100]; membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, bibliothécaire de la Faculté de droit; rue Hautefeuille, 9.

Vogüé (marquis Melchior de), [900], membre de l'Institut, ancien ambassadeur; rue Fabert, 2.

†Wailly (Natalis de), [119].

Wallon (Henri), [101], sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; quai Conti, 25.

Waskiewicz (Paul), [825]; rue de Miromesnil, 81.

Watteville (Paul-Oscar, baron de), [184], directeur honoraire des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

Welter (H.), [848], libraire; rue Bonaparte, 59.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (34 exemplaires).

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— de l'École normale primaire de la Seine.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit de Paris.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Pau.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Chauny.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Vervins.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique de Chateau-Thierry.
Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.
Société historique et archéologique du Gatinais.
Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1896.

Bienaymé (Gustave).
Boislisle (Arthur de).
Bonnardot (François).
Dufour (A.).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Lacombe (Paul).
Mareuse (Edgar).
Omont (Henri).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Géorges).
Viollet (Paul).

1897.

Babeau (Albert).
Barthélemy (Anatole de).
Bournon (Fernand).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Guiffrey (Jules).
Guillaume (Eugène).
Lair (Jules).
Lelong (Eugène).
Longnon (Auguste).
Tuetey (Alexandre).
Watteville (baron de).

1898.

Boulay de la Meurthe (c^te A.).
Bruel (Alexandre).
Delaborde (vicomte).
Guérin (Paul).
Lalanne (Ludovic).
Lasteyrie (comte de).
Marsy (comte de).
Raynaud (Gaston).
Rozière (Eugène de).
Ruble (baron A. de).
Servois (Gustave).
Tourneux (Maurice).

1899.

Bapst (Germain).
Coyecque (Ernest).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Grouchy (vicomte de).
Lamouroux (Alfred).
Le Vayer (Paul).
Tranchant (Charles).
Vacquer (Th.).
Valois (Noël).
. . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président	LAIR (Jules).
Vice-Président	FAGNIEZ (Gustave).
Trésorier	LACOMBE (Paul).
Secrétaire-Archiviste	VIOLLET (Paul).
Secrétaire-Adjoint	MAREUSE (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

BOULAY DE LA MEURTHE (Cte A.).
LABORDE (marquis DE).
RUBLE (baron A. DE).
WATTEVILLE (baron DE).

COMITÉ DE PUBLICATION.

BARTHÉLEMY (Anatole DE).
DELISLE (Léopold).
LASTEYRIE (comte DE).
LONGNON (Auguste).
OMONT (Henri).
ROZIÈRE (Eugène DE).
. . . .

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1896.

L'Assemblée Générale aura lieu à la Bibliothèque nationale le mardi 12 mai, à quatre heures précises.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira à la Bibliothèque nationale aux dates ci-dessous indiquées :

14 Janvier.	9 Juin.
11 Février.	21 Juillet.
10 Mars.	10 Novembre.
14 Avril.	8 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Henri OMONT, secrétaire du Comité de publication, 30, rue Raynouard.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 14 janvier 1896.

Présidence de M. Jules Lair, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, A. de Barthélemy, G. Bienaymé, F. Bournon, A. Bruel, L. Delisle, A. Dufour, vicomte de Grouchy, P. Guérin, marquis de Laborde, P. Lacombe, J. Lair, E. Lelong, P. Le Vayer, Edgar Mareuse, H. Omont, baron A. de Ruble, G. Servois, M. Tourneux, N. Valois, P. Viollet.

MM. G. Fagniez et le comte de Marsy s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 décembre 1895 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. le docteur Gannal, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

974. M. Henri Moranvillé, présenté par MM. L. Delisle et J. Lair.

975. M. L. Bargmann, présenté par MM. le vicomte de Grouchy et P. Lacombe.

— Le Conseil, sur la proposition de M. A. Dufour, accorde l'échange du *Bulletin* de la Société avec les publications de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.



— M. le vicomte de Grouchy signale l'intérêt parisien de différents documents qu'il a rencontrés dans les papiers d'Élie de Beaumont.

— M. A. Dufour rapporte au Conseil un passage du discours d'inauguration du pasteur Pannier, de Corbeil, d'après lequel le lutrin du Temple de Corbeil aurait été fait avec une pièce de bois provenant de la maison de Coligny, à Paris.

— La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 11 février 1896.

Présidence de M. Jules Lair, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, G. Bienaymé, F. Bournon, A. Bruel, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, vicomte de Grouchy, marquis de Laborde, P. Lacombe, J. Lair, E. Lelong, A. Longnon, Edgar Mareuse, H. Omont, baron A. de Ruble, M. Tourneux, Ch. Tranchant, Th. Vacquer, P. Viollet.

MM. G. Fagniez, P. Le Vayer et N. Valois s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 1896 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Alfred André, membre de la Société, et se fait l'interprète des regrets unanimes du Conseil.

— Le Conseil prononce l'admission de :

976. M. H. Mabille, présenté par MM. A. Gazier et H. Omont.

977. M. Alexandre Vidier, présenté par MM. P. Viollet et H. Omont.

978. La *Bibliothèque de l'École libre des Sciences politiques*, présentée par MM. P. Lacombe et P. Viollet.

979. M. Dulau (seconde souscription), présenté par MM. P. Lacombe et P. Viollet.

— M. A. Babeau revient sur une communication, faite par lui à une précédente séance, sur la proportion des religieux qui ont déclaré vouloir cesser de vivre sous la règle, en 1790. La proportion qu'il a donnée n'a pas été établie sur la totalité des religieux, restés, sortis, morts ou absents sans déclaration, totalité qui est de 943, mais uniquement sur ceux, au nombre de 836, qui étaient restés, ou étaient sortis après avoir fait la déclaration ; les autres ne pouvaient entrer en ligne de compte. Quant à la proportion en elle-même de ceux qui avaient fait la déclaration, il est plus exact de dire qu'elle est de 53,82 pour cent, plutôt que de « près des trois cinquièmes. »

M. Babeau signale en même temps quatre vues de Paris, du temps de la Restauration, qui se trouvent sur un « Jeu instructif des fleurs, » imité du Jeu de l'Oie, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Ces quatre vues représentent : 1° le Jardin du roi, vu de la Seine ; 2° le Labyrinthe du Jardin du roi ; 3° le Jardin du Luxembourg, vu de l'Observatoire ; 4° le Jardin des Tuileries, vu de la terrasse du château.

— M. Dufour signale un vieil usage en vertu duquel le prieur de Saint-Jean-de-l'Ermitage, de Corbeil, la veille, le jour et le lendemain de la fête de saint Jean, réunissait en sa personne tous les droits seigneuriaux de Corbeil et jouissait de tous les revenus, qu'il affermait encore au XVIIe siècle. Le curé de Notre-Dame, de Corbeil, jouissait des mêmes droits pendant les trois jours de l'Assomption.

M Delisle fait remarquer que plusieurs établissements religieux ont joui de semblables privilèges au moyen âge et qu'il en est fait notamment mention dans les Coutumes de la Vicomté de l'eau de Rouen.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE SUR UN CENSIER

DE L'ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE DE PARIS

DE L'ANNÉE 1276.

Au mois de juillet dernier, M. Edward Scott, conservateur du département des manuscrits du Musée britannique, voulut bien m'avertir qu'une dame venait d'apporter au Musée quatre feuillets de parchemin, ornés de miniatures et ayant fait partie d'un registre de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris de l'année 1276. D'accord avec ses collègues, il estimait que ces miniatures méritaient de prendre place dans les collections de son département ; mais, avant de rien faire, il voulut savoir si ces quatre feuillets n'auraient pas été enlevés dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, auquel cas il nous aurait mis à même de récupérer ce dont nous avions été indûment dépouillés.

La Bibliothèque nationale ne possède rien qui ressemble à un

registre de Sainte-Geneviève de l'année 1276; elle était donc hors de cause. Mais, en parcourant les notes ajoutées par Hippolyte Cocheris à l'ouvrage de l'abbé Lebeuf[1], je vis que le plus vieux des censiers de Sainte-Geneviève, cité d'après les anciens inventaires des Archives nationales, était de l'année 1276. Je soupçonnai aussitôt que les feuillets déposés au Musée britannique avaient été coupés dans ce registre. Je communiquai mes soupçons à notre confrère M. Servois, garde général des Archives nationales, et le lendemain je recevais de M. Léon Gautier, chef de la Section historique, la notice d'un censier de Sainte-Geneviève[2], dépourvu de date, mais copié en caractères du xiiie siècle, auquel il manquait quatre feuillets, jadis cotés i, xiii, xx et xxvi. Le signalement des déserteurs fut transmis à nos amis du Musée britannique, et ceux-ci étaient priés de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour nous assurer la possession des feuillets à eux offerts, s'il était reconnu que lesdits feuillets avaient fait partie du registre des Archives nationales.

Par le retour du courrier je fus avisé que les quatre feuillets venaient bien de ce registre, et promesse était faite de les acquérir pour la Bibliothèque nationale, qui serait chargée de les faire rétablir à la place qu'ils avaient jadis occupée.

La dame qui voulait vendre les feuillets ne revint au Musée que vers le milieu du mois de septembre. Ce fut alors M. Geo.-F. Warner qui voulut bien prendre soin de nos intérêts; il obtint la cession des feuillets, qu'il s'empressa de m'envoyer de la façon la plus gracieuse.

Dès que j'eus les feuillets entre les mains, je m'assurai qu'ils comblaient exactement les lacunes du censier indiqué par M. Léon Gautier. Ils en avaient disparu avant 1848, comme le fait voir l'apposition de l'estampille : *Archives du Royaume, Sect. Dom.*, sur le deuxième feuillet du registre, lequel deuxième feuillet s'était trouvé le premier quand on avait procédé à l'opération du timbrage.

L'administration des Archives n'eut pas de peine à s'entendre avec celle de la Bibliothèque sur les conditions auxquelles les quatre feuillets pourraient être réintégrés à leur place primitive. On convint de proposer à M. le ministre de l'Instruction publique d'attribuer à la Bibliothèque, en échange des quatre feuillets, quelques débris trouvés dans les reliures de plusieurs anciens registres des Archives, savoir :

1. Feuillet d'une Bible glosée du xiiie siècle.
2. Deux feuillets d'un exemplaire de la *Scolastica historia*, xiiie siècle.
3. Deux feuillets d'un Lectionnaire, xiiie siècle.

---

1. *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouv. édit., t. II, p. 632.
2. C'est le premier des censiers reliés en un gros volume coté S. 1626.

4. Quatre feuillets d'un Missel, XIIIe siècle.

5. Deux feuillets contenant la fin du traité *de Senectute*, de Cicéron, et le commencement du traité *de Amicitia*, XIIIe siècle.

6. Sept feuillets d'un registre des Blancs-Manteaux, rédigé en 1377 par le prieur Jean de Gonesse. Le titre en est au bas de cette page[1].

7. Deux feuillets de l'Amphitryon de Plaute, XVe siècle.

8. Quatre feuillets du Meliador de Froissart, fin du XIVe siècle ou commencement du XVe.

9. La première page d'une farce intitulée : « Ci commance ungne farce de Thevot, à IIII personnages. »

10. Bulletin de la victoire de Rapallo (10 septembre 1494); livret d'impression gothique dont le texte a été reproduit en 1894, par M. Léon Le Grand, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2].

L'échange fut approuvé par décision ministérielle en date du 11 novembre 1895.

M. le Ministre a voulu reconnaître le nouveau service que venait de nous rendre le Musée britannique. Il a autorisé la remise à cet établissement d'un double feuillet d'une édition xylographique des figures de l'Apocalypse (la troisième d'après le classement de Sotheby), lequel feuillet, double dans les collections de la Bibliothèque nationale, manquait à l'exemplaire possédé par le Musée[3]. La remise en a été faite le 7 novembre au « principal librarian, » sir Edward Thompson, par M. le baron de Courcel, ambassadeur de France à Londres.

---

1. « In Dei nomine et beati Guillelmi. Pro recordacione et memoria perpetua omnium privilegiorum, amortizacionum, composicionum, cartarum et litterarum nostrarum, ego frater Johannes de Gonessia, quamvis ignarus et indignus, prior istius conventus, in anno quarto decimo prioris persistens officio, menti occurrit mee quedam ymaginacio, ut scilicet istius domus statum visitarem, et maxime in litteris istum conventum tangentibus, quas litteras repperii, absque ulla ordinacione, valde confuse tractatas et male dispositas seu ordinatas. Igitur, ne tempore futuro de impericia et ignorancia redargui valeamus, nec ex defectu noticie litterarum aliquid de bonis a Deo et fidelibus nobis collatis amittamus, predictas litteras ordinare cogitavi ac presens registrum componere proposui, ut ad ipsum recurratur, si aliqua litterarum indigeamus. Verumptamen primum intitulabo privilegia et bullas, deinde amortizaciones, subsequenter omnes litteras de domibus, hereditatibus, possessionibus ac eciam redditibus nostris, et quibus redditibus obligamur. Sed quia fateor me ineptum et indiscretum, ymo rudem et indoctum, hoc registrum incepisse compilare, nichilominus zelo bono et ferventi intentione presumpsi consummare. Quare de omissis et negligenciis humilem affecto correctorem in boni communis et conventus augmentacione. Hoc factum fuit anno Domini millesimo CCCe septuagesimo septimo, in mense septembris. »

2. T. LV, p. 145-147.

3. Ce double feuillet est celui qui porte les cotes S 2 et T 1.



Deux mots maintenant sur le censier de l'année 1276. Il se compose aujourd'hui de trente-cinq feuillets, d'une grosse et très régulière écriture de l'année 1276. On y trouve un relevé des redevances que l'abbaye de Sainte-Geneviève percevait sur beaucoup de maisons et de terrains de diverses rues de Paris. Çà et là des notes ont été ajoutées en marge pour indiquer les noms des nouveaux tenanciers. Il y a là une foule de renseignements sur la topographie et sur les habitants[1] d'un des plus intéressants quartiers du vieux Paris. Pour en donner un aperçu, je copie le premier des feuillets si heureusement revenus d'Angleterre :

Recepta pitantiarum conventus Sancte Genovefe Parisiensis in Monte, a termino Sancti Remigii usque ad Natale anno Domini M° CC° LXXVI°.

Primo in Judearia ultra Parvum pontem.

Relicta Hervei Munerii, v sol., percipiendos super domum suam, in qua manet, prope parvam ruellam, quos nobis contulit Stephanus Burserius, pro anniversario suo in ecclesia nostra singulis annis faciendo.

Alia recepta, eodem termino, in vico Sabuli.

Dominus Richardus, canonicus Sancti Dyonisii de Passu, v solidos, pro anniversario Thyardi de Samasio, percipiendos super domum suam sitam eodem vico.

Alia recepta, eodem termino, in vico Sancti Juliani Pauperis.

Johannes nepos Guillelmi de Guerrellis, III solidos, pro domo sua, que quondam fuit Roberti de Moreto, sita eodem vico.

Johannes de Campis, gener defuncti Johannis de Corbolio, III solidos, pro quadam platea sita eodem vico, juxta dictam domum.

Maria de Cauda, III solidos, pro domo que quondam fuit relicte Hugonis de Cellario, sita juxta dictam plateam et eodem vico.

Alia recepta eodem termino, en la Bucherie.

Relicta Nicholai Cervisiarii, XVII sol. et VI den., pro domo que fuit magistri Roberti Carpentarii, sita ab opposito stuparum que fuerunt defuncti Hugonis Bertel, sitarum eodem loco.

Guillelmus Montis Martirum, II sol. et VI den., pro stupis que quondam fuerunt defuncti Hugonis Bertel, sitis eodem loco.

Relicta Hugonis Bretel, II sol. et VI den., pro parte sua dictarum stuparum, sitarum eodem loco.

---

1. A titre d'exemples, je cite au hasard plusieurs noms d'imagiers, de copistes ou d'enlumineurs : « Magister Nicholaus ymaginarius (fol. 4 v°); Nicholaus illuminator (ibid.); dominus Petrus et ejus socius, custodes oblacionum ymaginis beate Marie Parisiensis, juxta introitum chori canonicorum, XV den. pro domo sua que fuit Bonefatii scriptoris (ibid.); domus que fuit Egidii scriptoris (fol. 6 v°); magister Karolus scriptor (fol. 7 v°); Radulphus scriptor (fol. 16 v° et 23 v°); Henricus Granttans scriptor (fol. 29 v°); familia Gervasii scriptoris (fol. 29 v°). »





CENSIER DE S^TE GENEVIÈVE DE PARIS.

(1273.)

Phototypie Berthaud. P.

Magister Richardus de Meulento, II den., pro domo que fuit Guillelmi, bidelli quondam Picardorum, sita eodem loco.

Raimundus de Cornelio, XII den., pro domo sua que fuit Bertrandi, nepotis domini Girardi, sita juxta dictam domum et eodem loco.

Relicta Symonis Attrabatensis, XV sol. et VI den., percipiendos super domum suam in qua manet, sitam juxta domum Guillelmi Magni, et aliis solis (*sic*) sitis in vico in quo scole Johannis Augeri sunt site, quos nobis contulit magister Herbertus de Sesanna pro anniversario suo.

Relicta Jacobi Custellarii, X sol., percipiendos super domum suam in qua manet, sitam in Gallandia, prope domum magistri prepositi Papiensis, quos nobis contulit filius defuncti Guidonis de Argenteolo.

Alia recepta eodem termino Sancti Remigii, pro domibus suis sitis in vico Anglicorum.

Relicta magistri Symonis de Sancto Juliano, II sol., in festo sancti Andree, pro domo sua in qua Pavo depictus est, sita juxta domum que fuit domini Guillelmi de Roquencort. Item eadem, III sol. et VIII den., pro scolis que fuerunt Johannis de Risu, sitis juxta scolas Johannis Flammigi.

Andri de Dravel, II sol., in festo sancti Andree, pro domo sua que fuit Jacobi Caputii, sita juxta scolas que fuerunt Harcheri de Corbolio. Item idem, II sol. et VI den., percipiendos super dictam domum, in qua baboini sunt depicti, quos nobis contulit defunctus Symon Cordubanarius.

Amelina la Coifiere, quondam filia defuncti Symonis Cordubanarii, II sol., pro scolis que fuerunt Johannis Flammigi, sitis eodem vico. Item, III sol., pro scolis que fuerunt familie defuncti Harcheri de Corbolio, sitis eodem vico.

Magister Robertus, canonicus Sancti Honorati Parisiensis, III sol., pro domo que fuit domini Guillelmi de Roquencourt, sita eodem vico.

Chacun des feuillets dont il s'agit est orné d'une élégante miniature à fond d'or, dont le sujet est une scène de la vie ou des miracles de sainte Geneviève :

I. Sainte Geneviève entre deux évêques, saint Germain et saint Loup.

II. Le cierge de sainte Geneviève, brisé par un diable, redressé par un ange.

III. Sainte Geneviève présidant à la construction du monastère de Saint-Denis (voir la planche ci-jointe).

IV. Deux malades à genoux, sous la châsse de sainte Geneviève, que deux clercs portent sur leurs épaules (voir la planche ci-jointe).

Ce sont à coup sûr ces jolies miniatures qui ont jadis excité la cupidité d'un malfaiteur et lui ont fait porter une main sacrilège sur le précieux registre de Sainte-Geneviève.

Aujourd'hui, grâce à la vigilance de nos archivistes et de nos bibliothécaires, les documents de toute nature conservés dans les dépôts de l'État sont à l'abri d'aussi déplorables attentats.

L. Delisle.



LA VIE DE COLLÈGE A PARIS

AU XVI[e] SIÈCLE.

Note sur la Micropaedia epistolaris *de Guill. Houvet (1508).*

Guillaume Houvet, né à Chartres, professeur de grammaire à l'Université de Paris, fut procureur de la nation de France en 1494. Il a écrit une petite instruction épistolaire, c'est-à-dire des thèmes latins et français qu'il dictait à ses élèves, au collège de Narbonne, en 1508. Voilà tout ce que disent de ce personnage les bibliographes qui ont cité son nom[1] d'après Du Boulay. Celui-ci ne nous en apprend pas davantage[2].

Laissant de côté la personnalité de Guillaume Houvet, je veux seulement signaler ici cette « petite instruction épistolaire » qui, pour n'être qu'un modeste ouvrage pédagogique, n'en contient pas moins quelques traits de mœurs assez curieux sur la vie de collège au XVI[e] siècle.

Je dois la connaissance de ce petit volume à notre confrère M. Maurice Tourneux, qui en avait rencontré le titre dans un catalogue d'une vente faite en 1870[3], suivi de cette note : « Correspondance d'un étudiant datée de Chartres, Senlis, Paris, Liège. Visite à l'abbaye de Saint-Denis. » Le rédacteur du catalogue exagérait : l'ouvrage qu'il avait à décrire n'est qu'une œuvre d'imagination, mais, somme toute, une peinture prise sur le vif et ne manquant pas d'intérêt.

La Bibliothèque nationale possède un joli exemplaire du livre en question[4] qui doit être devenu fort rare, les collégiens n'étant probablement pas, au XVI[e] siècle, plus bibliophiles qu'ils ne le sont de nos jours.

Voici son titre, sa description et une brève analyse de son contenu :

Guilielmi Houveti Carnotensis Micropaedia epistolaris. — Vaeneunt apud Joannem Gormontium. Cum Privilegio. — Sans date. Petit in-8°, 24 feuillets non chiffrés.

A la fin du volume, au bas de la dernière page, se lit la date de 1515; c'est la date d'une lettre et non celle de l'impression, mais celle-ci ne doit pas s'en écarter sensiblement.

---

1. Dom Liron, *Bibliothèque chartraine*, 1719, in-4°, p. 138. — L. Merlet, *Ibid.*, 1882, in-8°, p. 225. Dans ce dernier ouvrage on lit : « Professeur de la nation de France. » La faute est facile à rectifier.

2. *Hist. univers. Paris.*, 1670, t. V, p. 880.

3. Vente de M. M... de C..., 16 avril 1870 (Voisin, libraire).

4. Z 2099, Réserve. J'ai vu aussi à la Bibliothèque nationale une autre édition : Paris, Prigent Calvarin, 1536, petit in-8°, 16 feuillets non chiffrés (Z 2201).

Au verso du titre, une note avertit le lecteur que « has sequentes epistolas et vernaculo et latino sermone dictavit auctor nonnullis adolescentibus generosis anno humanae salutis M D VIII, cum prius tamen suis quisque viribus vernaculum sermonem latinum effecisset. »

Il serait superflu de reproduire ici le texte des dix-huit lettres qui constituent ce cours de thèmes. Nous nous contenterons, pour donner une idée de l'ouvrage, de citer les passages qui présentent quelque intérêt au point de vue parisien.

C'est d'abord dans la troisième lettre; un élève écrit à son ancien maître :

Monsieur maître Philippe, à votre bonne grâce [je] me recommande. J'ai reçu vos lettres par lesquelles j'ai aperçu que desirez fort assavoir de mon état. Sachez que le dernier jour d'août arrivai en cette ville de Paris et le lendemain me vis au collège de Reims pour demeurer. Mais incontinent deux jours après la fièvre m'empoigna, laquelle m'a si bien mené que je n'ai plus couleur au visage et suis maigre comme un hareng. Et pouvais-je bien dire quand en relevai ce qui est écrit en Ovide, en l'épistole de Canace à Machareus :

Fugerat ore color, maciesque adduxerat artus...[1].

Mais la grâce à Dieu et la votre, suis maintenant aussi sain que devant...

Plus loin, c'est un oncle qui, de Vendôme, écrit à son neveu :

Landry, mon neveu, je vous envoie 12 écus au soleil pour payer la demi-année de votre pension au principal, et ces deux autres pour avoir vos nécessités. Je vous prie, n'épargnez point argent à acheter lampes et creusets, soit de cuivre ou de terre, et de huile avec du lymaignon pour étudier; et faites tant que puissiez dire comme Démosthènes à quelqu'un qui lui demandait comment il était devenu si grand orateur, auquel il répondit que c'était en usant plus d'huile que de vin...

La lettre suivante, datée de Paris, 10 février, est celle d'un collégien à court d'argent :

Mon Père, je vous prie tant comme je puis que ce soit votre plaisir de m'envoyer vingt francs pour avoir mes nécessités par deça, et pour acheter des livres afin que je puisse ferventement étudier et plus brièvement apprendre. Mon Père, je vous promets, ma foi, que j'ai bon courage; et puis je suis en la fleur de ma jeunesse qui m'aidera beaucoup. Par quoi je vous prie que ne me veuillez refuser, et je vous promets que aurez toute joie de moi quand viendrez en vieillesse. Oultre plus tard, j'ai trouvé un très bon régent, et n'y a point en Paris de si habile homme en poëterie et oratoire qu'il est. Je voudrais bien qu'il vous plût lui envoyer quelque chose, afin qu'il me connût mieux et me sût de meilleure affaire. Adieu, soyez...

Ne doit-on pas admirer la présence d'esprit du professeur qui sug-

---

1. Cf. Ovide, *Héroides*, XI, 27.

gère à ses élèves l'excellente pensée de reconnaître par de petits présents les soins qu'il leur donnait? Le trait n'a d'ailleurs rien d'exagéré et l'habitude qu'avaient les collégiens d'offrir au régent quelque argent « pour les landis et pour les chandelles » durait encore au XVIIe siècle. J'en atteste l'amusant passage de l'*Histoire comique de Francion*, où celui-ci raconte si drôlement qu'il a mystifié son régent de troisième[1].

A l'éducation morale venait se joindre l'enseignement de l'histoire. L'élève René est supposé écrire à son ami Corneille :

J'ai été, ce jour saint Mathias, visiter l'église de Saint-Denis-en-France pour gagner les grands pardons qui y sont. Auquel lieu ai vu de grandes et belles choses. Premièrement les trois châsses des trois martyrs : saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère ; lesquelles sont couvertes d'or et semées de pierres précieuses de diverses espèces. Pareillement un crucifix d'or tout massif, lequel vaut une chevance innumérable, et plusieurs couronnes d'or garnies de pierres précieuses bien riches; une corne de licorne; des reliques tant que je ne saurais dire ne nombrer; et le beau tombeau du roi Charles VIII richement painturé; plusieurs lampes d'argent qui pendent à la voûte. Toutes lesquelles choses montrent grandes richesses être céans. Et n'eus-je jamais cuidé qu'il y en eut tant eu. Et puis, en allant, les belles Montjoyes ou pyramides qui sont sur le chemin. Et finablement, en l'église Notre-Dame de Paris, ai vu le grand ymage saint Christophe. Plusieurs autres choses vous écrirais-je si avais le loisir. Mais adieu pour le présent. Écrit à Paris, au collège d'Autun, ce samedy XXIIII février.

Une autre lettre nous ramène à des questions intimes. C'est une sœur qui écrit à son frère :

Mon frère, j'ai reçu vos lettres par lesquelles me écrivez que vous envoie argent dont je suis fort ébahie. Et me semble que devriez déjà avoir amassé ung [ou] deux cents écus à Paris depuis que vous êtes gradué ; car vous nous avez moult coûté par cy-devant et en ai souvent reproches de mon mari. Nonobstant je vous envoie dix écus et deux chemises de lin, vous priant très affectueusement que mettiez peine d'être bon clerc devant que revenir par deça, afin que je n'aye pas perdu cela que ai mis pour vous le temps passé. Car ja soit ce que ne demeurai jamais que au village, toutefois il me semble que tout ainsi que la tournure fait prendre le lait, et être plus ferme, ainsi fait la science un homme être plus prudent et discret; et ne vous amusez point à bescocher ces fouerreuses de Paris, mais étudiez plutôt jusqu'à minuit, afin que ayez honneur en votre faict. Écrit à Meung-sur-Loire, ce samedi 3e de mars.

Quelques pages plus loin, un pauvre étudiant est supposé avoir des besoins d'argent ; il écrit :

Mon frère et mon ami, il y a déjà quinze jours passés que mon argent

---

1. Pages 133-134 de l'édition Colombey (1858, in-18). Notre confrère M. Franklin a rapporté partiellement cette anecdote (*la Vie privée d'autrefois. Écoles et collèges*. Paris, Plon, 1892, in-12, p. 217).



m'est failli, et n'ai plus tournoi ne maille. Pourtant je vous pris, tant comme je puis, qu'il vous plaise avoir pitié de moi, et me secourir en cette nécessité, car je vous promets que je n'ai pas dépensé mon argent inutilement, ni à trop grand bandon; ja soit ce que je suis averti qu'on vous a rapporté que je n'étudie pas en cette ville comme je deusse, et que je ne vais que courir les rues jours et nuits, gourmander et chopiner, hanter les tavernes et bordeaux, et plusieurs autres choses sales et ordes qu'on vous a dit; mais je vous jure qu'il n'est rien de tout cela; et s'il vous plaît de vous en enquérir, trouverez qu'il est ainsi. Et si autrement le trouvez, jamais ne me faites bien et ne mettez un seul tournoi pour moi et deusse mourir de faim... Écrit à Paris au collège d'Arras, ce mardi dernier jour de juillet.

La dernière lettre nous montre que, dans ce temps comme dans le nôtre, les élèves étaient souvent renvoyés d'un collège pour leur mauvaise conduite, et accueillis dans un autre, grâce à des protections:

Hugues, mon ami, ... le mardi pénultième jour d'octobre, l'écolier dont vous m'aviez écrit passa du collège Montagu enmi le notre pour y demeurer; et paya son frère cela qu'il devait au collège. Je l'ai reçu en ma chambre pour l'amour de vous et comme m'en aviez écrit si affectueusement; mais depuis, je m'en suis repenti, car j'ai trouvé et connu que c'est un très mauvais garçon; et n'est sorti de son collège sinon pour ce qu'on le disciplinait souvent pour ses démérites, et qu'il hantait un paillardeau, lequel est maintenant au Palais à la Conciergerie, et sera pendu de bref, si déjà ne l'est, pour beaucoup de maux qu'il a faits et un homme qu'il a tué. Je lui ai fait ouvrir son coffre, auquel j'ai trouvé un grand poignard assez pour un homme d'armes, deux grands couteaux assez pour un boucher, des patenôtres d'argent et d'ambre jaune, avec une lettre écrite de sa main, par laquelle il écrivait à son frère qu'il ne saurait durer avec nous pour ce que je suis trop rude; outre plus, que la portion ne valait rien et s'il y était guères qu'il mourrait de faim. Et après j'ai été averti qu'il a vendu en son collège une robe, laquelle il portait tous les jours, et un seyon ou jacquette. J'aimasse mieux que vous eussiez été bien endormi quand vous avisâtes premièrement de nous donner telle charge et ennui, car j'en ai assez d'autre côté. Et à Dieu soyez. Écrit à Paris, au collège de Boncourt, ce mercredi dixième jour de novembre.

Ici s'arrêtent les extraits que j'ai cru suffisants pour donner une idée de ce curieux petit livre. Cette dernière dictée est d'ailleurs suivie d'une note qui achève de nous renseigner sur le but que le professeur s'était proposé dans son ouvrage :

Finis epistolarum tam vernaculo quam latino sermone a Guilelmo Houveto dictatarum, quae octodecim sunt numero, tyrunculis ad eloquentiam aspirantibus non parum utiles.

Quittant la fiction pour rentrer dans la réalité, l'auteur a imprimé à la fin de son volume, à titre de supplément, deux lettres adressées à des amis, deux lettres « ulli non inutiles, sed potissimum curam animarum habentibus perquam necesarias. » Je n'en aurais pas parlé, parce qu'elles roulent exclusivement sur des sujets de théologie ou

de dogme, si le destinataire de la seconde ne portait un nom essentiellement parisien. Elle est en latin et débute ainsi : *Guilielmus Houvetus Carnotensis Joanni Gobelino, phoeniccarum seu coccinearum vestium infectori et industrio et literato, S[alutem] D[at] P[lurimam]*.

Le personnage dont il est question ici paraît être le petit-fils de Jean Gobelin, fondateur de la dynastie, qui mourut en 1476 et eut treize enfants[1].

Cette lettre est datée « ex tegete nostra Narbonensi, quinto calendas februarias 1515. »

Paul Lacombe.

INVENTAIRE SOMMAIRE

D'UN MINUTIER PARISIEN

PENDANT LE COURS DU XVI[e] SIÈCLE

(1498-1600).

(*Suite et fin*[2].)

Février 1540 (*suite*). — Marché entre Cosme de Barly, maître maçon tailleur de pierre, rue de la Vieille-Truanderie, et Louis Cretté et Mathieu Jolis, laboureurs, marguilliers de l'église Saint-Cyr de Villejuif, pour l'exécution des travaux portés au devis suivant : « ... fault fonder une tour et une vifz jusques à vif fons, maconné de bloc, chaulx et sable, et fault faire les fondemens jusques au rez de chaussée de cinq piedz d'espoisseur, et du rez de chaussée de troys piedz d'espoisse jusques à l'embassement portans retraicte, depuis led. embassement de quatre poulces jusques au premier larmyer. Item, fault eslargir les contre pilliers de dehors, les encongneures de pierre de taille et le demourant de bloc, comme monstre led. pourtraict ; le tout, de la tour, de hors, de pierre de taille, hors oeuvre. Item, fault faire six assises de pierre de taille par dehors lad. tour et vifz d'icelle tour, de pierre de taille. Item, fault faire les vytres de lad. tour ainsi comme monstre led. pourtraict, tout de pierre de taille, et le demeurant de bloc. Item, fault faire la voulte de lad. tour toute de pierre de

1. Sur la famille Gobelin, voir une notice assez détaillée dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, 4[e] année, 1856, n[os] 9 et 10, pages 490-491.

2. Voir le *Bulletin* de 1893, p. 40-58, 114-136, celui de 1894, p. 39-57, 77-94, 147-184, 205-216, et celui de 1895, p. 73-85, 120-123, 207-215.



taille... Item, fault faire les huyes de lad. tour de pierre de taille. Item, fault faire les gargoulles et apuyes de lad. tour de pierre de taille, et sera montée lad. tour et vifz de telle haulteur qu'il plaira ausd. habitans. Item, fault faire les basses chappelles de lad. eglize qui resteront à faire, de telle haulteur comme sont ceulx de present. Item, fault faire les assises de pierre de taille aussi comme les autres qui sont de present. Item, fault faire les huisseries de pierre de taille, enrichies ainsi qu'il plaira ausd. habitans. Item, fault faire les gros pilliers de dedans la nef bons et suffisans pour porter les arcs boutans et de telle haulteur qu'il plaira ausd. habitans. Item, fault faire la voulte de la nef d'icelle eglize et sera faicte lad. voulte toute de pierre de taille... Item, fault faire les vitres au dessus des chappelles de lad. nef, gargoulles et dalles, tout de pierre de taille. Item, fault faire ung pignon de lad. eglize, maconné jusques à vif fons, maconné de bloc, chaux et sable, de quatre piedz d'espoisseur jusques au rez de chaussez, et au dessus du rez de chaussée eriger par dehors six assises de pierre de taille et de chesnes par voyes, et fault faire une forme qui servira de victre au milleu dud. pignon pour esclairer en lad. nef, lad. victre à troys mesneaulx, faicte de pierre de taille et remplye comme il apartiendra. Item, fault faire les rempans de pierre de taille bien et deuement..., le contenu cy dessus contenant deux travées de chascun costé et lad. nef au millieu..., et sera lad. tour, qui par led. pourtraict doibt estre hors oeuvre, dedans oeuvre et dedans l'une des chappelles d'icelle eglize, excepté la vifz, qui sera de fons en comble hors oeuvre... »; l'entrepreneur fournira cautions dans la quinzaine, commencera les travaux lundi prochain, les poursuivra au gré des marguilliers, ceux-ci devant le prévenir un mois avant chaque reprise, se procurera les chables, l'engin et l'eau, les marguilliers fournissant toutes les autres « estophes », et fera les fouilles à ses frais; le travail sera toisé à raison de trente-six pieds pour toise et chaque toise sera payée 40 s. t., l'entrepreneur faisant crédit d'une toise sur trois d'an en an (14, fol. xi^{xx}xix); — bail, pour six ans, par l'abbaye de Saint-Victor, représentée par François Grin, son procureur, chambrier et receveur, à Jean des Haies, compagnon boucher, d'une maison, rue de Beauvais, à l'enseigne du Saint-Esprit, contre le mur, contiguë d'un côté au jardinier du Roi et aboutissant au jardin du Louvre; prix : 50 l. t. par an, un terme étant payé à l'avance (19, fol. xii^{xx}iiii); — cession, pour trois ans, par Claude Le Becque, bonnetier, rue de Lourcines, à Nicolas Barré, foulon de bonnets, grand rue Mouffetard, au Lion d'Argent, d'un moulin à foulon de bonnets, foulant deux piles, avec logis et jardin, sur la rivière d'Essonnes, près Corbeil : le bailleur enverra au preneur des bonnets à fouler, que le preneur viendra chercher à la Seine, avec le cheval ou le mulet fourni par le bailleur et entretenu par le preneur; le bailleur paiera 10 s. t. par pilée;

la même somme sera prise aux bonnetiers dont le preneur foulerait les bonnets si le bailleur ne lui en envoyait pas une quantité suffisante pour occuper le moulin ; toutes les fournitures seront à la charge du bailleur, le preneur n'ayant à fournir que la main d'œuvre et ayant droit au « laveton » du moulin ; les bonnets foulés seront livrés « au basteau des corbillars, au port de Corbueil, par compte, selon la taille qui en aura esté faicte... » ; le preneur se fournira de lumière à ses dépens (20, fol. XII^xx IIII v°) ; — renonciation par Perrette Thenot, âgée de vingt-quatre ans, rue Alexandre-Langlais, devant la maison du Paon, à toute action contre Nicolas Petit, compagnon sellier, rue de la Calendre, dont elle vient d'avoir un enfant mâle, le père ayant pris celui-ci à sa charge et ayant indemnisé la mère (22, fol. XII^xx VI) ; — engagement, pour six mois, de Claude Content, compagnon papetier, comme serviteur et alloué de Claude Lecoq, maître papetier, au Coq-Hardi, près le pavé de la place Maubert, moyennant le gîte et le couvert et 8 l. t. (22, fol. XII^xx VI v°) ; — engagement, pour douze semaines, de Thomas Roger, voiturier par terre, rue des Bouliers, paroisse Saint-Médard, comme serviteur et alloué de Pierre Moisi, même état, au port de la Tournelle, moyennant 10 s. t. par semaine ; Thomas Roger abandonnera toutefois de deux semaines l'une jusqu'à complet remboursement des 60 s. t. qu'il doit à Pierre Moisi (23, fol. XII^xx VI v°) ; — vente par Pierre Tarlant, épicier, au Clos-du-Chardonnet, à Bertrand Loyé, « esteufvyer », grand rue Mouffetard, de la moitié d'un terrain de six toises de large, rue Trepperel, cette moitié, contiguë à Andri Dupont, faisant le coin de la rue ; terrain acheté par Pierre Tarlant à Jean Trepperel, marchand grossier et bourgeois de Paris, au prix de 75 s. t. de rente ; la présente vente faite moyennant 6 l. 15 s. t., l'acquéreur devant acquitter les charges et payer notamment 37 s. 6 d. t. de rente au premier vendeur (23, fol. XII^xx VII) ; — sous-location, pour un an, par Nicolas de Brouilly, menuisier, à François Guillotois, libraire, de l'ouvroir sur rue et de la salle derrière dépendant de la maison de l'Image Saint-Michel, rue Saint-Jean-de-Beauvais, louée au preneur par Antoine Hélye, maître tailleur de robes, même rue ; le preneur devra vider les lieux, sauf à être prévenu trois mois à l'avance, dans le cas où le propriétaire, Guillaume Tandery, écossais, marierait sa fille et la voudrait loger dans cette maison (26, fol. XII^xx X) ; — reçu de Claude Billart, maçon, rue Saint-Jacques, à Grégoire de la Noue, docteur en théologie, élu abbé de Buzay en Bretagne, demeurant au collège Saint-Bernard, de cent vingt-deux écus d'or soleil pour la construction d'un bâtiment audit collège ; il ne reste plus dû à Claude Billart que vingt écus d'or soleil (21, fol. XII^xx XIII v°).

Mars. — Mise en apprentissage pour deux ans par Laurent de la Fosse, manouvrier, à Saint-Marcel, rue de Montauban, de Guil-

laume Huré, fils de Jean Huré, laboureur à Rumesnil-en-Auge, chez Martin Pappin, menuisier, rue du Puits de fer, qui lui fournira le gîte et le couvert, et recevra 60 s. t. (1er, fol. XIIxxXIIII v°); — marché entre Jean Vendart, marchand à Villeneuve-le-Roi, et Jean Blée, charpentier juré de la grande cognée, rue de Bièvre, pour la fourniture de cinq cents de bois carré, de plusieurs longueurs, la plus courte étant de douze pieds, à compter vingt-six au quarteron, à livrer pour le 15 juin, au port de la Tournelle, « dedans l'eaue », moyennant 32 l. t. le cent (4); note marginale portant annullation de ce marché (9 juin, fol. XIIIxx); — vente par Jean Huet, menuisier, rue de la Vieille Tisseranderie, près le carrefour Guillori, à Anne de Louvain, femme de Thomas Clouet, procureur en Parlement, d'une grande couche de sept pieds sur six pieds deux pouces, d'une couchette de trois pieds et demi sur six pieds, d'un dressoir taillé à deux guichets d'imagerie, un Saint Thomas à l'un, une Sainte Anne à l'autre, et à deux layettes coulisses, ces trois articles « de aussi bonne ou meilleure facon et moulure que ceulx qui luy ont esté monstrez és logis de feu maistre Guillaume d'Auvergne et de maistre Jehan Villain », d'un banc de huit pieds de long, à molettes, garni d'une perche, d'une table de même longueur, à deux tréteaux tournés, d'une chaise à haut dossier, « taillée à une Nostre Dame, le dossier à moullures à ung chappiteau », de deux coffres, l'un de trois pieds sur un pied et demi et deux pieds deux pouces de haut, l'autre de deux pieds deux pouces sur un pied deux pouces et deux pieds de haut, de deux chaises « servans à asseoir à table, à pans », de deux petites chaises « à asseoir au feu », d'une petite chaise à dossier, ouvrée et taillée, pour servir près du dressoir, d'une caquetoire de sept pieds, d'une marche pour la table et de deux chassis de tableaux, un grand et un petit, le tout en noyer, sans aubier, et « d'anticque et ainsi que l'on a acoustumé de les faire de present »; à livrer pour le 20 avril, « assis en la chambre » du logis de Thomas Clouet; prix : 30 écus d'or soleil (6, fol. XIIIxxII); — renonciation par Michelle Cottillon, âgée de vingt-six ans, rue des Gravilliers, à la poursuite en cour d'église par elle exercée contre Mathieu Chemin, compagnon palefrenier, rue dé Hautefeuille, paroisse Saint-Séverin, chez Bouchard, et à toute poursuite ultérieure, en raison de « la copulation charnelle qu'ilz ont eue ensemble et du faict de laquelle elle auroit eu une fille, qui est aagée de quatorze moys ou environ, nommée Jehanne, estant de present et que lad. Michelle a mise en nourrisse de mamelle en l'hostel et avec la femme de Charles de Bellay, demourant à Courcelles prés Ponthoise,... ensemble de la defloracion qu'elle disoit led. Mathieu luy avoir faicte... » : Michelle Cottillon, qui a été désintéressée, consent à ce que Mathieu Chemin soit relevé de l'excommunication; celui-ci, qui a jusqu'ici payé tous les frais de nourrice, s'engage à subvenir à tous les besoins de l'enfant (7, fol. XIIIxxII v°); — mar-

ché entre Antoine de Pris et Charles du Hamel, carriers, sur les fossés entre les portes Bordelle et Saint-Jacques, et Jean Richer, marchand bourgeois de Paris, rue des Rats, pour l'extraction par les premiers, de la carrière de Jean Richer, sise à Notre-Dame-des-Champs, de deux cents chariots de moëllon, à livrer sur la friche de la carrière, moyennant 3 s. t. le chariot; Jean Richer paiera aux carriers la pierre de taille qu'il leur arrivera d'extraire au cours de ce travail, « 10 s. t. chascun cheriot de pierre, au pied, à compter dix huict piedz pour chascun cheriot, douze carreaulx sangles pour chascun cheriot et huict doubles carreaulx pareillement pour chascun cheriot... » (7, fol. XIII^{xx}III v°); — reçu par Antoine Labruz, marchand et laboureur à l'Hay, à Marcial Masurier, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Paris, des titres, d'un registre de 1520 et d'un censier de 1539 concernant les cens et droits du château de Bicêtre, baillé par le chapitre de Paris à Marcial Masurier, dont Antoine Labruz était le fermier (9, fol. XIII^{xx}IIII v°); — arrangement entre Jean du Moulin, cordonnier, au boulevart de la porte Bordelle, d'une part, Michel David, plumassier de plumes d'autruche, sur le pont Notre-Dame, et Simon Bonnesœur, ceinturier, « aprés » l'horloge du Palais, d'autre part, à cause d'une construction, mitoyenne avec Jean du Moulin, élevée par ceux-là audit boulevart, qui avait des vues sur le jardin de Jean du Moulin et dont les eaux s'y déversaient, comme cela s'était fait pour la construction antérieure, au dire des propriétaires : ceux-ci s'engagent à ne plus verser leurs eaux chez le voisin, à « faire leursd. veues de haulteur, à fer esmaillé et voir et dormant »; le mur, élevé aux frais de Michel David et Simon Bonnesœur seuls, sera mitoyen jusqu'à la hauteur de neuf pieds; Jean du Moulin pourra le surélever, s'y appuyer et bâtir dessus; il reçoit enfin deux écus d'or soleil (10, fol. XIII^{xx}VI v°); — cession par Jean Marchand, Jean Le Juge, boucher, et Pierre Goujon, serrurier, tous bourgeois de Paris, commis judiciairement pour l'année 1540 à l'enlèvement des boues et immondices de la place Maubert, à Pierre Thomas l'aîné, charron, près la place Maubert, de leur droit de percevoir une redevance sur les marchands en détail de la place Maubert, moyennant 20 l. t. (11, fol. XIII^{xx}VII v°); — marché entre Gilles de « Senegillon », charpentier de la grande cognée, près le port Saint-Bernard, et Jean Le Grand, prêtre, procureur et receveur du collège Saint-Bernard, pour les travaux à exécuter en un corps d'hôtel neuf, de sept toises sur quatre, élevé au collège, moyennant 450 l. t.; devis inséré dans l'acte (11, fol. XIII^{xx}VIII v°); — autre, précédé d'un devis, entre le même et Nicole Champagne, prêtre, au collège Saint-Bernard, curé d'Attez, au diocèse d'Évreux, pour les travaux à exécuter en un corps d'hôtel à construire au port Saint-Bernard, moyennant 101 écus d'or soleil (12, fol. XIII^{xx}X); — bail pour quatre ans par Jacques Desmarets, « estufvyer », rue des Carmes, à Cardin Thiboust, même pro-

fession, rue Geoffroy-Lasnier, d'une maison, jeu de paume et jardin, rue Gracieuse, devant la rue d'Ablon, à l'enseigne des Navets, moyennant 40 l. t. par an; le preneur fait au bailleur une avance de 60 l. t. et en promet une seconde de 20 l. t. pour le 1er mai, à valoir sur le loyer; le bailleur pourra aliéner, à fin de construction, six toises du jardin, en profondeur, sans diminution du loyer, le preneur ayant droit de préférence pour cette acquisition; dans le cas où le jeu de paume devrait être démoli, sur réquisition de la justice, avant deux ans de jouissance du bail, le bailleur verserait au preneur l'excédent des avances (13, fol. xiiix xi v°); — arrangement entre Jeanne de Seincourt, veuve de Denis d'Antain, laboureur, en la basse-cour du bois de Vincennes, assassiné, il y a trois mois, par Philippe Le Court, laboureur, à Aulnay, Jean d'Antain, père de Denis, laboureur, et Jean Le Brasseur, couturier, tous deux domiciliés au château de Vincennes, en qualité de tuteurs du mineur Pierre d'Antain le Jeune, d'une part, et Guillaume Le Court, laboureur, au Tremblay, frère de l'assassin : moyennant une indemnité de 90 l. t. et un demi-muid de blé froment, mesure de Paris, rendu dans cinq semaines au bois de Vincennes, la famille de la victime consent à l'entérinement des lettres de rémission en faveur du meurtrier (13, fol. xiiixxxii); — reçu par Thomas Fresneau et Guillaume Charles, couvreurs de maisons, de la fabrique de Saint-Étienne-du-Mont, représentée par Pierre Louvier, sieur de « Ymville », et Simon Quetier : 1° de 154 l. 1 s. t. pour 3700 livres de plomb, à 10 d. t. la livre; 2° 4 l. 14 s. pour soudure; 3° 343 l. 15 s. t. pour 137 toises demi-pied de couverture, à 40 s. t. la toise (15, fol. xiiixxxiiii); — arrangement entre Pierre Le Bé, marchand bourgeois de Paris, rue Galande, place Maubert, et Jeanne Le Bé, femme de Jacques Le Breton, libraire, « absent d'avecques elle dés cinq ans a ou environ », âgée de vingt-huit ans, rue de la Poterie, carrefour Guillori, au sujet de la liquidation de la succession de Denis Le Bé, hôtelier, rue Galande, à l'Image Saint-Louis, ayeul paternel de Jeanne Le Bé : celle-ci abandonne ses droits moyennant 250 l. t. (17, fol. xiiixxxiiii v°); — vente par Jean de Milly, prêtre, curé de Saint-Arnoult-en-Beauvoisis, demeurant près le port St-Bernard, maison de Sainte-Anne, agissant pour son frère Hervé de Milly, écuyer, seigneur dudit Saint-Arnoult, à Charles Eustace, épicier, grand rue Mouffetard, d'une petite maison appelée anciennement la porte et cour d'Ablon, grand rue Mouffetard, sous la « soubzpendue » de laquelle on passe pour entrer de la rue Mouffetard en celle d'Ablon, moyennant 200 l. t. (19, fol. xiiixxxix); — arrangement entre la fabrique de l'église Saint-Médard et Philippot Quignon, boucher, grand rue Mouffetard : aux termes d'un accord en date du 23 novembre 1506, Philippot Quignon et son frère Séverin devaient abandonner à la fabrique la jouissance et la propriété d'une ruelle entre l'église et leur cour et escalier; cette ruelle

devait avoir quatre pieds et demi de large dans œuvre entre les contre-piliers des basses chapelles et l'immeuble Quignon et cinq pieds à l'extrémité vers la tour : « ... lesd. marguilliers... prendront lad. ruelle, de largeur, jusques au mur de l'heritaige de Mahyet de la Charpenterie, pardedans l'heritaige dud. Quignon, tout de long d'icellui mur dud. de la Charpenterie, qui est quatorze piedz de long sur deux piedz et demy de large, oultre et par dessus lad. ruelle, qui debveroit estre de cinq piedz de large dedans oeuvre par lad. transaction,... fors et reservé ung petit carré, qui sera de trois piedz de large ou environ sur six piedz de long, le tout dud. mur de Mahyet de la Charpenterye, à compter depuys leur eschaudouer dud. Quignon, où est le bout de l'esgout dud. eschaudouer, ouquel eschaudouer lesd. marguilliers... prendront deux piedz et demy de large sur quatre piedz et demy de long, du costé de lad. esglise, pour eslargir oud. endroit lad. ruelle, et pour faire les separations susd. d'entre lesd. Quignon et lesd. marguilliers feront les murs à leurs despens dedans quinze jours... lesquelz murs... appartiendront entierement à lad. esglise... » ; la fabrique verse 10 l. t. à Philippot Quignon (22 et 24, fol. XIIIIxxI) ; — bail pour trois ans par Jean Arment (?), bonnetier, grand rue Mouffetard, à Georges Gallet, au moulin de Normandie, paroisse Saint-Étienne d'Essonnes, et à Simon Chavois (?), grand rue Mouffetard, foulons de bonnets, de deux moulins à fouler bonnets, dits d'ancienneté les Moulins à huile, sur la rivière de Vaux, près Essonnes, avec le pré et le jardin en dépendant, à la réserve d'un arpent du pré et d'une chambre aux moulins, moyennant 70 l. t. par an, payables le premier de chaque mois, à Paris (27, fol. XIIIIxxV v°).

Octobre 1539. — Cession par Jean Foucault, manouvrier, au clos du Chardonnet, à Antoine Jubin, charcutier, porte Baudoyer, moyennant 4 l. t., d'un terrain de huit toises de long, rue Trepperel, par lui acheté de Jean Trepperel, bourgeois de Paris, moyennant 45 s. t. de rente ; Jean Foucault abandonne à Antoine Jubin les pierres et plâtras se trouvant sur le terrain et non encore mis en œuvre (9, fol. XIIIIxxV v°).

Nous terminons avec cet article XVII la publication, du moins dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, de l'*Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe siècle (1498-1600)*.

Quand nous avons formé le projet de ce travail, nous avions le devoir de nous montrer fort prudent; sans doute il paraissait difficile que le dépouillement méthodique d'un tel fonds d'archives ne mît pas en lumière des documents fournissant en grand nombre des éléments d'informations précieux pour l'érudition et l'histoire; qu'il y eût là un inventaire à faire, la chose ne semblait guère douteuse; néanmoins, une certaine circonspection

n'était pas non plus déplacée; seule une expérience suffisamment prolongée était susceptible d'établir dans quelle mesure nos prévisions devaient se réaliser.

Après quelques tâtonnements, que nous tenons à signaler et à reconnaître, la méthode fut par nous définitivement arrêtée : rédiger de chaque acte, nous semblant fournir des renseignements utiles et peut-être difficiles à trouver ailleurs, une analyse suffisamment précise et détaillée pour qu'il soit devenu inutile, du moins dans le plus grand nombre des cas, de consulter l'original. Mais en même temps la copie fournie par le dépouillement de chaque article devint sensiblement plus abondante; une moyenne s'établit et se maintint d'une feuille *in-octavo* de texte compact, — trop compact, — pour l'inventaire de chaque liasse ou de chaque registre; force nous était de renoncer à la publication de notre travail dans le *Bulletin* de la Société.

Quelle que fût, en effet, l'importance relative de la place mise annuellement à notre disposition, la copie produite et prête pour l'impression eût été sensiblement plus considérable que la portion chaque année imprimée, par fragments d'inégale longueur, répartis entre un nombre variable de fascicules d'une consultation assurément peu commode; en outre, pour la table générale, complément indispensable d'un travail de ce genre, il eût été peut-être impossible de trouver un système de renvoi absolument satisfaisant, si l'on eût voulu que cet index fût indifféremment utilisable pour les travailleurs se servant du *Bulletin* comme pour ceux qui auraient eu entre les mains le tirage à part de l'*Inventaire.*

En prenant ici congé de nos confrères et de nos lecteurs, nous tenons à les remercier des encouragements et des conseils qu'ils nous ont donnés, et nous les prions de bien vouloir nous transmettre la correction des inexactitudes qu'ils auraient pu relever dans notre travail.

Ernest Coyecque.

PARIS JUGÉ PAR LA PROVINCE.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSULAT DE LYON PAR LES DÉPUTÉS DE CETTE VILLE A LA COUR.

(1595-1645.)

La correspondance adressée au consulat de Lyon par les députés qu'il envoyait à la cour et auprès du gouvernement pour défendre les intérêts de ses administrés est conservée aux Archives municipales de cette ville. Bien qu'elle soit, comme il est naturel, principalement consacrée aux questions que les députés lyonnais avaient mandat de traiter, elle relate aussi certains événements dont la capitale a été le théâtre. Il y aurait grand intérêt à recueillir dans les lettres de ce genre, — car la municipalité lyonnaise n'est certainement pas la seule qui ait eu des mandataires et des correspondants en cour, — les impressions et les observations de provinciaux qui appartenaient



à l'élite de la société locale. On a recherché à juste titre l'opinion des étrangers sur Paris, on a publié un assez grand nombre de leurs relations de voyage; l'opinion des provinciaux ne serait pas moins précieuse à connaître. Peut-être trouverait-on dans les nouvelles et les appréciations qu'ils envoient à leurs compatriotes, à côté de renseignements nouveaux sur l'histoire générale et sur l'histoire parisienne, quelques-unes de ces particularités morales qui différenciaient les populations de l'ancienne France, peut-être pourrait-on en tirer les éléments d'un chapitre curieux de l'histoire de l'esprit public. *Paris jugé par la province*, tel est le titre qu'il conviendrait de lui donner.

G. Fagniez.

Conversion de Henri IV.

1595.

Hier fut faicte en ceste ville une procession générale pour louer Dieu de la réconciliation de S. M. avec notre S. Père, et commandement fait par tous les quartiers de faire feuz de joie à cette occasion et, en continuant, ont esté ce jourd'huy tirez, en signe de réjouissance, toutes les pièces de l'arsenac.

Pasquier de Beauvoir, député de la ville de Lyon au consulat. Paris, 7 décembre 1595. (Arch. mun. de Lyon, AA 40.)

Fuite de Marie de Médicis aux Pays-Bas.

1631.

Dimanche dernier, sur le soir, M. l'abbé de Foix fut mené prisonnier à la Bastille et la reine mère fut en même temps arrêtée à Compiègne, et dit-on que l'on la doit conduire en sûre garde au bois de Vincennes. Hier au soir furent emmenés deux autres prisonniers en la Bastille. Le sujet, ainsi qu'on dit, est que, le Roi ayant intelligence sur la ville et citadelle de Cambray et Arras, l'entreprise fut découverte à l'archiduchesse, qui a maltraité quantité de bourgeois dudit Cambray par la cruelle mort que l'on leur a fait souffrir.

Annexe à une lettre de Bernico, député de la ville de Lyon au consulat. Paris, 25 février 1631. (AA 50, fol. 54.)

Chute du Pont-Rouge [1].

1642.

Depuis quatre jours le pont de bois qui est vis-à-vis les Tuileries,

---

1. Ce pont avait remplacé en 1632 le bac, dont la rue du même nom a gardé le souvenir. Il était connu sous le nom de *Pont Barbier*, du nom de son entrepreneur, de *Pont Sainte-Anne*, en l'honneur de la reine Anne d'Autriche, de *Pont des Tuileries*, parce qu'il y conduisait; mais on le nommait le plus souvent le *Pont Rouge*, à cause de sa couleur. Détruit plusieurs



appellé le Pont-Barbier ou Pont-Rouge, est fondu dans l'eau jusques à l'arche où l'on a désigné une pompe. Il n'y a eu personne qui y soit demeuré quoiqu'il soit tombé en plein jour.

Croppet au consulat de Lyon. Paris, 1er avril 1642. (AA 52.)

Nouvelles diverses.

1642.

On a arresté la marque des orfèvres, que l'on veut faire payer quelque nouveau droit, qui fait qu'ils sont tous en rumeur, et plus ceux qui travaillent, lesquels cessans meurent de faim.

Croppet au consulat de Lyon. Paris, 2 septembre 1642. (*Ibid.*)

Mgr le cardinal est ici. Il y eut grand monde à la comédie qui se joua chez lui.

Le même au même. Paris, 18 novembre 1642. (*Ibid.*)

Mort de Richelieu.

1642.

Par votre dernière lettre vous aurez pu savoir comme l'on attendoit mardi dernier le Roi dans Paris, lequel, étant arrivé entre une et deux heures de relevée, fut à l'instant au Palais-Cardinal, aux avenues duquel les gardes françaises et suisses furent apposées, et entra sadite Majesté par la porte des écuries, qui est dans la rue des Bons-Enfans. A l'entrée de ladite porte, Mess. le card. de Mazarin, de Bresé et comte de Guiche reçurent S. M., duquel son capitaine des gardes, M. de Villequier, se fit donner les clefs du logis, et sadite Majesté montant trouva au haut de l'escalier M. le maréchal de la Meilleraye, au quel le Roi demanda l'état où étoit S. E., et, s'appuyant sur ledit sr maréchal et sieur Mazarin, alla jusques à la porte de la chambre de S. E., dans laquelle le Roi, seul avec son capitaine des gardes, entra et fut bien l'espace d'une petite demie-heure avec S. E., laquelle (à ce que l'on dit) remercia très humblement S. M. de la peine qu'elle se donnoit de visiter une personne, laquelle étoit entièrement disposée à la volonté de Dieu, et après donna au Roi un cahier de quatre ou cinq feuilles de papier. Aucuns dient que c'étoit les moyens de faire la paix ou de continuer la guerre, d'autres dient que c'étoit le testament de S. E., laquelle pria le Roi de vouloir faire exécuter et l'*excuser si sa fluxion l'empêchoit de l'entretenir*[1].

---

fois, il fut définitivement emporté le 20 février 1684 et fit place à un pont en pierres qui prit le nom de *Pont-Royal*. Cf. l'article de Mme G. Despierres dans le dernier volume des *Mémoires* de notre Société (1895), t. XXII, p. 179.

1. Les mots soulignés ont été ajoutés.



Après cette demie-heure l'on appella Mess. Des Noyers et card. Mazarin seuls, lesquels furent dans ladite chambre environ un bon quart d'heure, après lequel furent appelés Mess. les maréchaux de la Force, de Chaulnes, de Brezé, de la Meilleraye et de Guiche avec lesquels l'on dit que l'on tint un conseil d'un bon quart d'heure, après lequel l'on appela M. le comte de Harcourt. Peu de temps après, tout le monde sortit, fors le Roi, qui demeura encore un assez long espace de temps dans ladite chambre, de laquelle il sortit pour aller dans la galerie des hommes illustres, où M. Mazarin lui expliqua les devises qui sont au bas des tableaux. Ce fait, S. M. se retira au Louvre, d'où, sur les dix à onze heures du soir, le Roi envoya M. le marquis de Mortemart voir S. E., laquelle se trouva dans un sommeil plein d'inquiétude, ce qu'il rapporta au Roi.

Le mercredi, sur les dix heures, il courut un faux bruit que S. E. étoit expirée, et ce qui donna créance à ce bruit fut que le Roi manda au Parlement de se rendre au Louvre, où furent seulement les présidens et doyen de la grande chambre avec Mess. les gens du Roi, sur les deux heures de relevée, auxquels S. M. commanda de vérifier la déclaration contre Monsieur et de registrer l'abolition du sieur duc de Bouillon et que le surplus de sa volonté leur seroit dit par M. le chancelier; ce qu'ayant été dit, l'on bailla à Mess. les gens du Roi ces deux pièces, après quoi, ces Messieurs s'étans retirés, le Roi fut, sur les quatre heures, au Palais-Cardinal voir S. E., avec laquelle ayant été près d'une bonne demie-heure, S. M. se retira au Louvre.

Le même jour, un nommé Lefèvre, opérateur fameux de la ville de Troyes, bailla à S. E. certaine pillule, laquelle lui donna tel soulagement qu'elle respiroit beaucoup mieux qu'elle n'avoit fait. Sur les neuf heures du soir, l'on réitéra une pareille pilule, laquelle causa une grande évacuation et telle que le bruit courut le jeudi au matin que la fièvre l'avoit quittée et étoit réchappé. D'autres disoient que S. E. n'étoit pas hors du péril, à laquelle (l'on dit) que l'on bailla un lavement et qu'en le rendant ou après l'avoir rendu avec force pus, il lui survient une grande faiblesse, pendant laquelle l'on manda Messeigneurs le cardinal Mazarin et chancelier, lesquels arrivèrent sur le midi au Palais-Cardinal et trouvèrent S. E. si faible qu'à midi et un quart elle expira fort doucement (à ce que l'on dit). Dieu lui face miséricorde.

A l'instant de la mort, M. de Noyers en fut porter l'avis au Roi, chez lequel de relevée se rendirent Nosseigneurs le card. Mazarin, chancelier, surintendant, intendans, Mess. les secrétaires d'État (entre lesquels Mess. de Noyers et de Savigny (*sic*) furent longtemps avec le Roi), Mess. les trésoriers de l'Épargne. M. le président Le Bailleul y vient seul et, sur les quatre heures, M. le premier président y vient; et, comme chacun avoit la liberté d'entrer jusques dans

la chambre du Roi (lequel se tient toujours en son cabinet), nous y fûmes pour voir ce qui se passoit, afin qu'en telle conjoncture et sur une telle mort nous puissions vous tenir avertis de ce que nous pourrions apprendre, estimant qu'il est de notre devoir, en pareille rencontre, de vous faire savoir ce qui se fait et se dit.

Qui est que, par tout Paris, chacun prie Dieu qu'il lui plaise faire choisir à S. M. trois ou quatre personnes pour le bien conseiller, d'autant qu'il se trouve peu de pareils personnages pour agir aux hautes et importantes affaires d'État, comme faisoit ce grand génie dont la perte ne peut que faire réjouir les ennemis de cet État.

Le sieur Juif a attribué la cause de sa mort à ce que l'on avoit volu faire fermer l'ouverture qu'il avoit en son bras, par laquelle la fluction, qui lui avoit causé, il y a quelques années, de si doloreuses émoroïdes et qui, depuis icelle[s], s'étoit jettée sur les bras, se jettoit depuis samedi dernier à onze heures du matin sur sa poitrine et sur son poumon qui, s'étant enflammé, l'a fait mourir.

Le Roi est parti à neuf heures du matin pour s'en retourner à Saint-Germain. Après son partement, l'on a su que Mgr le card. Mazarin a été fait chef du conseil et que M. le maréchal de la Force a été fait ministre d'État, ou qu'il a ordre de se tenir près la personne du Roi, que Mess. de Noyers et de Savigny sont aussi ministres d'État, lesquels, avec les sieurs de la Ville-aux-Clercs et de la Vrillière, demeureront près la personne du Roi; que, tous les samedis et le dimanche, Mess. Mazarin et chancelier se rendront à Saint-Germain pour rendre compte au Roi de ce qui se passera, que le conseil des affaires de finances et des parties se tiendra tout ainsi qu'il se tenoit du vivant de feu Mgr le card.-duc. Bref, on n'a rien changé et tout demeurera en état.

Aujourd'hui l'on voit en son lit de parade le corps dudit seigneur card., au pied duquel il a sa couronne ducale et en la tête son bonnet carré rouge. L'on entre avec peine, à cause de la grande affluence de toute sorte de personnes, par la grande porte du côté de la rue Saint-Honoré et sort on par la porte des Bons-Enfans.

L'on dit que par son testament il a déclaré à S. M. avoir fait mettre de réserve, dans le Havre-de-Grâce, Brest et Brouage, soixante millions de livres; savoir : quarante millions qui sont au Roi et qu'il avoit fait réserver pour, en cas de nécessité, secourir l'État, et vingt millions, à lui appartenans de l'épargne de ses revenus, lesquels il donne à S. M., comme aussi il donne au Roi sa grande table de diamant. Il a fait et nommé pour exécuteur de son testament Mgr le card. de Lyon son frère, Messeigneurs le chancelier, le surintendant et de Noyers, à chacun desquels il a donné un diamant de grand prix. Il baille à Mme la duchesse d'Anguien son Palais-Cardinal et sa maison de Ruel. Aucuns dient qu'il a légué à Mgr le Dauphin son Palais-

Cardinal, à M. le marquis de Brezay le duché de Richelieu et la charge d'amiral, laquelle S. M. lui a confirmé. Quant à tous ses bénéfices, ils ont été tous conservé à Mgr le card. de Lyon et le brevet en fut hier expédié et baillé à M. des Roches, son vicaire général, fors l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire et le prieuré Saint-Martin-des-Champs, à la coadjutorerie, desquels l'un des enfans de M. du Pont de Courlay étoit reçu avant sa mort, depuis laquelle le Roi a fait expédier un brevet de confirmation.

Quant à ses gouvernemens, l'on ne sait encore au vrai si M. le maréchal de la Meilleraye aura le gouvernement de Bretagne et qui aura ceux du Havre et de Brouage . . . .

Voilà tout ce que nous avons su sur ce funeste sujet...

L'assurance que j'ai que vous agréerez de savoir tout ce que dessus, et que je ne vous l'écris que comme nous l'avons su de diverses personnes, me fera vous prier d'en user avec votre discrétion ordinaire...[1].

Chanu au consulat de Lyon. Paris, 5 décembre 1642. (AA 86-87.)

Obsèques de Richelieu.

1642-1643.

... Samedi dernier, entre huit et neuf heures du soir, le corps dudit seigneur card. fut porté sur un chariot, tiré à six chevaux couverts de velours noir, avec des grandes croix de satin blanc et ledit chariot couvert aussi d'un grand poisle de velours, au derrière duquel étoit assis M. Lescot, son confesseur, à présent évêque de Chartres, en la vielle église du collège de Sorbonne, en laquelle Mgr le chancelier étoit pour lui rendre ce dernier devoir. Au-devant et après ledit chariot il y avoit deux cens flambeaux de cire blanche portés par ses officiers ou gardes et environ une douzaine de carrosses, dans lesquels Mess. les parents étoient. Le sieur curé de la paroisse de Saint-Eustache présenta ledit corps à l'entrée de ladite église en laquelle il reposera jusques à ce que la nouvelle église de Sorbonne soit achevée de bâtir et, pour la parachever promptement, ledit seigneur, par son testament, a donné une somme notable.

Le même au même. Paris, 16 décembre 1642. (AA 86-87.)

Mardi prochain on fait le service de M. le cardinal duc dans

---

1. Cf. cette relation avec celle qui a été publiée par M. Lud. Lalanne dans la *Revue historique*, livraison de juillet-août 1894. Celle-ci a sur la nôtre la supériorité qui appartient à un narrateur de l'entourage du cardinal sur un contemporain, qui n'a pu qu'enregistrer les nouvelles en circulation dans le monde du gouvernement et de la cour.



l'église de Notre-Dame avec des grandes cérémonies, la cour estant tout par échafaux. M. de Sarlat[1] doit faire la harangue.

Croppet, député de Lyon au consulat. Paris, 16 janvier 1643. (AA 52.)

... La grande cérémonie que l'on a fait au service de feu Mgr le cardinal duc, où il y a eu grand foule, nonobstant tous les ordres que l'on y a mis et que les portes du cloître aient été fermées. Je n'en sais point encore des particularités, parce que à cette heure on n'est pas encore sorti de la cérémonie.

Le même au même. Paris, 20 janvier 1643. (*Ibid.*)

M. de Chavigny partit mardi dernier de cette ville en poste, jour de la célébration du service dans Notre-Dame de feu Mgr le cardinal-duc, à la cérémonie duquel il y eut deux grandes contestations. La première fut que Mgrs les archevêques et évêques pairs de France ne voulurent souffrir que M. le cardinal Mazarin fût à leur tête assis en une chaise, laquelle l'on fut contraint de faire porter du côté que l'on dit l'Évangile. La seconde contestation fut entre M. l'archevêque, MM. les chanoines de l'église de Paris, lesquels le sieur recteur et corps de l'Université voulurent précéder et être placés avant lesdits sieurs chanoines. Le chef desquels, mondit sieur l'archevêque, préposé pour faire le service, deffendit jusques à dire qu'il n'officieroit point. Mgr le chevalier en fut communiquer à M. le premier président, qui inclinoit, ayant vu un registre que le recteur avoit apporté... par lequel, en pareille cérémonie, l'Université avoit dans leur église de Notre-Dame précédé les chanoines; mais, ledit seigneur chancelier ayant pris l'avis de sept de MM. les présidens au mortier qui assistoient, l'on adjugea la préséance à MM. les chanoines, ce qui fait que l'Université se retira et ne voulut assister audit service, lequel, à cause de ces contestations, ne commença qu'à une heure et finit à quatre heures.

Les députés de Lyon au consulat. Paris, 23 janvier 1643. (AA 86-87.)

Présents offerts à Louis XIII et à Anne d'Autriche par la ville de Lyon.

1643.

... Nous avons été à Saint-Germain-en-Laye... pour y présenter de votre part au Roi et à la Reine vos confitures, comme aussi à messeigneurs de Chavigny et de Noyers... Après avoir un peu attendu, le Roi ayant mandé mondit sieur de Noyers pour aller tenir conseil,

1. Jean de Lingendes.

nous prîmes l'occasion dans l'intervalle d'aller de son département audit conseil de lui faire notre prière, laquelle il agréa, et nous ordonna de faire porter notre présent à l'antichambre de celle du Roi et de le faire avertir par l'huissier du cabinet à l'issue dudit conseil que nous étions prêts pour présenter nos confitures. Suivant cet ordre, nous fûmes au logis avec quatre de nos hommes prendre les trois mannes ou corbeilles, savoir une grande manne de quatre pieds de longueur sur pied et demi de largeur, dans laquelle étoient les huit boîtes de confitures sèches couvertes d'une fine nappe; dans la seconde manne, remplie à demi de coton, étoient les douze pots d'aigre et cidre couvert d'une autre nappe. Dans la troisième... il y avoit six pots de citrons...

Nous étans rendus en l'antichambre avec nos trois mannes, je fus avertir M. Archambault, que je connois de longue main, et qui est premier vallet de chambre du Roi, et en cette qualité sert d'huissier du cabinet pour lui faire savoir l'ordre que Mgr de Noyers nous avoit donné et chargé de l'avertir à l'issue du conseil que nous étions à l'antichambre avec nos fruits. Ledit sieur Archambault... ne manqua à l'issue dudit conseil de nous venir appeler.

Pendant notre attente, qui fut depuis trois heures et demie jusques vers les sept heures, tous les princes et seigneurs qui passoient par ladite antichambre, qui est comme un collidour, voyant nos trois mannes, s'informoient de nous de la part de qui l'on vouloit présenter ces fruits au Roi et, nous leur faisant savoir de la part de qui... et la sorte de confitures, disoient que Sa Majesté aimoit grandement l'aigre et cidre...

A l'issue du conseil, M. Archambault nous étant venu appeler, nous entrâmes. Après que l'on eut couvert la table de viandes pour le souper du Roi, Mgr de Noyers, étant venu lui-même à la porte du cabinet, nous fit entrer et porter nos fruits à l'un des bouts de la table... de quoi Sa Majesté témoigna être fort contente... Nous les fîmes porter au petit cabinet du Roi, où je dis à M. Archambault que nous n'avions pas tant de peine à bailler et présenter nos confitures que lui et moi nous eûmes au siège de la Rochelle à distribuer les habits des soldats que Sa Majesté voulut que l'on baillat au régiment de M. de Toiras, qui avoit deffendu l'île de Ré, parce que les habits de Lyon furent jugés les meilleurs de toutes les autres généralités[1]...

Les députés présentent des confitures à la reine.

Les députés de la ville de Lyon au consulat. 6 janvier 1643. (AA 86-87.)

---

1. Le cardinal avait fait fournir des vêtements chauds à l'armée qui assiégea la Rochelle par les principales villes du royaume. Voy. *Le Père Joseph et Richelieu*, I, 396.

Lavement des pieds par le Dauphin le Jeudi-Saint.

1643.

... Sa Majesté n'ayant pu assister le Jeudi-Saint à la cérémonie ordinaire de la cour, parce que sa santé n'est pas entièrement parfaite (mais de beaucoup meilleure qu'elle n'a été par cidevant), Mgr le Dauphin fut substitué en la place de Sa Majesté et commença par une action d'humilité et piété, telle que celle qui se pratique tous les ans à pareil jour à la cour, de donner de grandes espérances d'une future piété. Plusieurs seigneurs se rendirent hier à Saint-Germain, d'où étant de retour, l'on a su comme avec grâce et douceur ce jeune prince avoit lavé les pieds aux pauvres, auxquels il a fait bailler à chacun certaine quantité de toille et de drap...

Chanu, député de Lyon au consulat. Paris, 3 avril 1643. (AA 86-87.)

Remuements dans Paris.

On a quelque crainte de sédition dans Paris, ce qui a obligé MM. le prévôt des marchands et échevins de faire commandement aux bourgeois d'avoir leurs armes prêtes. Le menu peuple est fâcheux par boutade. Quelques Jésuites ont été frappés à coups de poing et des Bernabittes, à qui la barbe a bien servi. Cela a fait donner un arrêt à la cour pour les Jésuites pour empêcher les sottises populaires. On a tiré de la Sorbonne le corps de feu M. le cardinal. Je crois que si Dieu nous ôtoit notre Roi, qu'il y auroit de la peine à retenir le peuple, c'est-à-dire les maçons, journaliers, crocheteurs, porteurs d'eau et autres gens qui crient à la faim, la livre du pain étant à trois solz et plus, et tout le reste à proportion...

Le même au même. Paris, 1er mai 1643. (*Ibid.*)

Mort de Louis XIII.

1643.

Je ne doute point que les nouvelles de la mort du Roi ne vous soient extrêmement sensibles. Le général du royaume y perd, mais votre ville y fait une perte particulière, puisque le Roi estoit en quelque façon Lyonnois, Sa Majesté ayant été conçue à Lyon... Il mourut hier, XIIII du mois, au chasteau de Saint-Germain, entre deux et trois heures, ayant conservé le jugement sain et la parole libre jusques au dernier soupir. Peu avant sa mort, il fit ouvrir les fenêtres du côté de Saint-Denis, où il doit être enterré, et l'ayant regardé et ordonné du temps de sa sépulture et de ce qu'il vouloit estre observé, il se disposa à ce passage pour la dernière fois, et, le sentant approcher, donna à M. de Lisieux un livre dans lequel il avoit marqué des prières pour les agonisants, qui lui causoient des sentiments plus

particuliers de dévotion, qu'il désiroit estre dites. Lors lesquelles furent achevées, après divers actes de foi, d'amour envers Dieu et de résignation à ses volontés, il expira, ayant régné trente-trois ans entiers.

Du Clapier, député de Lyon au consulat. Paris, 15 mai 1643. (AA 50, fol. 446.)

On a fait aujourdhuy, dans l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois, le service et oraison funèbre du feu Roy. Le chœur, la nef et le portal de l'église étoient parés de drap noir. Dans la nef, il y avoit une ceinture de velours au-dessus du drap avec les armes du Roy. Dans le chœur et au frontispice du portal, deux ceintures de velours avec pareilles armes; les armes sont placées à une toise les unes des autres et sont deux escus de France et de Navarre joints avec les deux ordres et la couronne royale, le luminaire de cire blanche, sans aucune chapelle ardente. Le clergé fera aux Augustins un service, où il n'y aura que la mesme pompe.

Le même au même. Paris, 26 mai 1643. (*Ibid.*)

Aujourd'hui, MM. les prévôt des marchands et échevins de Paris ont fait faire le service dans Saint-Jean en Grève pour le feu Roy. Le portal de l'Hôtel-de-Ville étoit tendu de noir avec deux grandes bandes de velours noir chargées de deux douzaines d'écussons, dont les uns étoient des armes du Roi, les autres de celles de la ville mêlées ensemble, c'est-à-dire un du Roi, l'autre de la ville. Le chœur, la nef et le portal étoient tapissés avec pareilles bandes de velours chargées de même façon des écussons du Roi et de la ville. Le service a commencé à dix heures et demie. Messieurs de la ville y sont arrivés en l'ordre suivant : les archers de la ville précédoient, ensuite les huissiers avec les robes de la livrée ordinaire; en après M. de Montbazon et après lui MM. les prévôt des marchands et échevins, procureur du Roi et secretaire vêtus de deuil, les conseillers et quarteniers ensuite. On y avoit convié tous ceux qui avoient été prévôt des marchands et échevins, ensemble deux principaux bourgeois de chaque quartier. M. de Bayonne a fait l'office et M. le curé l'oraison funèbre. L'on a donné à chacun des conviés une bougie blanche pour l'offrande et n'y a eu aucune chapelle ardante.

Le même au même. Paris, 2 juin 1643. (*Ibid.*)

Entrée des ambassadeurs polonais.

1645.

Dimanche dernier, MM. les ambassadeurs de Pologne firent leur entrée dans Paris par la porte Saint-Antoine pour venir loger à l'hôtel de Vendôme. L'on n'a jamais rien vu de si beau dans Paris, car l'évêque avoit ses gardes à pied et ses gardes à cheval. Le Palatin pareillement ses gardes à pied et ses gardes à cheval. Il y avoit

environ soixante seigneurs polonais richement vêtus, à cheval, qui alloient au-devant desdits seigneurs ambassadeurs, lesquels étoient paisiblement à cheval, conduits par MM. les ducs d'Elbeuf père et fils. Au-devant desdits deux ambassadeurs, deux estafiers conduisoient un cheval blanc, le plus beau qui se puisse voir, avec une épée attachée à la tête du cheval, qui est, dit-on, le présent ordinaire que les rois de Pologne donnent à leurs femmes. L'on avoit préparé Notre-Dame de Paris pour y faire la cérémonie du mariage, mais l'on a résolu de la faire dans la chapelle du Palais-Royal, à cause (dit-on) que Mgr le Prince a désiré d'avoir dans l'église un pareil siège et oratoire que Mgr le duc d'Orléans, ce que l'on ne lui a voulu accorder, et, pour obvier à d'autres presséances, la cérémonie s'en fera au Palais-Royal.

Les députés de la ville de Lyon à l'échevinage. Paris, 31 octobre 1645. (AA 56, fol. 29.)

HOUDON ET LE DUC DE WEIMAR, CHARLES-AUGUSTE.

Pendant le voyage que le futur duc de Weimar, Charles-Auguste, fit à Paris, vers la fin de l'hiver 1775[1], avec son jeune frère Constantin, ce prince, chez lequel s'était déjà éveillé, — il n'avait pas encore dix-huit ans[2], — le goût des arts et des lettres, visita non seulement les théâtres et les galeries publiques ou particulières, mais encore les ateliers de quelques-uns des artistes les plus célèbres de la capitale.

Il se rendit d'abord chez Wille[3], « graveur du roi, » Allemand établi en France depuis 1736. Jouissant depuis plusieurs années d'une grande réputation, Wille voyait tous les amateurs d'art, surtout ses compatriotes, de passage à Paris, se donner rendez-vous dans sa maison hospitalière : Charles-Auguste s'empressa, lui aussi, d'y venir. Accompagné du baron de Knebel, gouverneur de son frère, il alla une première fois, le 23 mars, voir l'habile graveur et il y retourna deux fois encore pendant le mois suivant[4]. A la seconde de ses visites, il monta même à l'atelier du fils de Wille, peintre déjà connu, pour voir le tableau que le jeune artiste destinait au prochain salon, probablement la « Danse des paysans[5]. »

---

1. Ce prince arriva à Paris dans le courant de février.

2. Charles-Auguste était né le 3 septembre 1757.

3. Jean-Georges Wille, né en 1715 auprès de Giessen, mort à Paris en 1807.

4. *Mémoires et Journal de J.-G. Wille, graveur du roi,* publiés par M. Georges Duplessis. Paris, 1857, in-8°, t. II, p. 4, 7, 11 et 12.

5. *Observations sur les ouvrages exposés au sallon du Louvre, ou Lettre à M. le comte de* ***. Paris, 1775, in-8°. — « Wille fils, disait, p. 48, l'auteur de cette lettre, — Jean-François-Gilles Colson, d'après Bachaumont, — paraît

Une visite plus importante fut celle que le duc de Weimar fit à Houdon. Knebel, conduit par Diderot, était allé voir l'atelier de l'illustre statuaire[1]; Charles-Auguste ne pouvait manquer de s'y rendre à son tour. Il avait d'ailleurs pour visiter Houdon des raisons personnelles. Deux ou trois ans auparavant, le sculpteur français était, il semble[2], allé en Allemagne, et, s'il n'avait pas été l'hôte de la cour de Weimar, il avait été reçu à celle de Gotha; au mois d'août 1773, il avait exposé les bustes de la famille ducale, et il préparait, en ce moment même, pour le salon prochain, un projet de monument en l'honneur de la princesse Augustine-Dorothée de Saxe-Gotha[3].

Ce projet était bien fait pour attirer l'attention de Charles-Auguste; mais il y avait d'autres œuvres, dans l'atelier de Houdon, qui ne devaient pas moins la solliciter. Le grand sculpteur exposa, en 1775, quatre bustes, qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre : le buste de Turgot, celui du successeur de Maupeou, le marquis de Miromesnil, enfin les bustes de Gluck et de la cantatrice Sophie Arnould. Le jeune duc avait sans doute vu plus d'une fois la célèbre actrice, il avait sans doute aussi entendu plus d'une fois vanter le grand compositeur; on comprend qu'il fût désireux de voir comment le statuaire avait reproduit leurs traits. Il ne devait pas être moins avide de contempler, avant qu'elles fussent exposées en public, ces œuvres pleines de vérité et de maestria. Dès qu'elles furent au salon, elles devinrent l'objet d'une admiration universelle; on reprocha toutefois à Houdon d'avoir, par un excès de réalisme, reproduit avec trop de fidélité les marques de petite vérole qui défiguraient Gluck :

On est très satisfait, dit l'auteur des *Observations sur les ouvrages exposés au salon du Louvre*[4], à plusieurs égards, du buste de M. Gluck; il est plein de vie, mais personne ne sait gré au sculpteur de la scrupuleuse attention qu'il a apportée à imiter jusqu'aux moindres inégalités de la peau; ces sortes d'accidents, suites d'une maladie, se doivent oublier et paroître seulement dans quelques endroits.

Colson, car tel semble avoir été l'auteur des *Observations*, est trop

---

dans la lice avec des talents très estimables et qui promettent beaucoup... Son tableau d'une « Danse de paysans » fait bon effet, il est bien composé et bien dessiné... les têtes sont bien peintes, vraies et très variées... » Outre ce tableau, Wille en avait exposé un autre, le « Retour à la vertu, » mais bien inférieur, au point de vue de l'exécution, si l'on en croit le critique que je viens de citer.

1. Knebel dit seulement (*Litterarischer Nachlass*, t. I, p. XXVIII) que Diderot le conduisit dans l'atelier d'*un* sculpteur; mais tout porte à croire que ce sculpteur n'était autre que Houdon.

2. Délerot et A. Legrelle, *Notice sur J.-A. Houdon*. Versailles, 1856, in-8°, p. 44.

3. *Observations*, p. 55.

4. *Ibid.*, p. 51.

sévère, et les critiques modernes ont été plus élogieux et plus justes pour le buste de Gluck :

C'est un chef-d'œuvre de chaleur, de vérité, de transparence, disent MM. Délerot et Legrelle [1], ce n'est plus du marbre, c'est de la chair où circule la vie. Les yeux sont animés d'une énergie admirable; la bouche entr'ouverte vient de lancer une parole qu'on croit entendre; c'est une merveille d'expression.

Je ne sais si Charles-Auguste vit toutes ces beautés dans l'œuvre de Houdon, mais elle le frappa vivement, et il résolut de l'acquérir [2]; destinée à immortaliser les traits d'un des plus grands compositeurs de l'Allemagne, il devait naturellement désirer la placer dans le musée de la ville, qui allait devenir pour un tiers de siècle la capitale intellectuelle de ce pays. Houdon ne pouvait que s'empresser d'accéder aux désirs du jeune prince; il lui vendit le buste de Gluck pour la modique somme de quatre louis, et, après l'exposition de la Saint-Louis, il l'envoya, — nous le savons par une lettre du 8 septembre 1775 qu'il adressa, à cette occasion, à d'Ansse de Villoison et qu'on trouvera plus loin, — à Strasbourg, d'où il devait être expédié à Weimar.

Le grand humaniste, que nous trouvons ainsi en relation avec Houdon, était devenu, depuis le départ du duc de Weimar, son correspondant littéraire et son homme d'affaires à Paris; on ne doit dès lors pas être surpris de le voir servir d'intermédiaire entre Charles-Auguste et le célèbre statuaire. Après avoir quitté la France, le jeune prince, charmé des œuvres d'art qu'il avait vues dans la capitale, désira être renseigné sur celles qu'il ne connaissait pas, et il demanda à Villoison de lui envoyer une « note » sur les ouvrages de sculpture et de peinture exposés au salon. Dans son incompétence, le savant helléniste s'adressa à deux hommes du métier; nous ne connaissons pas le

1. Le jugement de MM. Délerot et Legrelle ne peut se rapporter au buste acheté par Charles-Auguste, buste dont ils semblent d'ailleurs avoir ignoré l'existence, et qu'ils ont confondu avec celui du foyer de l'Opéra. MM. Anatole de Montaiglon et Georges Duplessis, dans leur étude sur *Houdon, sa vie et ses ouvrages* (*Revue universelle des arts*, année 1855, t. I, p. 157 et suiv.), ont fait la même confusion; on lit, en effet, p. 173 : « A côté de l'artiste (Mlle Sophie Arnould), qui interprétait — il eût été plus exact de dire « qui interprétera » — ses créations, [on voyait] un modèle du buste de Gluck, dont le marbre, destiné au foyer de l'Opéra, figura au salon suivant (1777). » Le *Livret du salon de 1775* ne parle nullement d'un « modèle » de buste : « 258. Le buste de M. le chevalier Gluck, » telle est la seule mention qu'il renferme; MM. A. de Montaiglon et G. Duplessis, ignorant que ce buste fut vendu au duc de Weimar, en ont fait le simple modèle du buste de 1777.

2. Cf. Charles Joret, *J.-B. Gaspard d'Ansse de Villoison et la cour de Weimar* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, t. II, p. 529 et suiv.).



nom de l'artiste qui devait rendre compte des ouvrages de peinture[1], mais ce fut Houdon qui se chargea de faire connaître au duc les œuvres de sculpture du salon, et il envoya à Villoison la notice qu'il leur avait consacrée, en même temps qu'il l'informait du départ pour Strasbourg du buste de Gluck.

Ce buste arriva heureusement à destination, et il fait encore aujourd'hui l'ornement de la bibliothèque de Weimar[2], plus heureux que celui que, deux ans après, Houdon fit, du même compositeur, pour le foyer de l'Opéra[3], et qui a été détruit dans l'incendie de la rue Le Pelletier[4].

Quoi qu'il en soit, la lettre de Houdon, qui nous fait connaître une œuvre de ce grand statuaire, ignorée ou peu connue en France, en même temps qu'elle nous initie aux goûts artistiques du jeune Charles-Auguste, acquiert par là un intérêt incontestable; égarée dans le manuscrit 943, supplément grec, de la Bibliothèque nationale, elle a dû sa conservation à cette circonstance seule que Villoison a écrit quelques notes au revers; grâce à cela, elle a, par un heureux hasard, pris place dans les papiers du savant helléniste et échappé à la destruction. Je la publie en son entier et dans toute sa simplicité; je ne saurais donner de meilleure conclusion à cette courte étude.

Charles JORET.

Paris, ce 8 septembre 1775.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la note que vous m'avez demandé (*sic*) concernant les ouvrages de sculpture exposés au salon et principalement les miens. Quant au portrait[5] de M. Gluck, je suis convenu avec M. le baron de Knebel de 4 louis. Les frais de caisse et d'emballage seront payés à l'arrivée dudit buste à Weymard, lequel a été encaissé et envoyé par M. de Lorme à MM. Mivile et Perrin à Strasbourg sous l'adresse du duc.

J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime et la considération que vous méritez, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

HOUDON.

---

1. Dans la lettre à Charles-Auguste, où Villoison en parle, il ne donne pas le nom de cet artiste (Bibl. nat., ms. suppl. grec 943, fol. 60 v°).

2. Renseignement fourni par M. B. Suphan, directeur du musée de Gœthe. Cf. Bædeker, *Mittel.- und Nord-Deutschland*, p. 41.

3. « 245. M^r le chevalier Gluck. Il doit être placé dans le foyer de l'Opéra. » *Livret du salon de 1777*.

4. Je dois ce renseignement au savant conservateur de la bibliothèque de l'Opéra, M. Nuitter.

5. On voit que Houdon emploie le mot « portrait » dans le sens de « buste. »

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 mars 1896.

Présidence de M. Jules Lair, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, A. de Barthélemy, G. Bienaymé, F. Bonnardot, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, vicomte de Grouchy, J. Guiffrey, P. Lacombe, J. Lair, P. Le Vayer, Edgar Mareuse, comte de Marsy, H. Omont, baron A. de Ruble, M. Tourneux, A. Tuetey, Th. Vacquer, N. Valois.

MM. le marquis de Laborde et P. Viollet s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 février 1896 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Ferdinand Villepelet, archiviste du département de la Dordogne, secrétaire général de la Société historique et archéologique du Périgord, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Sourdat, de Villemomble, relative à des fouilles exécutées en ce moment à Rosny, sur l'emplacement de l'ancien château d'Avron.

Des remerciements sont votés à M. Sourdat pour la communication qu'il a bien voulu faire à la Société, et le Conseil désigne M. Th. Vacquer pour lui rendre compte du résultat de ces fouilles.



— M. Georges Villain, conseiller municipal de Paris, communique à la Société une série de documents et un plan du sol naturel de Paris, dressé par notre confrère M. Th. Vacquer, qui permettent de constater d'une façon certaine l'existence, vers les premiers siècles de notre ère, d'une île formée alors par le vaste marais qui couvrait toute une partie de la rive droite de la Seine.

Ce marais, ancien bras de la Seine, s'étendait depuis le bassin de l'Arsenal jusqu'au pont de l'Alma, en longeant les contreforts des collines de Chaillot, de Montmartre, de Belleville et de Charonne. Son axe passait par la place de la Bastille, la place de la République, la nouvelle mairie du X[e] arrondissement, la place du Havre et la place de l'Alma. Il entourait ainsi d'une dépression une vaste île, que l'on peut appeler « l'île Saint-Martin » et qui n'avait pas moins de trois kilomètres de longueur sur 1,600 mètres environ à sa plus grande largeur. C'est sur cette île que s'est développée toute la région nord de Paris jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle.

M. Georges Villain, grâce à un plan très détaillé des courbes de niveau du sous-sol parisien, qu'il fait passer sous les yeux des membres de la Société, établit qu'un bras septentrional de la Seine, qui contournait les hauts plateaux, depuis Charonne jusqu'à Chaillot, a été comblé progressivement par des alluvions, où ont dominé les terres entraînées par les pluies des hauts plateaux de l'ouest.

L'ancien bras de la Seine, devenu marais, resta longtemps à l'état de terre inculte. Les eaux y séjournaient souvent à la suite des crues d'hiver, et les jardiniers du Paris primitif trouvaient sur le sol de l'île Saint-Martin des champs assez vastes pour y cultiver une partie des légumes nécessaires à l'alimentation de la ville.

Quand Paris se fut étendu sur le vaste plateau que lui présentait l'île Saint-Martin, les cultures furent repoussées vers le nord. Les pentes des collines de Chaillot, de Montmartre, de Belleville et de Montreuil se prêtaient peu à la culture et étaient couvertes de vignobles, comme on le voit par de nombreuses chartes du *Cartulaire général de Paris,* publié par M. R. de Lasteyrie. D'autre part, l'établissement des chaussées, prolongeant les rues Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre et Saint-Honoré, avait eu pour effet de limiter quelque peu l'influence des crues de la Seine et, en retardant l'écoulement des eaux pluviales, de faciliter le dépôt des sédiments entraînés des hauteurs voisines. La mise en culture du marais devenait ainsi possible et s'effectua progressivement.

Tout d'abord la royauté concéda à l'église de Paris, autrement dit à l'évêque, la partie occidentale de l'île Saint-Martin sur laquelle s'éleva la Ville-l'Évêque. Ce petit hameau est devenu dans la suite des temps le centre de l'agglomération urbaine qui forme le VIII[e] arrondissement. Puis les chanoines de Sainte-Opportune, à leur tour,

demandèrent à l'évêque de Paris l'autorisation de cultiver les marais dont la propriété leur avait été accordée par Louis II le Bègue. Cette autorisation, donnée par l'évêque Thibault, en 1153-1154, leur fut confirmée, en août-novembre 1154, par le roi Louis VII le Jeune.

C'est ainsi que le sol du marais fut transformé de pâturages en jardins; la culture s'y développa pendant près de six siècles et ne cessa que le jour où l'exhaussement du sol permit la construction de maisons d'habitation.

M. le Président remercie M. Georges Villain de cette intéressante communication et de l'hommage qu'il a fait à la Société de son *Rapport sur la mairie du Xe arrondissement*, qui vient d'être récemment inaugurée.

Ces recherches ont amené M. G. Villain à étudier de plus près une question historique fort controversée et qui intéresse au plus haut point les origines mêmes de l'histoire de Paris : le lieu de la bataille de Labiénus et de Camulogène. M. Villain veut bien promettre de faire part ultérieurement à la Société des résultats de ses recherches sur ce sujet.

— M. A. Babeau, revenant sur une communication par lui faite à la dernière séance, donne lecture d'une note sur les *Jeux instructifs imités du jeu de l'Oie et concernant Paris*. Cette communication est renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 14 avril 1896.

Présidence de M. Jules Lair, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. de Barthélemy, G. Bienaymé, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, A. Dufour, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, P. Lacombe, P. Guérin, J. Lair, P. Le Vayer, Edgar Mareuse, H. Omont, baron de Ruble, P. Viollet.

MM. A. Bruel, L. Delisle et le marquis de Laborde s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 mars 1896 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

980. M. Georges Leredu, présenté par MM. le commandant Boueil et P. Lacombe.

— M. Edgar Mareuse signale au Conseil l'intérêt qu'il y aurait à assurer la conservation, menacée par l'achèvement de la rue Réaumur, de l'ancienne église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Le Conseil est unanimement d'avis d'insister auprès des pouvoirs publics pour la conservation de ce monument de notre art national et un vœu en ce sens sera mis aux voix dans la prochaine séance.

— M. Charles Sellier annonce au Conseil que notre confrère M. Th. Vacquer s'est rendu à Rosny et a visité les ruines de l'ancien château d'Avron, obligeamment signalées à la dernière séance par M. Sourdat, de Villemomble. Ces ruines ne consistent qu'en quelques substructions de murs et M. Vacquer ne pense point qu'elles puissent autrement intéresser notre Société. Des remercîments seront adressés à M. Vacquer.

— M. Edgar Mareuse donne lecture de vers de Du Bartas sur Paris, qui se trouvent insérés dans le journal de voyage de Thomas Plater, de Bâle. La publication de la partie de ce journal relative à Paris, préparée par feu notre confrère M. le Dr L. Sieber, a été confiée à M. Mareuse et prendra place dans nos *Mémoires*.

— M. A. Dufour communique la photographie d'une poutre sculptée, provenant de l'ancienne auberge de la *Coupe-d'Or,* à Corbeil, et qui a peut-être précédemment appartenu à l'église de Saint-Jean-de-l'Ermitage de Corbeil. Sur cette poutre est figuré un guerrier, casque en tête, et qui s'apprête à tirer un sabre du fourreau.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

UNE BANQUE DE FRANCE EN 1608.

L'histoire des banques en France ne commence qu'avec la banque de Law, c'est-à-dire dans le premier quart du XVIIIe siècle, et il est certain que, si l'on s'attache au caractère distinctif de l'entreprise, à la fois grandiose et téméraire, du grand banquier écossais, c'est-à-dire à l'affectation des revenus publics et des bénéfices du commerce colonial à la garantie du papier d'émission, cette conception si vaste n'a pas eu de précédent dans notre histoire. Mais avait-on attendu jusque-là pour fonder, pour essayer de fonder, tout au

moins, des établissements de crédit se livrant à quelques-unes des opérations qui font l'objet des banques modernes, publiques ou privées : dépôt de fonds, escompte de valeurs, émission de papier monnaie? Personne ne le supposait, mais beaucoup auraient été embarrassés pour rendre raison de cette présomption, pour retrouver la trace des tâtonnements par lesquels a passé le crédit dans notre pays avant d'atteindre à la multiplicité et à la diversité des procédés, par lesquels il facilite et stimule aujourd'hui la production.

Le document qu'on va lire nous révèle l'une des tentatives qui ont été faites dans cette voie. En 1608, un avocat au parlement, que rien jusqu'ici n'avait signalé à l'attention, Pierre de Fontenu[1], soumettait au Conseil du roi la création et l'organisation d'une banque, à laquelle il donnait déjà le nom de *Banque de France.* Institution privée, puisqu'elle était constituée à l'aide des capitaux de simples particuliers et ne recevait aucune subvention de l'État, elle prenait pourtant, par la concession de certains privilèges, une sorte de caractère public. C'était essentiellement une banque de dépôt et de prêt sous cautions; c'était aussi subsidiairement une banque de prêt sur gages. Son premier et principal établissement, fixé à Paris, devait être fondé au capital de 1,500,000 livres, ceux de province à un capital qui serait déterminé au moment de leur fondation. Elle promettait à ses déposants un intérêt de six, de huit, de dix et de douze pour cent, et les conditions dans lesquelles elle le servait étaient d'autant moins avantageuses pour eux que l'intérêt était plus élevé. Ainsi, pour ne citer que la clause la plus caractéristique à cet égard, quand l'intérêt était de douze pour cent, il n'était payé que pendant la vie du déposant et, à sa mort, le capital demeurait acquis à la banque. Pour assurer le succès de son institution, Pierre de Fontenu était obligé d'offrir aux capitaux un intérêt égal ou peu inférieur à celui que rapportaient les rentes constituées et le change des foires de Lyon. Le premier était l'intérêt civil, et il venait d'être réduit, par l'édit de juillet 1601, de huit un tiers à six un quart pour cent. Le second était l'intérêt commercial. Régulièrement les lettres de change, dont l'échéance était assignée sur l'une des quatre foires ou, comme on disait, sur l'un des quatre paiements de Lyon, rapportaient dix pour cent, mais, par suite du rechange et de la capitalisation d'intérêts auxquels donnaient lieu les reports d'une foire à l'autre, ce revenu pouvait monter beaucoup plus haut. Si la banque ne faisait pas briller aux yeux de ses clients des perspectives aussi séduisantes, ses fondateurs se flattaient de compenser cette infériorité par plus de sécurité et par certains avantages d'un autre genre, car, si rien n'était plus lucratif que

1. Il est impossible de lire *Fontaine* comme on serait tenté de le faire.

les opérations à terme auxquelles les foires de Lyon servaient de prétexte, rien aussi n'était plus hasardeux.

Le capital formé par le fonds social et par les dépôts était exclusivement destiné à des prêts. La banque prêtait au denier seize (six un quart pour cent), au denier douze (huit un tiers pour cent), au denier dix (dix pour cent) et au denier huit (douze et demi pour cent). De même que les conditions faites aux déposants par les statuts étaient d'autant moins favorables que l'intérêt qui leur était payé était plus élevé, les emprunteurs étaient plus ou moins bien traités, suivant le taux de celui auquel ils s'étaient obligés. Par exemple, quand cet intérêt était de dix et de douze et demi pour cent, les arrérages versés pendant vingt-cinq ans étaient imputés sur le capital et opéraient un amortissement qui, dans le premier cas, réduisait le capital d'un quart, et, dans le second, de moitié. Les intérêts échus et non payés étaient capitalisés et produisaient un intérêt de six pour cent.

Les bénéfices de la banque consistaient : 1° dans la différence entre l'intérêt qu'elle payait à ses déposants et celui qu'elle stipulait de ses débiteurs; 2° dans le premier semestre d'intérêts qu'elle était autorisée, exceptionnellement et pour son début, à retenir aux déposants; 3° dans une commission prélevée sur le mouvement des fonds et qui s'abaissait, à partir de un et quart pour cent, proportionnellement à l'importance des dépôts et des prêts.

Nous avons dit que la banque prêtait aussi sur gages, mais elle ne prêtait pas au delà de 300 livres et elle exigeait le remboursement du capital au bout d'un an. Elle échappait aux risques en n'acceptant que des nantissements dont la valeur était supérieure d'un tiers au capital prêté. L'intérêt payé par l'emprunteur était de huit un tiers pour cent. En cas de retard dans le paiement ou à défaut de remboursement du capital au bout d'un an, le gage était vendu aux enchères. Les administrateurs de la banque étaient obligés de tenir des livres de leur gestion dûment foliotés, cotés, paraphés et dont le premier et le dernier feuillet étaient signés par les autorités locales.

Le 20 décembre 1608, les statuts, dont nous venons de faire connaître les clauses principales, reçurent l'approbation du Conseil d'État, sous la condition que le requérant présenterait des souscripteurs solvables, prenant l'engagement de verser le capital social de 1,500,000 liv. Il est très probable qu'il ne put fournir cette garantie et que la banque ne fut pas fondée, car les recherches assez approfondies que nous avons faites sur l'économie sociale de la France au temps de Henri IV ne nous en ont pas révélé l'existence. Mais, si ce n'est pas l'histoire des institutions économiques de notre pays qui se trouve enrichie par la découverte que nous communiquons à la Société, ce sera, du moins, l'histoire des idées, des essais qui ont frayé la voie à la fondation et à l'organisation du crédit. Nos confrères jugeront

peut-être, comme nous, que c'était assez pour justifier la publicité donnée au projet de Pierre de Fontenu, surtout s'ils veulent bien réfléchir que ce projet a précédé d'un an la fondation de la banque d'Amsterdam (1609), de soixante-six celle de la banque d'Angleterre (1674) et d'un peu plus d'un siècle celle de Law (1716).

G. Fagniez.

Articles des conditions presentées au Roy en son Conseil par M[e] Pierre de Fontenu, advocat en la court de Parlement de Paris, pour l'erection et establissement d'une banque generalle de ce royaume qui sera qualiffiée Banque de France, *par le moyen de laquelle la condition tant des creanciers que des debteurs sera rendue beaucoup meilleure à l'advenir qu'elle n'est à present...*

Premierement.

Conditions en faveur des creanciers.

Lad. banque sera composée de plusieurs bourses qui rendront divers interrestz aux particuliers qui y mettront leurs deniers à proffict, lesquelz interrestz seront reglés à peu près de ce qui est permis par l'ordonnance de la rente constituée ou usité entre marchans frequentans les foires de Lyon en faict de change, mais soubz des conditions touttes plus favorables en quelque chose que celles de lad. rente constituée et dud. change.

2.

La première desd. bourses sera de six pour cent par chacun an, dont les conditions seront telles que le creancier pourra retirer son principal avec ses interrestz deubz et escheuz à proportion de temps de lad. banque, toutesfois et quantes, et seullement en advertissant trois mois devant, et la banque, au contraire, ne pourra faire le remboursement dud. principal contre le gré dud. creancier.

3.

La seconde desd. bourses sera de huict pour cent par chascun an, dont les conditions seront telles que le creancier pourra retirer son principal et interrestz deubz et escheuz à proportion de temps de lad. banque en advertissant trois mois devant, ainsy qu'en la preceddente bource, mais aussi lad. banque pourra faire remboursement dud. principal touttesfois et quantes, et non toutesfois auparavant le premier quartier expiré.

4.

La troisième desd. bources sera de dix pour cent, dont les conditions seront telles que le creancier ne pourra retirer son principal contre le gré de lad. banque, lequel touttesfoiz, ensemble ses heritiers et ayans cause, jouiront desd. interrestz jusques à ce que lad. banque face le rachapt dud. principal, et ceste banque, au contraire, pourra faire le remboursement dud. principal... à sa discretion et volonté, après touttesfois le premier quartier expiré, qui sont les mesmes conditions de la rente constituée selon l'ordonnance.

5.

La quatriesme desd. bources sera de douze pour cent..., dont les conditions seront telles que le creancier ne pourra retirer son principal de lad. banque contre le gré d'icelle, que l'interrest de lad. bource ne sera que viager pendant la vye dud. creancier originaire seulement, lequel interest demeurera esteint par sa mort et le principal acquis à lad. banque...

6.

Le paiement des interrestz... se fera de quartier en quartier..., soubz ceste seule limitacion, et pour une fois seullement, de reculer le paiement du premier quartier jusques au second escheu et, en ce faisant, le bureau pour le paiement du quartier de janvier ne sera ouvert que au premier jour de juillet ensuivant...

7.

Les deniers mis à interrestz en lad. banque... seront de la mesme nature que... les rentes constituées à prix d'argent de particulier à particulier, pour estre... repputés meubles ou immeubles selon les coutumes des lieux où les bureaux... seront establiz...

Conditions pour les debteurs de lad. banque.

8.

Tous les deniers qui seront confiez et mis à proffict dans lad. banque ne seront employez à autre effect qu'à les represter à ceulx qui en auront besoing..., et se feront led. pretz aux conditions des benefices particulièrement attribués aux bourses destinées pour les debteurs de lad. banque, chacune à son esgard telles qui ensuivent.

9.

La première desd. bources sera au den. seize, qui sont six et ung quart pour cent..., dont la condition sera telle que le remboursement du principal pourra estre demandé par lad. banque, touttesfois et quantes, en advertissant trois mois devant, et se fera led. remboursement à une fois et à ung seul paiement.

10.

La seconde bource sera au den. douze, qui sont huict et un tiers pour cent..., dont la condition sera telle que lad. banque ne pourra forcer son debteur durant sa vye au remboursement dud. principal, tant... qu'il continuera le paiement de son interrest..., et led. debteur, au contraire, se pourra liberer dud. remboursement en aultant de payements qu'il vouldra.

11.

La troisième bource sera au den. dix, qui sont dix pour cent..., dont les conditions seront telles que lad. banque ne pourra forcer son debteur durant sa vye au remboursement dud. principal, tant... qu'il continuera le paiement de son interrest..., et led. debteur... se pourra liberer dud. remboursement en aultant de paiemens qu'il vouldra et, sy la commodité du debteur ne luy permect de rembourcer led. principal en tout ou en partie à une ou à diverses fois... et qu'il continue à payer lesd. interrest jusques à vingt-cinq ans, alors, et led. temps passé, sera remis... aud. debteur le

quart de son emprunt, en continuant led. interrest de quartier en quartier à la mesme raison du den. dix desd. trois quartz.

12.

La quatriesme bource sera au den. huict, qui sont... douze et demy pour cent..., et seront les conditions pareilles à la preceddente du den. dix, y adjoustant de plus que le debteur sera quicte jusques à la moictié du principal après led. temps de vingt-cinq ans, au lieu dud. quart, en paiant et continuant par luy l'interrest de l'autre moictié dud. principal qui luy restera en ses mains à lad. raison dud. denier huict.

13.

Les interrestz qui se paieront... en lad. banque par les particuliers debteurs d'icelle à cause des prestz qui leur auront esté faictz, se paieront de quartier en quartier, à faulte de quoy et pour peyne de la retention desd. interrestz equipolentz à den. publics, seront lesd. particuliers tenuz de paier l'interrest dud. premier interrest non paié pour aultant de temps que durera lad. retention, pour raison de quoy sera led. second interrest reglé à la raison du den. douze, encore que led. premier interrest de l'emprunt feust plus grand ou plus petit, soubz ceste restrinction touttesfois que led. second interrest ne sera prins sinon après que le debteur se trouvera en demeure de paiement de deux quartiers dud. premier interrest.

14.

Si lesd. debteurs sont en demeure d'ung an sans paier à lad. banque l'interrest courant, allors et led. temps passé, seront descheuz de tous les benefices à eulx conceddés et promis par lad. banque, en consequence de quoy seront contrainctz de rembourcer actuellement le principal de leurs emprunctz, dommages et interrestz telz que dessus par touttes voyes et manieres, mesme comme pour les propres deniers et affaires du Roy.

15.

Lesd. debteurs pourront estre contraintz au paiement de leur interrest courant, comm'aussy au remboursement du principal, quant il escherra, selon l'ordre et conditions susd., sur les simples contraintes et en vertu des roolles signés par le surintendant ou contrerolleurs de lad. banque, sans pour ce demander par le porteur desd. contrainctes aucune permission à justice, lesquelles contraintes seront par luy exécutées nonobstant oppositions ou appellations quelconques...

Conditions communes tant aux creanciers que debteurs de lad. banque.

16.

D'aultant qu'il est necessaire que tous les deniers qui se mettront à proffict en lad. banque soient incontinant represtez, sans en rien divertir ny employer à aultre usage, ainsy qu'il est dit au 8e art., et qu'il est impossible qu'ung tel negoce se puisse faire et executer sans de grandz fraiz, eu esgard au grand nombre de commis qui seront establiz au gourvernement de chasque bource, aux louages des maisons et autres charges qui se trouverront necessaires à supporter en faisant led. negoce, seront pris par les

administrateurs de lad. banque de tous les den. qui y entreront ou en sortiront pour satisfaire aux charges susd. des droitz selon ce qui ensuict.

C'est assavoir : Depuis trois cens livres et au-dessoubz jusques à quinze cens livres exclusivement quatre den. pour livre.

Depuis quinze cens livres inclusivement jusques à trois mil livres ung pour cent, comme de cent livres, vingt sols.

Depuis trois mil livres jusques à quinze mil livres, six livres pour mil livres.

Depuis quinze mil livres jusques à trente mil livres, quatre livres pour mil livres.

Et depuis trente mil livres jusques à l'infiny quarante solz pour mil livres.

Et s'appelleront lesd. droictz droictz d'entrée ou droictz d'issue selon la nature dont il se rencontrera, et, moyennant ce, lad. banque sera tenue de fournir à ses despens les brevetz tant des prestz que des empruntz qui y seront faictz.

17.

Sera faict ung fondz par led. Fontenu et ses associez, entrepreneurs de lad. banque, pour celle qu'ilz establyront en la ville de Paris, de la somme de quinze cens mil livres et, pour les aultres villes où lad. banque s'establira, à proportion, tant pour commencer à assister ceulx qui desireront emprunter des den. en icelle, que pour asseurer ceulx qui y mectront les leurs à proffict, et se fera led. fondz avant la veriffication et enregistrement des presentz articles où besoing sera.

18.

Led. premier fondz de quinze cens mil livres de principal et interrestz qui en proviendront ne pourront estre saisis ny arrestez pour debtes particulieres desd. entrepreneurs, hors le faict de lad. banque, pour quelque cause qu'elles soyent créés, servant icelle somme de quinze cens mil livres de caution et asseurance specialle des prestz qui se feront à lad. banque.

19.

Touttes personnes, soient nobles, officiers ou aultres, non comptables, seront indifferemment receuz en l'administration de lad. banque en contribuant aud. premier fondz de quinze cens mil livres, sans pour ce desroger à leurs estatz, qualitez et prerogatives, ny arguer lad. administration incompatible avec leurs offices et charges, estant icelle banque establye pour le bien et commodité du publicq.

20.

Les intendant et associés à l'administration de lad. banque presteront led. premier fondz de quinze cens mil livres à tous ceulx qui en auront besoing, et ce à la raison et aux conditions de celle des quatre bourses preceddentes destinées pour les debteurs de lad. banque, telle que chacun desd. debteurs vouldra choisir, en baillant par eulx bonne et suffizante caution comme il est usité en pareil cas.

21.

Lad. banque sera tenue de prester sur gaiges à chacun du menu peuple qui l'en requerra jusques à trois cens livres et non plus, sy bon ne luy



semble, en paiant l'interrest dud. prest à la raison du den. douze... et à la charge de rembourcer et rendre le principal de l'emprunt dans ung an et, en ce faisant, suffira que lesd. gaiges exceddent en valleur le tiers dud. emprunt, comme pour prester trois cens livres que les gaiges vaillent et soient estimés quatre cens livres.

22.

S'il y a intermission de payer l'interrest dud. emprunct pris sur gaiges de quartier en quartier ou que le remboursement de la debte ne se face après led. temps d'un an, le gaige sera vendu par auctorité de justice au plus offrant et dernier encherisseur, pour estre sur le pris qui en proviendra retenu par la banque ce qui lui sera deub, tant en principal que dommages et interrestz, et le surplus delivré aud. debteur.

23.

Ne sera lad. banque ouverte pour y recevoir les deniers du peuple que led. fondz de quinze cens mil livres n'y ayt esté premierement faict et icelluy presté, selon qu'il est déclaré... cy-dessus.

24.

Sera permis à touttes personnes, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, de mettre indifferanment leurs deniers en telle bource de lad. banque qu'ilz vouldront choisir, comme aussy à lad. banque de prester ses den. à telles personnes qu'elle pourra, aux conditions des bources d'icelle.

25.

Ceulx qui auront la conduitte des bureaux et bourses de lad. banque feront bons et fideles registres de tout leur maniement et administration, lesquelz ilz seront tenuz de representer touttesfois et quantes il leur sera ordonné, et, affin qu'ilz ne se changent point, seront les feuilletz desd. registres nombrez, cottez et paraphez, et le premier et dernier feuillet signéz *ne varietur* par le lieutenant general et procureur du Roy des lieux qui en bailleront acte et retiendront aultant dud. acte par-devant eulx.

26.

L'intendant de lad. banque pourra ameliorer les conditions tant des creanciers que des debiteurs d'icelle et, pour cest effect, ouvrir tout aultant de bourses et icelles conditionner comme il verra bon estre au bien commung de tous, après touttesfois que lesd. conditions auront esté proposées au Conseil et trouvées justes et raisonnables.

(Signé :) Fontenu.

Les presens articles ont esté vuez et arrestez par le Roy en son Conseil, à la charge que led. F. presentera à S. M. personnes solvables qui s'obligeront à faire le fondz de lad. somme de quinze cens mil livres aux conditions déclarées par le 16e desd. art., et, en ce faisant, l'edict et autres lettres necessaires pour l'establissement de lad. banque seront expediés et dellivrés aud. Fontenu. Faict au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris le xxe jour de decembre 1608.

(Arch. nat., Reg. du Conseil d'État, E 19 *b*, à la date.)

CROCODILE EMPAILLÉ MONTRÉ PAR UN VÉNITIEN A PARIS AU XVIe SIÈCLE.

Sentence de la Chambre du Trésor relative à un crocodile empaillé, que montrait un Vénitien, Bartholomeo Journati, et qui avait été adjugé au Roi à titre d'aubaine.

27 septembre 1566.

Veu par nous les lettres missives du Roy, adressantes au procureur dudit seigneur en la court de ceans, données à Gaillon, le xxiiiie septembre an present mil Vc LXVII, par lesquelles il mande et enjoinct faire delivrer et mettre entre les mains de Jehan Boileaue, secretaire de madame la duchesse de Savoye, porteur desdictes lettres, ung serpent mort, en peau seullement, que menoit ung Venitien nommé Bartholomei Journati, à ce que de brief il eust à le mener audit sr pour estre veu par Sa Majesté, et lesquelles lesdictes lettres ledit procureur du Roi auroit veues, et luy sur ce oy, auroit consenti le cocodrille adjugé aud. seigneur estre mené par led. Boileaue aud. seigneur, à la charge de s'en charger.

Nous avons dict et disons du consentement dudit procureur du Roy que ledit cocodrille adjugé au Roy par droict d'aubeyne et decez dudit Journati par nostre sentence, sera baillé, delivré et mis es mains dudit Boileaue, pour estre, suivant lesdictes lettres et mandement dudit seigneur, mené par devers Sa Majesté pour en ordonner à son bon plaisir, à la charge que ledit Boileaue sera tenu s'en charger au greffe de la court de ceans et de renvoyer descharge comme ledit serpent a esté mené et veu par Sad. Majesté. Et seront contrainctz les gardiens d'icelluy cocodrille, par toutes voyes deues et raisonnables et par emprisonnement de leurs personnes, à mettre es mains dudit Boileaue icelluy cocodrille, suivant le voulloir dudit seigneur, sans aucune retardation, difficulté et nonobstant oppositions ou appellations quelzconques faictes ou à faire et sans prejudice d'icelles, et ce faisant en demeureront les gardiens deschargez, après que ledit Boileaue s'est chargé d'icelluy cocodrille et promis en apporter certifficat. Prononcé le xxviie septembre mil Vc soixante six[1].

---

1. Archives nationales, Z1f 931, fol. 372. — Nous devons communication de ce document à l'obligeance de notre confrère M. A. Tuetey.



PORTRAITS DE LOUIS XIV

PEINTS PAR ANTOINE BENOIST

ET CONSERVÉS AU CABINET DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale possède une double série de portraits en grisaille de Louis XIV à différents âges et de membres de la famille royale, qui ont été exécutés par Antoine Benoist, selon toute vraisemblance, en 1704. Ces miniatures sont réparties dix par dix en deux cadres pareils; le premier, intitulé : *Portraits de Louis le Grand suivant ses âges;* le second, *Portraits de la maison royalle.* Le premier de ces cadres a été reproduit, à de très légères variantes près, sans doute au lendemain de la mort de Louis XIV, en une gravure attribuée à Charles Simonneau et dont on a plusieurs exemplaires au Cabinet des Estampes[1].

Une autre série de portraits en miniature de Louis XIV, également peints par Antoine Benoist, deux ans plus tard, en 1708, et qui ne paraît pas avoir encore été signalée, est conservée au Cabinet des Manuscrits sous le n° 13775 du fonds français[2]. Ces portraits, au nombre de quatorze, représentent le roi depuis l'âge de cinq ans jusqu'à soixante-dix ans; Louis XIV y est aussi figuré de profil, dans des médaillons de 0m072 de diamètre, y compris la légende qui se lit autour[3]. Ces médaillons ont été peints en tête des douze chapitres d'une *Histoire de Louis le Grand*, sorte de résumé des principaux événements du règne, évidemment composé pour accompagner les portraits de Louis XIV. Au début du volume, formant frontispice, se trouve le portrait du roi à l'âge de soixante-huit ans (1706), et à

1. *Miniatures d'Antoine Benoist conservées au Cabinet des Médailles à Paris,* note communiquée par M. Chabouillet, dans les *Nouvelles archives de l'Art français* (1872), p. 306-311. Cf. aussi la sixième édition de la *Description de la ville de Paris* de Germain Brice (1713), t. III, p. 157-159.

2. Volume in-4°, papier, 53 feuillets, plus les feuillets préliminaires A et B, mesurant 260 sur 180 millimètres; reliure en velours bleu, avec encadrement et fermoirs dorés, et deux grands médaillons sur chaque plat de 95 millimètres de diamètre, sur lesquels est figuré le soleil avec les signes du zodiaque; au-dessus du premier, on lit la devise : *Nesciat occasum,* et au-dessus du second : *In omnibus idem.*

3. Antoine Benoist s'est servi pour peindre à la gouache ces portraits d'épreuves des *Médailles de l'histoire du Roy.* — Cf. les *Premières épreuves des médailles de l'histoire du Roy,* au département des Estampes, Pb25b.

la fin, au-dessous d'une dernière image de Louis XIV à soixante-dix ans, on lit cette dédicace du peintre :

Regum maximo, populi deliciis, hostium terrori, sacrorum vindici, orbis miraculo, Antonius Benoist nobilitati restitutus. M. DCC. VIII.

Les prétentions nobiliaires d'Antoine Benoist sont bien connues par les *Lettres de relief de dérogeance à noblesse* en sa faveur, qu'a publiées M. J. Guiffrey[1], et dans ces *Lettres*, datées de 1706, les onze portraits du Cabinet des Médailles, peints en 1704, semblent avoir été expressément visés[2]. Si l'on doit voir dans cette première série de portraits un des principaux travaux qui valurent à Antoine Benoist cette marque de la faveur royale, il n'est pas téméraire de conjecturer, surtout après la dédicace qu'on vient de lire, que les quatorze portraits qui ornent cette *Histoire de Louis le Grand* ont été peints et offerts au roi par Antoine Benoist pour lui témoigner sa reconnaissance.

On trouve encore dans le même volume (fol. 1) un portrait de Louis XIII, à l'âge de quarante ans[3], répétition du médaillon du Cabinet des Médailles, et un médaillon de Marie-Thérèse d'Autriche (fol. 16) à l'âge de vingt-deux ans, tandis que celui du Cabinet des Médailles représente la reine à l'âge de quarante-trois ans.

En réunissant les vingt-deux portraits de Louis XIV, peints par Antoine Benoist en 1704 et 1708, conservés au Cabinet des Manuscrits et au Cabinet des Médailles, on en peut dresser ainsi la liste :

5 ans.	— Mss. et Méd.	44 —	— Mss.
8 —	— Mss.	46 —	— Méd.
10 —	— Méd.	48 —	— Mss.
14 —	— Mss.	50 —	— Mss.
16 —	— Méd.	54 —	— Méd.
22 —	— Mss. et Méd.	55 —	— Mss.
28 —	— Méd.	59 —	— Méd.
30 —	— Mss.	66 —	— Méd. (1704.)
34 —	— Méd.	67 —	— Mss.
38 —	— Mss.	68 —	— Mss.
40 —	— Méd.	70 —	— Mss. (1708.)

1. *Nouvelles archives de l'Art français* (1872), p. 303-306.

2. « Louis, etc. Notre amé Antoine Benoist, qui, par son génie et ses talens, s'est rendu recommandable dans le bel art de la peinture, qui a fait *onze* fois d'après nous, en cire, en peinture, en différens âges, notre portrait... » (*Ibid.*, p. 303.)

3. Le médaillon de Louis XIII ne porte pas mention de son âge dans le ms. français 13775 ; mais on voit encore la feuille d'or sur laquelle on en devait épargner les lettres, et le portrait du roi est le même que celui du Cabinet des Médailles.

NOTICE DES MINIATURES

DU MS. FRANÇAIS 13775 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Fol. A. LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. — *A. Benoist Eques pinxit ad vivum.*

Au-dessous, dans un autre médaillon :

Votum Galliæ.

Sit mihi rex talis semper et iste diu.

Ann. Dom. M.DCC.VI. æt. LXVIII. reg. LXIIII.

Fol. B. Le soleil, entouré des douze signes du zodiaque, avec la devise : *In omnibus idem.* — Au-dessous, le titre du volume : *Histoire de Louis le Grand.*

Fol. 1. LUDOVICUS XIII REX CHRISTIANISSIMUS. — *A. Benoist pinxit, d'après Varin.*

Au-dessous, titre du premier chapitre :

I. Naissance de Louis XIV. Mort de Louis le Juste. Régence d'Anne d'Autriche.

Fol. 5. LUDOVICUS XIIII REX CHRISTIANISSIMUS. *Ætat. anno V.* — *A. Benoist pinxit, d'après Varin.*

II. Minorité du Roy. Batailles gagnées. Villes conquises. Fureur des duels réprimée.

Fol. 9. — — *Ætat. anno VIII.*

III. Victoires remportées. Prise de villes. Alliez secourus. Guerre civile.

Fol. 12. — — *Ætat. anno XIV.*

IV. Majorité du Roy. Son sacre. Ses victoires. Il commande ses armées en personne.

Fol. 16. LUDOVICUS XIIII REX CHRISTIANISSIMUS. *Ætat. an. XXII.*

MARIA THERESIA AUSTRIACA FRANC. ET NAVAR. REGINA. *Ætat. anno XXII.*

A. Benoist pinxit ad vivum.

V. Mariage du Roy.

Fol. 20. — — *Ætat. anno XXX.*

VI. Châtie les Hollandois. La rapidité de ses conquêtes le fait surnommer *le Grand.*

Fol. 24. LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. *Ætat. anno XXXVIII.*

VII. Il accorde la paix à ses ennemis, fait dire la messe dans Genève et punit la ville d'Alger.

Fol. 28. — — *Ætat. anno XLIV.*

VIII. Gênes, Tripoli et Tunis implorent sa clémence. L'hérésie détruite en France et l'Édit de Nantes révoqué.

Fol. 32. — — *Ætat. anno XLVIII.*

IX. Ligue d'Ausbourg. Le roy d'Angleterre dépossédé. Louis le Grand fait la guerre à l'usurpateur. Ses conquêtes.

Fol. 36. — — *Ætat. anno L.*

X. Les ennemis perdent des villes et des batailles, demandent la paix et l'obtiennent.

Fol. 40. — — *Ætat. anno LV.*

XI. Mort du roy d'Espagne et du prince d'Orange. Le duc d'Anjou succède à Sa Majesté Catholique.

Fol. 44. — — *Ætat. anno LXVII. — Ad vivum A. Benoist pinxit.*

XII. Les Alliez renouvellent la guerre. Fortifient leur ligue. Villes conquises. Batailles gagnées. Naissances des ducs de Bretagne et du prince des Asturies. Prise de Lerida.

Fol. 53. — — *Ætat. anno LXX. — A. Benoist eques pinxit ad vivum.*

Au-dessous, dans un autre médaillon :

Regum maximo, populi deliciis, hostium terrori, sacrorum vindici, orbis miraculo. — Antonius Benoist nobilitati restitutus. M.DCC.VIII.

LES JEUX INSTRUCTIFS CONCERNANT PARIS

ET IMITÉS DU JEU DE L'OIE.

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale contient une importante collection de jeux instructifs, imités du jeu de l'oie. Quelques-uns de ces jeux ont un certain intérêt pour les curieux des particularités de l'histoire de Paris, soit par leur sujet, soit par les vues de monuments qu'ils renferment. Le plus ancien remonte à la fin du XVII[e] siècle; il est intitulé : *le Divertissement royal sur les vertus héroïques de Louis XIV, roi de France et de Navarre.* Le n° 63, qui, comme on le sait, est le numéro gagnant, est surmonté d'une vue assez bien gravée de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires. Il existe une représentation assez médiocre de la façade des Invalides et une gravure intéressante de la partie centrale du château de Versailles dans un autre placard, qui a pour titre : *Abrégé chronologique des roys de France, instructif et récréatif, où l'on apprendra en jouant ce qui s'est passé de plus curieux sous chaque règne, ouvrage orné de symboles, hiéroglyphes et attributs convenables à l'histoire...*, par le sieur du Tertre, orné et dessiné par de Phainx fils, gravé par Fombone, écrit par Jenvilliers, 1730. — C'est un des nombreux jeux des rois de France qui ont été publiés jusqu'à nos jours. Dans le *Nouveau jeu historique et chronologique de la monarchie française*, le n° 63 nous montre sur le Pont-Neuf, où s'élève la statue de Henri IV, « Louis XVIII, le Désiré, faisant son entrée à Paris. » Sous Louis-Philippe, le *Jeu de l'histoire de*

France offre à nos regards, au nº 63, la partie supérieure de l'Arc de triomphe.

Louis XIV n'est pas le seul roi à qui l'on ait fait les honneurs d'un jeu imité de celui de l'oie. Sous Louis XVIII, on a publié le *Jeu royal de la vie de Henri IV*, qui contient quelques vues de Paris sans valeur documentaire, et sous Louis-Philippe a paru le *Jeu du grand homme*, c'est-à-dire de Napoléon. Ce jeu a été reproduit par M. Grand-Carteret dans le *Livre et l'Image*, t. III, p. 264. Les oies y sont remplacées par des aigles, de même qu'ils l'étaient par des coqs dans les *Délassements du père Gérard, ou la poule de Henri IV mise au pot en 1792*. On peut citer aussi, comme se rattachant à l'époque du premier Empire, non seulement par son sujet, mais aussi par l'époque de sa publication, le *Jeu de l'école militaire de l'Empire français*, qui contient onze numéros, et qui est décoré dans sa partie supérieure d'une vue bien gravée de la façade du château de Meudon, avec cette légende : « Les premiers pas de S. M. le roi de Rome au palais de Meudon. »

Les jeux géographiques, assez nombreux, n'ont garde d'oublier Paris. Son nom est mentionné dans le premier et le cent huitième et dernier numéro de la *Nouvelle méthode de géographie ou voyage curieux par les villes les plus considérables et les principaux païs des trente gouvernements généraux et les six particuliers du royaume de France*. Ce jeu, dont il existe une édition de 1718, peut-être la première, a été renouvelé dans le courant du siècle par le géographe Moithey, sous les titres de l'*Émulation française, ou description historiographique du royaume de France* et de l'*Historiographe du royaume de France*. Il a eu plusieurs éditions, comme la *Géographie annuelle ou connaissance exacte de la mappemonde, mise en jeu* (avec 78 cartes), par le sieur Moithey, qui me paraît avoir également rajeuni, en le transformant quelque peu, le *Jeu du monde,* dont l'abbé Jacques Jaugeon avait obtenu le privilège en 1681, et qui fut défendu par le lieutenant de police de La Reynie en 1688 et en 1698, sans doute comme fournissant le prétexte d'enjeux excessifs[1].

Au commencement de notre siècle, Paris figure aussi dans le *Jeu du voyageur en Europe*, qui nous montre une vue de Notre-Dame et de la cité, avec l'Institut au premier plan. Au nº 63 s'élève l'Arc de triomphe projeté avec « le palais royal des Tuileries en perspective. » Mais ce jeu est loin d'égaler en intérêt le *Jeu des monuments français de la ville de Paris*. Le nº 1 présente l'Arc de triomphe tel qu'il devait être construit, sous ce titre : « Principale entrée de Paris ; » le nº 63 nous offre la fontaine dite du Châtelet, avec un écusson fleur-

1. Jal, *Dictionnaire*, p. 705.

delisé. Quelques-unes des soixante-trois vues de Paris que renferme ce jeu représentent des monuments disparus ou modifiés; tels l'hôtel de Monaco (nº 14), le Palais-Bourbon (nº 16), la fontaine des Invalides, un lion ailé sur un socle (nº 18), l'hôtel Vien (nº 19), un hôtel de la rue Saint-Lazare, les Bains-Chinois, l'hôtel d'Uzès, la Pompe à feu (nº 41), etc. Quand un joueur tirait le nº 19, l'Hôtel-Dieu, il s'arrêtait et les autres jouaient deux coups. S'il tombait au nº 58, où était représenté le cimetière du Père-Lachaise, il recommençait la partie.

Le *Jeu des monuments de Paris* a été renouvelé avec des variantes sous Louis-Philippe. Le nº 1 est la porte Saint-Denis, le nº 63 l'Arc de triomphe. On peut y signaler des vues de la Morgue, de la barrière d'Enfer, de Sainte-Pélagie et de Chaillot.

Les principaux monuments de Paris ont été aussi gravés sur un jeu de loto, dont le dépôt légal a été fait en 1847, et qui contient vingt-quatre cartons, renfermant chacun une vue assez bien exécutée des édifices de la capitale[1]. Dans chaque carton, les numéros sont séparés, dans le sens de la hauteur, par les colonnes Vendôme, de Juillet et l'Obélisque.

D'un intérêt plus spécial, mais plus vif peut-être, est le *Jeu des cris de Paris*, que M. Alfred Franklin a fait récemment figurer, avec la désignation de ses quarante-quatre cases, dans sa nomenclature des jeux instructifs antérieurs à 1789[2]; non moins curieux et précieux par ses renseignements est le *Jeu de Paris en miniature, dans lequel sont représentés les enseignes, décors, magasins, boutiques et établissements des principaux marchands de Paris, leurs rues et numéros* (chez veuve Chereau, rue Saint-Jacques). — Ce placard, très curieux, a été décrit d'une manière détaillée, par Édouard Fournier, dans le chapitre xxiii de son *Histoire des enseignes de Paris*, qui mentionne aussi une édition antérieure, publiée vers 1804, et un jeu de cartes des enseignes, par demandes et par réponses. Le jeu de 1804 comptait cent numéros et avait un caractère religieux que n'a pas le *Paris en miniature*, qui paraît avoir été gravé vers 1820. Celui-ci contient quatre-vingt-dix numéros, depuis le nº 1, *à la famille des Jobards*, jusqu'au nº 90, *au retour de l'Astrée*. On retrouve dans les autres numéros les enseignes connues des *Deux-Magots*, du *Diable boiteux*, du *Gagne-petit*, du *Gastronome*, etc. La règle de ce jeu se rapproche

---

1. Ce jeu est conservé dans le carton VII, Jeux, du Cabinet des Estampes. Les autres sont renfermés dans le carton VIII. Les vingt-quatre dessins assez soignés de ce loto représentent des aspects de la ville qui ne se sont pas modifiés, sauf l'Hôtel de ville et l'embarcadère du chemin de fer de Versailles, rue Saint-Lazare.

2. *La Vie privée d'autrefois. L'Enfant*, 1896, p. 290 à 304.

plutôt de celle du loto que de l'oie, dont il a l'aspect général; on tirait au sort des billets qui correspondaient aux numéros.

Nous revenons aux principes du jeu de l'oie avec le nouveau *Jeu des théâtres de Melpomène*, *Momus et Thalie*, qui est un document précieux pour l'histoire des théâtres de Paris sous le premier Empire. Chacun des soixante-trois numéros de ce placard contient le portrait d'un acteur ou d'une actrice dans un de ses rôles; les acteurs en vogue sont représentés dans de nombreuses créations. Brunet y figure quatorze fois; il occupe le premier numéro dans le *Désespoir de Jocrisse*, le soixante-troisième dans l'*Intrigue dans la hotte*. Thiercelin, Joly, Vertpré viennent ensuite. Les Variétés et le Vaudeville sont les théâtres qui fournissent le plus de scènes ou de sujets; la Comédie-Française, avec Talma et Armand, le théâtre de l'Impératrice sont en seconde ligne. Il y a peu d'actrices : Mmes Belmont, Henry, Barroyer, Élomire. Au même ordre d'idées se rattachent le *Jeu des grands danseurs et des bouffons italiens*, où triomphe Arlequin, au milieu des soixante-trois numéros d'un placard, aux quatre angles duquel sont des figures de singes, et le *Jeu des danseurs de corde*, *sauteurs et voltigeurs*, où figure surtout Paillasse au milieu de tours d'équilibre, de force et de souplesse de différents genres.

A côté de ces jeux, dont les sujets font revivre des aspects du Paris d'autrefois, il en est un autre qui ne se rattache à son iconographie que par les vues dont il est orné. C'est le *Jeu instructif des fleurs*, publié sous la Restauration, comme l'atteste le nº 63, où figure le lis blanc, symbole de la vertu, avec ces mots : *Gloire aux lis*. Les roses occupent la place des oies. Celui qui, dès le premier coup, fera six, ira au nº 12 se noyer dans l'étang où est le nénuphar. Au nº 19, où est le pavot, sous l'influence de cette fleur narcotique, on reste deux coups sans jouer. Au nº 32, où est la ronce, on restera accroché par les épines de cet arbrisseau, jusqu'à ce qu'un autre vienne vous délivrer. Enfin, celui qui tombe au nº 58, où est la belladone, poison mortel, recommencera la partie. Mais ce qui mérite notre attention dans ce placard, ce sont les quatre vues gravées dont ses angles sont ornés. Elles représentent le jardin du Roi, pris du côté de la rivière, avec le Muséum dans le fond, le labyrinthe du jardin du roi, le jardin du Luxembourg, pris des bords du bassin, dans la direction de l'avenue de l'Observatoire, et le jardin des Tuileries pris de la terrasse du Château. Le *Jeu instructif des fleurs* ne pouvait être mieux décoré que par les vues des principaux jardins de Paris.

Albert Babeau.

PROCÈS-VERBAL

D'APPOSITION DE SCELLÉS CHEZ GREUZE APRÈS SON DIVORCE.

(1793.)

On ne trouve mention ni dans *l'Art au XVIII*e *siècle* des frères de Goncourt[1] ni dans le *Dictionnaire critique* de Jal d'un acte curieux : le procès-verbal d'apposition de scellés chez le peintre Greuze au lendemain de son divorce[2]. Il est conservé aux Archives de la Seine parmi les documents provenant de justices de paix de Paris et du département. Sa publication faite ci-après complétera les renseignements qu'on possède sur Greuze et sur cette jolie Gabrielle Babuty qui, disent les Goncourt, flétrit quelque chose de l'âme de l'artiste en lui donnant la passion de l'argent et poussa l'adultère jusqu'à l'effronterie; elle contribuera aussi à prouver l'intérêt des anciennes archives des justices de paix qu'une indifférence presque coupable laisse pour la plupart se perdre dans les greffes, alors que le seul moyen d'en assurer la conservation utile est de les déposer aux archives départementales. La pièce se termine par le procès-verbal de levée de scellés et d'inventaire; il a paru qu'on pouvait ne pas imprimer la partie relative à cette opération et se borner à noter ici que Greuze demanda la levée et l'inventaire le 27 août[3], que, l'huissier d'abord désigné n'étant pas venu le 30, l'opération fut remise au 2 septembre, que l'estimation des tableaux eut lieu le 13, et que le 18, avec les papiers inventoriés sous dix cotes, les clefs furent remises à Greuze et les frais de garde par le portier fixés à 30 sous par jour; Greuze avait pour avoué le citoyen Cavaignac et Mme Greuze était assistée du citoyen Labrosse, homme de loi. A la fin du procès-verbal, on lit : « Nous avons fait et rédigé le présent procès-verbal auquel il a été, à la réquisition des parties et pour accélérer, vaqué jusqu'à 2 heures sonnées, » puis : « Enregistré à Paris, le 20e jour du 1er mois de la seconde année de la République. Reçu pour 10 vacations vingt livres[4]. »

---

1. Les Goncourt ont réimprimé les pièces publiées dans les *Archives de l'Art français*, Documents, 1853, t. II, p. 153, et le *Bulletin de la Société de l'Art français*, 1875-78, p. 164.

2. J. Renouvier (*Histoire de l'art pendant la Révolution*, 1873) et Ch. Normand (*Greuze*, 1892) ne donnent presque pas de renseignements sur le ménage de Greuze. Mme de Valori (réimpression de sa notice dans la *Revue universelle des Arts*, 1860, t. XI, p. 248) s'est tue également sur ce côté douloureux de la vie de son professeur.

3. L'original de la « sommation à levée de scellés » adressée à Mme Greuze le 28, par le citoyen Brissot, est annexé au procès-verbal.

4. On possède de plus aux Archives de la Seine une déclaration du 13 avril 1791 par laquelle « demoiselle A.-G. Babuty, épouse séparée du sieur J.-B. Greuze, » affirme par-devant le juge de la section Poissonnière avoir

Il convenait de rechercher l'inventaire dressé par Mᵉ Robin, notaire. Cet acte existe à la date du 30 août 1793, dans l'étude de Mᵉ Dufour, successeur du citoyen Robin; c'est un cahier de quatorze feuillets portant comme date d'enregistrement le 7 octobre. L'inventaire est terminé chez Greuze le 14 septembre; le 27 (f. 11), il est procédé à l'estimation du mobilier de Mᵐᵉ Greuze. J'ai publié à la suite du procès-verbal du juge de paix les deux pages qui renferment la description du cabinet de travail de l'artiste et aussi, en note du procès-verbal ou de l'extrait d'inventaire, les quelques autres indications que l'on a bien voulu m'autoriser à prendre dans le reste du document.

Marius Barroux.

L'an 1793, second de la République française une et indivisible, ce jourd'hui lundi cinq août, neuf heures du matin, devant nous Clément-Pierre-Bernard Pinard, juge de paix de la section Poissonnière, est comparue la citoyenne Anne-Gabrielle Babuty, demeurante à Paris, rue de l'Échelle, nº 3[1], section des Tuileries, laquelle nous a dit que par acte prononcé en la municipalité de cette ville, le jour d'hier[2], le divorce a été prononcé entre ladite citoyenne Babuty et le citoyen Jean-Baptiste Greuze, peintre, demeurant à Paris, rue Basse-Porte-Saint-Denis, section Poissonnière[3], ainsi qu'elle nous en a justifié par la représentation du double extrait des registres des actes de mariage et divorce de la municipalité de cette ville, en date du 4 de ce mois, enregistré le même jour, lequel extrait est demeuré entre les mains de ladite citoyenne Anne-Gabrielle Babuty, qui nous requiert en conséquence de procéder à l'apposition de nos scellés sur les meubles et effets, titres et papiers appartenant audit citoyen Greuze et dépendant de la communauté qui a existé entre elle et ledit Greuze, son mari, et ce à la sûreté et conservation de ses droits et de tous autres qu'il appartiendra, et a signé. [Signé :] A.-G. Babuty.

Sur quoi nous, juge de paix susdit, assisté de notre greffier, nous sommes transporté en une maison sise à Paris, rue Basse-Porte-

---

perdu, « lors d'un déménagement qu'elle fit, il y a environ six ans, » un billet de 36 livres à elle remis, à cause d'un prêt fait par son mari (signé : Babuty-Greuze); et, dans le fonds spécial de la Reconstitution de l'état-civil, les actes de décès de Greuze (21 mars 1805) et de sa fille Anne-Geneviève (5 novembre 1842), cités par Jal, et l'acte de naissance d'un frère aîné d'Anne-Gabrielle Babuty (19 mai 1722).

1. Son appartement était sis au troisième étage et comprenait une cuisine, une salle, une chambre à coucher et un cabinet (Inventaire, f. 1).

2. Cet acte se trouve reproduit dans H. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français...* (Orléans, 1873, in-8°), et dans E. Piot, *État civil de quelques artistes français...* (Paris, 1873, in-4°).

3. Il avait pour propriétaires les demoiselles Blondeau (Inventaire, f. 1).

Saint-Denis, nº 14, où, étant arrivé et entré dans l'appartement, au premier étage, occupé par ledit citoyen Greuze et dans une pièce servant de chambre à coucher, prenant ses jours par une croisée sur la cour, avons trouvé et par devant nous est comparue Anne-Geneviève Greuze et Louise-Gabrielle Greuze, toutes deux filles dudit citoyen Greuze et de ladite Anne-Gabrielle Babuty, auxquelles nous avons exposé le sujet de notre transport et nous ont déclaré qu'elles ne voulaient ni ne pouvaient s'opposer à la suite de notre opération, que le citoyen Greuze, leur père, est absent, qu'en conséquence elles consentènt à l'apposition de notre scellé sous la réserve de tous leurs droits, et ont signé. Et à l'instant lesdites demoiselles Greuze ont fait refus de signer. Et à l'instant est survenu ledit citoyen Greuze, lequel a requis qu'il lui fût d'abord donné connoissance des autorisations en vertu desquelles la citoyenne Babuty prétend faire apposer les scellés dans son domicile, déclarant qu'il ne lui connaît aucun droit semblable à exercer, qu'elle n'a même pas encore signifié aucun acte qui constate qu'elle soit divorcée; pourquoi déclare qu'il s'oppose formellement à aucune apposition de cedit scellé et, dans le cas où nous voudrions passer outre, requiert que le tribunal du deuxième arrondissement soit à cet égard consulté et que les parties y soient renvoyées pour être statué sur son opposition et a signé sous toutes réserves de droits, et a signé. [Signé :] GREUZE.

Et à l'instant est aussi comparue ladite citoyenne Anne-Gabrielle Babuty, laquelle nous a dit que, sans s'arrêter à l'opposition ci-dessus formée par ledit sieur Greuze, elle nous requérait de procéder à l'apposition de nos scellés et ce pour la conservation de ses droits résultant de son divorce et ce conformément à la loi, le divorce étant pour elle la dissolution de la communauté et devant dès l'instant de sa prononciation lui en assurer les avantages, et a signé. [Signé :] A.-G. BABUTY.

Sur quoi nous, juge de paix susdit, attendu que l'apposition des scellés n'est qu'un acte conservatoire, disons que, sans s'arrêter à l'opposition dudit citoyen Greuze, nous allons sur-le-champ procéder à l'apposition desdits scellés et ce pour la conservation des droits de toutes les parties, lesquels droits elles feront valoir conformément à la loi. [Signé :] PINARD.

De suite nous avons pris et reçu le serment tant dudit citoyen Greuze que desdites citoyennes Anne-Geneviève et Louise-Gabrielle Greuze, ainsi que de Marie-Anne Prévôt, par lequel serment ils ont chacun(e) séparément juré et affirmé en nos mains n'avoir rien pris ni détourné, comme aussi n'avoir vu ni su qu'il ait été rien pris, ni détourné aucun des objets dépendant de ladite succession.

Procédant ensuite à l'apposition de nos scellés, premièrement dans la pièce précédant celle où nous sommes et servant d'antichambre,

avons apposé nosdits scellés aux deux extrémités d'une bande de papier appliquée transversalement sur l'entrée de la serrure d'une armoire grillée en cuivre et de bois noir en forme de bibliothèque. Suit la description des objets en évidence étant en icelle : une commode à placage à dessus de marbre noir, une mauvaise table à jouer, une table ronde à manger avec son pliant et dix gravures dans leurs cadres de bois doré.

Dans la pièce où nous sommes[1], nous avons apposé nos scellés aux deux extrémités d'une bande de papier appliquée transversalement sur les deux tiroirs d'en haut au premier rang d'une commode en acajou. Suit la description des objets en évidence : un lit composé de deux matelas, un sommier, un lit de plume et son traversin, ledit lit à colonnes avec son ciel et courtepointe en damas vert, deux glaces dans leur parquet, six fauteuils de tapisserie, quatre chaises pareilles, deux rideaux, à la croisée, de toile de coton blanche, deux paires de flambeaux de cuivre argenté, une table de nuit, un écran à pied et plusieurs bustes et vases en terre et plâtre. Dans une armoire s'est trouvé deux douzaines de serviettes, trois nappes, six paires de draps, que nous avons laissées à la disposition dudit citoyen Greuze comme objets de ménage, à la charge par lui de les représenter lors de l'inventaire qui en sera faite (*sic*), ainsi qu'un vase, en forme de gobelet, d'argent, trouvé dans ladite armoire, que nous avons également laissé à la disposition dudit citoyen Greuze, sauf à le représenter.

Dans une pièce à gauche de celle où nous sommes, prenant ses jours sur la rue Basse-Porte-Saint-Denis, n'avons apposé aucun scellé. Suit la description des objets en évidence étant en icelle : un feu de cuivre doré, sur la cheminée une glace dans son parquet, une pendule en cuivre doré, une chiffonnière en forme de commode, à trois tiroirs, avec son dessus de marbre blanc, deux bergères, six fauteuils et quatre chaises de velours d'Utrecht, une petite table en acajou, avec son dessus de marbre, une autre petite table déjeuné à dessus de marbre, sur ladite commode, deux vases de cuivre doré, à la croisée de ladite pièce ainsi qu'à la porte, quatre rideaux de taffetas vert.

Étant ensuite passé dans la pièce servant d'atelier audit citoyen Greuze, nous n'y avons trouvé que des choses relatives à son art[2].

1. La chambre à coucher. Dans la vacation du 11 septembre, où commence la levée de scellés, on procède à deux appositions de scellés nouvelles : « De suite, étant passé dans le *Cabinet* du citoyen Greuze, nous avons apposé nos scellés sur les deux extrémités d'une bande de papier sur les fermetures d'une armoire de bois de chêne; avons pareillement apposé nos scellés sur une bande de papier aux extrémités des deux bouts sur l'ouverture et fermeture d'un tiroir d'une commode de bois de rapport étant dans la *chambre à coucher.* »

2. Voir la note précédente.

Dans la salle à manger s'est trouvé, dans le buffet, sept cuillères à soupe, six fourchettes, deux cuillères à ragoût, une cuillère à café, le tout d'argent, lesquels objets sont demeurés à la garde et possession dudit citoyen Greuze à la charge de les représenter. Les effets en évidence sont : sur la cheminée une pendule incrustée à cadran de cuivre, une fontaine de cuivre rouge, quatre sièges de canne et un buffet à dessus de marbre, une fontaine de grès et plusieurs tables, dans une armoire étant dans ladite pièce plusieurs pièces de vaisselle ne méritant description.

Dans une autre pièce, à gauche de l'escalier et servant de chambre à coucher, s'est trouvé en évidence deux lits composés chacun d'une paillasse, un matelas, un lit de plume et leur baldaquin en indienne, plusieurs chaises dépareillées, deux glaces dans leur parquet, une encoignure en marqueterie, deux bras de cheminée en cuivre et deux tableaux, un feu de cuivre argenté, une commode de bois de noyer et une petite toilette; dans la pièce ensuite, servant à la demoiselle Greuze l'aînée, une commode de bois de noyer, une autre toilette de bois de noyer et divers attributs de peinture.

Dans une pièce au quatrième s'est trouvé divers objets de sculpture servant de modèles, une couchette, une paillasse, etc., ne méritant description.

Dans une autre pièce au troisième sont en évidence : un clavecin, un lit composé d'une couchette, deux matelas, une paillasse, une couverture de laine, une grande armoire en sapin, où il ne s'est trouvé que des hardes et effets à l'usage desdites demoiselles Greuze et sur laquelle nous nous sommes dispensé de mettre les scellés du consentement de ladite demoiselle (*sic*) Babuty.

Étant ensuite descendu dans la cuisine, nous avons trouvé une fontaine de grès en jarre, six casseroles de différentes grandeurs, une braisière, une poissonnière, une bassine, une poêle à confiture, le tout de cuivre rouge, une bassine et un chaudron de cuivre jaune, un tournebroche, une lèchefrite, trois poêles, le tout en fer, ainsi que deux broches; trouvé également une cafetière d'argent, une cuillère à bouche, trois fourchettes et une cuillère à café aussi d'argent; lesquels objets du consentement de la demoiselle Babuty sont restés pareillement à la disposition du citoyen Greuze à la charge par lui de les représenter.

Dans la cave, trouvé une pièce de vin entière et la valeur d'une demi-pièce en bouteilles.

Ce fait, et ne restant plus rien à sceller ni à décrire dans lesdits appartements, nous avons laissé nosdits scellés sains et entiers et les objets décrits et en évidence à la garde et possession du citoyen Henri-Gobert Cheneaux, portier de ladite maison, qui s'en est chargé

comme dépositaire judiciaire et a promis représenter le tout quand et à qui il appartiendra. [Signé :] Cheneaux.

Dont et de tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès-verbal auquel nous avons vaqué jusqu'à quatre heures de relevée, en présence et assisté de ladite citoyenne Babuty, qui a signé avec nous, et dudit citoyen Greuze, qui n'a voulu signer de ce interpellé. [Signé :] A.-G. Babuty, Pinard.

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE (fol. 7-8).

Suivent les toiles des tableaux commencés, dont la prisée va être faite par ledit sieur Roussel, de l'avis de Jean-Baptiste-Pierre Lebrun, peintre, demeurant à Paris, rue du Gros-Chenet, section de Molière et Lafontaine, à ce présent[1] :

Quatorze toiles sur lesquelles se trouvent dessinés différents portraits, prisées ensemble deux cents livres, ci 200 l.

Vingt-huit petites toiles et panneaux, prisés ensemble soixante-douze livres, ci 72 l.

Deux bordures à trois ornements et de profil, et une autre à deux ornements, prisées ensemble quarante-huit livres, ci 48 l.

Sept estampes montées des Quatre Éléments de l'Albane et de la Flotte flamande, par Fessard, prisées ensemble quarante-huit livres, ci 48 l.

Trois tableaux et dessins, dont un paysage sur papier, par Millet, un autre, genre de Bourdon, et un combat d'animaux, deux esquisses de valence de la Chine (*sic*), sur papier blanc, et une école de Lyon (*sic*), prisés ensemble quarante-deux livres, ci 42 l.

Une étude au pastel, deux autres études à la sanguine, sous verre, et un verre et une bordure, prisés ensemble trente-six livres, ci 36 l.

Quatorze bosses et plusieurs petites mains de terre, prisées ensemble quarante-huit livres, ci 48 l.

Une boîte à couleurs avec son dessus de porphyre et sa molette de même matière, prisés ensemble trente-six livres, ci 36 l.

Trois chevalets, prisés ensemble vingt-quatre livres, ci 24 l.

Un portefeuille contenant quarante-sept contre-épreuves, la plupart maculées et dans le plus mauvais ordre, prisé cent livres, ci 100 l.

Un portefeuille contenant quarante-deux autres contre-épreuves, prisées ensemble quarante-huit livres, ci 48 l.

---

1. « Quant au ridicule, le mémoire de Greuze contre la vertu de sa femme n'est égalé que par celui de J.-B.-P. Lebrun, imprimé en l'an II, en faveur de la vertu de la sienne » (*Arch. de l'Art fr.*, Doc., t. II, p. 153). Voir dans *Nouv. arch. de l'Art fr.*, 1875, p. 435, une adresse élogieuse de Greuze à ce même peintre, vers 1791.

Deux portefeuilles contenant différentes estampes et fragments d'estampes, le tout taché et dans le plus mauvais ordre, prisé ensemble vingt-quatre livres, ci 24 l.

Quatre-vingt-onze croquis et études, prisés ensemble deux cent quarante livres, ci 240 l.

Quatre Académies de Bouchardon et une étude de Forge (*sic*)[1], les cinq dessins prisés ensemble soixante-douze livres, ci 72 l.

Cent trente-cinq études et croquis, prisés ensemble neuf cent quatre-vingts livres, ci 980 l.

Cinquante-huit dessins, prisés cent cinquante livres, ci 150 l.

Quatre-vingt-une études de pieds et de mains, prisées ensemble cent vingt livres, ci 120 l.

Trois cent trois estampes, prisées ensemble sept cent cinquante livres, ci 750 l.

Trente-huit estampes, prisées ensemble trente-six livres, ci 36 l.

Cinquante-sept dessins et études, prisés ensemble cent livres, ci 100 l.

Trois bosses et deux estampes, prisées ensemble douze livres, ci 12 l.

Deux équerres en bronze, par Boulle, prisées ensemble soixante-douze livres, ci 72 l.

Une lionne et une chèvre en bronze, prisées trente-six livres, ci 36 l.

Une Cléopâtre, en plâtre, et son bocal de verre, prisés ensemble neuf livres; 9 l.

Un buste de Vénus Médicis, en plâtre bronzé, deux vases en plâtre[2], prisés dix-huit livres, ci 18 l.

Dix estampes étant dans l'antichambre, prisées cent vingt livres, ci 120 l.

Un paysage de Bourdon et deux par Bourdon, les trois ensemble prisés dix-huit livres, ci 18 l.[3].

LA RUE DES BORDEAUX A CHARENTON.

La rue des Bordeaux, commune de Charenton (Seine), est une voie qui commence à la Seine pour se terminer à la route nationale n° 5, dite rue de Paris, dans la traversée de la commune; par une décision exécutée le 3 octobre 1894, la municipalité de Charenton vient de remplacer le nom de rue des *Bordeaux* par celui d'*Albert Delannoy*.

---

1. Cl. de La Forge; ou peut-être Forge[t].
2. On a barré ici : « et une Vénus aux belles fesses. »
3. L'inventaire mentionne des reçus des graveurs Bonnet et Ingouf l'aîné (f. 9).

M. Albert Delannoy, un homme de bien qui habitait Charenton, avait manifesté l'intention de doter son pays d'une maison de refuge pour les vieillards; la mort l'ayant surpris avant qu'il n'ait mis son projet à exécution, sa veuve, suivant les intentions du défunt, fit don à la commune de deux pavillons, sis avenue de Gravelle; on ne peut qu'approuver le conseil municipal de Charenton d'avoir voulu conserver et honorer la mémoire du généreux donateur qui, favorisé des dons de la fortune, a songé à ceux de ses concitoyens moins bien partagés; il est permis de regretter cependant que l'on n'ait pas choisi une voie nouvelle pour lui appliquer le nom de M. Albert Delannoy, au lieu de débaptiser une ancienne rue dont le vocable rappelait une page intéressante des annales de la commune.

Bien que les habitants du quartier aient protesté par pétition contre le projet de changement de nom, il est probable qu'il ne s'est trouvé, parmi ces habitants ou dans le conseil, aucun érudit pour signaler aux membres de cette assemblée la véritable signification de ce nom de rue; cette étymologie ayant du reste été de tout temps fort discutée, nous allons tâcher de fixer définitivement ce point, avant que le nom n'ait disparu de la mémoire des habitants de Charenton.

Le mot *Borde*, dérivé du saxon *Bord* (maisonnette, logette), signifie en vieux français : habitation des champs; il a gardé ce sens dans plusieurs contrées, où nous trouvons encore aujourd'hui : la *Borde*, les *Bordes*, *Borderie*, *Bordières*, *Bordeaux*, etc., tandis que d'autres endroits, comme Châtillon-la-Borde (Seine-et-Marne), ajoutent un de ces termes à leur nom proprement dit; mais, au moyen âge, la *Borde* était aussi la logette où on reléguait le lépreux[1], quand il était à même de posséder un toit, de même qu'on y séquestrait ceux de ces malades destinés à une léproserie ou maladrerie, en attendant une place vacante ou l'accomplissement des formalités nécessaires, comme de nos jours, pour l'admission.

Ceci dit, on peut aisément conclure que les modestes constructions entre lesquelles montait la voie en question, sur les confins de la paroisse de Conflans, servaient d'habitations définitives ou provisoires aux lépreux qu'y attirait le voisinage de la léproserie du bourg du Pont-de-Charenton, léproserie dont l'existence est certaine dès le XIVe siècle[2], et que cette voie en a tiré le nom qu'elle portait sans doute depuis cette époque.

---

1. E. Peiffer, *Promenade topographique dans le département du Loiret*, p. 38.

2. Il y a eu une léproserie du Pont-de-Charenton, mentionnée dans le registre des visites faites aux léproseries du diocèse de Paris en 1351, fol. 64; on n'y recevait que les malades de la paroisse de Conflans. — Lebeuf, édition Féchoz, 1883, t. II, p. 362.

La maladie hideuse que l'on appelait la lèpre a heureusement disparu depuis longtemps; il ne reste aucun vestige de la maladrerie du Pont-de-Charenton, et les dernières traces de cette institution charitable viennent d'être effacées par les conseillers municipaux, qui ignoraient probablement ce point de l'histoire de leur commune. Ce fait ne peut que provoquer les regrets de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des rares vestiges historiques que la suite des âges a laissés parvenir jusqu'à nous, souvenirs vénérables de l'existence de nos pères dans les lieux où nous leur avons succédé.

Paul PÉROT.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*. Paris, 1892-1895, 13 fascicules in-4°, avec gravures.

La Société historique d'Auteuil et de Passy, fondée au commencement de 1892, a publié jusqu'à présent treize livraisons formant ensemble 256 et 56 pages. Elle est spécialement consacrée aux études locales et a pour but la recherche et la conservation des souvenirs et curiosités littéraires, artistiques, etc. d'Auteuil, de Passy et de leurs dépendances anciennes. Son Bulletin contient un petit nombre de documents inédits et surtout des notes ou notices sur les faits et les choses de la région. La multiplicité de ces notes, plus ou moins développées, ne nous permet pas de les énumérer ici; disons seulement que, parmi les noms des nombreux collaborateurs du Bulletin de la Société d'Auteuil, on aime à rencontrer ceux de MM. Anatole France, Guillois, Seré-Depoin, etc., et que la table alphabétique qui termine la première période triennale (p. 251) contient un aperçu très varié des sujets traités. P. L.

2. — DELARC (abbé). L'Église de Paris pendant la Révolution française (1789-1801). Paris, 30, rue Saint-Sulpice, gr. in-8°.

Notre confrère M. l'abbé Delarc ajoute à son œuvre déjà si considérable un nouveau travail. Après avoir traduit la grande Histoire des conciles de Hefele, avoir donné au public savant l'Histoire de Léon IX, les Normands en Italie, l'Histoire de Grégoire VII, après avoir édité l'*Ystoire de li Normant*, par Aimé du Mont-Cassin, notre confrère aborde une autre période de ces annales ecclésiastiques auxquelles il a presque exclusivement consacré sa vie. C'est l'histoire des églises de Paris pendant la Révolution qu'il retrace aujourd'hui; l'ouvrage, qui aura trois volumes, paraît par livraisons; les huit premières livraisons forment le tome Ier (502 pages) et le tome II est en cours de publication.

Une description générale du diocèse de Paris en 1789 ouvre le tome Ier. L'auteur s'occupe ensuite des élections du clergé parisien aux États

généraux. Il analyse ses cahiers, raconte le rôle et les douloureux mécomptes de Mgr de Juigné pendant les premiers mois de la Révolution, passe à la suppression des monastères d'hommes, à la constitution civile et à l'abolition des chapitres (exposé très documenté des dernières heures du chapitre de Notre-Dame), à l'organisation de l'Église constitutionnelle, à la prestation du serment, à la Constitution civile (détails importants), à la nomination des nouveaux curés de Paris, dont les curieux discours d'installation sont reproduits et finement commentés. Les gravures nous ont paru heureusement choisies et généralement fort bien venues. Nous signalerons notamment la pierre tombale de l'historien Noël Alexandre dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques; la bibliothèque du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, devenue le lieu de réunion du fameux club des Jacobins.

Aucun sujet peut-être ne convenait mieux au genre de talent et à la manière de notre confrère. Il est de ces érudits qui, près de leur sujet, aiment à se dissimuler derrière leur œuvre, laissant le plus possible parler les textes. Et ici quels textes! M. l'abbé Delarc excelle à en émailler son récit, sans fatiguer jamais le lecteur. Celui-ci s'abandonne avec confiance à un guide aussi sûr et aussi bien renseigné. Il trouvera dans ce beau livre, entre autres documents de premier ordre : la Protestation du chapitre de Notre-Dame au moment de sa suppression et le « Dire » du chanoine unique qui, lui, ne protestant pas, se trouve obligé de contre-protester, la belle pétition du Directoire de Paris à Louis XVI pour l'engager à ne pas sanctionner la loi du 29 novembre 1791, le bref de Pie VI au malheureux roi pour le féliciter du succès(!) du voyage de Varennes, etc. Paul Viollet.

3. — Depoin (J.). Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, publié d'après les documents inédits. Pontoise, aux bureaux de la Société historique, 1895, in-4°, 112 pages.

Ceci n'est que la première partie de la publication consacrée à Saint-Martin de Pontoise par la Société historique du Vexin. Le fascicule contient la mention de 137 chartes, comprises entre les années 1032 et 1161; le second fascicule contiendra le reste des actes, des annexes, des appendices et la table.

Jadis il y avait deux cartulaires; ils ont disparu au xviiie siècle, au moment de la dispersion des religieux, mais ils ne sont peut-être pas perdus. M. Depoin paraît avoir quelque soupçon de leur existence, cachés qu'ils sont chez quelque curieux, peu disposé à se faire connaître. Nous avons, personnellement, constaté ailleurs des faits analogues.

Avec les extraits contenus dans des ouvrages pour lesquels les auteurs ont pu consulter les cartulaires et au moyen des actes nombreux conservés aux archives départementales de Seine-et-Oise, M. Depoin a pu reconstituer un recueil qui est une sorte de cartulaire. Il a mis ainsi à la disposition des érudits une riche mine de documents historiques et archéologiques relatifs aux diocèses anciens de Paris, Beauvais et Senlis. Le texte même paraît aussi bien établi qu'il était possible, alors que trop souvent l'éditeur n'avait à sa disposition que des transcriptions; ce texte est accompagné de notes nombreuses et sobres qui l'éclaircissent. Parmi les actes qui font connaître des détails piquants, il en faut signaler un, de 1157, par lequel Yves de Mello, clerc, donnant une fête à Paris pour célébrer un premier janvier, est

obligé d'engager, pour en payer les frais, sa villa de Boran. Les détails relatifs à cet engagement sont fort curieux à lire; Yves de Mello paraît avoir été assez prodigue, car il emprunta 100 marcs d'argent sur Boran.
A. de B.

4. — Depoin (J.). Le prieuré de Saint-Germain-en-Laye. Origines et cartulaire. Versailles, Cerf et fils, 1895, in-8°, 30 pages.

Sous ce titre, M. Joseph Depoin publie l'analyse d'un certain nombre de chartes (1073-1495), avec la reproduction textuelle de celles qui lui ont paru les plus intéressantes, dont les originaux sont conservés aux Archives nationales (T*). Toutes se rapportent au prieuré de Saint-Germain-en-Laye, et leur étude est à recommander aux personnes qui désirent établir avec précision les origines des communes limitrophes de cette localité. P. L.

5. — Dupuis (Ernest). La seigneurie et le village de Pontarmé. Senlis, impr. E. Dufresne, 1895, in-8°, 119 pages.

M. E. Dupuis a publié dans les *Mémoires* du Comité archéologique de Senlis la monographie d'une commune du département de l'Oise, accompagnée de trois planches qui reproduisent l'ancien château dans son état ancien et dans son état actuel. Ce travail comprend l'histoire de la commune elle-même, du fief et d'un prieuré de Mathurins dépendant de l'abbaye de Cerfroid. Pour rendre cette étude aussi complète que possible, l'auteur a consulté tous les ouvrages déjà publiés, mais il ne s'est pas borné là; il a emprunté beaucoup de documents aux Archives nationales et à celles du château de Chantilly. Des travaux de ce genre ont une grande utilité pour les éléments qu'ils fournissent à l'histoire générale.

M. Dupuis semble s'excuser de l'importance donnée par lui à son sujet et des recherches multipliées auxquelles il s'est livré pour retracer le passé d'une modeste localité. Ce n'est pas moi qui lui adresserai la moindre critique à cet égard. Je sais, par expérience, combien il y a de charme à faire l'histoire d'un village, combien on est heureux lorsqu'à force de chercher on met la main sur quelque document inédit et intéressant. On travaille souvent pendant des années, avec l'ardeur d'un chasseur au chien d'arrêt, puis, lorsque l'on a terminé, il semble que quelque chose vous manque. A. de B.

6. — Grouchy (le vicomte de). La Presse sous le premier Empire, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Opéra. Paris, Leclerc et Cornuau, 1896, in-8°, 52 pages.

Un arrêté consulaire du 27 nivôse an VIII réduisit à quatorze le nombre des journaux parisiens et supprima tous les autres, au nombre de plus de soixante. A la suite de cette mesure, un grand nombre de journalistes firent une demande à l'autorité compétente pour obtenir le droit de paraître; c'est l'inscription de ces demandes successives que renferme le manuscrit publié par notre confrère. Il y a là, cités, un grand nombre de titres de périodiques, dont les uns sont connus et dont les autres, — une centaine environ, — ne sont même pas cités par Hatin. Aussi estimons-nous cette nomenclature fort curieuse et très intéressante. Elle pourra servir de base sérieuse au travailleur qui reprendra, pour la compléter, la Bibliographie descriptive de la presse périodique française. P. L.

7. — *Le Vieux Montmartre*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du XVIIIe arrondissement. Paris, 1886-1895, 24 fascicules in-8°, avec gravures.

Nous avons déjà parlé dans le *Bulletin* (1887, p. 130) de cette société alors à sa naissance et qui, depuis cette époque, a singulièrement élargi le cadre de ses travaux. Si les uns n'offrent qu'un intérêt secondaire, d'autres constituent une série d'études tout à fait dignes d'être signalées. Voici l'indication de quelques-unes d'entre elles.

4e *fascicule* (juillet 1887). — J. Mauzin. Le traité de Montmartre (1662). — J. Noro. Les bas-reliefs de l'avenue des Tilleuls. — Lamquet. Les cimetières du XVIIIe arrondissement. — F. Jahyer. Fouilles dans les chantiers des travaux des nouveaux réservoirs.

10e *fascicule* (août 1889). — A. Burion. Montmartre et les Normands pendant le siège de Paris (885-886). — L. Lucipia. Un bienfaiteur de Montmartre (F. Villon). — F. Leclerc. Chapelle.

21e *fascicule* (janvier 1895). — A. Martin. Montmartre en 1789. — L. Lazard. L'assassinat de Clignancourt. Notes sur Montmartre. — L.-A. Bertrand. Fête civique sous la Révolution. — L. Lazard. Les colonnes du Temple.

22e *fascicule* (avril 1895). — L. Lazard. La procession du chef de saint Denis. — J. Mauzin. Le théâtre de Montmartre. — L.-A. Bertrand. La chapelle des Martyrs. — P. Delcourt. Bals et guinguettes.

23e *et* 24e *fascicules* (juillet-octobre 1895). — Les cimetières de Montmartre, par Ch. Sellier et L. Lazard. — Épitaphier paroissial, par H. Compan. — Bals et guinguettes (*suite*), par P. Delcourt.

P. L.

8. — Mazerolle (F.). — Les Blaru, orfèvres et graveurs parisiens. Paris, Plon, 1895, in-8°, 35 pages.

Dans ce mémoire, lu à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, à l'École des Beaux-Arts, le 17 avril 1895, notre confrère M. Mazerolle publie deux documents, un contrat de mariage (27 décembre 1634) et un compte de gestion (25 novembre 1651), qui donnent des renseignements intéressants sur la famille des Blaru et qui complètent ou rectifient les travaux déjà publiés sur les différents personnages de ce nom. P. L.

9. — Robert (Ulysse). Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés. Quatrième fascicule : Orléans; Paris, bibliothèques de l'Institut, de l'Université, de la Ville de Paris et de l'École nationale des Beaux-Arts. Paris, H. Champion, 1896, in-8°. Prix : 4 fr.

Le quatrième et dernier fascicule de cette utile publication est presqu'entièrement consacré, comme l'indique le titre qu'on vient de lire, à des bibliothèques parisiennes, et les principaux des catalogues qui le composent sont dus à nos confrères MM. F. Bournon, Em. Chatelain et Eug. Müntz.

Le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Institut, rédigé par M. F. Bournon, ne contient pas moins de 543 articles, indépendamment de la Collection Godefroy, dont notre confrère M. Lalanne a jadis publié un inventaire détaillé. — Les manuscrits de la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, provenant la plupart de l'ancien collège de Louis le Grand et de différents collèges de l'ancienne Université de

Paris, forment un total de 1,450 volumes; M. Chatelain y a joint un inventaire sommaire des archives de l'Université. — Le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Ville de Paris, à l'hôtel Carnavalet, compte 527 articles, la plupart modernes, il est vrai, mais d'un intérêt exclusivement parisien; M. Bournon les a décrits dans l'ordre du classement établi par notre confrère M. Jules Cousin pour la bibliothèque dont il a été le fondateur. — Le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, rédigé par M. Eugène Müntz, compte 419 articles; on y trouve de très nombreux documents sur l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture et le détail des collections manuscrites d'Alexandre Lenoir, Louis David, Gault de Saint-Germain, Guénebault, Francœur, les barons Triquetti et de Girardot, Alfr. Michiels, Chenavard et Lesoufaché.

H. O.

10. — Tourneux (Maurice). Marie-Antoinette devant l'histoire. Essai bibliographique. Paris, librairie Techener, 1895, in-8°, 87 pages.

Impeccable dans ses assertions, consciencieux dans ses recherches, M. Tourneux ne veut pas faillir à sa réputation d'excellent bibliographe. La monographie qu'il vient de publier et qui ne représente qu'un très court paragraphe du grand travail dont il est en train de doter l'histoire de la Révolution française à Paris, présente un attrait même au simple lecteur. Les notes dont il a enrichi chacune des 193 descriptions des ouvrages qu'il a cités sont pleines d'intérêt. Elles peuvent servir de guide très sûr à quiconque veut étudier un sujet que le parti-pris de beaucoup d'historiens a trop souvent, et quelquefois volontairement, embrouillé.

P. L.

11. — Tranchant (Ch.). Association amicale des anciens élèves du collège Sainte-Barbe-Rollin. Réunion annuelle du 7 février 1895. Allocution. Paris, imp. Lahure, 1895, in-8°, 22 pages.

En publiant l'allocution prononcée dans la séance énoncée ci-dessus, notre éminent confrère a eu la bonne pensée de la faire précéder d'une *Note préliminaire*, dans laquelle il a tracé une esquisse rapide de l'histoire assez complexe du collège Sainte-Barbe-Rollin. Très documentée, mais malheureusement trop courte, cette étude, qui a toute la valeur d'un long travail, est remplie de renseignements intéressants qu'aimeront à lire ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Université de Paris.

P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 12 mai 1896.

Présidence de M. Jules Lair, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— M. Jules Lair, président, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Pour les hommes éminents qui m'ont précédé à cette présidence, les remerciements du grand honneur reçu n'étaient pas de simples formules de style et de bon goût; c'était aussi un légitime hommage rendu à notre Société. Mais à moi, qui dois tout à votre bonne grâce, et que votre indulgence seule rassure, ces sentiments s'imposent. Veuillez croire, Messieurs, qu'ils sont aussi vifs que sincères et durables.

« Nous avons à rendre d'abord un pieux devoir aux confrères que la mort nous a pris.

« Notre premier souvenir ira à ces personnes désintéressées qui nous aident pour nous aider, qui se font public pour les exécutants.

« Tel était M. de Pardieu, inscrit sur nos listes en 1889. Mme Despierres nous a envoyé une communication intéressante dont le secrétaire de notre Société vous entretiendra dans un instant.

« M. le Dr Gannal appartenait à notre Société depuis 1887, et avait pris une part assez active à nos travaux. Il connaissait à fond l'histoire des hôpitaux et de l'assistance publique. Sa communication de documents relatifs à la Villeneuve-sur-Gravats (N.-D. de Bonne-Nouvelle) est des plus curieuses.



« M. André était un de ces hommes qu'on aurait appelé, au XVIIe siècle, un patron, au XVIIIe, un Mécène des arts et des lettres. Employant libéralement une très grande fortune, il s'inscrivait volontiers sur la liste des sociétés dont l'objet lui paraissait utile. Représentant d'une famille parisienne, il ne pouvait manquer de s'intéresser à la Société de l'Histoire de Paris, qui conservera le souvenir de cet ami de la première heure.

« Il y a huit jours, dans cette même salle, le président de la Société de l'Histoire de France faisait, aux applaudissements de tous, l'éloge de M. Hauréau, que notre Société avait aussi l'honneur de compter parmi ses membres.

« C'était une sorte de bénédictin laïque, et ce nom, que je ne suis pas le premier à lui donner, il ne l'eût pas repoussé.

« Bénédictin, il l'était par le travail patient, par le savoir solide et modeste. Il a continué, d'ailleurs, l'œuvre des Bénédictins, et les divers recueils de l'Académie des Inscriptions sont enrichis de ses meilleurs travaux.

« Comme savant, M. Hauréau a trouvé et trouvera encore des savants pour l'apprécier dignement. Je parlerai donc surtout de l'homme que j'ai eu l'occasion d'observer dans des circonstances qu'on n'oublie pas.

« C'était en 1870, pendant le siège. M. Hauréau, qui ne recherchait ni les honneurs ni les bonnes places, avait accepté la direction de l'Imprimerie nationale. Alors que certains gouvernants, malgré les tristesses du moment, se laissaient aller, involontairement peut-être, au charme du pouvoir, M. Hauréau gardait son calme et s'efforçait de le faire garder aux autres. Par devoir professionnel, toutes les affiches, toutes les proclamations du gouvernement, et Dieu sait s'il y en a eu! lui passaient sous les yeux. Toujours leurs auteurs ont reçu de lui des conseils sages et discrets.

« Aussi éloigné de l'agitation stérile que du découragement, il traversa dignement cette douloureuse période. L'avouerai-je, je n'étais pas exempt de préventions contre certaines de ses doctrines, préventions qui l'eussent laissé indifférent. Elles s'effacèrent devant la noble et simple attitude du citoyen.

« Anatole de Montaiglon est encore un de ces hommes à qui les éloges compétents ne manqueront pas. La reconnaissance affectueuse de ses élèves, de ses amis lui a élevé, de son vivant, un monument durable, en imprimant un catalogue aussi complet que possible de ses innombrables publications. Les avait-il toutes en mémoire? C'est douteux. Il a souvent collaboré à la rédaction de nos bulletins. Il collaborait toujours et partout. Il n'avait pas la prétention de tout savoir, mais, sur toute matière, il savait quelque chose de particulier. Il rappelait un de ces bons amis, j'allais dire un de ces vieux gar-

çons, providence des familles, qui, sous leurs vêtements sans prétention, cachent toujours quelque aimable présent, quelque cadeau opportun.

« De tels hommes sont, pour des réunions de sociétés, particulièrement précieux. On peut faire fond à toute heure sur leur esprit, sur leur érudition, sur leur bonne volonté. Grâce à eux, jamais on ne révient d'une séance sans en rapporter quelques connaissances nouvelles.

« Montaiglon avait le savoir obligeant; pas ombre de pédantisme. Il se montrait comme il se trouvait être, et l'on était toujours heureux de l'accueillir comme on le trouvait. Très gaulois, très sceptique, mais aussi très loyal, très bon, je crois pouvoir résumer son éloge en un mot : il a plus semé que récolté et plus fait pour les autres que pour lui-même.

« M. Achille Moranvillé était entré dans nos rangs dès le premier appel. Membre actif de la Société de l'Histoire de France, il ne nous a donné que le concours indirect de la bonne volonté et de l'exemple. Bien préparé à tout par de très fortes études, très décidé à parvenir par son travail, il était entré, en 1848, à l'École d'administration, puis les hasards de la vie en avaient fait successivement, et toujours avec succès, le directeur des messageries maritimes à Constantinople, le fondateur des Magasins généraux de Paris.

« Retiré des affaires depuis vingt-cinq ans, il n'avait, en réalité, que changé la nature de ses travaux.

« Justement considéré pour sa compétence dans les questions de droit administratif, il ne l'était pas moins pour sa connaissance de notre histoire. Le goût des recherches patientes et méthodiques était comme inné en lui et, n'eût été une trop grande modestie, une excessive défiance de lui-même, il aurait parfaitement mis en valeur les nombreux matériaux qu'il avait amassés sur nos anciennes institutions.

« Courageux, il l'a prouvé en 1871, c'était, par excellence, un homme d'ordre, très conciliant avec les personnes, très ferme sur les principes, combattant sans bruit comme sans relâche et faisant plus secrètement encore beaucoup de bien autour de lui. Vous m'excuserez, Messieurs, si je m'arrête un peu à ce souvenir d'une amitié de plus de trente ans sur laquelle n'a passé aucun nuage et dont la mort seule a, pour un temps, suspendu le cours.

« M. Moranvillé a laissé, dans son fils Henri, à vous un confrère qui a déjà fait, qui fera encore honneur à notre Société par ses travaux, à moi un jeune ami qui me rendra quelque jour, par pure affection, ce que je fais aujourd'hui par reconnaissance pour son père.

I.

« L'an dernier, notre président regrettait que le trop grand nombre des oraisons funèbres qu'il avait à prononcer le privât du plaisir de vous mener dans quelque quartier de Paris, bien connu de lui. Il vous eût fait entrer sans doute dans son illustre maison des Gobelins, ornée des plus belles tapisseries du monde et que personne ne sait expliquer mieux que lui. Impuissant à vous offrir un aussi grand régal, je vous demanderai la permission de vous emmener hors barrière, dans un lieu que le roi Louis XI qualifiait de champêtre et dont aujourd'hui le dernier pouce de terrain aride et poussiéreux revendique fièrement le titre de ville.

« Je veux parler de la plaine Saint-Denis, où les ombrages manquent un peu, mais où les souvenirs historiques abondent.

« La grande voie de cette plaine a été, par excellence, un chemin royal, celui des entrées solennelles lors des joyeux avènements, souvent celui du retour des guerres victorieuses, et enfin, mais dans l'autre sens, celui de l'acheminement des princes au dernier séjour, aux caveaux de l'antique abbaye.

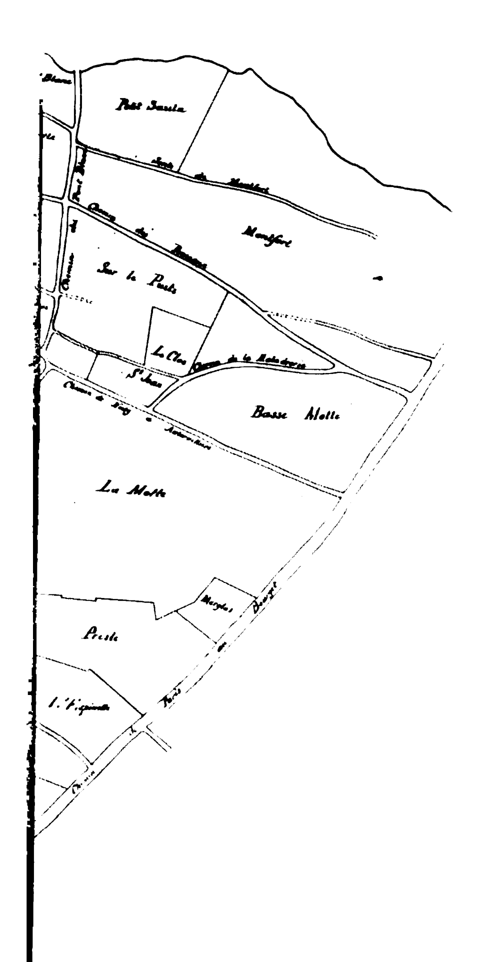
« Pendant de longues années encore, elle a été animée par la vie bruyante des foires du Lendit, les processions du clergé, du parlement, des étudiants et de leur suite.

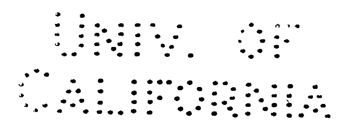
« Puis l'heure de l'abandon est venue. La culture a passé sa charrue sur les loges éphémères de la foire, conservant à peine, dans les noms de quelques lieux-dits, les souvenirs de l'ancien état. Les ingénieurs ont tracé au cordeau de larges voies sur les chemins tortueux dont on cherche en vain les tronçons. La main lourde de l'industrie, les immenses garages du chemin de fer du Nord, les énormes gazomètres de la Compagnie Parisienne, les bâtiments et les chantiers de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, sorte de Lendit permanent, mais silencieux, ont couvert plus de la moitié de cette plaine, à ce point qu'il ne sera bientôt plus possible d'y retrouver l'emplacement des bornes de marbre plantées jadis par Suger.

« Loin de moi la prétention de vous présenter une étude complète. Rassurez-vous; je laisserai cette tâche et cet honneur à mon jeune confrère, l'archiviste de Saint-Denis, me tenant satisfait, si je lui fournis quelques utiles renseignements et s'il n'est pas trop sévère pour un de ses anciens, depuis longtemps archiviste hors cadre.

« C'est la nature qui a formé la plaine Saint-Denis au pied des pentes de Montmartre, entre la vallée de la Seine et celles, plus modestes, du Crou et du ru de Montfort. C'est l'homme qui lui a donné des limites précises, surtout en traçant ses chemins.




Montfort
Le Clos
St Jean
Basse Motte
La Motte



« Quand les premiers habitants de Lutèce éprouvèrent le besoin de sortir de leur île et de communiquer avec leurs voisins du Nord, les Silvanectes, par exemple, ils n'eurent pas beaucoup à réfléchir sur le choix de la route à suivre. Il leur suffit de lever les yeux. Entre les hautes collines de Montmartre et les buttes Chaumont, la nature n'avait laissé qu'un défilé assez étroit, passage obligatoire établi à cinquante mètres d'altitude, à peu près où l'on bâtit plus tard, sur l'avant-dernière limite du Paris de Louis XVI, la rotonde de la Villette.

« Notre savant et si dévoué confrère, M. Vacquer, a prouvé depuis longtemps que la rue Saint-Martin était la voie romaine au nord de Paris. C'est dire qu'elle avait été précédemment la voie celtique, traversant d'abord en chaussée les marais auxquels on donne aujourd'hui, un peu arbitrairement, le nom d'île Saint-Martin; la route montait en ligne droite jusqu'au-dessus de Saint-Laurent, puis fléchissait à gauche et se dirigeait presque en palier jusqu'au Bourget, dans la direction de Senlis. Cette grande voie laissait notre plaine sur la gauche.

« Mais il fallait aussi visiter et recevoir les gens du Beauvaisis, du Vexin, du pays de Caux. Dans cette direction, deux routes paraissent avoir existé de tout temps.

« La première, la plus facile, en ce qu'elle n'exigeait aucun effort de montée, se détachait à gauche de l'extrémité de la paroisse de la Villette-Saint-Ladre, à la hauteur des quatre chemins, gagnait Aubervilliers, puis Catulacum-Saint-Denis; enfin, la Seine qu'on n'avait pas besoin de franchir pour se rendre à Beauvais ou à Rouen.

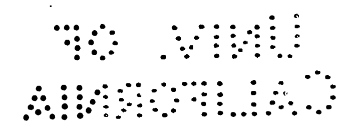
« Telle a été la première délimitation de la plaine Saint-Denis du côté de l'est.

« Les gens pressés ou voyageant à cheval, sans fardeaux, créèrent une voie intermédiaire un peu au-dessus de Saint-Laurent. Son nom, très ancien, n'est pas connu; il s'est appelé route des Potences (1789). C'est aujourd'hui la rue Philippe-de-Girard.

« Franchissant le dernier contrefort de la butte Montmartre, à la cote 55, le chemin arrivait à la Chapelle et de là redescendait directement à la Briche. Il a porté, au moyen âge, le nom de Cheminet de l'Ile à Paris[1], de chemin des Poissonniers. Il formait, à peu de chose près, la limite occidentale de la plaine Saint-Denis, bornée au levant par la route d'Aubervilliers à Pantin.

« M. Vacquer, il faut toujours passer par lui, a démontré que la

1. Pannier, *la Noble maison de Saint-Ouen*. Paris, 1872. Pièces justificatives, XXXV et XXXVI, p. 35. Le texte porte de Lille à Paris. On me concédera bien le droit de corriger le texte. On trouve encore p. 23 le « chemin sis comme l'on voit de Seine à Paris. »



rue Saint-Denis et sa suite, au nord, étaient surtout une voie carlovingienne, mais il est permis de croire qu'elle recouvrait quelque sentier séculaire.

« Autant l'homme, voyageant par nécessité, évite les hauteurs, autant, voyageant par plaisir, il aime à les escalader.

« Si les premiers habitants de Lutèce n'y descendirent pas de Montmartre, on peut croire, sans témérité, qu'ils ne tardèrent pas à faire l'ascension de la colline, dont les pentes les plus accessibles se trouvent du côté de l'Orient. Ce n'est plus une conjecture, c'est une certitude qu'une communication existait entre Catulacum et Paris dès le temps de sainte Geneviève, quand cette patronne des Parisiens habitait, à la Chapelle, une sorte de retraite d'où elle se rendait en pèlerinage à Catulacum au tombeau des martyrs[1].

« Voilà la plaine Saint-Denis divisée en deux parties inégales : la plus large à l'est, la plus resserrée à l'ouest.

« La cause de ce resserrement était non seulement la Seine qui se rapprochait, mais encore la présence des derniers taillis de la forêt de Rouvrai, notre bois de Boulogne, qui couvrait la charmante colline, où le parc de Saint-Ouen et le château de M. Legentil conservent une dernière verdure. C'était le *Clippiacum inferius* du bon roi Dagobert[2].

« Le voisinage d'un chef d'État n'a jamais nui au pays environnant. Catulacum, si bien devenu Saint-Denis qu'on ne connaissait plus son ancien nom, profita largement de cette heureuse circonstance.

« Vous connaissez tous les savants travaux de Doublet, de Félibien, de l'abbé Lebeuf, de notre regretté J. Havet, de M. Bournon, sur les origines de Saint-Denis. Je me contenterai donc de dire que Catulacum, à l'époque où l'on y enterrait les corps des martyrs, n'était qu'une simple villa cachée au fond d'un vallon marécageux. Quand une abbaye y fut fondée, quand l'église de cette abbaye abrita la sépulture de plusieurs rois, il n'est pas douteux que de grands biens y assurèrent la subsistance des moines, celle d'un petit peuple de vassaux. Je ne crois pas, toutefois, aux immenses propriétés dont a parlé notre confrère Pannier. Lorsqu'on voit un prince concéder une villa, une paroisse, il faut l'entendre des droits qu'il y possédait, assez souvent peu de chose, et dont il restait encore à prendre possession.

« Je trouve une première indication de ce que pouvait être, au VIIe siècle, le domaine propre de l'abbaye, dans les limites de l'exemption des droits épiscopaux accordée à Saint-Denis, en 652, par saint Landry, évêque de Paris. Bien entendu, je prends le fait qui n'est pas douteux et non le texte ni la date de l'acte sur lesquels on peut dis-

1. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, III, 125.
2. Pannier, *la Noble maison de Saint-Ouen*, p. 8 et 33.

cuter. Or, l'exemption, de l'aveu même des moines, comprenait seulement le territoire situé entre la fontaine Saint-Rémi, à l'est, le pré Framoisin (*pratum Formosum*), au sud, jusqu'à l'église Saint-Quentin, et de là, en remontant au nord-ouest par la route royale, jusqu'au pont de Tricène, près Saint-Denis-de-l'Étrée[1].

« Le tout forme un petit triangle à peu près équilatéral avec un angle non loin de la gorge du fort de l'Est; un autre angle à cent mètres au sud du pont du Canal, sur la route de Paris; le troisième angle vers la Seine.

« L'exemption ne couvrait pas plus de 400 hectares.

« Encore portait-elle sur des terres qui ne dépendaient pas complètement de l'abbaye.

« A s'en rapporter à un acte de Dagobert, confirmé par le roi Robert en 1008, confirmation aussi suspecte à plusieurs que l'original, l'abbaye avait possédé un droit d'asile portant sur un bien plus vaste territoire. Ces actes sont contestés, c'est entendu, mais ils représentent certainement les prétentions de l'abbaye au XIIe siècle.

« Était sous la protection du saint le fugitif venant du Vexin ou du Beauvaisis, quand il avait passé le pont de Tricène; s'il venait de Paris, quand il avait dépassé Montmartre; enfin, s'il se sauvait du palais du roi, quand il avait franchi la route de Louvres, c'est-à-dire de Senlis[2].

« L'acte est daté de Clichy, ce qui, j'en conviens, rend ce dernier passage incompréhensible.

---

1. Cf. acte de Landry, évêque de Paris, 1er juillet 652 : « Ex loco qui dicitur fons Sancti Remigii, sicut via distinguit quæ prebet iter juxta pratum, quod dicitur Formosum, usque ad æcclesiam Sancti Quintini martiris. et illinc per regalem stratam, donec veniatur ad vivarium in capite Tricini pontis, sicut prata fratrum distingunt, usque ad prefatum locum fontis Sancti Remigii. » J. Tardif, *Monuments historiques*, p. 9; cf. Doublet, *Antiquités*, p. 444; Pannier, *ibid.*, preuves, p. 24, « pratum Formosain, » acte de 1317; Atlas cantonal de la Seine : le Franc-Moisin, chemin du Franc-Moisin, rural n° 14.

2. Doublet, *Antiquités*, p. 656. « Cette charte, dit Doublet, est sur escorce d'arbre. » Un annotateur du volume a ajouté : « Il n'en reste que l'enveloppe sur laquelle on l'avait collée. » Puis autre note d'une autre main : « Cartul. blanc, t. I, p. 1. » Tardif, *Monuments historiques*, p. 156; *Cartulaire de la ville de Paris*, p. 60, où l'on note que Kopp tient cet acte pour faux. — « Huic etiam immunitati ipsos eosdemque terminos imponi censemus, qui in privilegio domni Dagoberti... prescripti sunt, id est usque ad eum locum quo ad eandem æcclesiam tendentes Tricenam pontem ingrediuntur, necnon etiam usque ad Montem Martyrum... similiterque usque ad viam publicam que ad Luperam ducit. » Tardif, *Monuments historiques*, Cartons des rois, p. 157.

« Voit-on le pauvre diable, s'échappant de Clichy-la-Garenne et qui ne serait sous la protection de Saint-Denis qu'au delà du Bourget?

« L'auteur du titre de 1008 a pu se tromper ou vouloir tromper sur l'ancienneté du droit d'asile, soit; mais non sur son étendue géographique.

« Plus on est apocryphe et plus on doit se montrer vraisemblable.

« Pour l'auteur de notre acte, l'asile est limité au sud par Montmartre, au nord par la Seine, à l'est par la voie de Paris à Senlis. Le fugitif était supposé partir d'un palais situé au nord de cette voie, de Compiègne, par exemple, ou de Clichy-en-Aulnois[1].

« En tous cas, le périmètre ici indiqué correspond exactement à celui de l'ancien Saint-Denis.

« Le petit triangle de l'exemption ecclésiastique, accordée par l'évêque Landry, se trouve beaucoup agrandi. Il contient, non plus 400, mais 4,000 hectares.

« Avec Suger, nous entrons dans l'histoire claire et précise de la Plaine.

« Un acte de Louis le Gros (Paris, 1124) fixe les limites de la justice de l'abbaye « a fluvio Sequanæ, videlicet a molendino, quod « vulgo appellatur Baiard, usque ad supremum caput villæ que voca- « tur Halbervillare » (Tardif, Cartons des Rois, p. 217).

« Le roi Louis le Gros, ajoute Suger, nous concéda toute la voirie où, à certaines places, des croix et des colonnes de marbre sont élevées et, comme les colonnes d'Hercule à Gadès, tiennent en respect tous les ennemis[2].

« Impossible de retrouver le moulin Baiard; mais ces colonnes, ces bornes de marbre sont citées dans plusieurs titres du moyen âge. Presque toutes subsistaient encore au XVII[e] siècle, comme on le voit dans la description de la banlieue de Saint-Denis, telle qu'elle nous est donnée en 1620 par Doublet.

« Puis-je citer ce nom, Messieurs, sans rendre hommage à ce digne bénédictin, providence de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Saint-Denis? Je possède l'exemplaire de son livre des *Antiquités* qui

---

1. Le texte donné par Doublet, p. 657, et celui du *Cartulaire de la ville de Paris* varient. Ch. de Beaurepaire, dans son excellente thèse *Essai sur l'asile religieux dans l'Empire romain et dans la Monarchie française* (Bibl. de l'École des chartes, 1853, p. 580), tient l'acte pour faux. Il est à noter : 1° que l'extension donnée au droit d'asile, rapprochée du périmètre restreint de l'immunité ecclésiastique, paraît invraisemblable; 2° que les actes de Chilpéric II (716) et de Pépin (768), publiés par Tardif, *loc. cit.*, p. 38 et 50, ne précisent l'étendue d'aucune immunité.

2. Lecoy de la Marche, *Œuvres complètes de Suger*, édition de la Société de l'Histoire de France, chap. XXVIII, p. 120.



figurait dans la bibliothèque de l'abbaye. Combien je préfère ce travail, malgré ses longueurs, ses redites, sa crédulité, à la belle, mais froide ordonnance du livre de Dom Félibien! Ce dernier aurait pu prétendre à l'Académie française; le bon Doublet se serait rendu tout droit, ce me semble, à notre Société, et vous l'eussiez bien accueilli.

« Que n'est-il à ma place? Nous y gagnerions tous.

« Revenons à notre sujet. La première borne se trouvait sur la Seine, en avant de la porte de Pontoise ou porte Compoise, vers la Maison de Seine.

« De là, la limite descendait au sud-ouest, à un grand colombier cité dans un aveu du château de Saint-Ouen.

« Autre borne de marbre à l'embranchement de deux chemins, l'un allant à Clignancourt, celui de la Procession, l'autre à Paris, celui des Poissonniers, au lieu dit pointe Saint-Denis, aujourd'hui cimetière de Cayenne[1].

« Sur le chemin de Paris, deux bornes, deux colonnes d'Hercule formaient la démarcation entre la banlieue de Saint-Denis et celle de Paris, entre la chaussée du Roi et celle de l'Abbé. Elles se trouvaient non loin du cimetière de la Chapelle, à 6,200 mètres de Notre-Dame.

« A l'est, l'abbé Lebeuf a encore vu, vers 1740, entre Crèvecœur et Aubervilliers, une des fameuses bornes posées par Suger[2].

« Enfin, tout au nord-est, la banlieue s'étendait du château de Merville à la chaussée du Bourget ou chemin de Louvres.

« Voilà retrouvées sur place, à la date relativement récente de 1620, les limites de la plaine Saint-Denis, fixées sinon par Dagobert, sinon même par le roi Robert, tout au moins par ses successeurs. Ce territoire, avec le droit de haute et basse justice, comprenait à peu près les paroisses actuelles de Saint-Denis et de Saint-Lucien ou de la Courneuve.

II.

« C'est au milieu de ce vaste périmètre qu'on a tenu la foire du Lendit. Ce travail étant topographique et non historique, je n'entrerai pas dans une discussion approfondie sur la date de la création de cette foire. L'abbé Lebeuf a, non sans vivacité, critiqué les prétentions de l'abbaye, qui la faisait remonter au temps de Dagobert, ou tout au moins de Charlemagne. Mais notre confrère

1. Pannier, *la Noble maison de Saint-Ouen*, preuves, p. 35. « Marbre du Cheminet de Lille (l'isle) et de Paris, » 9 sept. 1293. — M. Bournon cite un bornage très détaillé de cette partie. Voy. *la Chapelle Saint-Denis*, p. 7.

2. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, III, 284.

M. Roussel[1], archiviste de l'Oise, paraît, à son tour, avoir raison dans ses critiques de la théorie de Lebeuf, ne faisant commencer la foire qu'après la seconde croisade.

« A mon sens, bien qu'on ne le trouve que dans des textes du XIIe siècle, ce mot de Lendit a une bonne consonance d'antiquité. *Indicere* est une expression technique au sens de *publier*, *annoncer légalement*. Elle se trouve dans César : *Totius Galliæ concilium Bibracte indicitur; Romæ dierum viginti supplicatio indicitur,* écrit le vainqueur des Gaules, nous donnant les deux acceptions, civile et religieuse, d'un Indict[2].

« Il est vrai que les documents mérovingiens, et même carlovingiens, ne parlent que d'un marché annuel[3]; mais ce marché annuel devait ressembler à une foire. En effet, un diplôme de Childebert, de l'an 710, contesté par plusieurs, tenu pour authentique par Mabillon[4], signale son déplacement à la suite d'un désastre et son transfert entre les églises Saint-Martin et Saint-Laurent, en un endroit assez éloigné de Saint-Denis, pour qu'il fût nécessaire de maintenir par édit spécial les droits de l'abbaye sur les taxes à percevoir. Aurait-on porté si loin un simple marché?

« Que signifient ces mots : entre les églises Saint-Martin et Saint-Laurent?

« Je ne m'aventurerai pas dans la discussion du fameux texte de Grégoire de Tours et des naufrages survenus en 580 pendant une inondation entre la cité et une église Saint-Laurent. Quelques savants du XVIIe siècle, plus tard l'historiographe Bonamy, tout récemment nos savants collègues MM. Longnon[5] et Villain[6], que vous avez

---

1. Ernest Roussel, *Recherches sur la foire du Lendit depuis son origine jusqu'en 1430*, dans les Positions de thèses soutenues par les élèves de la promotion 1884 à l'École des chartes, p. 103. Il est à regretter que M. Roussel n'ait pas imprimé ce travail qui a mérité les éloges de M. L. Delisle dans la séance de soutenance des thèses.

2. *De Bello Gallico*, VII, 63, 90.

3. *Gesta Dagoberti*, éd. Bouquet, II, 588. — Je suis redevable à M. Depoin de la communication suivante : Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, pars Ia, p. 364, mentionne une réunion annuelle entre Corbie et Amiens : « Exitur in processionem; venitur ad statutam indictionem. » — Mabillon ajoute : « Locus hactenus vocatur Indictum, *Lendict*, medio itinere inter Ambianorum urbem et Corbeiam. »

4. *De re diplomatica*, p. 308.

5. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1878, p. 109. La *Civitas Parisiorum*, d'après Grégoire de Tours. M. Longnon me permettra de retenir la mention d'un *Sancti Martini oratorium*, situé près le Grand-Pont, à l'intérieur de la Cité. Grégoire de Tours, *Hist.*, VIII, 33. Il ferait bien le pendant à une *basilica Sancti Laurentii*, située sur la rive droite.

6. Georges Villain, *Rapport sur la mairie du Xe arrondissement*. Paris,

entendus ici avec tant d'intérêt, ont soutenu l'existence d'une île Saint-Martin et d'un bras de Seine coulant un peu au nord des boulevards actuels, de sorte que ces naufrages auraient eu lieu au pied de la côte Saint-Laurent, entre la prison Saint-Lazare et la porte Saint-Denis, à peu près sur l'emplacement de la rue du Château-d'Eau. Adrien de Valois, notre contemporain Cocheris résistent à cette opinion, et, pour moi, très modestement après ces savants hommes, je suis tenté de dire avec Mabillon : « Verum id ab antiquo « scriptore testatum vellem[1]. »

« L'auteur de la Vie de saint Lubin rapporte qu'un incendie éclata (année 547) près d'une église Saint-Laurent, gagna les maisons bâties sur le pont, que le tumulte qui s'ensuivit éveilla le roi dans son palais[2]. Placez ce pont au ponceau du faubourg Saint-Martin, si vous voulez; élevez des maisons sur ce ponceau, vous aurez peine à y amener un incendie parti de Saint-Laurent ou Saint-Lazare, à

Imprimerie municipale, 1896. A propos de ce passage, ou plutôt de cette ligne de Grégoire de Tours, d'où l'on veut tirer de si grandes conséquences, qu'on nous permette de citer un extrait de l'*Histoire du diocèse de Paris*, III, 85 : « Les Grandes Chroniques de Saint-Denis font pareillement mention du lieu dont nous parlons. On y lit qu'en l'an 1373, au mois de janvier et février, les eaux furent si grandes qu'on allait en bateau depuis la porte Saint-Antoine jusqu'au Roulle et au port de Nuilly. » Qu'on rapproche de ce passage d'un auteur tel que l'abbé Lebeuf le texte même des Grandes Chroniques, et l'on verra avec quelle circonspection il faut s'avancer sur ce terrain. « Item, en celuy an mil trois cens septante-trois dessusdit, ès mois de janvier et de février, furent en France, par espécial ès rivières de Saine, de Marne, de Yonne, d'Oise et de Loire, la plus très grant inondacion d'yaues que l'homme qui vesquit lors eust onques veues; et durèrent plus de deux mois. Et à Paris aloit-l'en par bastiaux par la rue Saint-Denis oultre la porte, et de la porte Saint-Anthoine jusques à Saint-Anthoine, et de la porte Saint-Honoré jusques au Rolle et à Nully. Et si estoit l'yaue jusques près des planchers des pons de Paris et entroit dedens la chapelle basse du palais, et toutes les maisons basses du palais estoient pleines d'yaue, et communelment les caves et celiers de Paris du costé devers grant pont. Et atachoit-l'en les bastiaux à la Croix-Hémon, qui est au-dessus de la place Maubert. » *Les Grandes Chroniques de France*, éd. Paulin Paris, t. VI, p. 342.

1. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 309.

2. On a trop souvent cité ce passage par extraits, ce qui n'a pas permis d'en saisir toute la force. Je vais le donner plus au long : « *A parte* basilicæ beati Laurentii *noctu edax ignis exiliens domos pendulas,* quæ per pontem constructæ erant, exurere cœpit, et non solum ex vicino fluvio incessanter aqua superfusa non adquievit, sed etiam civitati proximis civibus, ut universa consumeret, magnum timorem incussit. » Bouquet, III, 431.

500 ou 600 mètres de là, encore plus à effrayer les habitants de la Cité et à réveiller le roi Childebert.

« Je ne me charge pas d'indiquer où se trouvait cette église Saint-Laurent[1]; mais, ce que j'ose dire, c'est que, si l'on n'était pas impressionné par la topographie actuelle, s'il n'existait pas d'église Saint-Laurent, on placerait celle de la Vie de saint Lubin tout au bas de la rue Saint-Martin, près de la tête du pont de la Cité.

« Quoi qu'il en soit, la foire du Lendit, tenue à l'intérieur du bourg avant le temps de Suger, fut portée dans la plaine en vertu d'une concession du roi Louis le Gros.

« C'est de cette époque, en réalité, que date le Lendit historique, le Lendit de la plaine Saint-Denis.

« Aujourd'hui encore, trois chemins ont conservé le nom de chemin du Lendit.

« L'un part de la Seine, près l'église actuelle de Saint-Ouen. Là se trouvait un port où l'on débarquait les marchandises allant à la foire[2].

« L'autre, venant de Clichy, du *Vetus Clippiacum*, passait sur l'emplacement du bassin des Docks et des bureaux actuels des Magasins généraux et se joignait au premier chemin du Lendit, non loin de la route moderne de la Révolte.

« C'est le Lendit occidental. L'établissement du gaz, les usines Souffrice, de nauséabonde mémoire, les ateliers de la Compagnie du Nord en occupent l'emplacement.

« La partie orientale s'étendait depuis le chemin de la Justice ou de l'Échange[3] jusqu'au lieu dit la Couture-Louvet et les Gardinoux.

« Les plans anciens nous ont conservé les noms du Parc-aux-Moutons, du Cornillon, celui plus sinistre des Fourches. Ces fourches patibulaires sont encore visibles sur la carte du diocèse de Paris de 1760 et sur celle de Cassini.

---

1. Adrien de Valois, *Disceptatio de Basilicis*, chap. III, la place sur la rive gauche de la Seine, pour permettre au roi d'être éveillé dans le palais des Thermes. C'est verser d'un excès dans un autre.

2. Pannier, *la Noble maison de Saint-Ouen*, p. 115. « Chemin du Viex-Port, qui va de Saint-Denis à Saine, » 10 avril 1399. « Au terrouoir dudit lieu de Saint-Oyn, au lieu dit le port Saint-Denys, » *ibid.*, mai 1399. « Voie du Lendit, » *ibid.*, 4 décembre 1279. Un chemin de Saint-Ouen était appelé chemin de la Marchandise.

3. Je suppose que le chemin de l'Échange, nommé l'Essange dans d'anciens plans, n'est pas sans rapports avec l'échange des biens faits entre l'abbé de Saint-Denis et les seigneurs de Montmorency. Voy. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, III, 217.



« L'usine de Saint-Gobain et toutes celles qui avoisinent le chemin du Pilier occupent l'emplacement du Lendit oriental.

« L'ensemble présentait 1,500 m. de large sur 1,500 à 2,000 m. de long et couvrait environ 250 à 300 hectares, sans compter les dépendances, les écuries où l'on remisait les chevaux dans les villages environnants.

« Bien que la foire et ses profits appartinssent à l'abbaye, c'est l'évêque de Paris qui l'ouvrait par sa bénédiction, ou beneisson, qui se donnait du haut d'une tribune élevée près la Croix penchée.

« Le dit de Guillot marque l'apogée de la foire, où l'on trouvait de tout, même une reine des filles du Lendit. En 1398, le 16 juin (voyez comme je suis documenté), le duc de Berry donna 45 sous à cette reine, assurément en tout bien tout honneur.

« Il est des personnes qui veulent tout savoir et qui demanderont ce que représentent 45 sous.

« Je pourrais les renvoyer aux excellentes tables dressées à cet effet par divers savants. Je préfère leur dire ce que le duc obtenait pour la même somme. — Pour 45 sous, il payait le voyage de deux religieuses de Hollande revenant du Saint Sépulcre; il indemnisait Lorin Larchier, « lequel l'ours de mondit seigneur avoit blessé. » Fauconnier, page de Mgr., lequel avait trouvé un des petits chiens de Mgr., appelé *Lion*, recevait 45 sous; un prêtre séculier, qui prêcha devant Mgr., 20 sous. — Avec cela on peut se faire une idée de la valeur pratique de 45 sous [1].

« D'ailleurs, si je relève ce détail, c'est à cause de son intérêt topographique.

« En effet, un chemin, celui des Fillettes, rappelle les souvenirs de cette royauté galante, et, en compulsant des titres de propriété, j'ai trouvé le lieu dit la Remise des bornes ou la Remise des fillettes. Et ce lieu a bien changé de destination; c'est aujourd'hui le cimetière de la Chapelle.

« La guerre de Cent ans porta au Lendit un coup dont il ne put se relever.

« Tantôt on tint la foire dans Saint-Denis, tantôt on ne la tint pas du tout. On la reprit, mais l'ordonnance royale ne l'autorisait que pour une année, pour deux ou pour trois. Pas de fixité, plus de foire.

« Louis XI, très bien disposé pour Saint-Denis, tenta de rendre son caractère perpétuel [2] à cette grande réunion commerciale. Perpétuel n'est pas de ce monde.

1. *Comptes de l'Hôtel au XIVe et au XVe siècle*, publiés par Douët d'Arcq, p. 312.

2. Doublet, p. 1109-1121. Lettres de Louis XI, de juin 1742, relatives à la

« Sous Henri II (nov. 1656), on abandonna définitivement la plaine à qui l'abbé de Saint-Denis, lui-même, ne trouvait plus que des défauts[1]. L'emplacement était impropre et incommode. Pas d'eau, pas de nourriture pour les marchands. Tout y coûte moitié plus cher qu'ailleurs. Pas de maison ; l'abbé est obligé, chaque année, de bâtir des loges de menus bois, de branchages sujets au feu. En cas d'incendie, pas de secours.

« On serait bien mieux à l'intérieur de la ville de Saint-Denis, où l'abbé a fait édifier de belles halles, pour étaler proprement les marchandises et où il y a de grands espaces pour les autres nécessités de la foire.

« Ainsi fut fait, et nous voilà revenus, après trois siècles et demi, au Lendit intérieur de Suger. Un ancien plan nous montre qu'on le tenait place de la Panthère[2].

« Les troubles de la Ligue et ceux de la Fronde précipitent la décadence du Lendit.

« Au xviie siècle, on en parle peu ; au xviiie, on n'en parle plus.

« La plaine Saint-Denis, abandonnée du commerce, redevint un lieu sauvage, très giboyeux, et les soldats, escortant les dépouilles royales, pouvaient tirer les perdrix chemin faisant.

III.

« Après le déplacement de la foire, la plaine ne garda qu'un seul de ses ornements, celui de ses pyramides, célèbres dans toute l'Europe.

« C'est un fait très connu que le roi Philippe le Hardi porta de Paris à Saint-Denis les restes de saint Louis, le 21 mai 1271 (il y aura bientôt 625 ans). Des pyramides surmontées de croix, ornées des statues de trois rois, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi, furent érigées aux endroits où les reliques avaient reposé. On chercherait vainement aujourd'hui le socle d'un de ces monuments, détruits ou mutilés pendant les guerres de religion. On en a publié récemment une vue très artistique, mais où l'inspiration a trop de

---

foire Saint-Denis proprement dite (cf. Arch. nat., K 931, n° 36), du 24 juin 1477, du 10 août 1480, relatives au Lendit. Voy. Félibien, *Histoire de Paris*, IV, 770.

1. Doublet, p. 1173. Lettres de Henri II, nov. 1556, et mars 1556, avant Pâques.

2. Voy. ancien plan de Saint-Denis, légende. Cet emplacement était un peu étroit et la foire débordait. Voy. Registre pour la recette des loges à la foire du Lendit, 1572. Arch. nat., K 932, n° 16.



part. Je n'en connais qu'un dessin authentique, celui qui a été donné par Chastillon[1].

« Il y en avait sept au dire de l'auteur du Dictionnaire de géographie de La Martinière. De Fer, Félibien en marquent cinq entre Saint-Denis et la Chapelle; Jaillot quatre seulement. Le plan de l'archevêché de Paris, dressé en 1760 (publié chez Desnos), en fait voir six entre Saint-Denis et la Chapelle, enfin le plan manuscrit de la Bibliothèque nationale en marque sept rien que dans la plaine[2].

« La première croix est figurée sur le plan de la Tapisserie et sur celui de Truschet, rue Saint-Denis, en face l'église des Filles-Dieu[3], contre le mur de l'ancien hôtel Saint-Chaumont, auprès d'une sorte de ponceau. Dès le XVII[e] siècle, elle a disparu du plan de Gomboust.

« La seconde croix se trouvait devant Saint-Lazare[4], à l'entrée de la rue Saint-Laurent.

« La troisième était plantée au bout de la rue du faubourg Saint-Lazare, aujourd'hui grande rue de la Chapelle. Elle existait encore en 1703, au point où cette rue reçoit la rue de Philippe-de-Girard.

« Une quatrième était érigée au sortir de la Chapelle, juste aux fortifications. Elle était désignée dans les actes sous le nom de Première Croix[5].

« La cinquième, appelée aussi la seconde croix, était encore plan-

---

1. Voy. *Recherches topographiques sur l'ancien Paris*. On dit que l'auteur de l'eau-forte s'est inspiré d'une ancienne rue Saint-Denis et des dessins du maréchal d'Huxelles. Je dois à l'obligeance de M[e] Bénard, notaire à Saint-Denis, une vue du graveur Chastillon, où une de ces croix pyramides se voit au premier plan. M. Bénard lit les anciens titres comme un paléographe. Je ne saurais trop le remercier de son aimable accueil. Je ne dois pas oublier M. Nanté, d'Aubervilliers, qui m'a communiqué un plan ancien et très intéressant.

2. Bibl. nat., section des cartes, n° 8625.

3. « En allant de Paris à Saint-Denis on trouve, dès la rue de ce nom à Paris, auprès de la maison de Saint-Chaumont, la première des sept croix qu'on a plantées à égales distances, aux endroits où Philippe le Hardi, qui portait sur ses épaules les ossements de saint Louis, son père, se reposa le 22 mai en l'an 1271. Ces croix sont des espèces de pyramides de pierre à chacune desquelles sont les statues des trois rois et un crucifix à la pointe. Ce fut pour perpétuer la mémoire d'une action si pieuse qu'on érigea ce monument. Coroset et Bonfons disent que ce fut Philippe le Hardi lui-même qui les fit élever, mais ils l'avancent sans preuve. » La Martinière, *Dictionnaire de géographie*, VIII, 58.

4. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1876, p. 180. *La Maison de Saint-Lazare de Paris*.

5. Bournon, *la Chapelle Saint-Denis et la Villette*, p. 6.



tée, en 1730, à 400 toises du rond-point de la Chapelle, en dehors de l'alignement et à droite en venant de Paris[1].

« Entre elle et la septième paraissait la célèbre Croix penchée.

« La septième pyramide était située à la pointe du Lendit, en face des Fourches.

« La huitième s'appelait la Croix Saint-Quentin, du nom d'une petite église voisine.

« Il y avait encore dans la plaine une croix, monument élevé à la mémoire des obsèques de Philippe-Auguste, à quatre traits d'arbalète de Saint-Denis[2].

« On avait fini par confondre toutes ces croix et par les appeler les Montjoies de Saint-Denis. Une seule a conservé longtemps son individualité. C'est la célèbre Croix penchée.

« Elle était certainement penchée. — Sauval constate qu'on ne la pouvait baiser, les pieds joints contre le bas, sans la prendre avec les mains[3].

« Une ancienne tradition rapporte qu'un voleur, après s'être emparé, en 1274, d'un ciboire appartenant à l'église Saint-Gervais, se retira au Lendit et jeta au vent une hostie restée dans le vase sacré. — Devant ce sacrilège, la croix se serait douloureusement inclinée.

« Elle avait porté, auparavant, un autre nom, celui de Croix aux fiens. — Doublet[4] pense que cela venait des fumiers déposés à proximité. Je me demande s'il ne faudrait pas lire fins, la Croix aux fins, *Crux ad fines*.

« En fait, cette croix séparait le pavé du roi de celui de l'abbé. C'était encore, au XVIIIe siècle, un des points terminus de la croisée de Paris[5], c'est-à-dire des quatre grandes voies royales.

« Sa place exacte se trouve un peu au sud de l'impasse Chevalier,

---

1. Voy. l'excellent plan de Paris, par Roussel, Paris et ses fauxbourgs, 1731.

2. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, V, 202. Le plan ms. mentionne encore une croix Faron, un peu au nord de la Croix penchée.

3. Sauval, *Hist. et antiq. de la ville de Paris*, II, 150.

4. Doublet, p. 297.

5. Delamarre, *Traité de la Police*, IV, 173. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1876, p. 88. Lecaron, *les Travaux publics de Paris au moyen âge*. Cela dut changer vers 1763 au plus tard. On lit, dans un *Bail à Mathieu Claude Cordier de Noisy, pour entretien de deux routes de Picardie*, etc., 15 mars 1763 (Paris, Imprimerie royale, 1764), que du carrefour formé par la rue neuve Notre-Dame et celle de la Juiverie, où je trouve à peu près le centre de Paris, jusqu'aux deux bornes au delà de Saint-Denis, sur une longueur de 5,960 toises au pied, l'entretien du chemin était aux frais du Roi et des Dames de Saint-Cyr. Ces Dames étaient aux droits et charges de l'abbaye.

à gauche de l'avenue en allant à Saint-Denis. Elle était, selon le plan manuscrit, à droite de l'ancien chemin.

« Le corps de Charles V, dit Mathieu de Coucy, fut porté à une petite croix qui est entre les deux grandes croix, au-dessus du Lendit, laquelle divise la justice de Paris d'avec celle de Saint-Denis.

« C'était là que l'abbé de Saint-Denis venait recevoir les corps des rois. Une tente, remplaçant un ancien palais, y était alors dressée. Comme la douleur n'exclut pas la fatigue, on y servait quelques rafraîchissements. Cela ne se passait pas toujours aussi courtoisement. A l'enterrement de Henri IV, les conducteurs du deuil, pour couper court aux discussions de prérogative, fouaillèrent les chevaux et galopèrent jusqu'à la basilique[1], à la juste indignation du bon Doublet.

« Si les Calvinistes commencèrent, en 1562, la destruction des pyramides, les ingénieurs du roi Louis XV leur portèrent directement ou indirectement un coup fatal en traçant la grande voie que tout le monde connaît. Les croix se trouvèrent sur des tronçons de chemins abandonnés, puis usurpés.

« Citons, pour terminer, la délibération prise par la commune de Saint-Denis le 21 septembre 1793 :

« Un membre fait rapport qu'il a fait la recherche des marques de féodalité existant sur le territoire de cette ville et qu'il en a découvert plusieurs, savoir : une borne et plusieurs croix. Il propose d'en ordonner la démolition et la vente des matériaux au profit de la commune. — Le Conseil adhère à cette proposition[2]. »

---

1. Doublet, p. 380.

2. Archives municipales de Saint-Denis, D 4, fol. 185 r° (communication de M. F. Bournon). Nous devons encore signaler les deux extraits suivants :

« 25° jour du 1er mois de l'an II (16 octobre 1793).

« Le Conseil délibérant sur la motion d'un de ses membres pour la démolition d'une croix existante sur le territoire de cette ville, à gauche du chemin de Paris, arrête, après avoir entendu le procureur de la Commune, que, dans demain, ladite croix sera démolie, qu'il sera mis à cet effet ouvriers suffisants, sauf à disposer par la suite des matériaux qui en proviendront. »

Ibid., D 5, fol. 14 v°.

« 28 brumaire an II (18 novembre 1793).

« ... Vu l'arrêté en date de ce jour, fait par les citoyens Besche, Grignon et Legrand, étant au pied de l'expédition du Conseil général de la Commune du 7 de ce mois, des journées de trois compagnons maçons et trois garçons, qui ont travaillé pendant deux jours à la destruction des croix situées sur le territoire de cette commune, à gauche du chemin de Paris, lesdites journées estimées, y compris échafaud, équipages, à la somme de quatre-vingt-quatre livres;

« Ouï le procureur de la Commune;

« Le Conseil arrête lesdites journées à la somme de quatre-vingt-quatre



IV.

« Je vous ai déjà retenus bien longtemps, Messieurs. Il faut cependant que je vous signale encore un lieu-dit très curieux. C'est celui de la Montjoie, d'autant plus qu'il est fort mal indiqué sur la carte de l'atlas départemental de la Seine.

« Bien entendu, je ne poserai pas la question, que je ne saurais résoudre, de l'origine ni de l'étymologie du fameux cri de guerre associé au nom de l'abbaye de Saint-Denis. Vous savez tous qu'il est mentionné dans Wace et que Orderic Vital le traduit par *Meum gaudium*. Je m'en tiens à mon lieu-dit.

« Dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, on trouve la mention, à l'année 1243, de quatre arpents situés « *apud* la Montjoie »[1].

« Dans un acte publié par M. Bournon, le prieur de Saint-Lazare vend le vin de ses vignes de la Chapelle, « in valle Basin et à la Mon« joie »[2]. Ce nom se retrouve dans des déclarations de censives faites en 1540[3]. Mais il est évident que la Montjoie ne faisait pas partie de la Chapelle[4].

« J'ai compulsé de nombreux titres de propriété, et, aidé par un ancien plan du XVIIe siècle, je puis indiquer l'emplacement exact de la Montjoie. Elle s'étendait de la Couture-Louvet, au sud, dernière limite de la Chapelle, jusqu'au Parc-aux-Moutons, au nord. A l'est, elle tenait aux Gardinous, et à l'ouest au chemin du Bailly. La nouvelle rue du Pilier, ou rue Proudhon, le coupe en deux.

« Pas la moindre trace d'élévation naturelle ou factice.

« D'où vient ce nom ?

« Dans la description de Paris sous Charles VI, on parle des croix

---

livres, qui sera payée par le trésorier de la Commune, à l'effet de quoi qu'il sera délivré tous mandats ou ordonnance nécessaire de ladite somme au profit des ouvriers. »

Ibid., fol. 46 v°.

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, II, 477. Les biens dits environnants sont : « Ad crucem fractam, ad Petram gemellam, apud Calvum montem, subtus Vivarium.

2. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, p. 4-5.

3. Bournon, *la Chapelle Saint-Denis et la Villette*, p. 2.

4. Citons encore Montjoie, hameau de Tourville, canton de Pont-Audemer (Eure), en face l'abbaye de Préault ; Montjoie, canton de Saint-James, arrondissement d'Avranches (Manche) ; et Montjoie, canton de Pay, arrondissement de Mortain (Manche), l'un et l'autre sur des routes allant au Mont-Saint-Michel ; Montjoie (Seine-et-Oise), commune de Clairfontaine ; Montjoie (Tarn-et-Garonne), commune de Moissac.



qui sont sur le chemin de Saint-Denis « en manière de monjoies, pour « adreschier la voie[1] ». Et, en effet, quelques auteurs appellent ces croix des montjoies, mais c'est sans aucune raison. Il n'y avait pas de croix à la Montjoie ni près de là, sinon la Croix penchée, qui n'était pas une pyramide.

« C'est ici l'occasion de citer un passage de la vie de Louis le Gros par Suger. L'abbé de Saint-Denis, parlant d'un voyage à Rome, arriva « in eo qui dicitur *Mons gaudii* loco, ubi primum adventantibus « limina apostolorum beatorum visa occurunt[2] ». L'éditeur n'a pas identifié ce *Mons gaudii*, mais je l'ai enfin trouvé. C'est le *Montegiovi*, c'était l'antique Coriole, au sud de Baciano, sur le chemin de Florence à Rome. De cette tour solitaire on découvre pour la première fois la Ville éternelle.

« Saint-Martial de Limoges avait aussi son *Mons gaudii*, colline faisant face à l'abbaye. C'est aujourd'hui le faubourg Jovi[3].

« La célèbre abbaye de Battle, près Hastings, a devant elle, aussi, son *Mons gaudii*, son *Mount joy*, et un érudit anglais de mérite, M. Lower, ajoute que plusieurs monastères d'Angleterre possédaient leur Montjoie, d'où les pèlerins découvraient l'église, but de leur voyage.

« Enfin, Jean de Mandeville signale la montjoie de Jérusalem, très belle et très délicieuse, qui remplissait de joie le cœur des pèlerins, parce qu'ils contemplaient à l'horizon la ville sainte[4].

« De notre Montjoie, on découvre aisément la basilique de Saint-Denis.

« Il est temps, Messieurs, de mettre un terme à cette fatigante promenade.

« Permettez-moi de vous ramener où je vous ai pris.

« Un de vos présidents les plus éminents, M. de Ruble, disait très spirituellement, en 1891, que notre Société avait atteint sa quinzième année, l'âge du plein épanouissement de la beauté grecque.

« Elle est aujourd'hui majeure et s'en vante. Les sociétés ne

---

1. *Paris et ses historiens*, p. 230. Sur le plan de Duval, *Environs de Paris*, 1690, on lit : Les Croix sur la route de Saint-Denis se nomment Montjoye.

2. *Œuvres de Suger*, publ. par Lecoy de la Marche, p. 37.

3. Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, p. 145.

4. « Men clepen Mount-Joye for it zevethe joy to pilgrymes hertes, be cause that there men seen first Jerusalem... a full fair place and delicyous. » Lower's, *English Surnames* (4e éd., 1875), p. 49. Ce renseignement nous a été confirmé par le savant et obligeant doyen de Battle, le Rev. E. R. Currie, D. D.



craignent pas d'être interpellées sur leur âge, pas plus que la renommée sur sa course. *Vires acquirit eundo.*

« Se fortifier, voilà le grand point.

« J'ai bien entendu quelques réflexions. Le nombre des sociétaires ne s'augmente pas; on signale des désertions.

« Assurément, cette constatation est fâcheuse; mais le mal n'a rien d'inquiétant. C'est un phénomène qui se produit un peu dans toutes les sociétés savantes. La politique, l'affreuse politique dont il est au moins permis de parler pour la maudire, en est la cause. Non qu'elle nous veuille du mal. Son plus grand tort est de trop occuper les esprits. Elle n'est pas seule coupable. Le goût du jour s'écarte de nos travaux. — Ah! si, au lieu de publier des mémoires d'érudition, vous imprimiez ceux de Barras ou quelques chroniques scandaleuses! Quelle différence! Le tirage monterait, mais la considération baisserait.

« Messieurs, vous et votre Conseil, vous pouvez rester très tranquilles tant que la situation financière sera bonne, et elle est satisfaisante. Vos budgets feraient envie à plus d'un État.

« Autre symptôme rassurant. Vous êtes abondamment pourvus de manuscrits intéressants. La société qui a publié l'introduction du Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, de M. Longnon, et qui publiera bientôt un important ouvrage de M. de Boislisle, cette société peut compter sur l'avenir comme sur le présent.

« A vrai dire, nous ne devons pas trop appeler la foule. Il me souvient qu'il y a quelque quarante ans, dans une autre enceinte, comme on dit, un homme ardent se livra à une sorte de recrutement forcé. Cela donna quelque argent et beaucoup d'ennuis. Je n'oserais dire qu'on chercha des manuscrits pour le gros public, je n'affirmerais pas qu'on n'en a pas publié.

« Mieux vaut rester dans son monde.

« Le nôtre, tel que je le connais, est restreint, mais parfait. On ne s'y ennuie pas. On y converse plus qu'on n'y discute, et les discussions les plus vives restent toujours courtoises.

« Votre président n'a pas de sonnette. Aussi bien ne lui servirait-elle pas, et, s'il met son chapeau, c'est en sortant, et à regret, parce que la séance est finie.

« Celui qui va descendre du fauteuil aujourd'hui et laisser le pouvoir à un plus habile n'éprouve qu'un sentiment. Il songe à libérer quelques heures de son temps pour revenir parmi vous, pour y retrouver d'anciens maîtres, quelques camarades d'école et cette génération de jeunes confrères qui, comme un printemps nouveau, vous rendent la joie de vivre et vous font oublier la marche du temps. »

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant sur les travaux de la Société :

« Messieurs,

« Nos publications ont suivi cette année leur cours normal. La régularité à laquelle nous a habitués le zélé secrétaire du Comité de publication, M. Omont, ne s'est pas démentie un moment.

« Vous avez, depuis plusieurs mois, entre les mains, le tome XXII de nos *Mémoires*. Il comprend cinq articles dus à M. des Cilleuls, à M. Bournon, à Mme Despierres, à M. de Crèvecœur, à M. Stein :

« La *Notice sur le Parloir aux bourgeois*, de M. Alfred des Cilleuls, corrige sur des points importants les notions reçues touchant l'histoire du Parloir aux bourgeois. M. des Cilleuls conjecture que les marchands de l'Eau se réunissaient, au XIIe siècle, sur la rive gauche, près la porte Saint-Jacques, et qu'ils évacuèrent ce local au commencement du XIIIe siècle. Le Parloir fut alors installé sur la rive droite, près l'église Saint-Leufroy. Ce fut le *Parloir Saint-Leufroy*. Le Parloir Saint-Leufroy resta le siège de la municipalité jusqu'en 1357, date d'acquisition de l'hôtel des Piliers, en Grève. Il faut renoncer à chercher dans l'île de la Cité, ou près de la place Maubert, des emplacements destinés aux délibérations de la hanse parisienne.

« M. le baron de Ruble avait publié dans le tome XXI de nos *Mémoires* le *Journal de François Grin*, religieux de Saint-Victor (1554-1570). M. Bournon nous donne aujourd'hui le *Journal* (ou *Chronique parisienne*) *de Pierre Driart*, également religieux de Saint-Victor. Cette petite chronique s'étend de 1522 à 1535, et l'on s'aperçoit, en comparant les deux journaux, que Grin avait repris dans le même esprit, dans le même ton, les Annales arrêtées par la mort de notre Driart. Ce sont ici deux chroniques modestes, écrites par deux braves gens que la sécheresse d'un été, l'apparition d'une comète, les gelées d'avril, l'ordre des processions, les vêtures de moines ou les élections de prieurs intéressent un peu plus que nous ne souhaiterions, mais qui nous ont conservé, à côté de ces petits renseignements d'ordre secondaire, des détails intéressants sur la trahison du connétable de Bourbon, sur le désastre de Pavie, sur le procès de Semblançay, sur la misère du royaume et sur les exécutions d'hérétiques. C'est surtout l'histoire de Paris qui bénéficiera de la publication de M. Bournon. L'abbaye de Saint-Victor fut presque entièrement rebâtie dans la première moitié du XVIe siècle. Notre chroniqueur suit avec le plus grand intérêt les travaux de reconstruction. Son journal, comme le fait très justement observer M. Bournon, sera une source d'information précieuse, j'allais dire fondamentale, pour celui qui serait tenté d'entreprendre une reconstitution archéologique du célèbre monastère.

« De l'abbaye de Saint-Victor, suivant le cours de la Seine, j'arrive

au Pont-Royal. Au XVIIe siècle, on se rendait des Tuileries au faubourg Saint-Germain par le moyen d'un pont de bois appelé le pont des Tuileries ou Pont-Rouge. Ce pont fut emporté par les grandes eaux dans la nuit du 28 au 29 février 1684. Louis XIV résolut alors de faire établir un pont de pierre. Ce nouveau pont fut commencé en 1685 et l'ouvrage fut assez promptement terminé. Tous les travaux étaient achevés en 1689. Telles sont les dates précises qu'établit Mme Despierres.

« Mais à quel homme de l'art est dû ce Pont-Royal ? C'est là un problème délicat que Mme Despierres s'est appliquée à résoudre. Son étude amoindrit assez sensiblement la part qu'un certain frère François Romain, de l'Ordre de Saint-Dominique, prit à cette reconstruction. Ce religieux architecte s'était fait une réputation à Maestricht, comme constructeur du pont de Maestricht. Le roi le manda en France vers 1685. Frère Romain s'établit à Paris, rendit divers services au roi et devint, en 1695, inspecteur des ponts et chaussées et bâtiments des domaines du roi. Il mourut à Paris le 7 janvier 1735, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, laissant après lui un confrère et un ami du même Ordre, le P. Texte, qui publia dans le *Mercure de France*, de février 1735, un article nécrologique où il exagère, semble-t-il, le rôle de frère Romain. Cet article est resté jusqu'ici la base et la source principale de ce qui a été écrit sur le Pont-Royal. Mme Despierres met toutes choses en place et, sans nier les talents et les mérites de frère Romain, lui assigne une place un peu moins importante. Elle ne pense pas que Mansard soit resté étranger au plan du Pont-Royal. Elle suppose que frère Romain fut mêlé plus activement à l'inspection et à la surveillance des travaux, à dater du mois de juillet 1686, date de la mort du premier entrepreneur, Jacques Gabriel. Les frais de construction du Pont-Royal, les noms des entrepreneurs sont relevés et précisés d'une manière définitive.

« Amateur et collectionneur, mondain raffiné, très digne du titre d'intendant des plaisirs du roi, Hesselin n'était guère connu avant la notice de M. de Crèvecœur que par les vers de Loret. Nous savons aujourd'hui par le menu sa famille, son hôtel de l'île Saint-Louis, sa belle maison de campagne d'Essonnes (Chantemesle), la série de ses réceptions et de ses joies mondaines. Nous goûterons mieux l'oraison funèbre de Loret :

> Par un éfet du sort malin,
> Le splendide sieur Hesselin
> Qui des plaizirs du Roy de France...[1]

« Après Hesselin, les Estienne : car Paris, la ville des plaisirs, fut

1. Voyez *Mémoires*, t. XXII, p. 242.

toujours la ville des sciences et du travail. M. Stein enrichit notablement l'histoire de cette noble dynastie des Estienne (1500-1674), qui a eu pour historiens Renouard et Firmin-Didot. C'est de Genève que M. Stein nous a rapporté cette moisson inespérée. Élève de Wolfgang Hopyl, Henri Ier installa tout d'abord son imprimerie rue Jean-de-Beauvais, vis-à-vis l'École de droit, et ne quitta ce premier établissement qu'en 1518 pour s'établir dans le voisinage, rue du Clos-Bruneau. M. Stein nous fait connaître une foule de circonstances et de détails nouveaux qui seront des plus précieux au futur biographe des Estienne. Les documents qu'il publie à la suite de son mémoire s'étendent sur un espace de plus de soixante ans, de 1517 à 1580.

« Notre collection de *Documents* s'est enrichie d'un volume attendu depuis longtemps et qui répond à toutes nos espérances : l'Introduction au Polyptyque d'Irminon, par M. Longnon. Cette Introduction comprend deux parties : dans la première sont résumés les célèbres Prolégomènes de Guérard. Dans la seconde, M. Longnon nous a donné le commentaire géographique des textes de la période franque qui concernent les possessions de l'abbaye et a étudié les noms propres de personne, si nombreux et si importants au point de vue de notre onomastique nationale ; les noms germaniques étaient, nous apprend M. Longnon, neuf fois plus nombreux au temps de Charlemagne que les noms romains. Un chapitre où M. Longnon résume et commente les études de statistique comparée, inspirées depuis plus de soixante ans par le Polyptyque, intéressera non seulement les historiens, mais les économistes et les statisticiens.

« Notre *Bulletin* a reçu, pendant l'année 1895, de nombreuses communications dues à MM. Albert Babeau, Boulay de la Meurthe, Coüard, Courteault, Coyecque, Léopold Delisle, Fagniez, Paul Lacombe, Mareuse, Marichal, Massip, Mazerolle, Omont, Pélissier, Sellier, Tranchant, Valois.

« L'avenir de nos publications est assuré pour longtemps.

« Notre collection de *Documents* (qui, dans nos plans, n'est pas soumise à la même régularité annuelle que la collection des *Mémoires*) est pourvue pour plusieurs années :

« Les *Lettres de Marville, lieutenant de police, au ministre Maurepas*, que prépare M. de Boislisle, auront probablement trois volumes au lieu de deux. L'impression du tome Ier est commencée.

« Je rappelle ici que M. Viard nous a promis des *Documents parisiens du règne de Philippe VI*, tirés du Trésor des chartes, et M. Auvray un *Journal des règnes de Henri IV et de Louis XIII*, par Laurent Bouchel.

« Notre volume de *Mémoires* pour l'année 1896 est sous presse.

Sept feuilles sont tirées. Les articles ci-après paraîtront soit dans ce volume, soit dans celui de 1897 :

« H.-Fr. Delaborde. ***Fragments de l'enquête, faite à Saint-Denis en 1282, en vue de la canonisation de saint Louis.***

« M. Brenet. ***Sébastien de Brossard, prêtre, compositeur, écrivain et bibliophile (165...-1730), d'après ses papiers inédits.***

« C. Couderc. *L'entrée solennelle de Louis XI à Paris* (31 août 1461).

« G. Fagniez. *Essai de reconstitution des anciens registres perdus du Châtelet de Paris (XIIIe-XIVe siècles).*

« H. Omont. *Inventaires des trésors des saintes chapelles royales de Paris et de Vincennes et du trésor de Saint-Denis (1740).*

« Ph. Renouard. *Imprimeurs, libraires et relieurs parisiens au XVIe siècle, d'après les registres du Châtelet.*

« Feu L. Sieber. *Description de Paris, par Th. Platter, de Bâle (1604-1605)*, éditée par les soins de M. E. Mareuse. »

— M. Paul Lacombe, trésorier, fait connaître la situation financière par recettes et dépenses, au 30 avril 1896. Nous donnons ici le résumé de son rapport :

RECETTES.

Excédent de l'année 1894		8,582 05
Une cotisation arriérée	15 »»	6,345 »»
Cotisations de l'année 1895	6,330 »»	
Deux souscriptions perpétuelles		300 »»
Ventes de publications		447 20
Revenus de la Société. Rente 3 %	410 »»	643 50
— Intérêts des fonds disponibles	233 50	
Reçu du Ministère : Subvention annuelle	600 »»	1,110 »»
— Souscription annuelle : 34 ex. des publications de 1894	510 »»	
Total des recettes		17,427 75

DÉPENSES.

Administration :

Frais de perception	150 40	401 20
Impressions diverses ; papeterie	69 50	
Correspondance et menus frais	181 30	
Honoraires du secrétaire du Comité de publication		600 »»
Indemnité annuelle au libraire de la Société		200 »»

Placement de fonds :		
Achat de 10 fr. de rente 3 °/₀		305 80
Publications :		
Bulletin de 1895. Impression et papier . .	1,708 55	1,919 45
— Tirages à part	123 30	
— Planches	87 60	
Mémoires. Tome XXII. Impression et papier	1,990 80	2,598 80
— — Planche	18 »	
— — Honoraires des auteurs.	590 »	
Documents. Polyptyque d'Irminon (fin). Impression et papier .	3,511 20	4,111 20
— — Honoraires de l'auteur.	600 »	
Total des dépenses		10,136 45
Excédent à reporter à 1896 . . .		7,291 30
Total égal à celui des recettes . .		17,427 75

M. le Président met aux voix l'approbation de l'exposé de la situation financière de la Société fait par le Trésorier.

Les comptes du Trésorier sont approuvés.

— L'Assemblée procède à l'élection de treize membres du Conseil, en remplacement de MM. G. Bienaymé, A. de Boislisle, Fr. Bonnardot, A. Dufour, A. Franklin, marquis de Laborde, Paul Lacombe, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, sortant en 1896, et Anatole de Montaiglon, décédé, qui devait sortir en 1899.

Sont élus : MM. G. Bienaymé, A. de Boislisle, Fr. Bonnardot, A. Dufour, A. Franklin, marquis de Laborde, Paul Lacombe, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet, et H. Stein, en remplacement de M. Anatole de Montaiglon, décédé, qui devait sortir en 1899.

Communication.

— M. Maurice Tourneux donne lecture d'un mémoire sur *Deux visites royales à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1764-1772).*

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 19 mai 1896.

Présidence de M. Jules Lair, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, A. de Barthélemy, G. Bienaymé, comte Boulay de la Meurthe, F. Bournon, A. Bruel, vicomte de Grouchy, marquis de Laborde, P. Lacombe, J. Lair, E. Lelong, P. Le Vayer, A. Longnon, Edgar Mareuse, comte de Marsy, H. Omont, baron de Ruble, M. Tourneux, Ch. Tranchant, A. Tuetey, Th. Vacquer, P. Viollet.

MM. G. Fagniez et le baron J. Pichon s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Les procès-verbaux des séances du Conseil du 14 avril et de l'Assemblée générale du 12 mai 1896 sont lus et adoptés.

— M. le Président annonce la mort de MM. B. Hauréau, membre de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers, et de M. Robert Saint-John de Crèvecœur, ancien auditeur au Conseil d'État, membres de la Société, et se fait l'interprète des regrets unanimes du Conseil.

— Le Conseil prononce l'admission de :

981. M. Louis-Paul-Henry Hayaux du Tilly, présenté par MM. Dutilleul et le vicomte de Grouchy.

982. M. Charles Bonnet, présenté par MM. Frédéric Masson et le vicomte de Grouchy.

983. M. le marquis de Luppé, présenté par MM. le duc de Broglie et H. Champion.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'année 1896-1897. Il ajoute qu'aux termes du règlement le Président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : président, M. G. Fagniez ; vice-président, M. G. Servois ; trésorier-bibliothécaire, M. Paul Lacombe ; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet ; secrétaire-adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. le comte Boulay de la Meurthe, marquis de Laborde, baron A. de Ruble, baron O. de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. A. de Barthélemy, L. Delisle, J. Lair, comte de Lasteyrie, A. Longnon, H. Omont, E. de Rozière.

— M. Ch. Tranchant fait hommage au Conseil de l'allocution qu'il a prononcée, comme président, à l'ouverture de la session de la Société de législation comparée.

M. Tranchant signale ensuite à l'attention du Conseil une délibération par laquelle le dernier Conseil municipal, avant de se séparer, a voté l'acquisition des bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine de Paris. Il rappelle l'intérêt que la Société avait depuis longtemps manifesté pour cette acquisition, et, en même temps, la reconnaissance que l'on doit à M. le docteur Le Baron, membre de la Société des Amis des monuments parisiens, qui a été l'instrument le plus actif des démarches faites pour la conservation du monument.

— M. Joseph Depoin donne lecture d'un mémoire sur Bechardus, ou Buchardus, comte de Paris en 788 et 816, et sur le comte Étienne, son fils.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 9 juin 1896.

Présidence de M. G. Fagniez, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, E. Coyecque, L. Delisle, G. Fagniez, P. Guérin, P. Lacombe, A. Longnon, H. Omont, M. Tourneux et P. Viollet.

MM. F. Bournon, A. Dufour, J. Lair, Edgar Mareuse et le comte de Marsy s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

984. M. A. Robida, présenté par MM. Pille et Champion.

— M. H. Omont fait une communication sur la *Messe grecque de saint Denys*, qui se célébrait autrefois le jour de l'octave de la fête du saint dans l'abbaye de Saint-Denys. Cette coutume paraît remonter à la fin du XII[e] siècle et on la trouve pour la première fois consignée dans un cérémonial de Saint-Denys, du XIII[e] siècle, aujourd'hui conservé à la bibliothèque Mazarine (ms. 526). Mais cette messe est complètement différente de celle qui a été imprimée en 1658 et réimprimée, en 1777 et 1779, à l'usage des fidèles qui venaient en pèlerinage à l'abbaye pendant les fêtes de saint Denys.

— La séance est levée à cinq heures.



II.

VARIÉTÉS.

RÉFECTION DES PONTS DE L'ISLE-ADAM.

(28 juillet 1663-8 janvier 1666.)

Le document que nous donnons ci-dessous a trait à la réfection, au XVII[e] siècle, des ponts de l'Isle-Adam, sous la direction de François Levau, ingénieur et architecte des Bâtiments du roi. A cette époque, la ville de l'Isle-Adam avait plusieurs ponts, un du côté de Paris; le Grand pont et le pont du Moulin, du côté de Beauvais. Le premier de ces ponts est probablement le pont appelé actuellement *pont du Cabouillet*. Le pont du Moulin, démoli en 1835 pour l'établissement d'un barrage, fut remplacé par un autre pont, élargi en 1845 et réparé en 1881[1].

Le Grand pont, d'après M. l'abbé Grimot[2], était surmonté d'une croix, d'où le nom de *pont de la Croix*, qui lui avait été donné; on le voit aussi dénommé *pont de la Cohue*. Il était décoré des armoiries des princes de Conti, seigneurs de l'Isle-Adam, depuis 1651. Il fut détruit en 1870; à sa place se trouve aujourd'hui un pont en fer.

François Levau eut des difficultés pour se faire payer ces travaux de réfection, qui avaient été commencés en 1662. Le 2 août de cette année, il écrivit à Colbert pour réclamer un acompte. A la suite d'une nouvelle lettre, Colbert ordonna, le 13 août, de lui allouer 2,000 livres. François Levau renouvela ses instances à Colbert le 10 septembre 1662[3].

F. MAZEROLLE.

Devis des ouvrages les plus nécessaires faicts et à faire pour les réparations et restablissemens des ponts de l'Isle-Adam, ainsi qu'il est cy-après à plain déclaré, comme il ensuit :

Premièrement.

En entrant sur le premier pont du costé de Paris, la voulte de la première arche est entièrement tombée d'ancienneté, n'en trouvant plus de matériaux sur la place, et à la place de ladicte voulte il y a un petit pont de bois pour faciliter le passage, aussi tout ruiné et

1. Abbé J.-B. Grimot, *Histoire de la ville de l'Isle-Adam et notice biographique de ses seigneurs*. Pontoise, 1884 (extrait des *Mémoires de la Société hist. du Vexin*, t. VII), p. 39 du tirage à part.

2. *Op. cit.*, p. 40.

3. Jal, *Dictionnaire antique de biographie et d'histoire*, 2[e] éd. Paris, 1872, art. *Levau*.



pourry, qui menace ruine, dont il convient refaire ladicte voulte, depuis la troisiesme assize au-dessus de la retombée du cintre, du costé de la cullée, et depuis la septiesme assize de ladicte retombée, du costé de la première pille; laquelle voulte sera massonnée toutte de bonne pierre de vergelé ou celle qui se trouverra aux environs des lieux, en cas qu'elle soit aussi bonne, assize et posée avec bon mortier de chaux et sable, de la mesme façon que les autres voultes desdicts ponts; ensemble faire et massonner les deux testes et buveaux de ladicte arche toutte de pierre comme dessus, ainsy qu'aux autres arches, avec le remplissage des rins tout de bon et gros moislon et mortier de chaux et sable, jusques aux couronnements de ladicte voulte et au rez-de-chaussée dudict pont, suivant son niveau de pente, y sera faict et posé un petit mur d'appuis, depuis le commencement de l'entrée dudict pont jusqu'à celuy qui est demeuré de la rupture d'iceluy pont, massonné de moislon et mortier de chaux et sable, avec un bahus dessus de pierre de taille dure et une assize par en bas avec des cheisnes de neuf pieds en neuf pieds, aussy de pierre de taille, et dix-huict poulces d'espoisseur, comme celuy qui est resté.

2. — Au-dessoubs de ladicte arche qui est tombée, le bas des assizes de la cullée et la pille en dedans de ladicte arche sont touttes endommagées et ruinées par les eaux depuis la retraicte des premières assizes jusqu'à la retombée des voultes desdictes arches, et aussi de mesmes au bas de la pille qui est faicte au milieu et soubs la susdicte arche tombée; lesquels restablissements seront faicts et massonnez avec de bonne pierre de taille, comme ils ont esté devant la rupture, posé et jointoyé avec de bonne chaux et ciment faict de tuilleaux avec touttes les réparations des joins des gravoinez qui se trouvent audict endroict, avec bon ciment.

3. — A la troisiesme et dernière arche sera repris ladicte arche du costé de la cullée, de sept à huict assizes sur douze pieds de long, massonné avec de bonne pierre comme dessus.

4. — Comme aussy au-dessoubs de ladicte troisiesme voulte et dernière du premier pont, il y a le mesme dommage et ruine, au bas de la pille en dedans icelle arche, comme à l'autre première pille cy-dessus.

5. — Donc pareil restablissement sera faict à ladicte pille, comme à celle qui est spécifiée cy-dessus, de mesme matière et façons.

6. — De plus, la cullée de la susdicte arche, du costé de l'Isle-Adam, est tout entièrement ruinée, desmolie et emportée par les eaux en la plus grande partie, jusques aux pillotys et mesme la pluspart desdicts pillotis aussi enlevée, qui rend tout le reste de ladicte voulte de ladicte arche en grand péril et sans aucune sorte de passage, n'estant porté que par des estays de bois qui ne peuvent résister longtemps.

7. — Laquelle cullée sera reprise par soubsœuvres jusques sur les pillotis, massonné de bonne pierre et sibage, avec mortier faict de chaux et sable, en toutte la longueur et haulteur, qui se trouve ruinée et défectueuse, de mesme façon qu'elle estoit devant sa cheute, et à touttes les assizes de pierre de taille, jusques où elle se trouve bonne, y sera faict les joints de ciment.

8. — Comme aussi l'esperon de ladicte cullée amont l'eau se trouve en partie ruiné, les assizes de pierre touttes desjointées et la plus grande partie emporté et desmoly par les eaux jusques sur les pilloties.

9. — Lequel esperon sera restably comme il estoit devant sa rupture et cranponner les pierres que l'on y remettera, le tout massonné et construict comme dessus, avec de bonne pierre et mortier de chaux et sable jusques sur les pillotys et de toutte la longueur et hauteur qui se trouve desmoly et défectueux; et, pour ce faire, sera faict un bastardeau de toutte la longueur et haulteur nécessaire pour fonder ladicte cullée et esperon, comme ils ont esté par cy-devant.

10. — Plus il y a encore audict premier pont les deux avant becqs des deux pilles qui sont ruinez et emportez des eaux, depuis la retraicte des premières assizes jusqu'à la huictiesme assize au-dessus de la retombée des voultes dudict pont, qui menace ruine, estant toutte desmolye.

11. — Lesquels avant becs seront restablis en la mesme manière qu'ils estoient cy-devant, massonnez avec de bonne pierre et mortier de chaux et sable, et touttes les pierres des encogneures cranponnées avec des cranpons de fer; ensemble achever l'avant bec du milieu de la première arche de mesme façon et matière que sont les autres.

Ensuit le Grand pont de la ville.

12. — Au deuxiesme et grand pont de la ville, tout le mur de l'esperon du costé de l'isle, en entrant sur ledict pont, est ruiné par en bas et la pluspart des pierres des assizes par en bas est emporté à moictié par les eaux, depuis le lict de la rivière jusqu'à quatre pieds de hault et principallement à l'encogneure obtus dudict esperon proche le pont, est entièrement desmoly et menace ruine.

13. — Lequel mur sera restably comme il estoit cy-devant, avec de bonne pierre dure du païs et mortier de ciment, et desmolir et arracher les vieilles pierres qui sont ruinées des eaux pour y en encruster d'autres à la place avec de bonnes liaisons et à l'encogneure obtus, desmolir entièrement ce qui est ruiné pour le refaire et construire à neuf, comme il estoit devant sa rupture, massonné comme dessus avec de bonne pierre de taille et mortier de chaux et sable et tous les joins avec de bon ciment et crampons de fer à touttes les pierres et de la teste dudict encogneure obtus.

14. — Audict pont il y a les deux avant becqs des deux pilles de la maistresse arche qui sont desmolis et ruinez par les eaux, depuis le lict de la rivière jusqu'aux amortissemens desdicts avant becqs; comme aussy il est nécessaire de rejointoyer les assizes desdictes pilles jusqu'à la retombée desdictes arches.

15. — Lesquelles assizes seront rejointoyées avec de bon çiment et les dessusdicts avant becs restablys comme ils ont esté, avec de bonne pierre et mortier de chaux et sable, et tous les joints de bon ciment et de plus aux pierres qui forment l'encogneure et la pointe, y sera mis et scellez de bons crampons de fer.

16. — Plus les deux esperons qui buttent la dernière cullée dudict pont, du costé du moulin, sont aussy endommagées.

17. — Plus, sur ledict pont, le hault des murs avec des murs d'appuy sont tous ruinez et emportez en la longueur de trois toises ou environ, sur dix pieds de haut environ, qu'il convient refaire à neuf; lesquels murs seront restablis de mesmes façons et matières qu'ils estoient cy-devant.

Pont du Moulin du costé de Beauvais.

18. — Audict pont il fault restablir les trois avant becqs qui sont desmolis et ruinez, depuis le lict de la rivière jusques aux retombées des voultes et faire un amortissement d'un autre avant becq, lesquels seront massonnez et construictes comme ils étoient devant la rupture, avec de bonnes pierres de taille du pays et mortier de chaux et sable, et toutes les pierres jointoyées avec ciment; et de plus mettre des bons crampons de fer aux pierres des encogneures desdicts avant becqs.

19. — Comme aussi à la pille de l'arche du Moulin il y a plusieurs réparations aux premières assizes qui sont défectueuses et desjoinctées, lesquelles seront restablies et jointées avec de bon ciment.

20. — Ensemble il faut reprendre la cullée dudict pont, du costé de Beauvais, en toute sa longueur par en bas, jusques à six pieds de hault, les assizes estant toutes défectueuses et ruinées; laquelle reprise se fera par soubsœuvre pour restablir ladicte cullée comme elle a esté, avec de bonne pierre du pays et mortier de chaux et sable et du ciment à tous les joincts des pierres desdictes assizes.

21. — Comme aussy à l'autre cullée, du costé du Moulin, il y a plusieurs renformys à faire et plusieurs pierres des assizes qui sont défectueuses, qu'il faut racommoder et jointoyer, lesquelles réparations seront faictes et massonnées comme dessus, pour rendre ladicte cullée en son entier comme devant.

22. — Plus, à costé du Moulin, il y a un mur ancien en retour que l'on a faict avec un pillier boutant du costé d'aval l'eau, pour faire un édifice dessus, auquel mur et pillier boutant les assizes d'en bas et encogneures dudict arboutant, au rez-de-chaussée du lict de la rivière, sont défectueuses et ruinées, le mur en la longueur de quinze



pieds sur trois à quatre pieds de hault et l'encogneure dudict pillier boutant de neuf pieds en quarré, qu'il convient reprendre comme dessus.

23. — Laquelle reprise sera faicte par soubsœuvres, pour restablir lesdictes assizes desmolies et encogneure comme elles estoient devant la rupture, avec de bonne pierre comme dessus et mortier de chaux et sable, avec du ciment dans tous les joints desdictes pierres des assizes et encogneure où ils se trouvent défectueux, avec des cranpons de fer aux pierres de ladite encogneure du pillier boutant.

24. — Plus, à la première voulte dudict pont, il y a la pierre de la clef qui est rompue et qu'il est nécessaire de remettre.

25. — Plus sera faicte et restablie la voulte de l'arche où est le moulin, en sa longueur et pourtour, depuis la cinquiesme retombée avec les testes et estradosse de ladicte arche, toutte de pierre de taille comme dessus, posé avec bon mortier de chaux et sable; pour ce, faire tous les cintres et eschafaudages nécessaires avec les estayemens qu'il conviendra.

26. — Plus, il se trouve sur ledict pont trois toises et demy de murs d'appuiz à faire, lequel mur sera faict et construict de mesmes matières et façon que celuy spécifié cy-devant.

27. — Plus, à la fin et sur ledit pont, du costé de Beauvais, le mur de la chaussée au bout dudit pont se trouve défectueux et touttes les pierres ruinées des eaux, sur la longueur de quatre toises de long et deux toises et demy de hault. Lequel mur sera restably comme il estoit cy-devant, comme celle (*sic*) qui reste encore sur la longueur et largeur cy-dessus.

Tous lesquels ouvrages seront faits par Urbain Nion, entrepreneur desdicts ouvrages, lequel a faict marché, promis et promet au sieur François Levau, ingénieur et architecte ordinaire des bastimens du Roy, nommé pour cet effect par arrest du Conseil d'Estat de Sa Majesté du quatorziesme juillet mil six cens soixante et trois, de faire et parfaire bien et deuement, comme il appartient, ... et rendre le tout faict et parfaict dans la fin du mois d'octobre prochain.

Ce marché faict moyennant la somme de vingt-un mil six^{c} IIII^{xx} livres, avec les matériaux des vieilles desmolitions qui se trouveront sur les lieux; laquelle somme ledict Levau promet faire payer audict entrepreneur par le sieur trésorier des ponts et chaussées de France en exercice, conformément audict arrest et commission susdattez ou par telles personnes qu'il appartiendra, des deniers destinez à cet effect par Sa Majesté, au fur et à mesure que les ouvrages advanceront.

Faict et passé le vingt-huictiesme juillet mil six cens soixante et trois. Et ont signé la présente.

Levau. V. Nion.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 21 juillet 1896.

Présidence de M. G. Fagniez, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, F. Bonnardot, F. Bournon, A. Bruel, E. Coyecque, L. Delisle, A. Dufour, G. Fagniez, P. Lacombe, comte de Marsy, H. Omont, G. Servois, M. Tourneux, Th. Vacquer, N. Valois et P. Viollet.

MM. le marquis de Laborde, P. Le Vayer et Edgar Mareuse s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du 9 juin 1896 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de MM. Eugène de Rozière, ancien président, et Louis Courajod, membre du Conseil; de MM. Auguste Prost, Joseph Gautier et Alfred Piat, membres de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président donne lecture d'une note de M. C. Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux, sur l'épitaphe de *Sendrus*, *civis Parisius,* le premier « citoyen de Paris » dont l'épigraphie ait conservé le nom. Cette note a déjà été communiquée par notre confrère M. Héron de Villefosse à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 22 mai dernier, et M. Jullian a bien voulu nous autoriser à en reproduire le texte dans notre *Bulletin*.

— M. L. Lazard communique au Conseil le texte de *Notes d'une bourgeoise de Paris (1745-1760)*, transcrites dans un des registres des Archives de la juridiction consulaire de Paris, conservés aujourd'hui aux Archives de la Seine. Renvoi au Comité de publication.

— M. A. Babeau donne lecture d'une note intitulée : *Le Louvre jugé par un Espagnol en 1783*. Renvoi au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1897.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Déterminer les systèmes suivis dans les différentes provinces pour le changement du millésime de l'année de l'incarnation; s'attacher à l'examen des séries d'actes émanés d'une même chancellerie ou d'une même juridiction. Indiquer, autant que possible, l'époque à laquelle chaque usage a disparu.

2° Établir la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

4° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

5° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

6° Faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

7° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'ori-

gine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

8° Étudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

10° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

11° Établir comment se faisait le transport des correspondances avant le règne de Louis XIV et comment les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient dans les différentes parties du royaume, du xve au xviie siècle.

12° Discuter les éléments de contrôle nécessaires pour employer les mémoires historiques composés par différents personnages ou attribués à ces personnages.

13° Recueillir les indications sur les mesures prises avant le xviiie siècle pour la construction et l'entretien des routes.

14° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

15° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des états généraux, les élections et les cahiers.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Archéologie du moyen âge.

11° Signaler, par département, les sources ou les fontaines qui ont été au moyen âge ou sont encore de nos jours un objet de dévotion ou un lieu de pèlerinage. Indiquer le saint sous le vocable duquel elles sont placées, les jours et les cérémonies du culte qui s'y pratique, etc. Examiner si ces coutumes pieuses ne sont pas des survivances antiques.

12° Étudier les monnaies françaises inédites, récemment découvertes, qui appartiennent à la période comprise entre les temps mérovingiens et le xvie siècle. S'attacher surtout aux monnaies féodales.

13° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

15° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

16° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques

du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de ce genre de dessins et plans.

17° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

18° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

19° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers.

2° Décrire les anciennes cartes d'origine française.

4° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

5° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

11° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle.

16° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

UN *CIVIS PARISIUS*

DANS UNE INSCRIPTION DE BORDEAUX.

Le nom de la peuplade des *Parisii* est fort rare sur les inscriptions. Deux inscriptions trouvées dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel nous le donnent d'une façon incomplète : PAR sur l'une[1], et PARI... sur l'autre[2]. La fameuse dédicace des *nautae* nous fait connaître un dérivé du nom *Parisiacus*[3]. L'ethnique ne se rencontre intégralement que sur une inscription de Bordeaux, malheureusement perdue[4].

Cette inscription fut découverte en juillet 1804, raconte, à cette

1. Mowat, *Inscriptions de Paris*, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 57.
3. *Ibid.*, p. 7.
4. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, n° 55.



date, le bordelais Bernadan[1] dans ses mémoires manuscrits : elle provient du mur romain, à l'endroit où il coupe la rue Guillaume-Brochon. Elle est, dit Bernadan, ainsi conçue : *Serdus civis parisius, annorum l.*

Le malheur est que Bernadan est le plus hâbleur et le moins digne de foi de tous les Bordelais qui se sont occupés d'épigraphie. On a donc le droit de douter, et de douter fortement, de l'authenticité de cette inscription.

Néanmoins je l'ai acceptée comme vraie et admise, assez imprudemment, parmi les *Inscriptions romaines de Bordeaux*. M. Hirschfeld est plus circonspect et il a hésité à me suivre.

Heureusement que ceci va faire disparaître tous mes doutes. A cette même date de 1804, un autre érudit bordelais, le baron de Caila, écrivait, jour par jour, les fouilles qu'il avait observées. C'était un homme de mérite et de conscience, et qui méprisait Bernadan. Je viens de retrouver, après de longues recherches, et grâce à l'amabilité du docteur Berchon, le journal de Caila : en juillet 1804, il inscrit la découverte de cette inscription; il l'a copiée lui-même et un peu différemment de Bernadan :

SENDRVS CIVIS
PARISIVS ANNO
RVM L.

Cette fois, l'authenticité de cette inscription paraîtra certaine à tous. Et c'est le premier « citoyen de Paris » dont l'épigraphie nous fasse connaître le nom.

C. Jullian.

QUELQUES DOCUMENTS SUR LES PETIT

LIBRAIRES PARISIENS ET LEUR FAMILLE.

L'histoire de la famille des Petit et une liste raisonnée de leurs éditions seraient certainement un travail fort utile à entreprendre ; leurs relations avec les savants de la fin du xve siècle et des trois premiers quarts du xvie lui donneraient un intérêt historique à côté de l'intérêt bibliographique d'une exacte collation de volumes. Les Petit sont les libraires parisiens qui ont aidé le plus puissamment à la propagation du livre. Ils étaient riches, au moins au début, et ne reculaient devant aucun sacrifice d'argent. De nombreuses préfaces en font foi.

Voici quelques lignes d'un avis de Josse Bade à ses lecteurs, placé en 1502 dans une édition des *Præcepta eloquentiæ* de Datus qui,

1. Bibl. de la ville de Bordeaux, ms. de Bernadan, *Tablettes*, t. XI, fol. 67.



entre bien d'autres, nous prouve que les étudiants se montraient reconnaissants des efforts faits pour eux par leur éditeur préféré :

Non ab re nec inique, adolescentes optimi, bibliopolam vestrum Joannem Parvum, Leonis argentei habitatorem, colitis et amatis. Is etenim quanta maxima potest accuratione studiis atque eruditione vestris consulit, et quod suis oculis videre non potest (siquidem non omnia possumus omnes) amicorum perspicit...

Un arrêt du parlement de Rouen[1] déclare que Jean Petit vendait « plus de livres que mille libraires ensemble ; » La Caille dit qu'il entretenait les presses de plus de quinze imprimeurs, Lottin porte ce nombre à vingt. Si le parlement de Rouen a exagéré dans des proportions évidemment magistrales, La Caille et Lottin sont restés très au-dessous de la vérité, il serait facile de doubler leurs chiffres. Il est vrai que l'œuvre des Jean Petit, qu'ils ont crue accomplie par un seul, a été conduite par deux homonymes, le père et le fils ; elle n'en est pas pour cela moins considérable.

Dans l'espoir que ce travail d'ensemble sera un jour entrepris, nous avons voulu réunir ici quelques actes inédits, recueillis aux Archives nationales, qui, rapprochés de ceux qu'ont publiés M. E. Coyecque[2] et MM. le baron J. Pichon et G. Vicaire[3], pourront servir à jeter un peu de lumière sur l'histoire des différents personnages de cette famille, histoire rendue si obscure par la constante répétition des mêmes prénoms.

En 1415, les chanoines et le chapitre de Saint-Benoît, qui jouissaient du « droit de boucherie » dans leur censive, se virent attaqués dans leur droit par la corporation des bouchers. Ils eurent gain de cause et, pour faire pièce, sans doute, aux bouchers de Paris, firent venir un boucher de Saint-Germain-des-Prés, nommé Lorin (ou Laurent) Gaudry, auquel ils cédèrent pour sa vie, celle de sa femme Jeanne, et celle de sa fille Agnesot, leur droit de boucherie et un étal, moyennant une redevance en nature et en argent, le 14 mars 1416 (n. st.)[4].

---

1. Cité par Gosselin, *Glanes historiques normandes*, dans la *Revue de Normandie*, Rouen, 1869, et tirage à part, Rouen, in-8°.

2. *Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVI° siècle*, publié dans le *Bulletin* en 1893, p. 40-58, 114-136; 1894, p. 39-57, 77-94, 147-184, 205-216; 1895, p. 73-85, 120-123, 207-215; 1896, p. 44-51.

3. *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris, 1486-1600.* Paris, 1895, in-8°.

4. Pièce 1. Des documents sur ce procès se trouvent dans le carton S 889 B des Archives nationales. Le Plan de Lenoir et Berty donne le nom de *Clos Lorin-Gaudry* à un terrain situé derrière Saint-Sulpice, entre les rues de Vaugirard, Férou et du Pot-de-Fer.

Ce Lorin Gaudry est l'ancêtre de nos Petit.

Gaudry fit une fortune rapide : son métier était alors des plus lucratifs, les maîtres bouchers étaient de gros personnages, exerçant rarement par eux-mêmes. En 1423, il achète une première maison, rue Saint-Jacques, celle de la Longue-Allée; en 1426, il est propriétaire de la maison faisant le coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins, portant l'enseigne des Rats (plus tard du Roi-David) sur la rue Saint-Jacques, et celle du Paon sur la rue des Mathurins. Au moment de sa mort, survenue en 1447 ou 1448, il possédait en outre, toujours rue Saint-Jacques, les maisons du Lyon d'Argent et de l'image Saint-Laurent[1]. C'est dans ces deux maisons que les Petit exercèrent plus tard comme libraires (la Fleur-de-Lys dépendait de l'image Saint-Laurent); le Roi-David resta aussi dans leur famille pendant fort longtemps.

Ses héritiers furent Jeanne, sa veuve, Agnès ou Agnesot, sa fille, femme de Jean Petit, et Oudin Petit, son petit-fils[2].

Jean Petit, maître boucher comme son beau-père, lui succéda comme titulaire de l'étal de Saint-Benoît; nous le trouvons en 1449 et 1453, il meurt avant 1457, sa veuve lui survit jusque vers 1478[3].

Nous n'avons pas trouvé les noms des parents de ce Jean Petit; nous signalerons seulement un Jean Petit, meunier du moulin de Croulebarbe, qui louait des terres à Arcueil en 1446[4], un Jean Petit, carrier, qui habitait la rue de la Bûcherie en 1462[5], un Jean Petit, laboureur à Vanves[6] en 1478, un Jean Petit, meunier, locataire d'un moulin appartenant au chapitre de Notre-Dame de Paris, en 1490[7]. Mais le nom de Petit est si commun, et le prénom de Jean si fréquent à cette époque, que tirer de là autre chose qu'un simple rapprochement de noms serait évidemment téméraire.

Oudin Petit, boucher aussi, succède à Jean, il figure dans des actes de 1457 et 1469 et meurt avant 1487[8]. Après lui l'étal de Saint-Benoît ne semble pas être resté dans la famille de Gaudry[9]. En 1478,

1. Pièces 2 à 10.
2. Pièces 5 à 10.
3. Pièces 1, 7 à 10, 12.
4. Arch. nat., S 903, fol. 137.
5. Arch. nat., S 1648; S 1649, *passim*.
6. Arch. nat., S 1649, fol. 68 v° (2).
7. Arch. nat., LL 126, fol. 19 et 25, registres capitulaires de Notre-Dame; 20 janvier 1490 (n. st.) : « Super supplicatione Johannis Petit, molitoris, petentis sibi continuari suam firmam molendini... » et, le 17 février suivant : « Fiat approbatio traditionis factæ Johanni Petit de termo molendini ad sex annos... »
8. Pièces 9 à 11, 14 à 16.
9. Le 11 novembre 1495, un Louis Petit, boucher (on ne dit pas où),



la maison de la Longue-Allée était désignée sous le nom de Boucheries Saint-Benoît, mais quelques années plus tard la même dénomination est donnée à la maison du Loup, voisine de la Longue-Allée. Le premier titulaire de l'étal, après Oudin Petit, semble être Jean Hire, qui meurt en 1493, et dont le fils, Robert, cède la maison et le droit de boucherie, avec l'autorisation du chapitre, à Guillaume Herbelot[1].

Aucun acte ne vient malheureusement nous énumérer les héritiers de Oudin, premier du nom; nous savons seulement qu'ils étaient nombreux et que parmi eux se trouvait sa fille, Marguerite, mariée à Guillaume Poireau, chandelier de suif. L'examen des noms des propriétaires successifs des quatre maisons qu'avait possédées Oudin après son grand-père nous révèle deux autres de ses enfants, Domicienne, mariée à Antoine Geoffriot (ou Geuffrlau), tailleur de robes, et Jean, le premier libraire de ce nom. Il eut peut-être aussi, selon La Caille, un autre fils, nommé Pierre[2].

Marguerite Petit, femme de Guillaume Poireau, mourut le 11 janvier 1524 (n. st.); son mari, propriétaire en partie du Lyon d'Argent, y mourut le 15 février 1525; en 1526, sa part dans la maison appartenait à un autre Guillaume Poireau, teinturier, à Marie Périer, fille de feu Jacqueline Poireau et de Jacques Périer, à Honoré Chevalier, boulanger, et à Philippe Malice, épicier, sans doute fils, petite-fille et gendres du premier Guillaume[3].

---

achète de Guillaume Lardy un quartier de vignes à Champigny; le 15 mars 1517 (n. st.), il le vend aux Mathurins (Arch. nat., LL 1546, p. 254 et 255).

1. La Longue-Allée n'est pas portée sur le Plan de Lenoir et Berty, elle devait avoir issue rue Saint-Jacques, par une allée située entre le Coq et le Loup, que le plan dénomme *Maison de Beautreillis*, et s'étendre, dans le fond, parallèlement à la rue, entre le Loup, le Coq et le Lyon d'Argent. L'étal était sur la rue, dans une maison qui avait pour enseigne l'image Saint-Christophe; elle n'est pas portée non plus sur le plan, mais, étant enclavée dans la maison du Loup, ce doit être celle indiquée sous le nom de *Chasteau*. En 1563, le notaire Jacques Chappelain, gendre de Poncet Le Preux, propriétaire de la maison du Loup, s'étant plaint à plusieurs reprises de l'état de délabrement de l'étal qui menaçait ruine, obtint du chapitre de Saint-Benoît la cession du local et l'indemnisa de la perte de son droit de boucherie par une rente de 56 livres tournois sur l'hôtel de ville (Arch. nat., S 889 B).

2. On verra, par les pièces 13 et 35, l'existence d'une Jeanne Petit, vivant en 1483, dont la famille habitait rue Saint-Jacques.

3. Pièces 18, 24, 29, 30, 34 et 36. La pièce 36 ne semble intelligible que si on lit *sœur* au lieu de *mère*. — En 1549, nous trouvons Antoinette Regnault, veuve de feu Honoré Chevalier, qui achète, en commun avec Michel de Vascosan, la maison du Renard-qui-Ferre, rue Saint-Jacques, dont Vascosan changea l'enseigne pour celle de la Fontaine (Arch. nat., S 904, fol. 101 v°).

Domicienne, femme d'Antoine Geoffriot, doit être la seconde fille d'Oudin Petit. Geoffriot, tailleur de robes, occupe, en 1487 et 1492, la maison du Roi-David, comme ayant cause des hoirs de Oudin Petit, et il doit compter parmi eux puisqu'il a aussi sa part de la Fleur-de-Lys, où nous retrouverons sa petite-fille, Annette Le Fèvre. Il eut trois filles : Marion, femme d'Andry Sanson, chandelier de suif, Barbe, femme de Jean Le Fèvre, tailleur de robes, Jeanne, femme de Gabriel Septier, et peut-être aussi un fils, Jean. Barbe eut deux filles, Annette Le Fèvre, mariée à Andry Clément, mercier (elle mourut en 1521, dans la maison de la Fleur-de-Lys), et Germaine Le Fèvre, qui épousa le libraire Richard Du Hamel.

A la suite d'une licitation, Du Hamel demeura seul propriétaire, en 1532, de la maison du Roi-David et la vendit à la Sorbonne trois ans plus tard, tout en restant locataire. La maison menaçait ruine, et la Sorbonne dut la faire reconstruire. Il eut le double désagrément d'être obligé de déloger pendant les travaux et de n'y pouvoir rentrer qu'en voyant son loyer porté de 100 à 110 livres tournois [1].

Jean Petit, deuxième du nom, Jean Ier comme libraire, doit être aussi fils de Oudin; aucune pièce ici non plus ne nous certifie cette filiation, mais pourrait-on voir une simple coïncidence dans ce fait que Jean, qui exerça dès 1492, et peut-être plus tôt [2], occupa deux maisons, celles du Lyon d'Argent et de la Fleur-de-Lys, ayant appartenu toutes deux à Oudin, qu'il était en 1513 propriétaire en partie de l'image Saint-Laurent et qu'il fut l'exécuteur testamentaire de Marguerite Petit, fille d'Oudin?

Il est vrai que, en 1509, nous le voyons acheter la maison de la Fleur-de-Lys, et que, en 1526, il prend à bail la maison du Lyon d'Argent; ces maisons étant restées dans l'indivision, il passa ces actes pour la portion appartenant à ses cohéritiers.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire de Jean Petit; con-

1. Pièces 14 à 16, 19, 22, 25, 27, 28, 60, 61, 63, 64, 66. En juin 1521, Pierre Viart, libraire-juré, avait acheté de Barbe Le Fèvre les onze vingtièmes de la maison; il mourut peu après, car sa veuve, Denyse de Marnef, épousa le libraire Ambroise Girault le 27 janvier 1524 (n. st.) (Coyecque, 1893, p. 126). En 1532, cette part était rentrée dans la famille Geoffriot sans que nous ayons trouvé trace d'un rachat qui aura dû être nécessaire, à moins que les héritiers d'Antoine Geoffriot ne l'aient été aussi de Pierre Viart. Bornons-nous à constater que Viart avait exercé précédemment au Lyon d'Argent, ce qui permet de supposer qu'il était aussi de la famille. — Bernard Aubry et Denys Roce, auxquels la maison devait une rente, sont bien les libraires de ce nom; Aubry avait épousé Marguerite Roce et succéda à son beau-père (Arch. nat., S 904, fol. 127 et 156; LL 447, fol. 7 v°).

2. D'après le *Catalogue des incunables* de la bibliothèque Mazarine (n° 538), il aurait exercé en 1489, mais le livre cité ne porte pas de date.



statons seulement que nos actes lui donnent deux femmes, Marguerite Guymier[1] et Guillemette de la Vigne, et que la dernière pièce à son nom est du 24 mars 1530[2]. La Caille commet une erreur évidente en le faisant recevoir libraire-juré le 22 mai 1530, cette date ne peut s'appliquer ni à lui ni à Jean II son fils. Jean Ier est déjà qualifié l'un des quatre principaux libraires jurés de l'Université, c'est-à-dire syndic, en 1509; Jean II prend le titre de libraire-juré dès la première pièce où nous le rencontrons, en 1526; nous pensons plutôt qu'il s'agit de la nomination de Jean II comme syndic après la mort ou la démission de son père.

Les comptes de la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran nous apprennent qu'un Jean Petit devint, à la Saint-Martin 1498, locataire de la ferme du Déluge, dans la plaine de Bièvre, propriété de la Commanderie. Jusqu'en 1537 il en paya les fermages; en 1542, ce sont sa veuve et son fils, Jean aussi, qui se substituent à lui[3]. Nous n'avons pas placé les articles de ces comptes relatifs à la ferme du Déluge parmi les documents que nous citons plus loin, parce que rien, jusqu'ici, ne nous autorise à identifier ces deux Jean, père et fils, avec nos deux libraires; il serait intéressant pourtant d'approfondir la question, car on en tirerait un renseignement sur la date de la mort de Jean Ier, qui se trouverait fixée entre 1537 et 1542. S'il n'y a pas identité de personnes, il dut y avoir entre eux, au moins, un lien de parenté : en 1520, Jean Petit, laboureur, paye le cens dû pour un demi-arpent de vignes aux Jommarins, à Montrouge, et en 1530, 1532 et 1535 Jean Petit, libraire, paye le cens pour cette même pièce de vigne; les Jean Petit, fermiers, avaient en dehors de leur ferme de nombreuses terres à eux appartenant, à Bièvre, comme les Jean Petit, libraires; enfin Jean Petit, libraire, était locataire de deux arpents de prés, toujours à Bièvre, propriété aussi de la Commanderie[4].

Pierre Petit, libraire, frère de Jean Ier, ne nous est connu que par la mention qu'en font La Caille et Lottin, mais nous citons des pièces relatives à deux autres Pierre Petit, l'un tailleur d'histoires, en 1488, marié à Denise Rabache[5], l'autre étudiant en l'Université d'Orléans et

---

1. Marguerite Guymier était fille unique de Jean Guymier, cartier. En 1553, nous trouvons une pièce relative à la succession d'un autre Jean Guymier, aussi cartier, dont la fille, Agnès, était mariée à Estienne Huvé (Arch. nat., Y 98, fol. 252 v°).

2. Pièces 20, 21, 23, 26, 30 à 33, 36 à 43, 55.

3. Arch. nat., S 5121, *passim*.

4. Pièces 26, 38 à 43, 48 à 53, 56 à 59, 65.

5. Pièce 17. Denise était fille de Jean Rabache, tapissier, et sœur de Louis Rabache, prévôt des ouvriers de la Monnaie de Paris. Le nom de ces Rabache reparaît dans l'histoire de la librairie parisienne : Pierre Rabache, monnoyer de la Monnaie de Paris, marié à Marguerite Nyverd, en eut une fille,

curé de Saint-Christophe de Châteaufort qui, en 1527, nomme Jean II Petit son procureur[1].

Le fils du deuxième Jean Petit, Jean, troisième du nom, fut, nous l'avons dit, libraire, comme son père. Avant les publications de M. Coyecque, l'existence de ce second libraire du nom de Jean (que nous appellerons Jean II) était peut-être soupçonnée, mais non prouvée. Le père et le fils durent exercer ensemble; ils devaient avoir comme libraires la même communauté d'intérêts que nous leur trouvons comme propriétaires suburbains. Sur aucun volume à leur nom nous ne voyons de distinction entre le père et le fils. Jean le jeune apparaît en 1526 dans nos actes[2], et le dernier volume à son nom, à Paris, est, croyons-nous, de 1544.

Les Petit firent souvent imprimer à Rouen; on remarquera dans les actes de M. Coyecque que Jean II était en relations fréquentes avec cette ville; aussi peut-on se demander s'il faut identifier Jean II avec ce libraire du même nom qui, après avoir exercé à Paris, alla s'établir à Rouen, et sur lequel Gosselin, dans ses *Glanes historiques normandes*[3], donne quelques renseignements. D'après des actes du tabellionnage de Rouen, des 4 mars 1543 et 23 novembre 1535 (1545?), il était allié aux Bouvet, aux Leforestier, aux Delavigne, tous libraires ou imprimeurs dans cette ville. Gosselin pense qu'il avait épousé la sœur de Bouvet. Mais où il est difficile de le suivre, c'est lorsqu'il dit que ce Jean Petit existait encore en 1561[4]. Qui serait alors la veuve Jean Petit qui exerçait à Rouen, en 1553, en société avec François Du Gort?

Nous ne quitterons pas Jean II Petit sans attirer l'attention sur le bail qu'il passa, en 1535, pour le compte de Jean Foucher, « de présent son serviteur, » c'est-à-dire son apprenti ou son employé. La Caille dit de Jean Foucher qu'il eut pour femme Jeanne Petit, fille de libraire; il est assez vraisemblable qu'il fut le gendre de Jean II.

Un seul de nos actes donne à Jean II la qualification d'imprimeur[5].

Louise, qui épousa, par contrat du 14 mai 1565, Benoît Ravot, alors étudiant en médecine, qui devint libraire, et donna comme firme : *Chez Maistre Benoît Ravot des Sphères* (Arch. nat., Y 106, fol. 185 v° et 347; baron Pichon et Vicaire, p. 167).

1. Pièce 47. Un Pierre Petit, sergent à verge au Châtelet, habitait en 1455 une maison de la rue Saint-Jacques, en face Saint-Yves (Arch. nat., S 5118).

2. Pièces 36 à 53, 56 à 59, 62, 65 et 68.

3. Pages 54, 90, 129 et 130.

4. Silvestre, *Marques typographiques*, t. I, p. 178, fixe son exercice de 1540 à 1557.

5. Pièce 62. Il semble que s'il n'imprimait pas lui-même il faisait imprimer Jean Foucher pour son compte. Il n'est pas douteux, d'après ce bail, qu'il ait établi Foucher pour en faire un imprimeur, et cependant nous ne

Après Jean II Petit nous arrivons à Oudin, deuxième du nom, Oudin Ier comme libraire[1], et à ses fils. Le nom d'Oudin paraît pour la première fois, croyons-nous, sur des volumes datés de 1541; il était, selon toute vraisemblance, fils de Jean II. Nous n'en avons pas de preuve certaine, mais son adresse, sa marque, sa devise : *Petit à petit*, sont celles des deux Jean; il possédait des terres à Bièvre et aux environs, comme les Jean Petit, et la maison de l'image Saint-Laurent, provenant de Gaudry, se trouva dans sa succession.

Oudin eut deux femmes, ce que disait déjà La Caille, Lionne Le Houx (ou Léonne Le Goust) et Claude Du Vivier; du premier lit il a au moins six enfants, Jean III, Oudin II, Charles, tous trois libraires, Guillaume, Gabrielle, mariée à Robert Mauroy, puis à Claude Roussel, et Léone ou Léonarde, mariée à Antoine Guignon; du second lit, Nicolas, maître parcheminier, et Marguerite, mariée à Jean Gohel ou Gohetz[2]. Les pièces assez obscures où figurent Oudin Ier et Oudin II, son fils, semblent pouvoir s'interpréter ainsi : Oudin II mourut avant son père, vers 1567, et la sentence arbitrale du 1er avril de cette année doit se rapporter à la liquidation de sa part dans la librairie paternelle faite après sa mort; Charles, son frère, qui exerçait pour son propre compte, n'y figure pas. L'existence de ce second Oudin Petit n'était pas connue avant que MM. Pichon et Vicaire eussent publié leurs recherches.

Oudin Ier mourut de mort violente en 1572, « homicidé pour cause de religion, » mais non victime de la Saint-Barthélemy, puisqu'il était déjà mort le 28 juillet; nous n'avons trouvé aucun détail à ce sujet. Le 8 juillet 1569, il avait été cité à comparaître devant le Bureau de la ville de Paris et, le 15 juillet, dépossédé pour fait de protestantisme de la charge de quartenier, qu'il exerçait depuis 1554; en 1570, à la suite de l'édit de pacification, les privilèges et exemptions attachés au titre de quartenier, mais non l'exercice de la charge, lui avaient été rendus par lettres patentes du 22 septembre[3]. Il avait été déjà, le 12 décembre 1567, dépossédé pour les mêmes raisons, d'après Lottin, de son titre de libraire-juré, qui fut donné à Michel Julien, gendre d'Estienne Petit.

De Jean III, fils d'Oudin, nous n'avons rien à dire, nos actes nous le montrent de 1567 à 1570 et le qualifient libraire; il n'est pas

---

connaissons pas de volume à son nom portant celui de Foucher comme imprimeur. Il ne devait pas les signer. En 1540 la même maison fut louée à René Lambert, libraire, avec défense d'y mettre aucune presse. Foucher alla alors s'établir à l'Écu de Florence.

1. Pièces 70, 75, 77 à 87, 90 à 94.
2. Pièces 77, 80 à 88, 90 à 94 et 96.
3. *Délibérations du Bureau de la ville de Paris*, aux dates.

connu comme tel[1]; peut-être est-il le même que le Jean Petit que Gosselin nous dit exister à Rouen en 1561; il serait allé dans cette ville prendre la suite des affaires de son grand-père[2].

Quant à Charles, il ne semble pas avoir exercé avec beaucoup de régularité; il se qualifie plus volontiers bourgeois de Paris que libraire. Il devait être riche, car il se révèle à nous par des donations importantes. On ne lui connaît pas d'alliance. Le grand amour qu'il avait pour son beau-frère Roussel, à cause du service signalé que celui-ci lui avait rendu, se termina par un procès d'intérêt[3].

Estienne Petit, que nous suivons de 1543 à 1565, exerça, d'après Silvestre, de 1541 à 1568[4]; il avait pour marque la Pomme-de-Pin, enseigne de sa maison. Maittaire met son existence en doute; La Caille, par contre, le cite deux fois. Nous ne savons s'il tenait à nos Jean et à nos Oudin Petit; sa femme, Jacquette Le Bouc, appartenait à une famille qui fournit de nombreux libraires et relieurs[5]; il eut deux filles, Catherine, mariée à l'imprimeur Gilles Testu, et Françoise, mariée au libraire Michel Julien[6].

Nous avons encore à mentionner cinq Jean Petit, trois libraires, deux parcheminiers, et un Oudin Petit.

Jean IV et Jean V exercèrent à Rouen, Jean IV en 1561 et 1570[7], nous avons dit qu'il était peut-être le même que Jean III; Jean V, de 1598 à 1612, on le trouve aussi à Honfleur en 1606, sa veuve, Marion Beaufils, lui succéda en 1612; il était le libraire avéré des protestants et fut souvent poursuivi par le parlement de Rouen, qui se montra vis-à-vis de lui d'une constante indulgence[8]. Jean VI exerçait à Paris en 1621 et Oudin III en 1606.

Sur les deux Jean Petit, maîtres parcheminiers de la rue Saint-Jacques, nous ne savons rien de plus que ce que les actes que nous citons nous apprennent; on remarquera que Nicolas Petit, fils d'Oudin, était aussi maître parcheminier à la même époque[9].

---

1. Pièces 77, 78 et 80.

2. Un des derniers catalogues de la librairie Techener mentionne, sous le n° 8324, une édition des *Hommes illustres* de Plutarque, imprimée (à Genève) par François Perrin pour Jean Le Preux et Jean Petit, en 1567.

3. Pièces 80, 83 à 86, 90.

4. Du Verdier, édit. Rigoley de Juvigny, t. V, p. 569, le cite encore en 1580.

5. Il est presque aussi difficile de se reconnaître au milieu des différents membres de la famille Le Bouc qu'au milieu des Petit; il y eut au XVI[e] siècle un Jacques, deux Hilaire, deux Jean et un Eustache Le Bouc, qui exercèrent.

6. Pièces 67, 69, 71 à 74, 76, 89 et 95.

7. Gosselin, *Glanes historiques normandes*, p. 90 et 129; il semble évident que le Jean Petit cité en 1571 était descendant de celui cité par Gosselin en 1544.

8. Gosselin, *Glanes historiques normandes*, p. 90, 155 et suiv.

9. Pièces 92 à 94, 97 à 108.

Le successeur d'Oudin Ier Petit à l'enseigne de la Fleur-de-Lys fut Pierre Cavellat, qui conserva la marque et la devise des Petit. En 1585, il quitta leur maison pour aller s'établir, dans la même rue, dans la maison des Deux-Genettes, que venait d'acheter son beau-frère Regnauld II Chaudière[1]. Les deux associés, pour pouvoir conserver la marque que les Petit avaient illustrée, changèrent l'enseigne des Deux-Genettes pour celle de l'Écu-de-Florence, à laquelle l'écusson orné d'une fleur de lys s'adaptait à merveille.

Ph. RENOUARD.

1. — 14 *mars* 1416 (n. st.). — Les chanoines de Saint-Benoît cèdent leur droit de boucherie à Lorin Gaudry, boucher, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, pour tout le temps de sa vie, de celles de Jeanne, sa femme, et d'Agnesot, sa fille; à charge d'établir un étal à boucher de douze pieds de long, dans une maison quelconque de la rue Saint-Jacques qu'il achètera ou prendra à louage, dans la censive de Saint-Benoît. Charges : 16 livres parisis de rente viagère, payables aux quatre termes, et 2 deniers de fonds de terre, payables au jour de Saint-Remy; 6 longes ou poitrines de veau, « à chacun des chanoines, une, avec des tripes bonnes et bien nettes et convenables, le tout au jour de la feste de l'Ascension. » Garantie prise sur une maison située contre les fossés de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, acquise naguères par Gaudry. — S 889 B.

2. — 7 *janvier* 1423 (n. st.). — Jeanne de Cueilly, veuve de Jean de La Marche, et Guiotte de La Marche, sa belle-mère, veuve de Pierre de La Marche, vendent à Lorin Gauldry, marchand boucher, une maison rue Saint-Jacques dite la maison de la Longue-Allée, pour 124 livres 10 sols parisis de rente perpétuelle.

Entre une maison appartenant aux vendeuses et le Lyon d'Argent, aux hoirs de Guillaume de Bihays (*alias* de Guillaume Hayes). Maison, cour, puits mitoyen, estables. Gaudry aura la jouissance d'une partie du jardin des vendeuses, qu'il devra paver et clore d'un mur « depuis une fenestre basse estant en une petite chambrette enclavée oudit jardin jusques environ ung pié oultre le pillier faisant le coing et estant près de l'uys de la cave de ladite maison baillée... » — LL 464, fol. 168 v°.

3. — 22 *octobre* 1426. — Lorin Gaudry est propriétaire d'une maison, rue Saint-Jacques, contiguë à une maison à deux pignons sur rue, appartenant à Jean Le Perrier. — LL 464, fol. 72.

C'est la maison des Rats (plus tard du Roi-David), qui faisait le coin de la rue des Mathurins, où elle avait une issue portant l'enseigne du Paon.

4. — 12 *février* 1447 (n. st.). — Richard Viart achète une maison, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Loup, entre celle de Guillaume Le Pitancher

1. Arch. nat., S 904, fol. 236 v°.

et celle (la Longue-Allée) en laquelle demeurait, par derrière, Lorin Gaudry. — LL 464, fol. 177 et 177 v°.

5, 6. — 17 *janvier* 1448 (n. st.); 8 *juin* 1448. — Les héritiers de Laurens Gauldry sont propriétaires d'une maison, rue Saint-Jacques (le Roi-David), contiguë à une maison à deux pignons qui fut à Jean Le Perrier. — LL 464, fol. 72 v°.

7. — 3 *février* 1449 (n. st.). — La maison du Coq, rue Saint-Jacques, entre le Château et une maison à Jean Petit, marchand boucher, qui fut à Laurens Gauldry. — LL 464, fol. 174.

C'est le Lyon d'Argent ou la Longue-Allée.

8. — 7 *septembre* 1453. — Jean Petit, propriétaire de la maison du Lyon-d'Argent, rue Saint-Jacques. — LL 464, fol. 175.

9. — 4 *avril* 1457 (n. st.). — Sentence condamnant Jeanne, veuve de Lorin Gauldry, Agnès, veuve de Jean Petit, et Oudin Petit en personne, « héritiers de deffunct Lorin Gauldry, » à payer à l'église Saint-Benoît le cens dont sont redevables trois maisons de la rue Saint-Jacques, dont ils sont propriétaires : la Longue-Allée, l'image Saint-Laurent et les Rats, au coin de la rue des Mathurins. — LL 464, fol. 169 v°.

10. — 18 *juillet* 1459. — Sentence condamnant la veuve Lorin Gaudry et Agnès, veuve de Oudin (*sic*, pour Jean) Petit, à payer 4 livres parisis de rente à l'église Saint-Benoît pour la maison de l'image Saint-Laurent, dont elles sont propriétaires. — S 897 B, fol. 20, et S 903, fol. 51.

En marge de l'acte, au registre S 897 B, on a ajouté postérieurement : « 4 livres de rente sur la maison de la Fleur-de-Lys, appartenant à Oudin Petit, racheté, est de présent à la ville; » dans le registre S 903, la maison est appelée « image Saint-Laurent ou la Fleur-de-Lys. »

11. — 27 *juillet* 1469. — Accord intervenu entre l'église Saint-Benoît et Oudin Petit, boucher, propriétaire de la maison de la Longue-Allée, au sujet d'une rente due par cette maison. — LL 464, fol. 170.

Le Cartulaire, qui a été rédigé en 1478, dit de la maison de la Longue-Allée : « De present les Boucheries Saint-Benoît. »

12. — 1478. — Titre nouvel passé par Blanot l'aîné, marchand tanneur, comme exécuteur testamentaire d'Agnès la Petite, de la rente due à l'église Saint-Benoît pour droit et étal de boucherie. — S 903, fol. 51.

13. — 26 *juin* 1483. — Jeanne Petit, femme de Pierre Bouyant, pâtissier, est nièce et héritière de Marion de Lorme, femme en premières noces de Clément de Cocherel, maître pâtissier et oublaier, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Heaume, et en secondes noces de Jean Adam, demeurant rue de la Mortellerie, au Chapperon-à-Femme. — S 4243.

14 à **16.** — 16 *février* 1487 (n. st.); 21 *octobre* 1489; 19 *janvier* 1492 (n. st.). — La maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, appartient à Antoine Geoffriot, tailleur de robes, comme ayant cause des hoirs de feu Oudin Petit, boucher. — S 904, fol. 7, 44 v° et 56.

17. — 7 *octobre* 1488. — Jean Milon le jeune, cordonnier, et Isabeau

Rabache, sa femme; Pierre Petit, tailleur d'images, et Denise Rabache, sa femme; Louis Rabache, prévôt des ouvriers de la Monnaie de France; Jean Foucquelin, drapier, tuteur de Jean Jourdain dit Rabache, tous frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean Rabache, tapissier, et de Catherine Gasteau, sa femme, vendent une maison de la rue Saint-André-des-Arts. — S 904, fol. 28.

18. — 20 *novembre* 1489. — La maison du Lyon d'Argent, rue Saint-Jacques, appartient aux héritiers de feu Oudin Petit, boucher, parmi lesquels Guillaume Poireau, à cause de sa femme, fille dudit Oudin. — LL 463, fol. 73.

19. — 1[er] *février* 1508 (n. st.). — Andry Sanson, marchand huilier et chandelier de suif, demeurant rue de la Mortellerie, et Marion Joffriau, sa femme, fille de feu Antoine Joffriau et de Domicienne, sa dernière femme, vendent à Godefroy Staine, aussi marchand huilier et chandelier, et à Marion, sa femme, la cinquième partie de la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, leur appartenant du propre de Marion Joffriau. — S 904, fol. 104 v°.

Nous avons déjà vu ce nom écrit Geoffriot; nous trouverons encore : Geuffreau, Geufriau, Geuffryot et même Geuffroy.

20. — 24 *février* 1509 (n. st.). — Jean Petit, l'un des quatre principaux libraires-jurés de l'Université, achète de Macé de Vielzmont, marchand mercier, et de Marguerite de Cueilly, sa femme, la maison de la Fleur-de-Lys, rue Saint-Jacques, pour 436 livres tournois. — S 904, fol. 107.

Entre l'Homme-Sauvage, qui fut à Henri Berthelin, boulanger, et depuis à Florent Hamelin, et l'image Saint-Laurent, appartenant aux dits mariés.

21. — 19 *mars* 1512 (n. st.). — Jean Petit, libraire, et Marguerite Guymier, sa femme, fille et héritière, seule et pour le tout, de feu Jean Guymier, en son vivant cartier, reçoivent remboursement de 10 écus prêtés à la Couronne le 5 mai 1496 et de diverses sommes prêtées par Guymier le même jour, le 7 mai 1500 et le 7 août 1503. — Cité par MM. Pichon et Vicaire, p. 17.

22. — 29 *mars* 1513. — Jean Le Febvre, maître tailleur de robes, et Barbe Geuffroy, sa femme, achètent de Jean Le Prebstre et de Jeanne Staine, sa femme, sept dixièmes de la maison du Roy-David. — S 904, fol. 115 v°.

23. — 24 *novembre* 1513. — Jean de Mézières, drapier à Étampes, et Guillemette de Mézières, femme de Guillaume Granvillain le jeune, vendent à Vincent Ennoart, bourgeois de Paris, une portion indivise de l'image Saint-Laurent, le reste de la maison appartenant à Jean Petit. — S 904, fol. 114.

24. — 8 *avril* 1519 (n. st.). — La maison du Lyon d'Argent, rue Saint-Jacques, appartient à Guillaume Poireau. — S 904, fol. 123 v°.

25. — 1[er] *juin* 1520. — Jean Frémin, tavernier, et Collette Boursette, sa femme, veuve de Jean Rousseau, vendent à Barbe Geuffreau, veuve de Jean Le Fèvre, couturier, la moitié d'un dixième indivis de la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques. Le surplus de la maison appartient à Barbe, sauf l'autre moitié de ce dixième, qui est à Severin Rousseau, fils mineur de feu Jean Rousseau et de Collette Boursette. — S 904, fol. 147.

26. — 1520. — Jean Petit, laboureur (*sic*), rue Saint-Jacques, paie

21 deniers parisis de cens à la commanderie de Saint-Jean de Latran pour un demi-arpent de vignes aux Jommarins. — S 5117[1], fol. 72 (voyez les nos 56 à 59).

27. — 28 *juin* 1521. — Barbe Geuffryot, veuve de Jean Le Fèvre, maître tailleur de robes, vend à Pierre Viart, libraire-juré, pour 187 livres 10 sols tournois, partie de la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques; soit un dixième lui appartenant de son propre par le trépas d'Antoine Geuffriot, son père; la moitié d'un autre dixième, du conquêt qu'elle en a fait de Jean Frémyn, qui avait le droit de Gabriel Septier et de Jeanne Geuffriot, sa femme, sœur de la vendresse; enfin la moitié des huit autres dixièmes qui lui appartient de son conquêt. — S 904, fol. 148.

Deux corps d'hostel, l'un devant, l'autre derrière, cour, cellier, ouvroir sur rue, salette, chambres et greniers, la cour commune aux deux corps d'hôtel; portant, sur la rue des Mathurins, l'enseigne du Paon. La maison est redevable de 3 livres 6 sols tournois de rente, rachetable par 400 livres tournois, envers Bernard Aubry (libraire), et sa femme, comme ayant cause de feue Robine Mougart et de feu Denys Rosse (libraire).

28. — 11 *septembre* 1521. — Inventaire d'Annette Le Fèvre, femme d'Andry Clément, marchand mercier, morte le 10 septembre précédent, rue Saint-Jacques, à la Fleur-de-Lys. — Cité par M. Coyecque, 1893, p. 49.

29. — 23 *septembre* 1522. — Inventaire de Jacqueline Poireau, femme de Jacques Périer, marchand chandelier de suif, morte rue Saint-Jacques, au Lion d'Argent. — Id., 1893, p. 51.

30. — 13 *janvier* 1524 (n. st.). — Jean Petit l'aîné, libraire-juré, et Guillaume Poireau, exécuteurs testamentaires de Marguerite Petit, femme de Guillaume Poireau, décédée le 11 janvier précédent. — Id., 1893, p. 125.

31 à **33.** — 22 *janvier* 1524 (n. st.); 19 *juillet* 1525; 13 *août* 1526. — Jean Petit l'aîné, libraire-juré. — Id., 1893, p. 125; 1894, p. 47, 83.

34. — 14 *février* 1525 (n. st.). — Inventaire de Guillaume Poireau, l'aîné, marchand chandelier de suif, mort le 10 février 1525, rue Saint-Jacques, au Lion d'Argent. — Id., 1893, p. 53.

35. — 13 *août* 1525. — Pierre Bréant, sergent à verge, à cause de Jeanne Petit, jadis sa femme, nièce de Marion de Lorme. — S 4243.

36. — 17 *avril* et 16 *juin* 1526. — Jean Petit l'aîné et Jean Petit le jeune, libraires jurés, prennent à bail pour neuf ans, moyennant 150 livres tournois de loyer, la maison du Lyon d'Argent, rue Saint-Jacques, qui leur est baillée par : Guillaume Poireau, teinturier, en son nom et comme tuteur de Marie Périer, fille de Jacques Périer et de Jacqueline Poireau, mère (sœur ?) de Guillaume, Honoré Chevalier, boulanger, et Philippe Malice, épicier. — Cité par M. Coyecque, 1894, p. 40.

37. — 2 *juillet* 1526. — Jean Petit le jeune, libraire juré, et Jean Adam, imprimeur, tuteurs des enfants de Jacques Bienaisé, marchand ceinturier, à Rouen. Jean Karbient (Kerbriant), dit Huguelin, imprimeur, exécuteur testamentaire, doit à Petit et à son père 70 livres tournois pour les matrices,

matières et ustensiles d'imprimerie provenant de la succession, dont il s'est rendu acquéreur. — Id., 1894, p. 43.

38 à **43**. — 9 et 30 *septembre* 1526; 30 *septembre* 1526; 23 *janvier* 1527 (n. st.); 12 *septembre* 1528; 22 *avril* 1529; 8 et 11 *janvier* 1530 (n. st.). — Jean Petit l'aîné et Jean Petit le jeune, libraires jurés; actes relatifs à des terres, maisons et moulin à Clamart, Issy, Bièvre et Meudon. — Id., 1894, p. 48, 49, 53, 158, 180 et 214.

44 à **46**. — 15 *avril* 1527 (n. st.); 19 *janvier* 1529 (n. st.) (deux actes). — Jean Petit le jeune, libraire juré. — Id., 1894, p. 57 et 168.

47. — 4 *mai* 1527. — Pierre Petit, curé de Saint-Christophe de Châteaufort, écolier étudiant en l'Université d'Orléans, constitue ses procureurs Sébastien Julian, procureur au Châtelet, et Jean Petit le jeune, libraire juré. — Id., 1894, p. 78.

48 à **53**. — 18 *juillet* 1527; 28 *novembre* 1528; 25 *mars* 1529; 27 *mars* 1529; 19 *juin* 1529; 3 *novembre* 1529. — Jean Petit le jeune, libraire juré; actes relatifs à une maison, à un moulin et à des terres à Poissy, Bièvre et Jouy-en-Josas. — Id., 1894, p. 84, 164, 174, 184 et 211.

54. — 10 *décembre* 1528. — Jean Petit l'aîné, libraire juré; terres à Meudon et Issy. — Id., 1894, p. 165.

55. — 24 *mars* 1530. — Jean Petit l'aîné, libraire juré, mari de Guillemette de La Vigne, beau-frère de Vincent de La Vigne et de Nicolas de La Vigne, sergent à cheval des aides et tailles en l'élection de Paris; échange des terres à Mauchamps, près Boissy-sous-Saint-Yon, provenant des successions de ses beau-père et belle-mère, contre la moitié de la maison de la Longue-Allée, place Maubert, portant l'enseigne du Tranchoir d'étain. — Id., 1895, p. 74.

56 à **59**. — 1530, 1532, 1535, 1536. — Jean Petit, libraire, rue Saint-Jacques, paie 21 deniers parisis de cens pour un demi-arpent de vignes aux Jommarins. — S 5121^{6}; S 5118^{8}; S 5118^{7}, n° 58 ; S 5121^{5}, fol. 22.

60. — 15 *mai* 1532; 15 *juillet* 1532. — A la requête de Richard Du Hamel, la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, est mise en licitation et adjugée à Du Hamel; les propriétaires étaient : Richard Du Hamel [libraire], à cause de sa femme Germaine, fille de feu Jean Le Fèvre; Jean Geuffroy (*sic*) et Severin Rousseau. — S 904, fol. 165.

61. — 1532. — Sentence condamnant Richard Du Hamel et sa femme à payer à l'église Saint-Benoît 18 deniers parisis de cens pour la maison du Roi-David. — S 903, fol. 47.

62. — 28 *avril* 1535. — Jean Petit, marchand libraire et imprimeur de livres, prend à bail pour le compte de Jean Foucher, de présent son serviteur, une maison, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Heuze. Loyer, 55 livres tournois. « Et oultre ne pourra... ni mettre aucunes presses en laditte maison que unes seullement sans le vouloir et consentement desdicts bailleurs. » — S 889 B.

63. — 24 *novembre* 1535. — Richard Du Hamel, libraire, et Germaine Le Fèvre, sa femme, vendent au collège de Sorbonne la maison du Roi-David, rue Saint-Jacques, pour 2,200 livres tournois. — MM 285, fol. 181.

64. — 24 *novembre* 1535. — Le même jour, Richard Du Hamel prend cette maison à bail pour vingt ans, moyennant 100 livres tournois de loyer. — MM 285, fol. 192.

65. — 1536-37. — Jean Petit, libraire, rue Saint-Jacques, tient à ferme et loyer d'argent deux arpents de prés assis en la plaine de Bièvre et doit, par chacun an, au jour de la Saint-Rémy, 2 écus soleils. — S 5125[B], fol. 22.

66. — 23 *août* 1537. — Richard Du Hamel et sa femme sont contraints d'abandonner la maison du Roi-David, qui menace ruine et « où y a péril imminent; » la maison sera reconstruite et ils y rentreront en subissant une augmentation de loyer de 10 livres tournois à cause du « grand profit, utilité et commodité » qu'ils y trouveront. — MM 285, fol. 194 v°.

La Sorbonne avait tenté de se défaire de la maison le 19 juillet 1536, par une vente publique, mais n'avait pas trouvé d'acquéreur. (MM 286, fol. 186.)

67. — 10 *octobre* 1543. — Estienne Petit, libraire, prend à bail emphytéotique la maison de la Pomme-de-Pin, rue du Mont-Saint-Hilaire. — S 3370 et S 1946[b].

Cette maison appartenait à l'église Saint-Hilaire; le beau-père d'Estienne Petit, Jacques Le Bouc, y exerçait.

68. — 8 *juin* 1544. — Délibération de l'hôtel de ville de Rouen confiant à Jean Petit, à la charge de les « conlater ou faire initier à l'état d'imprimerie, » Jean et Richard Lallemand. — Gosselin, *Glanes historiques normandes*, p. 129.

69. — 1[er] *décembre* 1551. — Testament de Florent Yvernet (libraire); exécuteurs testamentaires : Estienne Petit et sa femme. — LL 757, fol. 14 v°.

Les témoins à ce testament furent Pierre Archambault, Pierre Coqueret, libraires, et Pierre Barriot; parmi les légataires Jean Yvernet, fils de Jean, sans doute le libraire de ce nom.

70. — 26 *décembre* 1553. — Michel de Vascosan et Oudin Petit, libraires jurés, naguères maîtres de Gilles Gourbin, sont témoins au contrat de mariage dudit Gilles Gourbin, libraire, habitant rue Saint-Jean-de-Latran, avec Marie Attaignant, veuve de Pierre Alleaulme, bonnetier. — Y 106, fol. 390 v°.

71. — 14 *janvier* 1555 (n. st.). — Testaments de Vincent Quignon, imprimeur, et de Catherine Tyerry (ou Tierry), sa femme, habitant rue du Mont-Saint-Hilaire, à l'enseigne de la Cuiller; exécuteur testamentaire, Estienne Petit, leur voisin. — LL 757, fol. 48 v°.

72. — 20 *juillet* 1557. — Testament de Marie Archambault, femme de Jacques Le Bouc (libraire), demeurant rue Saint-Hilaire, à la Pomme-de-Pin; exécuteurs testamentaires : Hilaire Le Bouc (libraire), son fils; Estienne Petit (libraire), son gendre; témoins : Vincent Quinon (*sic*, pour Quignon, imprimeur), et Pierre Barriot, demeurant audit logis. — LL 757, fol. 82.



73. — 8 *juin* 1560. — Testament de Gilles Testu, imprimeur, demeurant rue du Mont-Saint-Hilaire, à la Pomme-de-Pin; exécutrice testamentaire, Catherine Petit, sa femme. — LL 757, fol. 89 v°.

74. — 23 *janvier* 1562 (n. st.). — Estienne Petit, libraire-juré. — Cité par MM. Pichon et Vicaire, p. 19.

75. — 25 *août* 1562. — Contrat de mariage de Robert Mauroy avec Gabrielle Petit, fille d'Oudin Petit, douée de 50 livres de rente. — Id., p. 22.

76. — *Janvier* 1565 (n. st.). — Estienne Petit et Jacquette Le Bouc, sa femme. — Id., p. 20.

77. — 1er *avril* 1567. — Sentence arbitrale entre Jean Petit, libraire en l'Université de Paris, et Robert Mauroy, à cause de Gabrielle Petit, sa femme, d'une part, et Oudin Petit, libraire-juré, d'autre part..., ordonnant que, pour le contenu en l'inventaire mentionné en ladite sentence, tant en meubles, cédules, etc., que marchandises de livres, lesdits Mauroy et sa femme et Jean Petit auraient maintenu et affirmé monter la totalité d'iceluy à la somme de 32,700 livres et la marchandise de 22 à 23,000 livres, ledit Oudin Petit est condamné à payer la moitié de la somme de 32,300 livres (*sic*). — Id., p. 21.

78. — 15 *mai* 1568. — Jean Petit, libraire, confesse devoir 1,058 livres tournois à Robert Mauroy, bourgeois de Paris. — Id., p. 20.

79. — 15 *mai* 1569. — Oudin Petit doit 38 livres tournois à Robert Mauroy. — Id., p. 22.

80. — *Sans date, antérieur au* 21 *août* 1570. — Testament de feu Oudin Petit, libraire, fils de sire Oudin Petit, aussi libraire, legs à Jean, Gabrielle, Guillaume, Léon (pour Léone ?) et Charles Petit, ses frères et sœurs du premier lit, enfants de Oudin Petit et de feue Léonne Le Goust. — Id., p. 22.

81. — 21 *août* 1570. — Inventaire de Robert Mauroy, marchand, bourgeois de Paris; Gabrielle Petit, sa veuve, mère de Catherine, Claude (garçon), Gabrielle et Anne, âgés de sept, cinq, quatre ans, et Anne de sept mois, rue Mauconseil, paroisse Saint-Jacques-de-l'Hospital. — Id., p. 20.

82. — 19 *août* 1571. — Gabrielle Petit, fiancée à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, lui apporte en dot un transport de Léone Petit de 25 livres de rente assurées sur certains héritages à elle appartenant à Montlhéry, pour 300 livres qu'elle avait reçues, lesquels héritages on pouvait vendre 300 livres. Roussel reconnaît avoir reçu 8,000 livres, savoir : en deniers, 1,700 livres; en marchandises de vin, 1,712 livres 10 sols...; en héritage à Montlhéry, 213 livres...; il déclare avoir goûté les vins qui, au nombre de 137 muids, à 12 livres 10 sols pièce, sont ès caves de la maison où demeure la future, rue de Mauconseil, derrière l'église Saint-Jacques-de-l'Hospital, et dans une cave de la maison de l'Estoile, rue Saint-Martin. — Id., p. 23.

83. — 28 *juillet* 1572. — Charles Petit, âgé de vingt-six à vingt-sept ans,

bourgeois de Paris, fils de feu Oudin Petit, libraire, momentanément à Montlhéry, donation à Gabrielle Petit, sa sœur, femme de Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, de tout ce qui peut lui appartenir à cause du douaire coutumier constitué par son père à feue Lionne Le Houx, sa mère, plus 1,600 livres tournois que Oudin Petit s'est engagé à lui payer par acte du 13 février 1562. — Y 113, fol. 231.

Donation faite en raison tant du grand service que Claude Roussel lui a rendu que de l'affection fraternelle qu'il lui porte.

84. — 5 *novembre* 1572. — Autre acte relatif à la même donation. — Y 113, fol. 318 v°.

85. — 4 *septembre* 1573. — Charles Petit, bourgeois de Paris, âgé de vingt-huit ans, fils de feu Oudin Petit, « tué ou homicidé pour cause de religion; » titre nouvel de la même donation. — Y 114, fol. 286.

86. — 15 *octobre* 1573. — Claude Du Vivier, veuve de feu Oudin Petit, tutrice de leurs enfants mineurs, suivant quatre sentences prononcées contre elle, paye 500 livres dues par elle à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, à cause de Gabrielle Petit, sa femme, suivant le contenu d'une cédule d'Oudin Petit, et 1,600 livres qu'Oudin devait par obligation à Charles Petit, son fils, dont Roussel a eu le droit par cession. — Cité par MM. Pichon et Vicaire, p. 23.

87. — 22 *juillet* 1574. — Déclaration des terres que tiennent en censive des Mathurins les enfants de feu Oudin Petit... Desquels héritages Antoine Guignon, gendre de feu Oudin Petit, promet passer suffisante déclaration par devant notaire avec ses cohéritiers, comme appréhendant le douaire coutumier de feue leur mère. — LL 1546, p. 71.

88. — 1575. — Titre nouvel de 4 deniers parisis de cens dus à l'église Saint-Benoît par Antoine Guignon, à cause de Léonarde Petit, sa femme, pour la maison de l'image Saint-Laurent, rue Saint-Jacques, dont il est propriétaire. — S 903, fol. 52.

Entre la Coquille et la Fleur-de-Lys.

89. — 13 *novembre* 1577. — Testament de Catherine Custode, femme de Henri Le Bé, libraire et relieur, rue des Sept-Voyes; exécuteurs testamentaires : Henri Le Bé, son mari, et Estienne Petit, libraire et relieur. — Y 119, fol. 264.

90. — 28 *juillet* 1581. — Charles Petit, libraire, aux faulxbourgs Saint-Jacques, paroisse Saint-Jacques-du-Hautpas, fils de feu Oudin Petit et de Lionne Le Houx, donation de 553 écus un tiers qui lui ont été alloués comme dommages-intérêts dans un procès qu'il a soutenu contre Claude Roussel, marchand de vins, rue Montconseil (*sic*), au sujet d'une obligation passée par Oudin Petit en faveur de Charles, en juillet 1562. — Y 123, fol. 50 v°.

91. — 5 *juin* 1585. — Claude Du Vivier, veuve de Oudin Petit, Marie Du Vivier, fille de Dreux Du Vivier, et Auguste Galland, écolier en l'Université, constituent procureur pour faire insinuer le testament de Dreux Du Vivier, conseiller du roi et lieutenant des maîtres des eaux et forêts. — Y 126, fol. 448.

92. — 15 *décembre* 1598. — Contrat de mariage de Nicolas Petit, maître parcheminier, demeurant rue de la Haute-Vannerie, dans l'hôtel de Nicolas Jardin, mêmes qualités, fils de feu Oudin Petit, libraire juré, et de Claude Du Vivier, avec Catherine Charpentier, veuve de Joseph Moreau, maître coffretier-malletier, rue des Arcis. Claude Du Vivier, demeurant rue des Deux-Écus, donne 150 écus soleil. — Y 137, fol. 418.

Témoin : Marguerite Petit, femme de Jean Gohel, sœur du futur.

93. — 2 *décembre* 1600. — Jean Petit, maître parcheminier, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Seraine, achète la maison de la Souche-d'Or, même rue, pour 900 écus soleil. — S 3501.

Derrière l'église Saint-Séverin, contiguë à l'image Sainte-Catherine, lui appartenant déjà.

94. — 30 *mars* 1601. — Claude Du Vivier, veuve de Oudin Petit, libraire juré, donation à Nicolas Petit, maître parcheminier, son fils, et à Marguerite Petit, femme de Jean Gohetz, sa fille, d'une rente de 60 livres tournois. — Y 140, fol. 165 v°.

95. — 28 *juillet* 1601. — Françoise Petit, veuve de Michel Jullien, (libraire), passe titre nouvel pour une maison de la rue du Mont-Saint-Hilaire, où pend pour enseigne la Pomme-de-Pin, et, au-dessus, l'Étoile. — S 1946^{6}; S 1946^{3}.

96. — 1603. — Catherine Mauroy, femme de Nicolas Langlois, procureur au Parlement, Gabrielle Mauroy, veuve de François Sainctfoin, procureur au Châtelet, et Claude Mauroy, marchand, enfants de feu Robert Mauroy, passent titre nouvel pour la maison des images Saint-Jacques et Saint-Christophe, rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui leur provient du partage de la succession de Savinien Mauroy, fait le 8 octobre 1574, entre Claude Roussel, alors leur tuteur, maître Guillaume Guillard et Marguerite Mauroy, sa femme. — Q^{1} 1099^{307}, fol. 10.

97. — 14 *septembre* 1619. — Marguerite Petit, veuve de Claude Juhé, chapelier, demeurant rue Saint-Jacques, à la Souche-d'Or, âgée de vingt-sept ans, fille de feu Jean Petit et de Marguerite Fouquet, est propriétaire en partie de : 1° la maison de la Seraine, rue Saint-Jacques, où demeure Jean Petit, maître parcheminier, son frère; 2° la maison de l'image Sainte-Catherine, en face la Seraine; 3° la maison de la Souche-d'Or, contiguë à l'image Sainte-Catherine, toutes trois rue Saint-Jacques, près Saint-Séverin; 4° la maison de la Tête-Noire, rue de la Parcheminerie; 5° une maison à Vanves. — S 3501.

98 à 106. — 17 *novembre* 1620; 16 *décembre* 1620; 22 *mars* 1621; 9 *juillet* 1621; 22 *avril* 1625; 9 *juillet* 1625; 1er *janvier* 1629; 26 *mai* 1629; 11 *septembre* 1629. — Neuf pièces relatives aux maisons de l'image Sainte-Catherine et de la Souche-d'Or, rue Saint-Jacques, qui furent vendues à la fabrique de l'église Saint-Séverin par Jean Petit, maître juré-parcheminier, et Marie Bignon, sa femme, et par ses deux sœurs : Marguerite Petit, veuve de Claude Juhé, chapelier, remariée à David Le Bel, sergent à verge au Châtelet, et Élisabeth Petit, femme de Claude Viollette, huissier-audiencier en l'élection de Joigny; tous trois enfants de Jean Petit et de Marguerite Fouquet (ou Fouques). — S 3501.

INDEX ALPHABÉTIQUE[1].

Adam (Jean), **13**.
Adam (Jean), imprimeur, **37**.
Alleaulme (Pierre), bonnetier, **70**.
Archambault (Marie), **72**.
Archambault (Pierre), libraire, **69**.
Attaignant (Marie), **70**.
Aubry (Bernard), libraire, p. 137; **27**.
Bade (Josse), imprimeur-libraire, p. 133.
Barriot (Pierre), **69, 72**.
Beaufils (Marion), p. 141.
Berthelin (Henri), boulanger, **20**.
Bienaisé (Jacques), ceinturier à Rouen, **37**.
Bignon (Marie), **98** à **106**.
Bihays *ou* Hayes (les hoirs de Guillaume de), **2**.
Blanot l'aîné, tanneur, **12**.
Boursette (Collette), **25**.
Bouyant (Pierre), pâtissier, **13**.
Bréant (Pierre), sergent à verge, **35**.
Cavellat (Pierre), libraire, p. 142.
Chappelain (Jacques), notaire, p. 136.
Charpentier (Catherine), **92**.
Chaudière (Regnault II), libraire, p. 142.
Chevalier (Honoré), boulanger, p. 136; **36**.
Clément (Andry), mercier, p. 137; **28**.
Cocherel (Clément de), pâtissier, **13**.
Coqueret (Pierre), libraire, **69**.
Cueilly (Jeanne de), **2**.
Cueilly (Marguerite de), **20**.
Custode (Catherine), **89**.
Du Hamel (Richard), libraire, p. 137; **60, 61, 63, 64, 66**.
Du Vivier (Claude), p. 140; **86, 91, 92, 94**.
Du Vivier (Dreux), conseiller du roi, lieutenant des maîtres des eaux et forêts, **91**.
Du Vivier (Marie), **91**.
Ennoart (Vincent), bourgeois, **28**.
Foucher (Jean), libraire-imprimeur, p. 139, 140; **62**.
Foucquelin (Jean), drapier, **17**.
Fouquet *ou* Fouques (Marguerite), **97** à **106**.
Frémin *ou* Frémyn (Jean), tavernier, **25, 27**.
Galland (Auguste), écolier en l'Université, **91**.
Gasteau (Catherine), **17**.
Gaudry (Agnès *ou* Agnesot), p. 134, 135; **1, 9, 10, 12**.
Gaudry (Jeanne, femme de Laurent), p. 134, 135; **1, 9, 10**.
Gaudry *ou* Gauldry (Laurent *ou* Lorin), boucher, p. 134, 135; **1** à **7, 9**.
Geoffriot, Geuffriau *ou* Geoffroy (Antoine), tailleur, p. 136, 137; **14** à **16, 19, 27**.
Geoffriot (Barbe), p. 137; **22, 25, 27**.
Geoffriot (Jean), p. 137; **60**.
Geoffriot (Jeanne), p. 137; **27**.
Geoffriot (Marion), p. 137; **19**.
Girault (Ambroise), libraire-imprimeur, p. 137.
Gohel *ou* Gohetz (Jean), p. 140; **92, 94**.
Gourbin (Gilles), libraire, **70**.
Granvillain (Guillaume), le jeune, **23**.
Guignon (Antoine), p. 140; **87, 88**.
Guillard (Guillaume), **96**.
Guymier (Agnès), p. 138.
Guymier (Jean Ier), cartier, p. 138; **21**.
Guymier (Jean II), cartier, p. 138.
Guymier (Marguerite), p. 138; **21**.
Hamelin (Florent), parcheminier, **20**.
Herbelot (Guillaume), boucher, p. 136.
Hire (Jean), boucher, p. 136.
Hire (Robert), p. 136.

1. Les numéros en chiffres gras renvoient aux documents cités.

Huvé (Étienne), p. 138.
Jardin (Nicolas), parcheminier, **92.**
Jourdain, *dit* Rabache (Jean), **17.**
Juhé (Claude), chapelier, **97** à **106.**
Julien *ou* Julian (Michel), libraire, p. 140, 141; **95.**
Julian (Sébastien), procureur au Châtelet, **47.**
Kerbriant, *dit* Huguelin (*ou plutôt* Huguelin, *dit* Kerbriant *ou* Kaerbriand (Jean), libraire-imprimeur, **87.**
Lallemand (Jean), **68.**
Lallemand (Richard), **68.**
Lambert (René), libraire, p. 140.
La Marche (Guiotte de), **2.**
La Marche (Jean de), **2.**
La Marche (Pierre de), **2.**
Langlois (Nicolas), procureur au Parlement, **96.**
Lardy (Guillaume), p. 136.
La Vigne (Guillemette de), p. 138; **55.**
La Vigne (Nicolas de), sergent des aides et tailles, **55.**
La Vigne (Vincent de), **55.**
Le Bé (Henri), libraire et relieur, **89.**
Lebel (David), sergent à verge, **98** à **106.**
Le Bouc (Eustache), libraire, p. 141.
Le Bouc (Hilaire Ier), libraire et relieur, p. 141; **72.**
Le Bouc (Hilaire II), libraire et relieur, p. 141.
Le Bouc (Jacques), libraire et relieur, p. 141; **67, 72.**
Le Bouc (Jacquette), p. 141; **69, 76.**
Le Bouc (Jean Ier), libraire et relieur, p. 141.
Le Bouc (Jean II), libraire et relieur, p. 141.
Le Fèvre (Annette), p. 137; **28.**
Le Fèvre (Germaine), p. 137; **60, 61, 63, 66.**
Le Fèvre *ou* Le Febvre (Jean), tailleur, p. 137; **22, 25, 27, 60.**
Le Houx *ou* Le Goust (Léonne *ou* Lionne), p. 140; **80, 83, 90.**
Le Perrier (Jean), **3, 5, 6.**
Le Pilancher (Guillaume), **4.**
Le Prebstre (Jean), **22.**
Le Preux (Poncet), libraire, p. 136.
Lorme (Marion de), **18, 35.**
Malice (Philippe), épicier, p. 136; **36.**
Marnef (Denyse de), p. 137.
Mauroy (Claude), marchand, **81, 96.**
Mauroy (Anne), **81.**
Mauroy (Catherine), **81, 96.**
Mauroy (Gabrielle), **81, 96.**
Mauroy (Marguerite), **96.**
Mauroy (Robert), marchand, p. 140; **75, 77** à **79, 81, 96.**
Mauroy (Savinien), **96.**
Mézières (Guillemette de), **23.**
Mézières (Jean de), drapier à Étampes, **23.**
Milon (Jean), le jeune, cordonnier, **17.**
Moreau (Joseph), coffretier-malletier, **92.**
Mougart (Robine), **27.**
Nyverd (Marguerite), p. 138.
Périer (Jacques), p. 136; **29, 36.**
Périer (Marie), p. 136; **36.**
Petit (Catherine), p. 141; **73.**
Petit (Charles), libraire, p. 140, 141; **80, 83** à **86, 90.**
Petit (Domicienne), p. 136, 137; **19.**
Petit (Élisabeth), **98** à **106.**
Petit (Estienne), libraire et relieur, p. 140, 141; **67, 69, 71, 72, 74, 76, 89.**
Petit (Françoise), p. 141; **95.**
Petit (Gabrielle), p. 140; **75, 77, 80** à **84, 86.**
Petit (Guillaume), p. 140; **80.**
Petit (Jean), boucher, p. 135; **7** à **10.**
Petit (Jean), carrier, p. 135.
Petit (Jean Ier), fermier du Déluge, p. 138.
Petit (Jean II), fermier du Déluge, p. 138.
Petit (Jean), laboureur, p. 138, **26.**
Petit (Jean), laboureur à Vanves, p. 135.
Petit (Jean Ier), libraire, p. 134, 136 à 139; **20, 21, 23, 30** à **33, 36** à **43, 54, 55.**
Petit (Jean II), libraire, p. 138, 139; **36** à **53, 56** à **59, 62, 65, 68.**
Petit (Jean III), libraire à Paris, à Rouen et à Genève(?), p. 140, 141; **77, 78, 80.**

Petit (Jean IV), libraire à Rouen et à Honfleur, p. 141.
Petit (Jean V), libraire à Rouen, p. 141.
Petit (Jean VI), libraire à Paris, p. 141.
Petit (Jean), meunier, p. 135.
Petit (Jean), meunier à Croulebarbe, p. 135.
Petit (Jean Ier), parcheminier, p. 141; **93, 97** à **106.**
Petit (Jean II), parcheminier, p. 141; **97** à **106.**
Petit (Jeanne), p. 136; **18, 35.**
Petit (Jeanne), p. 139.
Petit (Léone *ou* Léonarde), p. 140; **80, 82, 88.**
Petit (Louis), boucher, p. 135.
Petit (Marguerite), p. 136, 137; **18, 30.**
Petit (Marguerite), p. 140; **92, 94.**
Petit (Marguerite), **97** à **106.**
Petit (Nicolas), parcheminier, p. 140, 141; **92, 94.**
Petit (Oudin), boucher, p. 135 à 137; **9, 11, 14** à **16, 18.**
Petit (Oudin Ier), libraire, p. 140; **10, 70, 75, 77, 79, 80, 83, 85** à **87, 90, 91, 92, 94.**
Petit (Oudin II), libraire, p. 140; **80.**
Petit (Oudin III), libraire, p. 141.
Petit (Pierre), curé de Saint-Christophe-de-Châteaufort, p. 138, 139; **47.**
Petit (Pierre), libraire, p. 136, 138.
Petit (Pierre), sergent à verge, p. 139.
Petit (Pierre), tailleur d'histoires, p. 138; **17.**
Poireau (Guillaume), chandelier de suif, p. 136; **18, 24, 30, 34.**
Poireau (Guillaume), teinturier, p. 136; **36.**
Poireau (Jacqueline), p. 136; **29, 36.**
Quignon (Vincent), imprimeur, **71, 72.**
Rabache (Denise), p. 138; **17.**
Rabache (Isabeau), **17.**
Rabache (Jean), tapissier, p. 138; **17.**
Rabache (Jean Jourdain, *dit*), **17.**
Rabache (Louis), prévôt des ouvriers de la Monnaie, p. 138; **17.**
Rabache (Louise), p. 139.
Rabache (Pierre), monnoyer de la Monnaie, p. 138.
Ravot des Sphères (Benoît), libraire, p. 139.
Regnault (Antoinette), p. 136.
Roce (Denis), libraire, p. 137; **27.**
Roce (Marguerite), p. 137.
Rousseau (Jean), **25.**
Rousseau (Séverin), **25, 60.**
Roussel (Claude), marchand de vins, p. 140, 141; **82, 83, 84, 86, 90, 96.**
Sainctfoin (François), procureur au Châtelet, **96.**
Sanson (Andry), chandelier de suif, p. 137; **19.**
Septier (Gabriel), p. 137; **27.**
Staine (Godefroy), huilier-chandelier, **19.**
Staine (Jeanne), **22.**
Testu (Gilles), imprimeur, p. 141; **73.**
Tierry *ou* Tyerry (Catherine), **71.**
Vascosan (Michel de), libraire-imprimeur, p. 136; **70.**
Viart (Pierre), libraire, p. 137; **27.**
Viart (Richard), **4.**
Vielzmont (Macé de), mercier, **20.**
Viollette (Claude), huissier-audiencier à Joigny, **98** à **106.**
Vuillard (Guillaume), **96.**
Yvernet (Florent), libraire, **69.**
Yvernet (Jean), **69.**
Yvernet (Jean), libraire, **69.**

NOTES D'UNE BOURGEOISE DE PARIS

(1745-1760).

Pouvoir indiquer aux érudits un fonds considérable d'archives que nul savant presque n'a encore exploré est une bonne fortune trop rare pour qu'on ne la saisisse pas avidement quand elle se présente : cette heureuse chance m'est dévolue et la collection dont je parle est celle des archives de la juridiction consulaire de Paris, conservées aux archives de la Seine.

Cet ensemble de documents comprend environ 8,500 registres et plus de 3,000 cartons, dont le contenu embrasse la période comprise entre 1560 et 1807. Je ne parlerai, dans ces quelques lignes, que d'une catégorie de ces registres : les livres de commerce, au nombre de 6,500.

Il ne faut pas naturellement s'attendre à trouver dans des livres de commerce des révélations sur les grands faits de l'histoire de France, et présenter ce fonds, si important soit-il, comme capable de rivaliser avec ceux des grandes administrations de l'ancien régime, serait une prétention insoutenable; mais on y trouvera sur la vie privée, sur le commerce, sur les arts aux XVII[e] et XVIII[e] siècles une foule de renseignements curieux. Un seul érudit, à ma connaissance, a été les y chercher jusqu'à maintenant : M. Bapst, dans son histoire de l'orfèvrerie française et des Germain en particulier, a utilisé les papiers de François-Thomas Germain, conservés au greffe des consuls.

Les historiens du théâtre ne parcourront pas sans intérêt les registres du théâtre des Beaujolais, celui de M[me] Moreau, de Ruggieri, de la Porte-Saint-Martin, tous de l'année 1780 à l'an XI; pour les personnes qui s'occupent de l'art et des artistes du XVIII[e] siècle, il y a bien des choses à recueillir dans les registres de graveurs comme Chalmandrier (n° 39), Dagoty (n[os] 880, 1309 et 4829) ou Nicolas de Poilly (n° 2776); dans ceux des marchands de tableaux ou d'estampes, des marchands et fabricants de soieries, dont quelques-uns ont gardé leurs échantillons intacts; dans les livres des maisons de ventes publiques sous la Révolution; dans les relevés de compte de l'ébéniste et de la modiste de la Dubarry (2990 et 4245), etc.

Bon nombre de ces livres de commerce ont, suivant une vieille tradition, servi de mémoriaux de famille : le chef de la maison y a noté les événements heureux ou malheureux qui marquaient son existence ou celle des siens. Dans quelques cas, trop peu fréquents malheureusement, le marchand a inscrit sur les marges de son livre des notes relatives aux événements contemporains.

Les petites notices qui suivent et qui sont relatives aux fêtes célébrées à Paris entre 1745 et 1760 ont été rédigées par une lingère, nommée Catherine Augée, veuve de Jean-Louis Landrieu. Elle exerçait sans doute son commerce rue de la Ferronnerie, car dans toutes les descriptions de fêtes Catherine Augée donne des détails précis sur l'ornementation de cette rue, sur les passages de grands personnages qui s'y effectuent, etc.

L'auteur de ces notes était d'ailleurs fort ignorante; si elle ne prenait point

le Pirée pour un homme, elle plaçait volontiers des villes d'Italie, comme Tortonne, en Flandre et des villes de Belgique, comme Ath, en Savoie.

L. Lazard.

1745.

Le 24 may 1745, le Roy prit la ville de Tournay, et, le 19 juin 1745, la citadelle de laditte s'est rendue par force, dont l'on a fait un feu d'artifice, quy fust tirez le 4 juillet 1745.

Du 24 juillet 1745, l'on a chanté le *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de la citadelle de la ville de Gand.

Le 3 aoust 1745, l'on a chanté un *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise des villes de Furnes et Audenarde et l'on a tiré un feu d'artifice.

Du 23 aoust 1745, lundy, l'on a chanté le *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de la ville de Tortonne en Flandre, tiré un feu d'artifice et des illuminations.

Vendredy 3e septembre, chanté un *Te Deum* en action de grâce pour la prise de la ville d'Ostende, en trois jours de tranchée ouverte, fait des illuminations et tiré un feu d'artifice.

Du 7e septembre 1745, le Roy, avec le dauphin, vint de Flandre et arriva à Paris, passa par la ville et vint le long du faubourg Saint-Laurent, ensuite celuy de Saint-Martin et la rue, entra par la rue aux Ours et celle de Saint-Denis, tourna par la rue de la Ferronnerie et Saint-Honoré, vint au Louvre et arriva sur les cinq heures du soir. Les rues furent tendues de tapisseries de verdures et l'on se signala à mettre des tapis aux fenêtres; la reine, la dauphine et les dames de France étoient au Louvre qui l'attendoient. La porte Saint-Martin étoit garnye de décorations et dessus une Renommée avec des attributs de la guerre. La rue de la Ferronnerie étoit garnye de portiques de chaque côté jusqu'au second étage, garny de lampions, que l'on alluma le jour qu'il fut à la messe à Notre-Dame, qui étoit le lendemain mercredy.

8 septembre 1745, jour de la Nativité de la Sainte Vierge, le Roy, la reine, le dauphin et les deux dames de France étoient dans le même carosse, ils revinrent dîner au Louvre, et le soir ils furent souper à l'Hôtel de Ville, il y avoit un feu d'artifice superbe et des illuminations par tout Paris; il revint par-dessus le quay Neuf, et le pont de Notre-Dame, sur la rivière, du côté de la Grève, étoit illuminé depuis le haut jusqu'en bas et le long du parapet, le long de la rue de la Ferronnerie. Au retour, ils furent à l'Opéra sur les minuit, une heure après au Louvre, quy étoit aussy tout illuminé et vis à vis un portique, et au côté de la place deux pavillons garnys de musique. Le jeudy, le Roy reçeut toutes ses visites, la reine aussy, le dauphin, la dauphine, les dames de France, les cours souveraines y furent encore et la faculté. Le soir, toute la famille royale fut se promener

aux Tuileries, le lendemain vendredi partit pour Versailles sur les cinq heures du soir.

Le 18 septembre 1745, l'on a chanté le *Te Deum* pour la prise de la ville de Tortonne en Italie par l'armée de Naples, d'Espagne et de Gênes, avec celle de France, qui sont des troupes auxiliaires commandées par monsieur de Maillebois, sous l'autorité de Dom Philippe.

Du 4 octobre 1745, l'on a chanté le *Te Deum* pour la prise de la ville et citadelle de Parme et Plaisance par l'armée, comme cy-dessus, et l'on a tirez un feu d'artifice et fait des illuminations.

Le 12 octobre, l'on a chanté un *Te Deum* en actions de grâces pour la prise de la ville de Niewport, par l'armée de France et d'Espagne, en Italie, sur le duc de Savoie.

Le 18 octobre, l'on a chanté le *Te Deum* pour la prise de la ville d'Ath en Savoie.

Du 16 novembre 1745, l'on a chanté un *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise des villes et châteaux de Valence et d'Alexandrie.

1746.

Du 3 mars 1746, l'on a chanté un *Te Deum* en action de grâce pour la prise de la ville de Bruxelles, fait un feu d'artifice et des illuminations aux maisons; le soir, l'on a porté à Notre-Dame 50 drapeaux que l'on a pris, fait 1,500 hommes prisonniers et de ce nombre plusieurs officiers.

Le 11 juin 1746, l'on chanta un *Te Deum*, et un feu d'artifice pour la prise de la ville d'Anvers.

Le 14 juillet 1746, l'on a chanté un *Te Deum* en action de grâce de la prise de la ville de Mons, et un feu d'artifice et des illuminations aux fenêtres.

Le 19 juillet 1746, la Dauphine est accouchée d'une fille, qui vit, à Versailles.

Le 19 dudit mois, le roy d'Espagne est mort, Philippe V du nom, étant le petit-fils de Louis XIV, roy de France.

Le 20 dudit, l'archevêque de Paris est mort de la petite vérole et d'une fièvre pourpreuse, Bonne Gigault de Bellefond, cinq semaines après qu'il a été reçeu.

Le 22 dudit, Mme la Dauphine est morte à onze heures 3/4 du matin, de son premier enfant, aagée de vingt ans, au regret de tout le monde. Elle étoit fille de Philippe V, roi d'Espagne.

La nuit du premier à deux d'aoust, l'on fit la pompe funèbre de Mme la Dauphine, on l'amena de Versailles par-dessus les cours et de là à Saint-Denis et son cœur au Val-de-Grâce.

Le 13 août, l'on a chanté un *Te Deum* pour la prise de Charleroy et Saint-Guillain et fait des illuminations et feux d'artifice.

Le 12 septembre, l'on a chanté un *Te Deum* en actions de grâces pour la prise de la ville de Namur et le château sur les Autrichiens.

Le 26 octobre, l'on a chanté un *Te Deum* pour la bataille remportée sur le prince Charles.

1747.

Du 9 février 1747, Mgr le Dauphin fut marié pour la seconde fois à la princesse Marie-Josèphe de Saxe dans la chapelle de Versailles, avec les cérémonies ordinaires. Elle étoit arrivée la veille à Choisy-le-Roy. Ledit jour, les boutiques furent fermées et l'on promena dans Paris cinq chars de triomphe, deux en rouge et deux en bleu et un jaune; dedans il y avoit des musiciens et des attributs d'Amour, de Cérès et de Bacchus.

Le 8 de juillet, on a chanté un *Te Deum* pour la victoire remportée sur les Anglois.

Septembre, la prise de la ville de Berg-op-Zoom aux Hollandois, chanté un *Te Deum* à Notre-Dame, et fait un feu d'artifice et illuminé les façades des maisons.

1749.

Du 12 février 1749, mercredy gras, on publia la paix générale, le lendemain jeudy, l'on chanta le *Te Deum* et fait et tiré un feu d'artifice et les façades des maisons illuminées et ledit jour les boutiques furent fermées.

1751.

M. le curé de Saint-Pierre-des-Arcis est mort le 30 avril 1751.

Le dimanche 13 juin 1751, l'ambassadeur d'Hollande fit son entrée.

La seconde dauphine est accouchée d'un prince, le 13 septembre 1751, sur les quatre heures du matin.

1752.

Marie-Josèphe de Saxe, deuxième épouse de Mgr le Dauphin, accoucha d'une fille mercredi 26 août, à six heures du soir, à Versailles.

Le 17 septembre 1752, l'ambassadeur de l'Empereur a fait son entrée.

1753.

Le 17 juin 1753, le nonce du Pape fit son entrée à Paris.

Le 22 juin 1753, Mme de Bonneau, mère de M^r^ le curé de Sarcelles, est morte.

Le 8 septembre 1753, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince nommé le duc d'Aquitaine. L'on a chanté un *Te Deum* à Notre-Dame le dimanche suivant et tiré un feu d'artifice à la Grève, à neuf piliers, et la façade de l'hôtel de ville illuminée et la face de toutes les maisons de Paris et distribué du vin en plusieurs endroits de la ville.

La nuit du samedi au dimanche 16e de septembre 1753 est mort M. le curé de Saint-Josse, fort âgé.

1754.

M. le curé de Saint-Leu est mort le 11 mars 1754, âgé de quatre-vingt-deux ans, au regret de tous ses paroissiens.

Le 22 août 1754, Mme la Dauphine est accouchée d'un garçon, nommé M. le duc de Berry.

Le dimanche 19 septembre 1754, l'ambassadeur de Venise fit son entrée par les chemins ordinaires.

Le 5 octobre 1754, Mme la Dauphine est venue à Paris rendre ses actions de grâce à Notre-Dame, sur les quatre heures après-midi.

1755.

Septembre 1755, une fille de Mgr le Dauphin est morte aagée de ... ans.

Le 18 novembre 1755, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince, nommé le comte de Provence.

1756.

Juillet 1756, le nonce du Pape a fait son entrée par les endroits ordinaires.

1760.

Le 26 avril, l'ambassadeur de Venise fit son entrée par les endroits ordinaires.

LE LOUVRE JUGÉ PAR UN ESPAGNOL

EN 1783.

Parmi les voyageurs qui ont visité et décrit Paris sous le règne de Louis XIV, il en est un qui mérite une attention particulière par les connaissances spéciales qu'il possédait. C'est l'Espagnol Antonio Perez, auteur du livre intitulé : *Viage fuera de España*, dont la seconde édition est de 1791. Secrétaire de l'Académie de San-Fernando, qui était l'Académie des beaux-arts de Madrid, Antonio Perez avait parcouru toute l'Espagne, dont il décrivit les richesses artistiques dans un ouvrage en dix-huit volumes, rédigé à partir de 1771. Il était donc bien préparé pour juger et comparer les œuvres d'architecture, de sculpture et de peinture des pays voisins, et, sous ce rapport, son *Voyage hors d'Espagne*, surtout les 210 pages du tome I qui sont consacrées à la France et à Paris, offre quelques renseignements utiles et précieux. Sans doute, on y trouve des mentions et des

appréciations de seconde main, tirées des *Descriptions* imprimées de l'époque; mais il y a aussi quelques jugements intéressants, des impressions bien personnelles et plusieurs indications que nous pouvons considérer comme inédites.

Nous mentionnerons rapidement les impressions d'Antonio Perez sur l'aspect misérable des abords de Paris, sur ses vieux quartiers, ses rues étroites, tortueuses et infectes, sur la population qui remplit ses rues, comme si tous les jours étaient des jours de foire, sur les eaux de la Seine, qui, plus insipides que celles qu'on boit à Madrid, sont d'abord répugnantes, mais qu'on finit par regarder comme légères et salubres. Perez a peu de goût pour les théâtres, dont il critique l'architecture; à l'Opéra, il trouve que la plupart des acteurs chantent faux, que les ballets sont mêlés au chant comme une salade et que les décors mal peints sont inférieurs à ceux du théâtre du Retiro et des théâtres d'Italie. Nous ne le suivrons pas dans les monuments de Paris, qu'il décrit fidèlement, mais en reproduisant surtout les descriptions de G. Brice, de Piganiol de la Force, de Saugrain et d'autres; mais nous nous attacherons d'une manière spéciale aux pages qu'il consacre au Louvre, qu'il visita pendant son séjour à Paris en 1783.

Perez a des idées absolues en architecture; il est plus porté au dénigrement qu'à l'enthousiasme. La colonnade du Louvre est le seul monument du siècle de Louis XIV qui ait, selon lui, un caractère de grandeur; mais il en critique le rez-de-chaussée, la porte et l'accouplement des colonnes. Dans la cour intérieure, il signale les colonnes engagées, en reproduisant l'opinion du jésuite Laugier, qui déclare dans son *Essai sur l'architecture*, publié en 1755, qu'« une pareille bévue dans un si grand ouvrage peut être mise au rang des humiliations de l'esprit humain. » Mais ce qui frappe le plus le voyageur espagnol, c'est la teinte sombre de l'édifice, qui, comme d'autres monuments de Paris, est si noire qu'il paraissait contenir de grands magasins de charbon. Cette teinte, si désagréable à l'œil, est attribuée par lui à l'humidité du climat et au voisinage de la Seine.

Perez parcourt les salles du rez-de-chaussée du Louvre, particulièrement la salle des Cent-Suisses, où sont déposées de nombreuses œuvres de sculpture, les appartements d'Anne d'Autriche, décorés par Romanelli, les salles des académies, ornées de tableaux, particulièrement celles de l'Académie de peinture, où se trouvaient des portraits de ses membres et de nombreux moulages d'après l'antique. Il admire les plafonds de Lebrun dans la galerie d'Apollon et déplore combien sont noires et dégradées les batailles d'Alexandre du même auteur, exposées dans une autre salle; il signale les travaux d'installation du futur Museum dans la grande galerie; enfin, il s'étend longuement sur l'exposition bisannuelle des œuvres d'art de 1783. Il en apprécie les principales toiles, il montre les avantages d'expositions de ce

genre, tout en se demandant s'il conviendrait d'en établir de semblables à Madrid. Ce secrétaire de l'Académie de San-Fernando croit que les Académies des beaux-arts, fondées par les souverains et les villes, sont plutôt nuisibles qu'utiles, et montre à ce sujet les inconvénients qui résultent de l'enseignement officiel de l'art, capable de le corrompre, dit-il, pour tout un siècle en Europe.

Où le témoignage d'Antonio Perez est particulièrement précieux, c'est lorsqu'il parle des portraits de Velasquez qui se trouvaient dans une pièce du rez-de-chaussée donnant sur le jardin de l'infante. De nombreux écrivains en ont fait mention. L'auteur du *Voyage pittoresque de Paris* dit à ce sujet : « L'ancien appartement de la reine n'est remarquable que par les ouvrages de Diego de Velasquez, qui sont dans la salle des Bains. On y voit des portraits des personnages illustres de la maison d'Autriche, depuis Philippe Ier, père de Charles-Quint, jusqu'à Philippe IV, roi d'Espagne. Ils décorent un petit attique au-dessus des lambris. » La décoration de la salle des Bains avait été démolie en 1767 par Soufflot, en sauvegardant « ce qui pouvait se conserver utilement. » Les tableaux de Velasquez étaient du nombre des objets préservés, puisque Perez en parle en 1783. Après avoir relevé avec indignation un passage de Félibien, qui traitait, à propos de ces tableaux, Velasquez de peintre « inconnu » et disait qu'il n'était guère « sorti de grands peintres de son pays[1], » Perez rapporte que les portraits peints par Velasquez l'emportent, à la villa Pamphili, à Rome, sur tous les autres, et croit qu'il en serait de même si ceux du Louvre étaient exposés à Paris à côté d'œuvres analogues. C'est un regret de plus pour nous de savoir que ces portraits de Velasquez ont disparu, on ignore encore de quelle façon, avant l'ouverture du musée, et qu'il en est resté si peu de traces qu'on a douté même de leur existence, que l'affirmation d'Antonio Perez ne permet point cependant de contester.

Albert BABEAU.

---

1. Un inventaire manuscrit de la fin du règne de Louis XIV, conservé aux Archives nationales (O[1] 1966), mentionne, dans le « grand cabinet » du « vieil appartement de la Reine mère » au Louvre, « seize portraits dans des cartouches ovales représentant des rois, des reines et des cardinaux, ayant de hauteur vingt et un pouces sur quinze pouces de large. » Ce sont vraisemblablement ceux que Félibien, dans ses *Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres* (1688, t. V, p. 14 et 15), place dans les appartements bas du Louvre et qu'il attribue à Velasquez, qu'il nomme Velasque, comme Germain Brice. Celui-ci ne le traite pas d'inconnu, mais dit qu'il était « Espagnol d'origine, de médiocre capacité, quoiqu'il eût été longtemps en Italie. » Aujourd'hui, Velasquez est bien vengé de pareilles appréciations; il est le seul peintre étranger qui ait sa statue dans les jardins du Louvre, et cette statue, par Frémiet, est une statue équestre.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DE

LA COLLECTION DE DOM POIRIER.

(Bibliothèque nationale, mss. français 20.800-20.852.)

Dom Germain Poirier, né à Paris le 8 janvier 1724, est décédé dans cette même ville le 2 février 1803, après y avoir passé la plus grande partie de sa vie. La mémoire de ce laborieux bénédictin peut donc à bon droit réclamer une petite place dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.*

Sans s'étendre ici sur le rôle de dom Poirier comme religieux et sans parler des charges dont il fut honoré par ses confrères, il suffira de rappeler ses travaux historiques et les fonctions qui se rattachent à cet ordre d'idées. En 1762, il devint l'un des collaborateurs de la grande collection des *Historiens des Gaules et de la France* et eut une part considérable à la publication du tome XI; on pourra voir ci-dessous, dans l'inventaire des manuscrits qu'il nous a laissés, quelle contribution importante il a apportée à la rédaction de ce volume (mss. français 20.805-20.811). Successivement chargé de la garde des archives de Saint-Denys (cf. mss. français 20.851-20.852) et de celles de Saint-Germain-des-Prés (cf. mss. français 20.845-20.850 et mss. français nouv. acq. 5.795-5.796), il fit partie pendant la Révolution de la Commission des Monuments et de celle des Arts; en cette qualité, il s'employa activement à sauver de la destruction beaucoup de manuscrits précieux (cf. mss. français 20.842-20.844). Associé libre de l'Académie des Inscriptions en 1785, il fut membre de l'Institut national en 1800 (mss. français 20.812-20.817). Il avait, sous l'ancien régime, été attaché au Cabinet des chartes dirigé par Moreau, et « aucun membre de ce comité n'y apporta, selon Dacier, plus d'activité et de lumières que lui » (cf. mss. français 20.840-20.841).

Travailleur infatigable, dom Poirier a peu imprimé, mais les résultats de ses recherches, les notes prises par lui pour ses travaux personnels, les rapports qui lui furent demandés, ses lectures académiques ont laissé dans la collection inventoriée ici des traces nombreuses de sa grande activité.

A sa mort, Dacier prononça son éloge, qui a été imprimé[1], et les manus-

---

1. Paris, 1804, in-12, de 23 pages; cette notice, à laquelle sont empruntés la plupart des renseignements ci-dessus, a également été imprimée dans les *Mémoires de l'Institut*, classe d'histoire, t. I, p. 285. Cf. aussi *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. L (1808), p. 583-584.

crits de ses travaux furent donnés par sa sœur à la Bibliothèque nationale, le 21 avril 1803[1].

Dans l'inventaire qui suit, il y a particulièrement lieu de signaler, au point de vue parisien, les documents sur les tombeaux des princes de la famille de saint Louis et leur transfert de Royaumont à Saint-Denys, en 1791 (ms. français 20.813), les rapports sur les travaux du président Levrier relatifs à l'histoire du Vexin et au grand vicariat de Pontoise (ms. français 20.817 et nos 11 et 12 de l'appendice), des copies de pièces relatives à Saint-Maur-des-Fossés et à Saint-Martin-des-Champs (ms. français 20.838), les volumes déjà cités concernant les Commissions des monuments et des arts, ainsi que ceux qui sont consacrés aux abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denys[2].

Louis DE GRANDMAISON.

I (**20.800**). *Chronologie*. I. — Notes et extraits de divers ouvrages imprimés concernant l'histoire en général, celle du peuple hébreu, de la Grèce, de Rome, etc. — 219 feuillets.

II (**20.801**). *Chronologie*. II. — Extraits et analyses des auteurs qui ont traité de la chronologie, etc. — A la fin du volume, plusieurs lettres originales (de 1788 à l'an X) de M. Le Tourneur, de Senlis, prêtre, au sujet de son *Tableau chronologique et analytique de l'histoire universelle depuis la Création jusqu'à l'ère vulgaire* (fol. 142 et suiv.), avec diverses notes relatives à cet ouvrage, les observations des académiciens auxquels il a été communiqué en 1787 (fol. 225) et les réponses de l'auteur (fol. 227). — 232 feuillets.

III (**20.802**). *Géographie*, *antiquités*, *histoire*. — Extraits d'ouvrages imprimés et notes, diverses. — « Monumens des rois et reines de France dans le département de Paris hors de Saint-Denis » (fol. 73); — « Catalogue des images ..... des Monumens de la monarchie françoise, » autogr. de Montfaucon (fol. 97). — 189 feuillets.

IV (**20.803**). *Mélanges historiques* et particulièrement extraits d'ouvrages imprimés. — On y trouve : Note sur l'ouvrage de M. Ardillier, *l'Origine, le progrès et la décadence du gouvernement féodal*

---

1. La Porte du Theil, conservateur des manuscrits, a consigné ce don en ces termes :

« An XI, 1er floréal. — La demoiselle Poirier, sœur, et Mme Dupré, belle-sœur de feu le Cen Poirier, ancien bénédictin et membre de l'Institut national, déposent et font présent à la Bibliothèque nationale de tous les manuscrits, papiers et cartons laissés par ce savant. »

2. Cet inventaire, ainsi que celui des papiers de Ch.-M. Le Tellier, archevêque de Reims, publié précédemment dans la *Revue de Champagne et de Brie* (1894), est un fragment du *Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, catalogue à la rédaction duquel j'ai collaboré, lorsque j'étais attaché au Cabinet des manuscrits.

(fol. 3) ; — Du régime féodal et de la noblesse allemande, par M. Du Buat (?) (fol. 22), etc. — 169 feuillets.

V (**20.804**). *Mélanges historiques et littéraires*, parmi lesquels : Notes sur Grégoire de Tours, variantes de divers manuscrits (fol. 2); — Extraits des notes de Bignon sur les formules de Marculfe (fol. 31) ; — Listes chronologiques des papes et de divers évêques et abbés (fol. 86) ; — Notes sur l'archéologie (fol. 139) et notamment : « Observations sur les anciens édifices en genre qu'on appelle gothique » (fol. 177), etc. — 225 feuillets.

VI (**20.805**). *Recueil des historiens de la France*[1]. I. — Notes diverses, particulièrement pour le règne de Philippe Ier, etc. (t. XI des *Historiens*). — Notes sur divers manuscrits de la Bibliothèque du roi (fol. 207), des bibliothèques d'Italie (fol. 261, cf. fol. 251), etc. — 285 feuillets.

VII (**20.806**). *Historiens de la France.* II. — Notes pour le même tome XI. — A la fin du volume (fol. 179), notes sur les Chroniques de Cambrai, provenant de M. l'abbé Mutte, doyen de Cambrai, suivies de plusieurs lettres originales de ce dernier, 1768-1771 (fol. 231-253), et d'une lettre originale de Sezille, chanoine théologal de Noyon, 1769 (fol. 254). — Note sur des manuscrits de Berne et particulièrement sur celui des *Chroniques d'Outremer*, coté Lit., 113 (fol. 257, 261, 265). — 271 feuillets.

VIII-IX (**20.807-20.808**). *Historiens de la France.* III-IV. — Dépouillement du tome XI des *Historiens* pour la préparation de la préface. — 186 et 220 feuillets.

X-XI (**20.809-20.810**). *Historiens de la France.* V-VI. — Minute de la préface du tome XI des *Historiens*, et notes. — 226 et 162 feuillets.

XII (**20.811**). *Historiens de la France.* VII. — Minute de la deuxième partie de la préface du tome XI des *Historiens.* — 511 pages ou feuillets[2].

XIII (**20.812**). *Mémoires lus aux séances de l'Institut;* notes et minutes. I. — Mémoire sur l'avènement de Hugues Capet, 1785 (fol. 2)[3]; — Notice sur les manuscrits du procès de Robert d'Artois, 1786 (fol. 33)[4]; — Mémoire sur les circonstances et la véritable cause de

---

1. Cf. à l'appendice, n° 10.
2. D'autres papiers de Dom Poirier, relatifs au Recueil des historiens de la France, etc., sont conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le n° 7088 (940 H.F.).
3. Cf. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. L (1808), p. 553.
4. Cf. ci-dessous à l'appendice, n° 7.

la mort, en février 1546, de François de Bourbon, comte d'Anguien, 1787 (fol. 107); — Mémoire sur le saurotère des lances antiques, 1788 (fol. 179). — 270 feuillets.

XIV (**20.813**). *Mémoires lus à l'Institut.* II. — Nouveaux éclaircissements sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, 1791 (fol. 2); — Observations sur les tombeaux des princes de la famille de saint Louis, transférés de l'église de Royaumont en celle de Saint-Denys, 1791 (fol. 114); — Pièces originales et notes concernant ce transfert (fol. 154), parmi lesquelles : commissions données à dom Poirier par les comités d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux, signées : La Rochefoucauld, président du comité d'aliénation, d'Ormesson, pour le comité ecclésiastique (fol. 155, 171, 179, 187); lettres originales de : [François-Louis] Chastelus, président du district de Gonesse (fol. 173, 175), dom Boniface (fol. 180, 181, 183, 185), d'Ormesson, député (fol. 188), etc. — Notes au sujet des manuscrits de Royaumont (fol. 162, 220). — 228 feuillets.

XV-XVII (**20.814-20.816**). *Mémoires lus à l'Institut.* III-V. — Mémoires sur l'Anonyme de Saint-Denis, 1792. — 246, 209 et 110 feuillets.

XVIII (**20.817**). *Rapports à l'Institut.* — Concours : « Quel est le véritable caractère de la bonté dans l'homme public[1] ? » (fol. 3); — « Rapport sur la notice d'un vieux manuscrit allemand, tiré du couvent de Weihenstephan, en Bavière, contenant l'histoire de Charlemagne, par M. le baron d'Aretin, conseiller du directoire général de la Bavière, ... qui en a fait présent à la Bibliothèque nationale... » (fol. 31); — « Observations sur la notice d'un ancien code de canons, manuscrit conservé dans la bibliothèque de Strasbourg, envoyé à la [deuxième] classe de l'Institut par le citoyen Koch, membre associé, » an IX (fol. 63, cf. fol. 37 et suiv.); — « Rapport sur un rituel manuscrit de Weihen-Stephan, en Bavière, concernant les épreuves par le fer chaud, l'eau bouillante et l'eau froide, » dont la copie a été envoyée par le baron d'Aretin (fol. 76, cf. fol. 29); — « Rapport sur la lettre du c. de La Serna [Santander], bibliothécaire à Bruxelles, au citoyen Champagne, membre de l'Institut national et directeur du Prytanée, » en réponse aux éclaircissements demandés par le c. Koch, associé de l'Institut à Strasbourg, au sujet de la collection de canons de saint Isidore de Séville (fol. 81); — « Rapport sur une dissertation de M. le baron d'Aretin, au sujet de la première édition du Recueil des actes de la paix de Westphalie en 1648 » (fol. 85, cf. fol. 29); — Diverses notes sur : le lieu de la sépulture de Robert, comte d'Ar-

1. Cf. *Mémoires de la classe des Sciences morales et politiques*, Histoire, t. IV, p. 15.

tois, tué à la Massoure (fol. 91); les manuscrits du procès de Jeanne d'Arc (fol. 97); le sceau d'un évêque de Saint-Malo (fol. 100); l'histoire de France de M. de Thou (fol. 105), etc.; — Prix littéraire fondé dans l'Académie des inscriptions, concours de Pâques 1787 : « Quelle étoit l'étendue des domaines de la couronne lors de l'avènement de Hugues Capet?...; » accroissements de ces domaines jusqu'à Philippe-Auguste; impr. in-4° [1] (fol. 114); — Idem, concours de Pâques 1788 : « Quelles sont les différentes peuplades de barbares transportées par les empereurs romains sur les frontières de l'Empire? etc. [2] » (fol. 143); — « Mémoires sur la noblesse françoise » et ses origines (fol. 176); — Rapports sur différents mémoires envoyés par le président Levrier (fol. 187), particulièrement sur celui relatif à l'origine du grand vicariat de Pontoise (fol. 188) [3]. — 207 feuillets.

XIX (**20.818**). Table des tomes I à XLV de l'*Histoire* et des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. — 209 feuillets.

XX (**20.819**). *Rangs et honneurs de la cour*. I. — On y trouve notamment : « Essai sur l'état des princes issus de maisons souveraines étrangères établis et reconnus en France » (fol. 38); — « Notice historique des princes des maisons souveraines de Clèves, de Lorraine, de Savoye et de Mantoue établis et reconnus en France, avec des observations sur leur état à la cour et dans le royaume » (fol. 101); — « Distinctions et rangs des princes de maison souveraine dans l'Ordre du Saint-Esprit » (fol. 204, cf. fol. 120, 123), etc. — 237 feuillets.

XXI (**20.820**). *Rangs et honneurs de la cour*. II. — Notes sur de nombreux imprimés et manuscrits relatifs à la question, extraits divers. — « Examen des écrits concernant les États généraux, 4 août 1788 jusqu'au 7 juillet 1789, » examen dont le Garde des sceaux avait chargé dom Poirier (fol. 106); il y a des lettres originales de Lemercier (fol. 107) et Migonneau (fol. 108). — Notes sur différents usages, sur les entrées, les funérailles, etc. (*passim*). — 240 feuillets.

XXII (**20.821**). *Rangs et honneurs de la cour*. III. — Extraits d'imprimés et de manuscrits sur la question, tirés notamment de la collection Clairambault (fol. 144), des portefeuilles de Lancelot (fol. 174), du journal de Sainctot (fol. 253), etc. — 275 feuillets.

XXIII (**20.822**). *Rangs et honneurs de la cour*. IV. — « Mémoire sur les rangs et honneurs de la cour, pour servir de réponse aux trois

1. Cf. *Mém. de l'ancienne Académie des inscriptions*, Histoire, t. XLV, p. 9.
2. *Ibid.*, t. XLVII, p. 38.
3. Le ms. du Mémoire de Levrier sur le grand vicariat de Pontoise se trouve, en double exemplaire, dans la collection du Vexin, t. LXXI, fol. 197 et 235. — Cf. ci-dessous l'appendice, nos 11 et 12.

derniers chapitres du Traité des preuves, qui servent à établir la vérité de l'Histoire, par le P. Henri Griffet, » imprimé (1771, in-4°) avec nombreuses notes manuscrites (fol. 4); — « Réponse à un écrit anonyme intitulé : Mémoire sur les rangs et honneurs de la cour, Paris, 1771; » cette réponse est de l'abbé Georgel, en faveur de la maison de Rohan (fol. 84); — Examen de la question : Si les rangs ont été uniquement réglés par les fiefs sans égard à la naissance, contre les principes allégués par l'auteur du Mémoire sur les rangs et honneurs de la cour, publié en 1771 (fol. 203). — 257 feuillets.

XXIV (**20.823**). *Rangs et honneurs de la cour*. V. — Extraits et notes diverses jusque et y compris Charles VIII. — 180 feuillets.

XXV (**20.824**). *Rangs et honneurs de la cour*. VI. — Suite; de Louis XII à François II. — 188 feuillets.

XXV *bis* (**20.825**). *Rangs et honneurs de la cour*. VI *bis*. — Suite; Charles IX à Louis XIII. — 341 feuillets.

XXVI-XXVII (**20.826-20.827**). *Rangs et honneurs de la cour*. VII-VIII. — Suite; Louis XIV. — 245 et 225 feuillets.

XXVIII (**20.828**). *Rangs et honneurs de la cour*. IX. — Suite; Louis XV. — 128 feuillets.

XXIX (**20.829**). *Rangs et honneurs de la cour*. X. — Diverses notes sur la question; parmi lesquelles des lettres originales de Belin, agent des affaires de M. le Grand écuyer [prince de Lambesc], 1776 (fol. 89), et de Capperonnier, 1777 (fol. 91). — 176 feuillets.

XXX (**20.830**). *Rangs et honneurs de la cour*. XI. — Rangs dans les Ordres du roi. — 235 feuillets.

XXXI (**20.831**). *Rangs et honneurs de la cour*. XII. — Extraits de divers auteurs. — 196 feuillets.

XXXII (**20.832**). *Rangs et honneurs de la cour*. XIII. — Généalogie de la maison royale de France, etc. — 146 feuillets.

XXXIII (**20.833**). *Rangs et honneurs de la cour*. XIV. — Généalogies, A-M. — On y trouve notamment : une pièce originale, en parchemin, concernant Joseph-Louis de France, 1703 (fol. 85); de nombreuses pièces et lettres originales concernant la famille de Mailly, ou émanant de membres de cette famille; un « Mémoire au sujet du droit de viduité prétendu sur les deniers dotaux de sa femme par un mary domicilié dans l'étendüe du comté d'Eu » (fol. 133), etc. — 230 feuillets.

XXXIV (**20.834**). *Rangs et honneurs de la cour*. XV. — Généalogies, M-Y. — On y trouve en outre (fol. 132 et suiv.) des mélanges non

classés alphabétiquement, et notamment (fol. 154-155) les quartiers de divers membres de la famille de Monchy. — 169 feuillets.

XXXV (**20.835**). *Rangs et honneurs de la cour.* XVI. — Duchés-pairies, pairies, duchés simples et ducs à brevets. — 143 feuillets.

XXXVI (**20.836**). *Rangs et honneurs de la cour.* XVII. — Dépouillement du P. Anselme sur cartes, duchés et pairies (fol. 1); — Dépouillement sur cartes relatif à l'Ordre du Saint-Esprit (fol. 318); — Inventaire sur cartes des chartes de l'abbaye de Saint-Denys (fol. 413); cet inventaire devrait être joint au volume LII de la collection de dom Poirier (cf. ci-dessous ms. fr. 20.852). — 569 feuillets ou cartes.

XXXVII (**20.837**). *Mémoires et extraits concernant les règnes de Henri II et de François II*, parmi lesquels : Observations sur la tragédie en prose, intitulée *François II, roi de France*, en cinq actes, 1747; tragédie attribuée au président Hénault (fol. 31); — « Thomæ Cormerii, Alenconii, Francisciarum seu rerum in Gallia Francisco II Galliæ rege gestarum historiæ liber unus; » copie faite, en 1780, sur le manuscrit autographe de Thomas Cormier, conseiller à l'Échiquier d'Alençon, mort vers 1600 (fol. 62). — 111 feuillets.

XXXVIII (**20.838**). *Diplomatique.* I. — Extraits de divers livres sur cette matière; listes de chartes publiées dans divers recueils ou conservées dans les archives de plusieurs abbayes. — Il y a aussi dans ce volume des lettres originales de dom Augustin Calmet, 1703 (fol. 208), Laforcade, 1780 (fol. 291), Delagrange, 1781 (fol. 307), Delandre, 1784 (fol. 310), etc.; — des copies de pièces relatives à Saint-Pierre d'Iseure (fol. 316), Saint-Maur-des-Fossés (fol. 320), Fleury (fol. 321), Saint-Martin-des-Champs (fol. 325), Guy, comte de Lyonnais et Forez, 1167 (fol. 326), la Trinité de Rouen (fol. 327), etc.; — « Recherches sur les chiffres que l'on nomme arabes » (fol. 209); — « Instruction pour l'arrangement et la conservation des archives d'une abbaïe » (fol. 347); — « Mémoire pour établir l'utilité de la rénovation d'un terrier » (fol. 353), etc. — 371 feuillets.

XXXIX (**20.839**). *Diplomatique.* II. — Suite du volume précédent, contenant de nombreux fac-similés gravés tirés du *Nouveau traité de diplomatique* des Bénédictins. — On y trouve également (fol. 123) des notes sur le « manuscrit dit le Psautier de Sainte-Salaberge, » conservé à Saint-Jean de Laon. — 158 feuillets.

XL (**20.840**). *Cabinet des chartes.* I. — Notes, projets et correspondance (fol. 2), contenant notamment des lettres originales de Moreau, 1780-1783 (fol. 3, 9, 10, 33), Germain Poirier, 1781 (fol. 11), Fr[ançois] Clément, 1781 (fol. 15), Desmaretz, Senlis, 1782 (fol. 24),

les deux frères Haüy, 1782 (fol. 26, 28, 30), etc.; — Notes et extraits concernant le Trésor des chartes (fol. 36); — Notices et extraits de cartulaires (fol. 47), avec une lettre originale de Moreau-Dufourneau (fol. 81); — Notices et extraits de cartulaires, selon l'ordre des provinces ecclésiastiques (fol. 135) : métropoles d'Auch, de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Cambrai; on y trouve (fol. 162) : « Inventaire de tous les papiers de dom Léonard Fonteneau trouvés dans sa chambre lors de son décès, » inventaire original signé par dom Benoît Lemaire, prieur de Saint-Jean-d'Angely, 1781; avec le reçu de dom H. Mazet, nommé historiographe du Poitou, qui fit transporter ces papiers dans l'abbaye de Saint-Maixent[1]. — 183 feuillets.

XLI (**20.841**). *Cabinet des chartes*. II. — Suite des notices et extraits de cartulaires, selon l'ordre des provinces ecclésiastiques, depuis la métropole de Lyon jusqu'à celle de Vienne. On y trouve : « Table des chartes concernant l'histoire de Laon et du Laonnais, par d[om Gédéon] Bugniâtre » (fol. 7); — « Tabula titulorum... in cartulario monasterii S[ti] Vitoni contentorum » (fol. 222). — 229 feuillets.

XLII (**20.842**). *Notes et papiers personnels de dom Poirier; Commissions des Monuments, des Arts, etc.* I. — Notes biographiques sur dom Germain Poirier, par lui-même (fol. 2); — Voyages faits par dom Poirier, documents le concernant, etc. (fol. 6); — Notes sur les Bénédictins et leurs ouvrages (fol. 29); — Lettres originales adressées à dom Poirier (fol. 40) par Daunou, an X (fol. 41, 44), Druon, an X (fol. 48), dom Laforcade, 1788 (fol. 50), Legrand [d'Aussy], garde des manuscrits de la Bibliothèque nationale, an V (fol. 54), Levrier, bibliothécaire de la Somme, 1793-1794 (fol. 56, 57, 59, 61, 62), Marye, 1791 (fol. 64), Philippus-Amedeus Millo, chanoine de Turin, 1802 (fol. 67), dom de Vaines, 1787 (fol. 69, 70), etc.; — « Observations sur les archives des établissemens ecclésiastiques, » mémoire lu le 30 janvier 1792 (fol. 86); — Pièces diverses sur la Commission des Monuments (fol. 89); parmi lesquelles : une lettre originale de R[obert]-T[homas] Lindet, député à la Convention nationale, an II (fol. 99), et des documents sur différentes collections de livres manuscrits et imprimés, particulièrement sur celle de la cathédrale de Chartres[2]. — 180 feuillets.

XLIII (**20.843**). *Suite*. II. — On y remarque : « Remise à la

1. Les mss. de dom Fonteneau sont aujourd'hui à la bibliothèque de Poitiers. La Bibliothèque nationale possède (fonds lat. 18.376-18.404) la copie d'une partie de ces papiers. — Cf. l'inventaire publié par M. Rédet dans le tome IV des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1839) et le Supplément (1855, in-8°).

2. Cf. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, t. II, p. 11, et ci-dessous, appendice n° 3.



Commission temporaire des Arts des cartons de dépouillemens faits à la cy-devant Commission des Monumens » (fol. 8); — « Extrait des deux registres du procès-verbal de la Commission temporaire des Arts par rapport à la section des dépôts littéraires » (fol. 15); — Bibliothèque de « la femme Bouflers, condamnée » (fol. 24); — « Rapport de la section des dépôts littéraires de Paris, sur ses dépenses, remis à la Commission temporaire des Arts, le 15 thermidor de l'an 2[d] de la République française une et indivisible » (fol. 25 et 30); — Bibliothèque de « Franciade » [Saint-Denys] (fol. 34); — « Registres de la Chambre des comptes (dépôt du Palais), exceptés de la vente et réservés pour la nation par les commissaires de la Commission des Monumens, aux mois de juillet et août 1793 » (fol. 68); — « Rapport sur le mémoire du Bureau du triage des titres tendant à établir une correspondance et une communication réciproque entre ledit Bureau et le Conseil de conservation des objets de sciences et arts, » an V (fol. 104); — Sur les lettres originales de Descartes (fol. 121); — « Rapport sur les manuscrits de François de Fénelon » (fol. 130, cf. fol. 125)[1]; — « Livres de la bibliothèque Gilbert-Voisins portés aux Comités de salut public et d'instruction publique, » an II (fol. 133 et 138); — Bibliothèque « Hérault-Séchelles » (fol. 143, cf. fol. 39); — Lettres et pièces originales signées par Mathieu, président de la Commission des Arts, an II (fol. 11, 24, 31); [François] Paré, ministre de l'Intérieur, an II (fol. 12); les membres du Comité de salut public : Treilhard, Collot d'Herbois, Carnot, Eschassériaux, an II (fol. 32); Villar, représentant du peuple, président de la Commission temporaire des Arts, an III (fol. 34); les membres du Comité d'instruction publique : Curée, Villar, Daunou, etc., an III (fol. 43); Ginguené, directeur général de l'Instruction publique, an IV (fol. 49, etc.); Michel Le Blond, président du Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts, an IV (fol. 59, 60, 62); L[ouis] Langlès, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, an IV (fol. 61); Joachim Le Breton, secrétaire de l'Institut national, an IV (fol. 63); Bénezech, ministre de l'Intérieur, ans IV et V (fol. 65, 94); Blondel, membre du Bureau du triage des titres, an V (fol. 67); Naigeon, président du Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts, an VI (fol. 96), etc. — 162 feuillets.

XLIV (**20.844**). *Suite*. III. — On y remarque : Notes sur les lettres latines manuscrites de Huet, évêque d'Avranches, trouvées parmi les livres de « l'émigré Kerbœuf, ci-devant ex-jésuite » (fol. 2)[2]; — Biblio-

1. Ce rapport a été publié par M. l'abbé Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon* (1874), p. 86 et suiv.
2. Cf. mss. lat. 11.432 et 11.433.

thèque dudit Kerbœuf (fol. 41) ; — Manuscrits de « l'émigré Lugeac, rue Garancières » (fol. 52); — Bibliothèque La Luzerne (fol. 54); — Bibliothèque Malesherbes (fol. 64); — Bibliothèque du ministère de la Justice (fol. 75); — Bibliothèque de Rosanbo (fol. 80); — Bibliothèque de Saron (fol. 101); — Bibliothèque de l'Arsenal, éditions du xvᵉ siècle (fol. 164), etc. — 176 pièces.

XLV (**20.845**). *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* I. — Notes et extraits pour une édition du Polyptyque d'Irminon. — On trouve encore dans ce volume : Table des mesures de la France (fol. 214); — Lettres originales de Lucas, Arras, 1787 (fol. 289, 290 *bis*, 292), Féranville, ancien avocat au Parlement de Paris (fol. 320, 322). — 360 feuillets.

XLVI (**20.846**). *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* II. — « Précis de l'histoire du monastère... de Saint-Germain-des-Prés et de ses révolutions depuis... 558 jusqu'en 1699 » (fol. 2) ; — « Différens dépouillemens des concordats, des faits mémorables, des actes capitulaires » (fol. 93) ; — Sur divers manuscrits de Saint-Germain : martyrologes, etc. (fol. 111); — Notes, extraits des chartes de l'abbaye (fol. 138); — Sur les inventaires et cartulaires de l'abbaye (fol. 160) ; — Sur ses archives (fol. 258). — On trouve (fol. 155) une lettre originale de fr[ère] Claude Chantelou, m[oine] b[énédictin], à Luc Dachery, 1655. — 266 feuillets.

XLVII (**20.847**). *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* III. — Topographie : offices claustraux, territoires des paroisses (Saint-Sulpice, Saint-André-des-Arts, Saint-Cosme, Saint-Séverin, Saint-Benoît, Saint-Hilaire), faubourg Saint-Germain, etc. — 135 feuillets.

XLVIII (**20.848**). *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* IV. — « Déclaration des biens immobiliers des religieux de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés,... présentée à la municipalité de la ville de Paris, pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789... » (fol. 2) ; — « Autre déclaration des biens immobiliers » (fol. 28) ; — « État des charges de la mense conventuelle de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, au 1ᵉʳ mars 1790 » (fol. 54); — « Déclaration des biens mobiliers » présentée en vertu du même décret (fol. 61); — « Minute de la déclaration de 1790 » (fol. 69) : biens immobiliers (fol. 70), charges (fol. 109), biens mobiliers (fol. 118); — Chartes et chartrier de l'abbaye (fol. 129); — « Manse abbatiale » (fol. 144) ; — « Charges » de l'abbaye et notamment obits (fol. 155); — Propriétés, etc., de l'abbaye : Paris, enclos et ville (fol. 190), diocèse de Paris, hors la ville (fol. 205), diocèses de Meaux (fol. 228), de Chartres (fol. 247) et de Rouen (fol. 253). — 262 feuillets.

XLIX (**20.849**). *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.* V. — Dîmes de la paroisse de Magny-en-Vexin ; affaire à leur sujet avec l'abbé Alleaume, conseiller au Parlement de Rouen et prieur titulaire

du prieuré simple de Notre-Dame de Magny (1780-1782) et notes sur les dîmes en général. — Il y a encore dans ce volume : un mémoire de dom Landelle (fol. 4), et des copies et extraits de diverses pièces concernant Saint-Denys-en-France, 1187 (fol. 86), Notre-Dame-de-Graçay, 1256 (fol. 99), etc. — 127 feuillets.

L (**20.850**). *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. VI. — Listes des religieux de la congrégation de Saint-Maur, 1788-1790 (fol. 6); — Listes des religieux de Saint-Germain-des-Prés, 1783-1790 (fol. 39, 48, 49, 54, 71); — Table du registre des délibérations de l'assemblée des sénieurs de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, 1767-1788 (fol. 73); — Table du Xe registre des actes capitulaires de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, 1723-1742 (fol. 94); — « Table chronologique des actes capitulaires, suitte de l'année 1739, jusqu'au 14 octobre 1770 » (fol. 103), 14 octobre 1770-29 août 1784 (fol. 116), 1er février 1789-15 avril 1790 (fol. 135[1]); — Pièces diverses concernant Saint-Germain-des-Prés, la bibliothèque et dom Poirier, 1781-1793 (fol. 137). — 151 feuillets.

LI (**20.851**). *Abbaye de Saint-Denys*. I. — Nomenclature des chartes de l'abbaye de Saint-Denys (fol. 2); — Observations sur les chartes de Saint-Denis (fol. 15); — Notes de dom Michel Germain (fol. 22); — Copies et analyses de chartes de Saint-Denys; cartulaires, etc. (fol. 48); — Lettres originales de l'abbé Grandidier, secrétaire-archiviste de l'évêché de Strasbourg, à dom La Forcade, procureur de l'abbaye de Saint-Denys, au sujet du prieuré de Lierre ou Lebraha, et lettres de dom Poirier au même sur ce sujet, etc., 1775-1776 (fol. 168); — Extraits concernant l'histoire de Saint-Denys (fol. 194 *bis*); — Notes sur la construction de l'église (fol. 221), les biens (fol. 224), le collège à Paris (fol. 233), le landit (fol. 238), etc. — 257 feuillets.

LII (**20.852**). *Abbaye de Saint-Denys*. II. (Cf. ci-dessus ms. fr. 20.836.) — Inventaires et descriptions du Trésor de Saint-Denys : manuscrits, châsses, reliquaires, tombeaux, etc. (fol. 2); — Inventaires et notes sur les archives et les chartriers de Saint-Denys (fol. 97); — Notes, copies et analyses de chartes, depuis 1203, etc., relatives au procès de l'abbaye de Saint-Denys, contre l'abbé Bertrand au sujet de la terre de Chaourses en Thiérache (fol. 113). — 247 feuillets.

53 volumes in-folio, demi-reliure maroquin rouge.

---

1. Cf. les mss. français 16.852 à 16.860.

APPENDICE.

Autres manuscrits de dom Poirier conservés à la Bibliothèque nationale.

1-2. — *Franç. nouv. acq.* **5.795-5.796.** — Catalogue des « manuscrits [latins et français] de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés, » par dom Poirier. — In-folio, demi-reliure, 100 et 165 feuillets.

3. — *Franç. nouv. acq.* **5.895.** — Notes de dom Poirier sur les dépôts littéraires et les bibliothèques de Paris pendant la Révolution. (Cf. ci-dessus mss. fr. 20.842-20.844.) — In-folio, demi-reliure, 48 feuillets.

4. — *Latin* **9.903.** — Copie du Polyptyque de Saint-Rémy de Reims; ce texte a été imprimé, d'après ce manuscrit, en 1853, par Guérard. — In-folio, demi-reliure, 47 feuillets.

5. — *Latin* **11.211.** — « Ordo plantarum Horti Regii Parisiensis, juxta methodum D. de Jussieu; » copie de dom Poirier. — In-4°, cartonné, 165 pages.

6. — Dans le ms. *français* **12.804**, trois lettres originales de dom Poirier: 1781 (fol. 202, avec deux notes relatives au Polyptyque d'Irminon, fol. 203 et 205), an IX (fol. 200), et an X (fol. 198); ces deux dernières sont adressées « à Monsieur Labat. »

7. — Dans le ms. *français* **18.437**, notes autographes de dom Poirier; ce ms. est l'original du Procès du comte d'Artois et provient de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés (fonds Harlay). Cf. ci-dessus ms. fr. 20.812.

8-9. — Dans les mss. **290** et **291** de la *Collection Moreau*, diverses notes et lettres de dom Poirier.

10. — Dans le ms. **307** de la *Collection Moreau :* Trois lettres originales de dom Poirier relatives au *Recueil des historiens* (cf. ci-dessus, mss. fr. 20.805 et suiv.), 1767-1770 (fol. 13, 23 et 25); — Une note autographe du même au Garde des sceaux, relative à un ms. de Cologne contenant « une collection purement ecclésiastique d'ancien droit canon, » ms. dont la table avait été envoyée à Mgr le comte de Vergennes, par M. le chevalier de Causan, chargé d'affaires près l'électeur-archevêque de Cologne, 1781 (fol. 138); — Trois lettres du même relatives à ce manuscrit, 1781 (fol. 140, 141, 143). (Des extraits des lettres de M. de Causan et la table du manuscrit se trouvent à la suite.)

11. — Dans le ms. **71** de la *Collection du Vexin :* Lettres de dom Poirier, 1782-1803, à Levrier, successivement lieutenant-général de Meulan, bibliothécaire de la Somme et juge au tribunal d'appel, avec les minutes des réponses (fol. 58-107); — Autres lettres du même, 1789 (fol. 308 et 309); — Un exemplaire de la *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Germain Poirier, membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national*, par le c^en Dacier... (Paris, impr. de la République, an XII-1804, in-12 de 23 pages)[1] (fol. 109); — « Rapport fait à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, par MM. l'abbé Garnier et D. Poirier, des ouvrages de M. Levrier, lieutenant-général du bailliage royal de Meullent, le 31 juillet 1789 » (fol. 280-296), cf. ci-dessus ms. fr. 20.817.

12. — Dans le ms. **72** de la *Collection du Vexin*, extrait du même rapport, en ce qui concerne la chronologie historique des comtes de Genevois (fol. 48-55).

Cf. t. **73** de la *Collection du Vexin*, minute d'une lettre de Levrier à dom Brial sur la mort de dom Poirier, 19 mars 1803, et réponse originale de dom Brial, 25 mars (fol. 16 et 17).

LETTRES PATENTES

POUR LA

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE.

(1766[2].)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement, à Paris, salut. Étant informé que les curé, marguilliers et habitans de la paroisse du fauxbourg du Roulle, à Paris, n'ont pu faire usage du terrein dépendant de l'ancienne Pépinière, qui leur avoit été accordé par arrêt de notre Conseil, du quatorze aoust mil sept cens quarante et un, pour y construire l'église paroissiale, attendu la corruption des eaux de l'égoût voisin et leur filtration dans les terres, qui

1. Cf. *Mémoires de l'Institut*, classe d'histoire, t. I, p. 285.

2. Nous devons communication de cette pièce à l'obligeance éprouvée de notre confrère M. le vicomte de Grouchy. — Cf. sur l'église du faubourg du Roule les *Rectifications et additions* de notre confrère M. F. Bournon, à l'*Histoire de Paris* de l'abbé Lebeuf, 3e livraison, 1re partie (1895), p. 515 et suivantes.



rendent l'air malsain et ne permettent pas d'y asseoir des fondemens solides; et, cependant, la construction de la dite église devenant toujours plus urgente, nous avons jugé à propos d'y pourvoir par un autre arrêt, aujourd'hui rendu en notre Conseil d'État, Nous y étant, pour l'exécution duquel nous avons ordonné que toutes lettres patentes nécessaires seroient expédiées. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, qui a vu le dit arrêt de ce jour d'hui, dont l'expédition est cy attachée sous le contre scel de notre chancellerie, nous avons, conformément à icelui, ordonné, et par ces présentes, signées de notre main, ordonnons que les terreins et bâtimens nécessaires à la construction de la nouvelle église Saint-Philippe du Roulle, notamment le terrein marqué *F* sur le plan annexé au dit arrêt, appartenant à la communauté des Monnoyeurs de Paris, seront vendus aux curé, marguilliers et habitans de lad. parroisse, qu'à cet effet, lesd. terreins et bâtimens seront vus et visités par experts convenus entre les parties, si non, nommés d'office par le sieur lieutenant général de police, que nous avons commis, pour être payés aux propriétaires sur le pied de l'estimation. Faisons toutesfois deffenses à ladite communauté des Monnoyeurs de passer outre à la construction des bâtimens par elle commencés, sous telles peines qu'il appartiendra; et pour faciliter le payement des dites acquisitions, nous avons permis et permettons aux dits curé, marguilliers et habitans de vendre la portion du terrein de l'ancienne Pépinière, mentionnée dans l'arrêt de notre Conseil, du quatorze aoust mil sept cent quarante un, dont nous leur accordons de nouveau, en tant que de besoin, la propriété. Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer, même en tems de vacation, et le contenu en icelles exécuter selon sa forme et teneur; cessant et faisant cesser troubles et empêchements à ce contraires, car tel est notre plaisir. Donné à Compiègne, le quinzième jour d'aoust, l'an de grâce mil sept cent soixante et six, et de notre règne le cinquante et unième.

LOUIS.

Par le Roi :

PHÉLYPEAUX.

Extrait des registres du Conseil d'État.

Le Roi étant informé que les curé, marguilliers et habitans de la parroisse du faux bourg du Roulle à Paris n'ont pu faire usage du terrein dépendant de l'ancienne Pépinière, qui leur avoit été accordé par arrêt de son Conseil, du 14 août 1741, pour y construire l'église paroissiale, attendu la corruption des eaux de l'égoût voisin et leur filtration dans les terres, qui rendent l'air malsain et ne permettent pas d'y asseoir des fondements solides; et, cependant, la construction

de la dite église devenant toujours plus urgente; vû le plan des terrains et bâtimens qu'il est nécessaire d'acquérir pour lad. construction, ensemble, la délibération de l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-Philippe du Roulle, Sa Majesté a ordonné que les terreins et bâtimens nécessaires à la construction de la nouvelle église Saint-Philippe du Roule, notamment le terrain marqué *F* sur le plan annexé au présent arrêt, appartenant à la communauté des Monnoyeurs de Paris, seront vendus aux curé, marguilliers et habitans de lad. parroisse. Qu'à cet effet, lesd. terreins et bâtimens seront vus, visités et estimés par experts convenus entre les parties, si non, nommés d'office par le sieur lieutenant général de police, que Sa Majesté a commis à cet effet, pour être payés aux propriétaires, sur le pied de l'estimation. Fait, cependant, Sa Majesté, deffenses à lad. communauté des Monnoyeurs de passer outre à la construction du bâtiment par elle commencé, sous telle peine qu'il appartiendra; et pour faciliter le payement desd. acquisitions, permet auxd. curé, marguilliers et habitans de vendre la portion du terrein de l'ancienne Pépinière, mentionné dans l'arrest du quatorze aoust mil sept cent quarante et un, dont elle leur accorde, de nouveau, en tant que besoin est, la propriété. Et seront, pour l'exécution du présent arrêt, toutes lettres patentes nécessaires expédiées. Fait au Conseil du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiègne, le quinze aoust mil sept cent soixante et six.

Phélypeaux.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

12. — Franklin (Alfred). Histoire généalogique des souverains de la France, ses gouvernements de Hugues Capet à l'année 1896. Paris, Ch. Delagrave, 1896, in-12.

Ce tout petit livre, qui ne contient que des noms et des dates, sera le *vade-mecum* de l'historien ou du curieux, désireux d'une information et d'une date sûres et précises. La généalogie, les alliances, si compliquées, de nos anciens souverains, y sont très simplement et très clairement exposées, et une table générale alphabétique des noms cités permet de satisfaire à l'instant à toute recherche. H. O.

13. — Hamy (Dr E.-T.). Le Muséum d'histoire naturelle il y a un siècle; description de cet établissement, d'après des peintures inédites

de Jean-Baptiste Hilair (1794), publiée avec un album de 10 planches phototypiques. Paris, E. Leroux, [1896,] in-4° oblong.

Un artiste habile, J.-B. Hilair, auquel on doit les superbes planches du *Voyage pittoresque en Grèce*, de Choiseul-Gouffier, a peint dans l'été de 1794, en pleine Terreur, dix charmantes aquarelles reproduisant différentes vues du Muséum d'histoire naturelle. Ces aquarelles, réunies dans le riche cabinet de feu H. Destailleur, ont été récemment acquises par la Bibliothèque nationale et font partie de l'importante collection de dessins sur Paris, dont le catalogue a été publié, en 1890, dans nos *Mémoires.*

A l'occasion du centenaire du Muséum, notre confrère M. le Dr Hamy a eu l'excellente idée de faire reproduire en phototypie ces différentes aquarelles et de les grouper en une élégante plaquette, en les accompagnant d'un commentaire qui en explique les moindres détails et nous est le meilleur guide, en le faisant revivre sous nos yeux, dans ce coin du vieux Paris, à la fin du XVIIIe siècle. H. O.

14. — Vanel (abbé J.-B.). Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés (1630-1792). Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, publié avec introduction, suppléments et appendices. Paris, H. Champion, 1896, in-4°.

Tous les érudits sauront gré à M. l'abbé Vanel de l'édition qu'il vient de publier du *Nécrologe* de Saint-Germain-des-Prés, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 16861 du fonds français. Ce volume ne contient pas moins de 268 notices sur tous les religieux, profès, convers ou autres, décédés dans l'abbaye depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur, en 1632, jusqu'en 1792. La plupart de ces notices sont accompagnées de notes substantielles empruntées par l'éditeur aux différentes sources manuscrites et imprimées de l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, et le *Nécrologe* est complété par une série d'appendices. Il suffira d'en relever les titres pour en constater l'utilité ou l'intérêt : listes des abbés commendataires, des supérieurs généraux, des prieurs, sous-prieurs et religieux de l'abbaye; les derniers jours et les derniers moines de l'abbaye; enfin le texte de la déclaration des biens mobiliers de l'abbaye à la fin de 1789. Un index général alphabétique achève de faire de ce volume un répertoire utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse, littéraire et parisienne des deux derniers siècles. H. O.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 10 novembre 1896.

Présidence de M. G. FAGNIEZ, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, A. de Barthélemy, G. Bienaymé, F. Bournon, A. Bruel, L. Delisle, A. Dufour, G. Fagniez, P. Guérin, marquis de Laborde, P. Lacombe, J. Lair, E. Lelong, P. Le Vayer, Edgar Mareuse, H. Omont, G. Servois, M. Tourneux, Ch. Tranchant, Th. Vacquer.

MM. le vicomte de Grouchy, le comte de Marsy et P. Viollet s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 1896 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. le baron Jérôme Pichon, ancien président de la Société; il rappelle la collaboration de notre défunt confrère aux publications de la Société et l'intérêt qu'il n'a cessé de porter jusqu'à son dernier jour à tout ce qui touchait à l'histoire de Paris. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

985. M. LAUGIER, présenté par MM. G. Servois et E. Lelong.

986. M. Albert SARTIAUX, présenté par MM. G. Fagniez et J. Lair.

— M. le Président entretient le Conseil de l'annonce récente du prix fondé par M. Jean-Jacques Berger et qui doit être successivement attribué par chacune des cinq classes de l'Institut, à partir de 1897, *à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris.*



— M. H. Omont donne lecture d'une note de notre confrère M. le comte de Marsy au sujet d'un écusson sculpté sur un chapiteau, trouvé dernièrement dans les fouilles des bâtiments du Mont-de-piété et publié dans le *Monde illustré* du 12 septembre; cet écusson porte réunies en un parti les armes d'Antoine Raguier, seigneur de la Motte-Tilly, et de sa femme, Jacquette Budé.

« La famille Raguier, originaire de Champagne, a donné vers la même époque (milieu du xve siècle) un évêque de Troyes, Louis Raguier, mort en 1488, qui avait été précédemment président à la Cour des aides et conseiller au Parlement de Paris.

« Antoine Raguier vivait dans la première moitié du xve siècle et avait épousé Jacquette Budé, d'une ancienne famille de Paris, à laquelle appartient l'historien Guillaume Budé; de ce mariage naquit un fils, Louis Raguier, qui fut en 1469 reçu conseiller au Parlement de Paris.

« Les armes des Raguier étaient d'argent au sautoir de sable, accompagné de quatre perdrix au naturel, à la bordure engrelée de gueules. Celles des Budé, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur. (Cf. *Catalogue des conseillers au Parlement de Paris*, par L'Hermite-Souliers et Blanchard, 1647. — Armoriaux de Paris, Épitaphier de Paris publié par la Commission historique, etc.)

« Le chapiteau sur lequel se trouvent les armoiries que nous venons de décrire a dû être exécuté vers 1450. Je n'ai pu consulter les ouvrages spéciaux sur Paris dans lesquels on pourrait trouver l'explication exacte de ce petit problème archéologique, mais il ne peut y avoir aucun doute sur l'application de ce blason à Antoine Raguier et à sa femme. »

— M. Ch. Sellier présente une photographie de ce même chapiteau et lit à son sujet une note, qui est renvoyée au Comité de publication. Il annonce que l'administration du Mont-de-piété se propose de faire don de ce chapiteau au musée Carnavalet.

— M. Ch. Tranchant, revenant sur la question du palais d'Orsay, annonce au Conseil qu'il faut sans doute perdre maintenant tout espoir de voir réédifier ce gracieux édifice, qui sera remplacé par une construction moderne devant servir de gare à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

— M. A. Dufour annonce au Conseil que la Société de Corbeil et d'Étampes est devenue locataire de l'ancienne église de Saint-Jean de Corbeil, dans laquelle sera prochainement installé le musée archéologique de Corbeil.

La séance est levée à cinq heures.



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale le 8 décembre 1896.

Présidence de M. G. Fagniez, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Étaient présents : MM. A. Babeau, A. de Barthélemy, G. Bienaymé, Fr. Bonnardot, F. Bournon, L. Delisle, A. Dufour, G. Fagniez, vicomte de Grouchy, P. Lacombe, J. Lair, P. Le Vayer, A. Longnon, Edgar Mareuse, H. Omont, G. Servois, M. Tourneux, P. Viollet.

M. E. Coyecque s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 1896 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Tandeau de Marsac, membre de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

987. M. Marcel Levallois, présenté par MM. P. Lacombe et H. Champion.

— M. P. Le Vayer annonce au Conseil que le chapiteau aux armes d'Antoine Raguier et de sa femme, Jacquette Budé, dont il a été question à la dernière séance, a été généreusement offert par le Mont-de-piété au musée Carnavalet.

— M. Bournon appelle l'attention du Conseil sur l'église Saint-Pierre de Montmartre, qui est menacée de destruction. Il insiste sur le caractère archéologique de ce monument, l'un des plus anciens édifices religieux de Paris.

M. Ch. Sellier ajoute que l'on ne peut invoquer une question budgétaire pour la démolition de cette église, qui pourrait être à peu de frais et facilement consolidée.

Après un échange d'observations entre MM. le Président, Lacombe, Mareuse et Viollet, le Conseil, par un vote unanime, donne mandat au Bureau de faire telles démarches qui seront nécessaires pour assurer la conservation de ce monument historique.

— M. Bienaymé demande au Conseil que l'on mette à l'étude un projet de distribution à domicile des volumes publiés par la Société.

Après un échange d'observations entre MM. le Président, Bournon, Lacombe et Mareuse, le Conseil est d'avis de ne pas changer actuellement le mode de distribution des volumes.

La séance est levée à cinq heures.



II.

VARIÉTÉS.

DEUX VISITES ROYALES

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

(1764-1771.)

La bibliothèque des chanoines réguliers augustins de la Congrégation de France ou de Sainte-Geneviève passait à bon droit, au siècle dernier, pour la plus importante après celle du Roi et celle que le cardinal Mazarin avait léguée au collège des Quatre-Nations. Tous les guides, toutes les descriptions de Paris, toutes les relations de voyages vantent la magnifique galerie que l'on avait, pour la recevoir, aménagée en 1675 dans les combles de l'abbaye et le dôme, construit sur les plans de Charpentier, que Jean Restout avait décoré, en 1730, d'une vaste fresque représentant l'apothéose de saint Augustin, évêque d'Hippone. Les accroissements matériels résultant des dons et des legs qui s'étaient multipliés depuis sa fondation par le cardinal de La Rochefoucauld, et nommément l'entrée des 16,000 volumes formant la bibliothèque particulière de Ch.-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1710), rendirent bientôt nécessaire la construction de deux ailes, dont la première pierre fut posée en 1717 par le Régent; mais, bien que son fils le duc d'Orléans, « de Sainte-Geneviève, » comme on l'appelait, ait passé dans un appartement annexe de l'abbaye les trente dernières années de sa singulière existence, Louis XV n'eût probablement jamais songé à honorer de sa visite le studieux établissement, si une occasion toute fortuite et nullement préméditée de part et d'autre ne s'était inopinément présentée.

En 1764, Barthélemy Mercier, âgé de trente ans à peine, remplissait de fait les fonctions de bibliothécaire en chef que lui avait déléguées le P. Pingré, envoyé aux Indes pour y observer le passage de Vénus sur le soleil. En cette même année 1764, Soufflot avait terminé les fondations de la nouvelle église Sainte-Geneviève, entreprise depuis 1747, et il avait obtenu du roi qu'il viendrait poser la première pierre de l'édifice.

La cérémonie eut lieu le 6 septembre et les relations contemporaines nous apprennent qu'aussitôt après Louis XV passa trois quarts d'heure à la bibliothèque de l'abbaye; mais aucun annaliste n'a, que je sache, donné à ce sujet les détails consignés par Mercier dans la note suivante. Cette note faisait partie d'un recueil manuscrit de mélanges littéraires et bibliographiques appartenant à M. Millot, l'elzéviriophile, et elle a été imprimée textuellement dans

le catalogue posthume de sa bibliothèque auquel je l'emprunte[1]. Le manuscrit, décrit sous le n° 1463, fut adjugé vingt francs, mais je n'ai pu réussir à savoir en quelles mains il était passé.

Lorsque le roy Louis XV vint poser la première pierre à Sainte-Geneviève, tous les chanoines réguliers étoient en chappe, excepté moi, ayant été nommé pour faire les honneurs de la maison à Sa Majesté. J'étois en rochet et, lorsqu'on fit la procession, j'étois placé derrière le capitaine des gardes. Lorsqu'on fut arrivé au bas de l'escalier qui conduit à la bibliothèque, je profitai de l'occasion pour engager Sa Majesté à la voir; je n'en avois point parlé plus tôt de crainte que la partie n'eût manqué, soit par la jalousie de mes confrères, soit par celle des gardes de la Bibliothèque du roy, qui n'avoient pas joui eux-mêmes de cet honneur. Je fis la petite cérémonie de prévenir le capitaine des gardes : « Monsieur le duc, pourrois-je parler au roy? » M. d'Ayen me répondit en riant : « Je n'en sais trop rien. » Le roy se retourna et me demanda lui-même ce que j'avois à lui dire. « Sire, voilà l'escalier qui conduit à la bibliothèque, Votre Majesté ne l'a pas encore vue, c'est une belle occasion de nous faire cet honneur. » Le roy répondit : « Volontiers; mais, quand on est en procession, on ne peut quitter les prêtres; j'irai après la cérémonie. » On continua, et le roy ayant posé la première pierre, ou plutôt y ayant mis du ciment avec une truelle qu'on lui avoit présentée, nous dit : « Eh bien! ne suis-je pas bon maçon? La pierre tient bien actuellement et on ne pourra pas enlever les médailles. » Quand tout fut fini, je regardai le roy comme pour le faire ressouvenir de sa promesse. Il me fit une espèce de signe d'intelligence. M. le Dauphin, qui accompagnoit Sa Majesté et qui étoit las de la cérémonie, s'avançoit déjà vers les carrosses pour repartir; le roy lui dit : « Mon fils, retournez, j'ai promis à ces Messieurs de voir la bibliothèque. » Je m'étois absenté un moment pendant la cérémonie et j'avois mis sous le dôme de la bibliothèque ce que nous avions de plus curieux en livres. Mes confrères et l'abbé même, étant en chappes, furent obligés d'aller changer d'habits, et je me trouvai seul auprès du roy, où le capitaine des gardes me fit mettre. « Il veut, dit le roy, nous recevoir chez lui. » Nous montons l'escalier, et je parlois à Sa Majesté, qui, étant arrivée dans la bibliothèque, s'avança vers la première croisée qui donne vers Sainte-Geneviève. Sous prétexte de lui faire voir le peuple immense qui remplissoit jusqu'au toit des maisons les plus éloignées, j'avançai le bras et mon bonnet carré, et ce fut comme un

---

1. *Catalogue de livres rares et curieux parmi lesquels on remarque une jolie collection d'éditions elzéviriennes... ayant appartenu à M. Millot.* Vente le 17 juin 1861 et jours suivants. (François, libraire, Me Levillain, commissaire-priseur.) In-8°, VIII-204 p., 1,463 nos.



signal qui exalta les cris de vive le roy, qui retentirent de toutes parts. J'avois fait placer les gardes du roy dans la bibliothèque, et j'avois fait nommer parmi eux un parent de M. Delorme, notre abbé. Le capitaine des gardes me dit en riant : « Donnez l'ordre ; » je ne fis point l'embarrassé et je dis tout haut : « Gardes du corps du roy, ne laissez entrer personne que mes confrères, je ne réponds pas des autres. » Nous nous avançâmes. A chaque buste qui orne la bibliothèque, le roy me faisoit quelque question, à laquelle je répondois comme on le doit, en deux ou trois mots. Lorsqu'il fut arrivé à son buste, il le regarda quelque temps. Je me retournai vers M. de Marigny. « Voilà un buste, lui dis-je, qui n'est pas ici décemment ; il n'est qu'en plâtre. » Le roy m'entendit bien et dit : « Oui, il faudra le donner en marbre à ces Messieurs. » Malgré cet ordre de Sa Majesté et toutes mes instances auprès de M. de Marigny, je n'ai jamais pu l'obtenir. Mon dessein étoit de le placer sous le dôme, avec une inscription qui eût constaté l'époque de la visite faite par Sa Majesté à la bibliothèque. Le roy examina longtemps les livres qui avoient été préparés et me fit mille questions à ce sujet. Il voulut savoir, entre autres, la différence qu'il y avoit entre la Bible de Sixte V et celle de Clément VIII. Il parcourut ensuite la bibliothèque. Le Dauphin, cependant, etoit d'assez mauvaise humeur. « Monsieur, me dit-il, le feu roy n'est jamais venu ici. » « Monseigneur, lui répondis-je, je n'en sais rien ; » et je me retournai vers le roy, qui souvent, pour couper court aux réflexions quelquefois dures de son fils, prenoit la parole et me parloit d'autre chose. Le Dauphin, ennuyé, prit même à la fin le parti de sortir et d'aller dans les galeries causer avec les pages. Lorsqu'on fut arrivé à la porte du cabinet d'histoire naturelle, je me reculai de deux pas. « Sire, lui dis-je, je ne suis plus sur mes terres. » Et je fis signe à mon confrère chargé de cette partie de s'avancer. Il le fit en tremblant. C'étoit un vieillard, bon janséniste, qui avoit été exilé deux fois. Pour abréger une visite d'objets qui intéressoient moins Sa Majesté, je disois souvent : « Sa Majesté connoît cela, passons à d'autres choses. » Quand on vint aux idoles en or des Chinois, « voilà, » dit le garde mon confrère, « voilà telle divinité, et celle-là, » dit-il en hésitant, « c'est telle idole que les Jésuites ont mêlée avec les croix dans tel endroit. » Le roy se mit à rire. « Au moins, dit-il, il est de bonne foi. » Le bonhomme fut très fâché de ce qui lui étoit échappé, et, toute la journée et la nuit suivante, il ne rêva que la Bastille, où il ne doutoit pas que sa réflexion ne dût le faire mettre, et j'eus bien de la peine à le détromper. Enfin, le roy partit, et cette visite fit beaucoup de bruit ; et, comme je l'avois bien prévu, les gardes de la Bibliothèque du roy en furent très jaloux.

Quelques mois après, j'allai à Compiègne, où étoit la cour ; le roy,

m'ayant aperçu, appela M. de Choiseul : « Savez-vous, lui dit-il, la différence qu'il y a entre la Bible de Sixte V et celle de Clément VIII ? » « J'avoue, Sire, que je n'en sais pas un mot et même que je me soucie peu de le savoir. » « Eh bien, il y a telle et telle différence. » Et le roy répéta très exactement ce que je lui avois dit. « N'est-il pas vrai, mon maître? » dit-il, en se retournant vers moi. Et il parla encore des livres qu'il avoit vus. Ce prince avoit l'esprit de parler à chacun de son métier...

L'extrait du manuscrit de Mercier donné par le catalogue Millot s'arrête là ; mais Chardon de La Rochette, qui avait très probablement eu connaissance des notes de son vieil ami et qui, plus probablement encore, lui avait entendu maintes fois rappeler les détails de cette mémorable journée, ajoute[1] que, durant son entretien avec Louis XV, Mercier appela l'attention du roi sur le délabrement de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et lui suggéra l'idée de subvenir à des réparations devenues indispensables en opérant sur le revenu annuel de l'abbé une retenue applicable à cette restauration. L'abbaye était alors sans titulaire, et le choix du souverain eût pu être fait séance tenante; mais, après tout, Mercier ne perdit rien pour avoir attendu, et le roi lui prouva qu'il n'avait pas oublié, comme on l'a vu, la leçon de bibliographie qui lui avait été faite ni celui qui la lui avait donnée, puisque, quelques années plus tard, Mercier fut pourvu du bénéfice de l'abbaye de Saint-Léger (diocèse de Soissons), tout en conservant ses fonctions à Sainte-Geneviève.

Il était d'ailleurs à la veille de les quitter lorsque le futur roi de Suède Gustave III, alors prince royal, fit, en compagnie de son frère, le prince Frédéric, et de quelques gentilshommes, son premier voyage en France. Grâce à l'incognito qu'il avait entendu garder, le comte de Gothland, comme il se faisait appeler, évita les fatigues infligées en 1767 au jeune roi de Danemark dans les mêmes circonstances, et, dès qu'il put échapper aux réceptions officielles à Versailles, il passa la majeure partie de son temps à Paris, où il eut tout loisir de s'entretenir avec nos savants et nos artistes et de visiter nos Académies. Le 1er mars 1771, il reçut à l'Opéra la nouvelle de la mort de son père, Adolphe-Frédéric, et de sa proclamation au trône; mais il ne quitta Paris que le 18 du même mois, et, comme la lettre suivante est datée du 19, la promenade des jeunes souverains à travers les curiosités de l'abbaye de Sainte-Geneviève[2] est, selon toute vraisemblance,

---

1. *Notice sur la vie et les écrits de Mercier de Saint-Léger* (extrait du *Magasin encyclopédique*, 5e année, t. II), messidor an VII, in-8°, 30 p. Réimpr., avec suppressions et modifications, au t. II des *Mélanges de critique et de philologie* de l'auteur. Paris, d'Hautel, 1812, 3 vol. in-8°. — Dibdin, dans son *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, t. IV de la traduction de Crapelet, p. 21 et suiv., a reproduit presque textuellement une partie de la notice de Chardon de La Rochette et notamment son récit de l'entretien de Mercier avec Louis XV.

2. Gustave III a été le plus illustre, mais non le premier, des visiteurs suédois qu'ait reçus la bibliothèque de Sainte-Geneviève : dès 1721, George



la dernière distraction de ce genre qu'il se permît avant de reprendre le chemin de son royaume.

C'est sur l'autographe même de Mercier que j'ai pris copie de cette relation, très certainement destinée à la publicité[1] et adressée à l'un des plus laborieux polygraphes de la Suède, Carl-Christophersson Gjœrwell (1731-1811), dont les papiers appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque royale de Stockholm.

Paris, le 19 mars 1771.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir dans notre bibliothèque votre auguste monarque, et je ne veux pas que vous appreniez par d'autres les détails de ce qui s'est passé à cette occasion. Le roi m'ayant fait avertir la veille qu'il se proposoit de venir le lendemain sur les neuf heures du matin, je fis placer sur des tables les imprimés et manuscrits les plus singuliers. S. M. arriva à dix heures et demie; j'allai la recevoir à la descente de son carrosse et, quand elle fut entrée dans la bibliothèque, j'eus l'honneur de lui faire un compliment dont elle voulut bien me témoigner de la satisfaction. Parvenu au centre de la bibliothèque, faite en forme de croix, au centre de laquelle est un dôme, le monarque parut voir avec plaisir ce vaisseau, dit qu'il étoit très agréable, bien percé, et donna des éloges à la peinture du dôme ainsi qu'à une perspective qui est au bout de l'une des quatre ailes du vaisseau. Je montrai ensuite au roi les principaux livres, tels que la Bible latine de 1462, celle de 1472, la traduction italienne attribuée à Malermi, imprimée en 1471; le Pseaultier de Justiniani[2], exemplaire sur vélin;

Wallin, évêque luthérien de Gothembourg, a parlé de ses richesses dans sa *Lutetia Parisiorum erudita* (Nuremberg, 1722, in-12). Nous connaissons, par les extraits qu'en a donnés M. Geffroy, d'après le manuscrit d'Upsal, les passages des voyages de Lidén relatifs aux diverses bibliothèques de Paris, dont il est également question dans les *Resa till Frankrike, Italien, Sweitz*, etc. (Stockholm, 1870-1874, 6 vol. in-8°), de Bjœrnstahl, mais il est à remarquer qu'aucune traduction complète de ces relations n'a encore été publiée en français. Lidén et Bjœnrstahl se trouvaient à Paris en même temps, vers 1770.

1. Dans une lettre de l'orientaliste Jacob-Jonas Bjœrnstahl à Mercier (10 janvier 1772), on trouve ce passage : « Je viens de recevoir une lettre de M. Gjœrwell... Il me parle avec enthousiasme de votre belle lettre touchant la visite que le roi de Suède fit à votre bibliothèque et église; *elle est à présent imprimée.* » Plus loin, il dit encore : « M. Gjœrwell va commencer un *Mercure de Suède* en français pour illustrer le règne de Gustave III. » Le *Bulletin du bibliophile belge* (t. IV, 1847) renferme cinq lettres de Bjœrnstahl à Mercier publiées sur les originaux provenant de la collection Van Hulthem (bibliothèque de Bruxelles).

2. Ψαλτήριον (cura Justini Decadyi). S. d. (vers 1498). In-fol. Voy. Renouard, *Annales des Aldes*, 3e éd., p. 260.

un Nouveau Testament copte[1] imprimé en grand in-folio; le Bréviaire[2] et le Missel mozarabes[3]; la première édition du Missel ambrosien[4]; les Heures de Louis XIII[5] en deux volumes in-folio; la *Cité de Dieu* de saint Augustin, édition de 1468[6]; une ancienne version françoise du même ouvrage[7], manuscrit enrichi de miniatures fort estimées; la traduction latine de Josèphe l'historien, imprimée à Vérone en 1480[8], in-folio, exemplaire sur vélin; les *Antiquitates ecclesiæ Britannicæ*[9], édition de 1571, rarissime en Angleterre même; les *Bonini Mombritii Vitæ sanctorum*[10], 2 volumes in-folio; la traduction françoise d'une partie des *Commentaires* de César par Louis XIV[11], imprimée

---

1. *Testamentum novum æthiopicum*. Romæ, 1548, in-fol.

2. *Missale mixtum secundum regulam beati Isidori dictum Mozarabes*. Toleti, 1500, in-fol.

3. *Breviarium secundum regulam beati Hysidori*. Toleti, 1502, in-fol. — Lidén signale également ces deux volumes parmi les raretés de la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève, mais il constate aussi leur présence à la Bibliothèque du roi, chez le duc de la Vallière et dans la bibliothèque des Soubise.

4. *Missale per totum anni circulum more ambrosiano compositum*. Mediolani, 1475, in-fol.

5. *Parva christianæ pietatis officia per christianissimum regem Ludovicum XIII ordinata*. Impr. royale, 1640, 2 vol. in-4°, frontispice gravé.

6. *De Civitate Dei libri XXII*, 1467. In-fol., impr. avec les caractères du *Lactance* de Subiaco (1465).

7. Ce manuscrit de la traduction de Raoul de Presles, orné de vingt-trois peintures de Jacques de Besançon, est décrit par M. Kohler, t. I, p. 153 du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, et par M. Paul Durrieu dans son étude sur *Un grand enlumineur parisien au XVe siècle, Jacques de Besançon et son œuvre*, publiée en 1892 par la Société de l'Histoire de Paris. Un second manuscrit de la traduction de Raoul de Presles, orné de peintures du même artiste, existe à la Bibliothèque nationale, et M. Durrieu en a fait reproduire par l'héliogravure le frontispice, représentant le traducteur offrant son œuvre au roi. Deux figures du manuscrit de Sainte-Geneviève ont été gravées dans les *Sciences et lettres* et dans la *Vie religieuse et militaire au moyen âge* de Paul Lacroix.

8. *De Bello judaïco libri VII. De Antiquitate Judæorum libri Ruffino Aquiliense interprete, ex correctione Lud. Cendratæ, Veronensis*. Veronæ, 1480, in-fol.

9. Math. Parker, *De antiquitate Britannicæ ecclesiæ*. Londini, J. Day, 1572, in-fol.

10. *Bonini Mombritii Sanctuarium sive Vitæ sanctorum*. S. l. n. d. (1477?), 2 vol. in-fol.

11. *La Guerre des Suisses traduite du premier livre des Commentaires de César par Louis XIV, roi de France, avec des plans topographiques des batailles*. Impr. royale, 1651, in-fol. Louis XIV n'avait alors que treize ans. Cette traduction est ornée d'une vignette, d'une lettre grise, d'un fleuron et de quatre planches gravées par Nicolas Cochin et par Abraham Bosse.

in-folio; plusieurs histoires de Suède; Okolsk, *Orbis Polonus*[1], 3 volumes in-folio; *Plinii historia naturalis*[2], édition de Venise en 1472, in-folio; le *Catholicon* de 1460 à Mayence; le *Petri Delphini epistolæ*[3], in-folio; la première édition donnée à Florence de l'*Anthologie grecque*[4], exemplaire sur vélin; les *Poésies* de Salmon Macrin[5], in-octavo; la première édition des Poésies latines de Jérôme Vida[6], imprimée sur papier bleu, in-octavo, ainsi qu'une traduction en vers italiens de deux comédies de Térence[7], imprimée chez les Manuces, aussi sur papier bleu; un *Livre jaune*[8], in-octavo, et différents autres morceaux plus ou moins curieux auxquels j'ajoutai un beau Sacramentaire de saint Grégoire[9], manuscrit du VIIIe siècle; un beau manuscrit de Prudence du Xe siècle[10]; un manuscrit de Manuel Phile[11] sur les animaux, en vers grecs (qui a été imprimé plusieurs fois), ouvrage remarquable par la beauté de l'écriture, qui est d'Angelo Vergecio, Crétois, que fit venir François Ier pour copier d'anciens auteurs; les caractères ont servi de modèle au célèbre Estienne; les portraits des animaux sont de la fille de ce copiste; un autre manuscrit grec, très proprement exécuté, des Épîtres de saint Paul[12], avec une jolie miniature, etc.

Le roi vit tous ces morceaux avec une attention, une curiosité, une

---

1. Okolski, *Orbis Polonus*. Cracoviæ, 1641, 3 vol. in-fol., fig. sur bois.

2. Brunet assigne à cette édition la date de 1473.

3. Venetiis, 1524, in-fol.

4. *Anthologia epigrammatum græcarum*. Florence, 1494, in-4°.

5. Salmoni Macrini Juliodunensis *Carminum libellus*. Paris, Simon de Colines, 1528, in-8°.

6. Voy., sur les deux recueils de 1527 et de 1535, qu'on trouve ordinairement réunis, la note du *Manuel* de Brunet.

7. *L'Andria et l'Ennucho*, trad. par Giustiniano di Candia. Vinegia, 1544, in-8°.

8. Basle, 1748, in-8°. Attribué à de Boze et à G.-A. Bazin.

9. Ce manuscrit, connu sous le nom de « Sacramentaire de l'église de Senlis » et datant probablement de 880, a fait l'objet de descriptions détaillées dans un *Mémoire* de M. Léopold Delisle *sur d'anciens sacramentaires* (Académie des inscriptions, *Mémoires*, t. XXXVII, 1886); cf. le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*, par M. Ch. Kohler, t. I, p. 68-71, n° 111.

10. Ce manuscrit n'existe plus à la bibliothèque actuelle de Sainte-Geneviève.

11. N° 3401 du catalogue de M. Kohler. Sur Ange Vergèce on peut consulter la *Bibliographie hellénique* de M. Émile Legrand, t. I, p. CLXXV-CLXXVI, la *Revue critique* de 1872, t. I, p. 159-160 et 255-256, et le *Catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II*, publié et annoté par M. Henri Omont. Impr. nat., 1889, in-fol., p. V, note 5.

12. N° 3399 du catalogue de M. Kohler.

sorte d'avidité qui est peu ordinaire dans ceux mêmes qui font profession de littérature; Sa Majesté avoit la bonté de faire des observations sur les livres et les auteurs, lesquelles prouvent dans elle une lecture très réfléchie. De là elle passa aux cabinets d'histoire naturelle et d'antiques. Là elle vit une suite de médailles impériales en or, quelques-unes de la suite d'argent, les médailles modernes et celles de vos rois, qu'elle eut la bonté de me promettre d'enrichir de celles du roi son père. Sa Majesté vit avec beaucoup d'intérêt les fameux coins des Padouans pour la frappe des médailles, collection très estimée qui n'est qu'ici, ainsi que la suite nombreuse des vases étrusques, un beau victimaire en mosaïque antique, différents instruments de sacrifice, des lacrymatoires, urnes, lampes, etc. Comme je lui montrai un tableau anecdote[1], Sa Majesté m'en fit sur-le-champ l'histoire, en sorte que je ne pus m'empêcher de lui dire qu'elle savoit mieux les traits particuliers de notre histoire que nous-mêmes. Revenu à la bibliothèque, le roi examina des estampes et quelques dessins originaux des meilleurs maîtres d'Italie avec l'œil d'un connoisseur; il descendit dans notre église, où sont déposées les cendres de Descartes[2], lut l'inscription lapidaire qui est sur le marbre, et, comme ce monument est très médiocre, je pris la liberté de lui dire que celui qu'il faisoit élever à Saint-Olaph seroit plus digne de la réputation de ce philosophe; il vit aussi le tombeau de Rohaut[3], l'un des plus illustres disciples de Descartes, ainsi qu'un beau morceau de sculpture par Germain Pilon[4]; après quoi, Sa Majesté monta en voi-

1. Ce « tableau anecdote » est très probablement le portrait de religieuse nègre que possède encore la bibliothèque actuelle et qui est, soi-disant, celui d'une fille naturelle de Marie-Thérèse de France, femme de Louis XIV.

2. Sur les translations successives de la dépouille de Descartes depuis son inhumation en 1650 au cimetière des Orphelins de Stockholm jusqu'à sa dernière étape à l'église Saint-Germain-des-Prés en 1819, voy. une curieuse note signée P.-J. dans l'*Intermédiaire* du 10 avril 1890 (col. 220-224), où elle encadre une pétition rédigée par Condorcet et adressée par Leprestre de Châteaugiron, arrière-neveu du philosophe, à l'Assemblée constituante (12 avril 1791). Transférée en 1806 au Musée des monuments français, l'épitaphe en vers composée par Gaspard de Fieubet fut placée en 1887 au palais de Versailles, dans l'escalier de l'appartement du conservateur, où elle est encore. Cf. un mémoire de M. Boulay de la Meurthe sur les divers monuments élevés en l'honneur de Descartes (*Revue des sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 67-68), et le recueil des *Inscriptions de la France* de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie (t. I, p. 368, et t. V, p. 334-335).

3. Ce « tombeau » de Rohaut ne renfermait que son cœur, placé dans un vase de marbre gris, supporté par une colonne de marbre noir et orné d'une épitaphe en vers latins de Santeul. Cf. Lenoir, *Musée des monuments français*, 1806, t. V, p. 174.

4. M. Henry Havard a publié dans la *Revue de l'art français*, t. III (1886),

ture pour aller au Jardin du roi, où est le cabinet royal d'histoire naturelle. La douceur, la bonté, l'affabilité de ce prince m'enhardirent au point que je lui parlai de ma liaison avec vous, Monsieur, ainsi que des talents et de la haute érudition de M. Bjœrnsthal, mon bon ami, dont je n'ai pas encore reçu de nouvelles depuis qu'il est à Rome, mais à qui j'ai été enchanté de rendre, en présence de son roi, les témoignages d'estime qui lui sont dus. Le roi m'ayant permis d'avoir l'honneur de lui faire ma cour aujourd'hui à l'hôtel où il loge, je verrai encore une fois ce monarque, le protecteur, j'ai presque dit l'ami, des lettres et de ceux qui les cultivent. Adieu, Monsieur, je n'ai que le temps de vous renouveler les assurances des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé MERCIER.

Je ne dois pas oublier de vous dire qu'en montrant au roi le *Glossarium* de M. Ihre[1], je lui ai dit que c'étoit vous, Monsieur, qui m'aviez procuré cet ouvrage, ainsi que l'*Atlantica* de Rudbeck[2] et plusieurs autres raretés suédoises. Je vous serai obligé de me faire passer par la première occasion la dissertation de M. Ihre : *De libris rarioribus*, in-quarto, ainsi que *Snorrii Sturlesonii Historia*[3], publiées par Peringskiold, imprimées en 1697 et en 1720, 2 volumes in-folio, avec le *Menniskiones slæcht* du même Peringskiold publié en 1713, in-folio[4]. Si vous pouvez profiter d'une bonne occasion pour cet envoi,

p. 312-315, le texte du marché passé en 1587 par Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, avec Germain Pilon, pour l'exécution de son tombeau, comportant sa propre effigie et quatre chérubins en bronze, moyennant 300 écus d'or soleil. La trace de ce monument, à peine signalé dans les guides de Paris au XVIIIe siècle, n'a jusqu'à présent pas été retrouvée.

1. *Glossarium sueogothicum* (1769, 2 vol. in-4°), par Johan Ihre, professeur à l'Université d'Upsal.

2. Sur ce livre célèbre et dont on ne connaît que quelques exemplaires, voy. une dissertation de Ch.-Gustave Warmholtz, communiquée par Gjœrwell à Fortia de Piles et de Boisgelin et imprimée, t. II, p. 91-108 du *Voyage de deux Français en Allemagne, Danemark, Suède, Russie et Pologne, fait en 1790-1792*, Paris, Desenne, 1796, 5 vol. in-8°, ainsi qu'une longue note de M. A. Geffroy, p. 330-333 de ses *Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire et la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvège*. Impr. imp., 1856, in-8°.

3. *Heimskringla ou le Globe du monde*. Stockholm, 1697, 2 vol. in-fol., avec traduction latine et suédoise. Snorri Sturlesen, né en Islande en 1178, est mort en 1241. Cette chronique des rois véritables ou fabuleux de la Norvège est considérée comme la base de l'histoire de la Scandinavie méridionale.

4. *En book af menniskiones slæcht och Jesu-Christi bord* (*Livre de la génération humaine et de la naissance de Jésus-Christ*).

vous me ferez grand plaisir; faute d'autre commodité, je vous prie d'attendre, pour me faire passer ces livres, que vous fassiez un envoi au sieur Hérissant, à qui, en ce cas, vous adresseriez le tout.

Le prince Frédéric est encore incommodé, ce qui retarde le départ du roi, qui est venu à la bibliothèque, accompagné de M. le comte de Creutz et de cinq autres gentilshommes ou chambellans.

Les livres et les manuscrits exhibés par Mercier en 1764 et en 1771 sont venus de nouveau s'aligner sur les rayons de la seconde bibliothèque Sainte-Geneviève; mais la galerie qui les renfermait jadis sert aujourd'hui de dortoir des élèves du lycée Henri IV. La Révolution l'avait épargnée, comme elle avait d'ailleurs respecté la bibliothèque elle-même, et Dibdin, qui les visita toutes deux en 1818, par une claire matinée d'été, put encore admirer le bel ordre et les harmonieuses proportions qui ne revivent plus aujourd'hui pour nous que dans la jolie planche de Delagardette[1]; mais les bâtisseurs du règne de Louis-Philippe accusèrent le vieil édifice de menacer ruine et, après de longs débats[2], obtinrent de le reconstruire à l'autre extrémité de la place du Panthéon. Plus tard encore, en 1861, une commission, dont Mérimée fut le rapporteur, réclama le transfert à la rue de Richelieu du recueil des *Crayons* des Du Monstier, qui avaient si longtemps fait partie du « cabinet » de la vieille bibliothèque génovéfaine. Les démarches de Mercier auprès de Gjœrwell pour accroître le fonds scandinave, dont le legs de Ch.-M. Le Tellier avait fourni les premiers éléments, ont reçu, du moins en ce siècle, leur plein accomplissement : une collection importante, formée par M. Dezos de la Roquette, consul de France en Danemark et en Norvège de 1831 à 1840, et donnée en son nom par sa fille, Mme la comtesse de Cœssens (1868), s'est enrichie par les soins de M. Henri Lavoix, chargé à cet effet d'une mission spéciale, de plusieurs centaines de volumes offerts à la bibliothèque Sainte-Geneviève par les parlements, les universités et les autres établissements scientifiques des deux royaumes, ou obtenus par voie d'échanges avec les bibliothèques de Stockholm, de Lund, d'Upsal, de Christiania et de Copenhague. Ainsi se maintiennent et s'affirment les traditions de solidarité intellectuelle et de sympathie réciproque qui ont, de tout temps et à travers toutes les conjonctures politiques, uni notre patrie à ceux-là mêmes qui se proclament volontiers « les Français du Nord. »

Maurice Tourneux.

---

1. La planche de P.-C. Delagardette, dédiée à l'abbé Raymond Revoire, supérieur des chanoines réguliers de la Congrégation de France, est datée de 1773. Un second tirage, exécuté à la fin du siècle dernier, porte en légende : *Vue perspective de l'intérieur de la bibliothèque dite du Panthéon;* la dédicace et les armoiries qui l'accompagnaient ont disparu.

2. Voy. sur ces débats l'*Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, par Alfred de Bougy et P. Pinçon (Paris, Comptoir des imprimeurs unis, 1847, in-8°), livre confus, mais plein de renseignements curieux.



LE CHAPITEAU D'ANTOINE RAGUIER

ET SES MAISONS

DE LA RUE DES BLANCS-MANTEAUX.

Au mois d'août dernier, lors des travaux exécutés, pour l'agrandissement des bâtiments du Mont-de-piété, dans la cour d'une maison portant le nº 22 de la rue des Blancs-Manteaux, les ouvriers ont fait une trouvaille des plus intéressantes au point de vue archéologique. Il s'agit d'un bloc de pierre sculpté, rencontré à la base d'un mur, où il paraissait employé en manière de libage, ce à quoi il a dû de rester dans un parfait état de conservation.

Ce bloc de pierre, en roche demi-dure du bassin de Paris, est haut de 0m42; sa face supérieure, qui est carrée, mesure 0m74 de côté, tandis que sa face intérieure, de moindre dimension, est de figure hexagonale; ces deux faces sont d'ailleurs parallèles et concentriques.

Sur l'un des côtés se détache en relief un écusson parti portant, au premier, un sautoir cantonné de quatre perdrix, avec une bordure engrelée brochant sur le tout; au deuxième, un chevron accompagné de trois grappes de raisin. Sur le côté opposé, un autre écusson, également en relief, reproduit en plein les armoiries du premier parti précédent. Chacun de ces écussons est supporté, ou, pour mieux dire, tenu, comme en pieuse offrande, par deux anges drapés dans de longues robes flottantes, qui s'étendent latéralement et joignent par les pieds deux autres anges inversement symétriques, présentant, dans la même attitude, l'écusson de la face opposée.



Il n'est pas difficile, à première vue, de juger, par la forme encorbellée de l'objet et le style naïf et fruste de sa décoration, qu'on se trouve en présence d'un chapiteau de colonne ou de pilier datant du

milieu du xv[e] siècle. De plus, les figures d'anges qui tiennent les blasons témoignent, à notre avis, qu'un sentiment de pure dévotion en a inspiré le dessin, et que ce chapiteau était destiné à faire partie de la décoration d'un édifice religieux, tel qu'une église ou une chapelle[1], où il devait être appliqué à la retombée des arcs doubleaux ou nervures de voûtes d'arête. Il est bien entendu que notre opinion, dans ce cas particulier, est tout à fait hypothétique et que nous sommes loin de prétendre l'énoncer en règle absolue. Nous n'ignorons pas, en effet, que, dans les édifices laïcs des xv[e] et xvi[e] siècles, les imagiers ont souvent abusé de la représentation des anges; ils leur ont fait aussi supporter des armoiries et des devises, ou bien encore, ils les ont employés en culs-de-lampe à la place des traditionnels marmousets, etc.[2]. Mais on ne saurait en inférer que notre hypothèse doit être rejetée comme inadmissible; elle repose, au contraire, ainsi que nous le verrons bientôt, sur des indices suffisamment probants.

Il n'est pas moins aisé de préciser, à quelques années près, l'époque où fut taillé notre chapiteau, grâce à ses figurations héraldiques qui rappellent, notamment sur l'écusson parti, l'alliance de deux familles parisiennes jouissant dès le xv[e] siècle d'une certaine notoriété : les familles Raguier et Budé. Or, d'après nos héraldistes, les Raguier portaient : *d'argent*, *au sautoir de sable cantonné de quatre perdrix au naturel*, tandis que les armes de la maison de Budé étaient : *d'argent*, *au chevron de gueules*, *accompagné de trois grappes de raisin d'azur pamprées de sinople*[3]. Ces blasonnements sont donc bien conformes aux figurations de la pierre, sauf la bordure engrêlée dont celle-ci pare l'écusson des Raguier, et où il ne faut voir autre chose que ce qu'en terme de blason on appelle une *brisure* de puîné ou de branche cadette, l'aîné ou la branche aînée ayant seuls droit aux armoiries *pleines* du chef de la famille. Quant à l'alliance des deux familles, des titres nous ont appris qu'elle date du 5 août 1441, c'est-à-dire du mariage d'Antoine Raguier, trésorier des guerres du roi, avec Jacquette Budé, fille de Dreux Budé, alors grand audiencier de la chancellerie de France[4]. Il est donc évident que la confection de

---

1. On peut voir, dans plusieurs édifices religieux de Paris, maints exemples de représentation d'anges employés notamment dans quelques culs-de-lampes et clefs de voûte de l'église Saint-Séverin, dans quelques consoles du cloître des Billettes, etc. Cf. l'Atlas de la *Statistique monumentale* d'Albert Lenoir. Le pendentif sur lequel porte la chapelle de l'hôtel de Cluny est également décoré d'un écusson (celui du cardinal d'Amboise) tenu par des anges. Voir l'*Hôtel de Cluny*, par M. Ch. Normand, p. 117.

2. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*.

3. Grandmaison, *Dictionnaire héraldique;* Rietstap, *Armorial général*, etc.

4. Bibl. nat., mss., *Pièces orig.* et *Dossiers bleus*, aux noms *Raguier* et *Budé*. — Le Dreux Budé, dont il est ici question, devint prévôt des marchands

notre chapiteau ne saurait être antérieure à cette date; nous allons voir de combien d'années environ elle peut lui être postérieure.

M. H. Moranvillé a publié, dans les *Mémoires* de notre Société, de très curieuses et abondantes notes sur la famille des Raguier, notamment sur deux de ses membres les plus opulents : Hémon Raguier, trésorier des guerres sous Charles VI, et Raymond Raguier, conseiller du roi et maître de la chambre aux deniers sous le même règne. Avant tout, M. Moranvillé a fait justice de la légende qui attribue aux Raguier une origine allemande; on a dit qu'ils étaient venus en France à la suite d'Isabeau de Bavière, en 1385, et que son auteur était cuisinier; mais il paraît qu'il n'en peut rien être, puisque Raymond Raguier, cousin ou frère, sinon père, d'Hémon Raguier, faisait partie, dès 1380, de la Chambre aux deniers[1].

Quoi qu'il en soit, et pour ne nous en tenir qu'aux lieux qui nous intéressent, nous savons qu'Hémon Raguier était déjà, en décembre 1413, possesseur d'une maison située entre la rue des Blancs-Manteaux et la rue de Paradis et attenante à l'hôtel de Guy de Besançon, ainsi qu'elle est désignée dans un titre de propriété de ce dernier[2].

En qualité de trésorier des guerres et d'argentier d'Isabeau de Bavière, Hémon Raguier occupait une situation financière exception-

---

en 1452. On compte parmi ses petits-fils le célèbre helléniste Guillaume Budé, l'un des fondateurs du Collège de France, qui fut aussi prévôt des marchands de 1522 à 1523 (cf. *Notes sur la famille de Guillaume Budé*, publiées par M. H. Omont dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 12e année, 1885, p. 45-50). Au sujet de Guillaume Budé, nous avons trouvé qu'il était, à la date du 5 novembre 1518, possesseur d'une maison, précisément dans les parages qui nous occupent ici, ainsi qu'il appert d'un « titre nouveau » pour le cens qu'il doit payer annuellement au Temple, à cause d'une maison dont il est « propriétaire et détenteur; » laquelle maison « contient deux corps d'hostel et est assise près la porte Barbette, au coin des rues de Paradis et de la porte Barbette, tenant d'une part et aboutissant par derrière aux religieux des Blancs-Manteaux... » (Arch. nat., S 5072 A, 28e n° de la 62e liasse). On sait que Guillaume Budé est mort, le 23 août 1540, dans une maison sise rue Saint-Martin, en face de la rue de Montmorency. Cette maison, devenue plus tard l'hôtel de Vic, a disparu entièrement, en 1885, pour faire place à une maison de rapport portant actuellement le n° 203 de la rue Saint-Martin.

1. Voir les annotations placées par M. Moranvillé à la suite de sa publication du *Songe véritable*, p. 415 à 421 du t. XVII (1890) des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* — M. Jules Lair, dans son *Histoire de la seigneurie de Bures*, publiée aussi dans les *Mémoires* de la même Société, t. II (1875), a consacré deux pages intéressantes (p. 202-203) à Raymond Raguier, qu'il nous montre assiégé dans son château d'Orsay et obligé de se réfugier à Bourges, où il mourait le 12 août 1421.

2. Arch. nat., S 5072 A, n° 12 de la 62e liasse.

nelle et puissante, et, grâce à ses dilapidations et aux prodigalités excessives de la reine, il acquit bien vite une fortune scandaleuse. Cependant, il faut le reconnaître à son honneur, il ne suivit pas Isabeau dans ses trahisons et resta fidèle au fils de Charles VI. Aussi vit-il, en 1423, tous ses biens confisqués par les Anglais au profit de l'indigne souveraine, en paiement, fut-il argué, de ce que ledit Raguier, jadis trésorier et receveur général des finances de cette princesse, lui était redevable[1]. Les extraits des comptes de confiscations, que donne Sauval, nous font connaître quelques-uns de ces biens : ce sont d'abord une maison de la rue des Blancs-Manteaux, tenant à l'église du même nom; trois maisons de la rue de Paradis situées non loin de là; une maison de la Vieille-rue-du-Temple aboutissant par derrière aux Poulies, et enfin des héritages sis à Arcueil[2].

Après l'expulsion des Anglais, Hémon Raguier rentra en possession de ses propriétés. Pendant l'année 1433, alors qu'il accompagnait le roi à Tours, il tomba si malade que Charles VII fut forcé, le 1er octobre, de lui donner un successeur dans ses fonctions de trésorier des guerres, et il choisit son fils Antoine. Hémon Raguier mourut peu après à Tours, le 2 novembre suivant[3].

Antoine Raguier hérita les biens de son père, notamment ses maisons de la rue des Blancs-Manteaux et de la rue de Paradis[4]. Puis, ainsi que nous l'avons dit précédemment, il épousa, le 5 août 1441, Jacquette Budé. Le 10 mars 1447, il faisait ramener à Paris les restes de son père, qui avait été enterré dans l'église des Carmes de Tours, pour les faire inhumer dans une des chapelles de l'église des Blancs-Manteaux, auprès de sa première femme, Gillette de La Fontaine, décédée le 19 septembre 1403. Dans son *Épitaphier du vieux Paris*, M. Émile Raunié a reproduit, d'après Gaignières, les dessins des tombes et les épitaphes d'Hémon Raguier et de son épouse, Gillette de La Fontaine. Dans celle d'Hémon, où, après la mention et la date de son décès, se trouve rapporté le fait de la translation de ses ossements, on remarque qu'il y est encore dit que la chapelle où il repose est celle qu'« en son vivant il avoit fondée et faict faire... » De plus, l'épitaphe se trouvait accompagnée des armoiries suivantes : *d'argent, au sautoir de sable cantonné de quatre perdrix au naturel; à la bordure engrelée de gueules, brochant sur le tout.* Puis, dans une de ses annotations, M. Raunié a soin d'ajouter que, dans le dessin de Gaignières, on voit sous l'arcade, où se trouve la tombe d'Hémon

1. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*. Paris, 1878, in-8°, p. 85-86.
2. Sauval, t. III, p. 302, 320, 328 et 572.
3. Henri Moranvillé, *loc. cit.*, p. 418-419.
4. Arch. nat., MM 133, 134, 135 et 136.

Raguier, une table de pierre appliquée à la muraille, sur laquelle devait être gravée la fondation faite par ce personnage après la mort de sa première femme, le 16 novembre 1408, mais que cette inscription ne nous a pas été conservée[1].

Nul doute à présent, le chapiteau qui nous occupe semble bien se rapporter à la fondation de cette chapelle. Il nous paraît évident qu'Antoine Raguier acheva la dévote entreprise de son père, dont il ne reste plus aujourd'hui d'autre souvenir que l'épitaphe publiée par M. Raunié, ni d'autre trace que ce chapiteau, découvert au n° 22 de la rue des Blancs-Manteaux, là où l'aveugle cours des choses a dû le faire échouer il y a environ deux siècles, c'est-à-dire peu après la démolition de l'ancienne église des Blancs-Manteaux et la dispersion de ses vieux matériaux[2].

Nous ignorons, quant à présent, la date précise de la mort d'Antoine Raguier ainsi que le lieu de sa sépulture ; nous savons seulement qu'il jouissait encore en 1465 de son office de trésorier des guerres, témoins deux mandats de paiement que lui adressa le roi Louis XI les 3 et 19 mai de cette année[3]. Son fils aîné, Jean Raguier, seigneur de la Motte-Tilly, grènetier de la ville de Soissons, était déjà un opulent personnage lorsqu'il hérita les biens de son père. Voici, d'après Félibien, le récit d'un fait qui peut d'ailleurs donner quelque idée de la façon brillante avec laquelle ce fastueux fils de financier entendait tenir son rang.

« En ce temps-là, les joustes estoient fort à la mode. Il y en eut « une, le 15 mai 1468, devant l'hostel des Tournelles, qui fut très « honorable à ceux de Paris. Quatre gentilshommes de la compagnie « du grand sénéchal de Normandie ordonnèrent les lices et préparèrent « le champ, après avoir invité auprès et au loin les plus braves cham« pions à rompre trois lances avec chacun d'eux. Jean Raguier, fils « d'Antoine Raguier, trésorier des guerres, vint en grande haste de

---

1. E. Raunié, *Épitaphier du vieux Paris*, t. II, p. 67 et 68.

2. Il ne reste plus rien malheureusement de l'ancienne église des Blancs-Manteaux, remplacée, en 1685, par celle qui subsiste actuellement et reste si peu digne d'intérêt artistique. En tête du chapitre consacré au couvent des Blancs-Manteaux dans son *Épitaphier du vieux Paris* (t. II, p. 35), M. E. Raunié a fait graver une planche reproduisant un plan de cet ancien couvent, entièrement démoli au XVII[e] siècle, lequel plan a été dressé par M. Hochereau, d'après un plan manuscrit dressé, en 1674, par Hilaire Pinet et conservé aux Arch. nat., III[e] section, n° 9. Un plan analogue a été aussi publié par H. Bonnardot dans son *Appendice aux études archéologiques sur les anciens plans de Paris*, pl. III, d'après un dessin qui existait à l'ancienne bibliothèque du Louvre, incendiée en 1871.

3. Bibl. nat., mss., *Pièces orig.*, au mot *Raguier*. — Bernard de Mandrot, *Journal de Jean de Roye*, t. I, p. 82.

« Rouen, où il estoit aussi trésorier des guerres dans le duché de « Normandie, et amena avec lui plusieurs gentilshommes vestus de « hocquetons brochez d'or. Il se présenta dans le champ, bien monté, « avec quatre valets de pied à ses costés pour tenir ses lances. Après « qu'il se fut promené quelque temps, arriva un des quatre gentils- « hommes, contre lequel il jousta si adroitement qu'il rompit jusqu'à « cinq lances; ce qui lui attira de grands éloges de la part des juges « du tournoi et de toutes les dames qui estoient présentes...[1]. »

Le 13 août 1490, une sentence des requêtes du palais fut rendue pour le grand prieur de France contre Jean Raguier au sujet du paiement des cens et rentes que le Temple avait le droit de percevoir sur ses immeubles rue de Paradis, rue du Puits (aujourd'hui rue Aubriot), rue des Cinges (aujourd'hui rue des Guillemites) et rue des Blancs-Manteaux, savoir :

Sur un grant jardin, assis en la rue de Paradis, tenant d'une part à ung hostel, qui fut maistre Gui de Bezançon et de present à Me Estienne Enjorrant, advocat en Parlement, et d'autre à un grant hostel, assis en ladite rue de Paradis, ouquel a une grant porte charretière, appartenant audit deffendeur (Jean Raguier); ouquel jardin avoit anciennement deux maisons, qui depuis furent en masures, jadis appartenant à messire Jaques de Bourbon[2], chargées de quatre livres parisis de fons de terre et rente;

Item, une autre maison joignant ausdites maisons, qui fut audit Me Jaques de Bourbon et à maistre Guy Blossier, chargée de deux deniers parisis de fons de terre;

Item, deux petites maisonnettes d'aumosnes, qui furent Robert Saget, chargées envers ledit demandeur (le grand prieur du Temple) en deux deniers parisis de cens et fons de terre; lesquels lieux ledit Jehan Raguier, deffendeur, a fait abatre et applicquer audit grant jardin dessusdit;

Item, trente-six sols parisis, tant de fons de terre que de rente paiable chacun aux quatre termes accoutumez au moins une fois en l'an, en et sur un grant hostel et appartenances, ouquel a une grant porte a l'entrée, court, puys, salles et estables, seans et assis en ladite rue de Paradis; lequel hostel et appartenances fut audit messire Jaques de Bourbon et avant Guy de Blossier, tenant d'une part au jardin dessus declaré, et d'autre part à une maison appartenant aux religieux des Blancs-Manteaulx, aboutissant aux vieilz murs de Paris;

Item, vingt-sept deniers de cens ou fons de terre audit terme Saint-Remy, en et sur certaines maisons entretenans, qui furent Jehanne de Blois, assises en la rue du Puys, tenant d'une part aux hoirs à la damoiselle de Bruyères, et d'autre part audit defendeur;

Item, douze deniers parisis de cens ou fons de terre audit jour Saint-Remy

1. Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 859.

2. Jacques de Bourbon, sieur de Préaux, mort en 1422 à La Rochelle des suites de l'écroulement de la salle où siégeait le Conseil du roi (E. de Ménorval, *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, t. II, p. 247, note 1).



en et sur une maison joignant aux maisons dessusdites, qui fut et appartint aux hoirs feu Simon Riche, tenant et aboutissant de toutes parts audit deffendeur;

Item, deux sols six deniers parisis de cens ou fons de terre audit terme Saint-Remy, sur une maison estant de present en jardin, où souloit avoir maisons, faisant le coing de la rue du Puys, tenant et aboutissant à certaines maisons et louages, faisant le coing de la rue des Cinges, qui furent et appartindrent à Nicolas Duton et Nicolas Pruart, et de present appartiennent audit defendeur;

Item, trois solz neuf deniers de cens ou fons de terre audit jour Saint-Remy sur lesdites maisons et louages faisant le coing de ladite rue des Cinges, du costé de la rue des Blancs-Manteaulx, tenant et aboutissant de toutes parts audit defendeur;

Item, seize deniers parisis de cens et fons de terre audit Saint-Remy sur une masure et jardin, où souloit avoir maison, tenant d'une part ausdites maisons faisant le coing de la rue des Cinges dessusdites, et d'autre part à ladite damoiselle de Bruyeres ou à ses hoirs;

Item, vingt-quatre solz troys deniers parisis tant de fons de terre que de rente, paiable chacun an aux quatre termes à Paris accoustumez, sur un grant hostel contenant court, salles, chambres, galleries, estables et autres edifices, tenant d'une part ausdits religieux des Blancs-Manteaulx, et d'autre part aux hoirs et ayans cause de maistre Raoul du Reffuge[1], aboutissant aux anciens murs de la ville de Paris...[2].

Le document que nous venons de reproduire est une énumération assez intéressante; elle nous renseigne d'une façon précise sur les biens que Jean Raguier possédait alors dans le quartier des Blancs-Manteaux.

Nous ne saurions omettre que Jean Raguier eut pour frères Dreux Raguier, s^{r} de Thionville et maître des eaux et forêts aux pays de France, de Champagne et de Brie, lequel devint prévôt des marchands de 1506 à 1507; Louis Raguier, évêque de Lisieux, et Jacques Raguier, évêque de Troyes. Enfin, Jean Raguier était mort au commencement de 1504; il avait épousé Marie Beauvarlet, fille de Mathieu Beauvarlet, notaire et secrétaire du roi, receveur général des finances, lequel fut inhumé aux Blancs-Manteaux[3].

---

1. Raoul du Reffuge, maître des comptes. Sa maison paraît être celle qu'a remplacée depuis lors celle du n° 22 de la rue des Blancs-Manteaux, où fut découvert le chapiteau d'Antoine Raguier; Raoul du Reffuge l'avait achetée, en 1460, de Denise Raguier, veuve et exécutrice testamentaire de Jean Le Vavasseur, maître des comptes. Denise Raguier en aurait sans doute hérité de son père, Hémon Raguier (Lefeuve, *les Anciennes maisons de Paris*, t. I, p. 470-472; E. de Ménorval, *op. cit.*, t. II, p. 247, note 1).

2. Arch. nat., S 5072 A, n° 26 de la liasse 62.

3. Bernard de Mandrot, *loc. cit.*, t. I, p. 202; Joseph Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 244; l'abbé Lebeuf, éd. Cocheris, t. I, p. 372.



Une déclaration au Temple, du 20 décembre 1533, pour le paiement du cens, nous apprend que les maisons de Jean Raguier étaient devenues en partie le bien propre d'une de ses descendantes, Jeanne Raguier, épouse de Me Jean Hurault[1], seigneur de Bueil, conseiller du roi et maîtres des requêtes de son hôtel. Dans cette déclaration, Jean Hurault et son épouse, Jeanne Raguier, « confessent estre « detempteurs et proprietaires » de deux maisons :

« L'une assise en la rue de Paradis et l'autre en la rue des Blancs-« Manteaux; et une d'icelles maisons tenant, d'une part, tout le long « aux vielz murs de la ville, iceluy vielz murs estant des appartenances « de ladite maison, et tenant iceluy vielz murs à la maison appartenant « audit sr reconnoissant (Jean Hurault), estant en la rue et du costé « des Blancs-Manteaulx et à la maison et jardin appartenans au sei-« gneur de Montmirail et Me Jehan Picart, d'autre part, tout le long « de la rue de Paradis, depuis la maison appartenant aux religieux « des Blancs-Manteaulx jusques à la maison de feu Enjorrant, « aboutissant d'un bout à ladite maison dudit feu Enjorrant, une « petite yssue entre [elles] deulx, et, d'autre part, aux maisons et « couvent desdits religieux des Blancs-Manteaulx; laquelle maison « contient de present plusieurs petites maisons, qui sont de present « occupées ensemble ;

« L'autre maison assise en la rue des Blancs-Manteaulx, tenant à « ladite relligion, et d'autre au seigneur de Montmirail, aboutissant « d'un bout à la muraille de ladite ville, appartenante à la maison « contenue cy-devant, et d'autre bout à la rue des Blancs-Manteaulx;

« Sur lesquelles deux maisons auxdits sieur et damoiselle apparte-« nans à cause du propre d'elle, noble et religieuse personne frere « Pierre de Cluys, chevalier de l'ordre Saint-Jehan de Hierusalem, « grant prieur de France, a droit de prendre et percevoir, à cause de « la commanderie du Temple à Paris, sept livres six deniers parisis « de cens et rente, qui seroit pour chacune desdites maisons soixante-« dix solz trois deniers parisis...[2]. »

Nous bornons ici, quant à présent, ce modeste essai sur le domaine des Raguier dans le quartier des Blancs-Manteaux, nous réservant d'y revenir plus amplement et de relater ses transformations successives dans une étude assez étendue que nous avons entreprise sur la topographie ancienne du Marais. Quant au chapiteau d'Antoine Raguier, nous sommes heureux d'annoncer que l'administration du Mont-de-piété

---

1. Jean Hurault décéda le 10 septembre 1541 et fut enterré aux Blancs-Manteaux auprès de son parent, Philippe Hurault, abbé de Marmoutier, Bourgueil et de Saint-Nicolas d'Angers, décédé le 12 novembre 1539 (l'abbé Lebeuf, éd. Cocheris, t. I, p. 373).

2. Arch. nat., S 5072 A, n° 30 de la liasse 62.

vient d'en faire le gracieux abandon au musée Carnavalet, ainsi que d'une petite console en pierre, de même provenance et de la même époque, ornée d'un marmouset, dont le chaperon et le costume indiquent bien le temps de Charles VII.

Charles SELLIER.

CHARTE INÉDITE DE PHILIPPE-AUGUSTE

EN FAVEUR DE PIERRE MAUVOISIN.

(1197.)

Sur le premier feuillet de garde d'un exemplaire de la Chronique française de Guillaume de Nangis, conservé à la Bibliothèque nationale (ms. français 10133), on trouve la copie, faite au XVIIe siècle, d'un acte de Philippe-Auguste, daté de Gisors, en 1197, et par lequel ce roi fait don à Pierre Mauvoisin de tout ce qu'il possédait à Cergy (Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise). On peut rapprocher cette pièce de plusieurs autres, également en faveur de Pierre Mauvoisin, qui sont analysées dans le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, publié par M. L. Delisle (nos 512, 632, 693 A et 1455).

H. O.

Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos dedimus in feodum et hommagium ligium Petro Malo Vicino et heredibus suis, quos habebit ex uxore sua legitima, id quod habebamus apud Cergiacum. Quod ut ratum sit et firmum presentem paginam sigilli nostri authoritate et regii nominis karactere inferius annotato preçepimus confirmare. Actum apud Gisorcium, anno Incarnati verbi M° C° nonagesimo septimo, regni nostri anno decimo octavo, astantibus in palacio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : Dapifero nu[l]lo. Signum Guidonis buticularii. Signum Mathei cammerarii. Signum Droconis constabularii.

Data vacante (*monogramme*) cancel[l]aria[1].

ORONCE FINÉ

ET LE

COLLÈGE FONDÉ A PARIS PAR PIERRE BAQUELIER,

DE GRENOBLE (1534-1542).

Un Dauphinois éclairé, Pierre Baquelier, faisait imprimer à ses frais, à Paris, de 1506 à 1526, à l'usage des étudiants, une vingtaine de petits

---

1. L'auteur de cette copie a ajouté : « J'ay l'original. — Replié et lié de lacs « de soye rouge, sans sceau, encores qu'il y ait apparence d'y en avoir eu. »



volumes qui ont donné lieu, il y a une dizaine d'années, à une très intéressante notice de M. Chaper[1]. Ce même Pierre Baquelier fondait, à quelques années de là, un collège pour les étudiants dauphinois en l'Université de Paris, collège dont il instituait proviseur Oronce Finé. M. Gariel[2] et, après lui, M. Chaper[3] ont publié un extrait de l'acte de fondation de ce collège, daté du 30 mars 1532 et déjà signalé par M. Pilot de Thorey père au tome II de l'*Inventaire-sommaire des archives départementales de l'Isère*[4]. Pierre Baquelier mourut peu après; car, si l'on ne sait pas exactement la date de sa mort, une procuration envoyée à Oronce Finé par deux cousins et héritiers de Pierre Baquelier qui demeuraient à la Buissière permet de la placer avant le mois de novembre 1534. Voici le texte de cette procuration, relative à un procès qui s'était engagé devant le Parlement entre Oronce Finé et quelques écoliers dauphinois du collège fondé en l'Université de Paris par Pierre Baquelier :

La forme et principale substance de la procuration qu'il convient envoyer à maistre Oronce, incontinent que la sommation sera faicte.

A tous ceulx qui ces presentes letres verront, salut. Savoir faisons que par devant maistre Olivier Gabier, notaire et commissaire pour le Roy nostre sire en son mandement de la Buissiere, ou diocese de Grenoble, païs du Daulphiné, et en la presence des tesmoings cy-dessoubz escriptz sont comparuz et se sont establiz et constituez en leurs personnes nobles François Bacquelier et messire François Bacquelier, prestre, demeurans oudit lieu de la Buissiere, cousins, prochains parens et vrays heritiers de feu maistre Pierre Bacquelier, dit de la Matiere, en son vivant demeurant en la ville et Université de Paris, lesquelz esdits noms ont fait et constitué leurs procureurs maistres Jacques Tornemyne, Jehan de La Nusse et Guillaume Le Royer, procureurs en Parlement à Paris, pour playdoyer, opposer, appeller, substituer, et par especial pour prendre la cause, garendie et deffense en ladite court de Parlement, ou pardevant les commissaires sur ce commis de par icelle ou aultres quelzconques, et partout ailleurs où il appartiendra, pour noble et scientifique personne maistre Oronce Finé, natif de Briançonnoys, oudit païs du Daulphiné, lecteur ordinaire du Roy nostre sire en l'Université dudit Paris, absent. Ledit notaire et commissaire stipulant de la poursuyte et procès intenté contre ledit Finé en ladite court, ou pardevant les commissaires

1. *Études de bibliographie dauphinoise; V. Notice historique et bibliographique sur Antoine et Pierre Baquelier*..., par un vieux bibliophile dauphinois [M. Chaper]. Grenoble, 1885, in-8°.

2. *Petite Revue des bibliophiles dauphinois*, p. 82-83.

3. *Ouvr. cit.*, p. 10-11.

4. Arch. civiles, série B, 1re partie, p. 105, note 1.

d'icelle, ou aultres à ce commis et deputez par Georges Brachet, prestre, Loys Amenido, François Morin et Michel Figart, comme eulx disans escolliers du Daulphiné et boursiers d'ung pretendu college ou maison collegiale du Daulphiné, qu'ilz disent avoir esté fondée en l'Université de Paris par ledit deffunct maistre Pierre Bacquelier, demandeurs, contre ledit Oronce Finé, deffendeur, pour raison d'ung lieu et place comme elle se comporte avec ses appartenances, assis à Paris, rue des Lavendieres, près le couvent des Carmes, à eulx escheu et advenu par la succession et decès dudit feu Bacquelier, ouquel ledit Oronce auroyt basty et parachevé certain logis à ses coustz et despens, et seroyt de present demeurant en icelluy, par lesdits François Bacquelier et messire François Bacquelier à luy baillé, ceddé, quitté et transporté par contract faict et passé pardevant ledit Olivier Gabrier, ou moys de novembre mil Vc XXXIIII, pour les causes et soubz les conditions et charges contenues et declairées ès lettres dudit contract...[1].

Le procès était encore pendant en 1542, comme on en peut juger par le début de la pièce suivante, empruntée au même dossier :

Ce sont les articles sur lesquelz Me Oronce Finé, lecteur ordinaire de par le Roy en l'Université de Paris, entend Michel Figard, pretendu escollier du païs de Daulphiné, estre interrogué par vous, monsr maistre Jehan Meigret, conseiller du Roy en sa court de Parlement et commissaire de par icelle en ceste partie, en ensuivant vostre sentence ou appoinctement du dernier jour d'aoust mil cinq cent quarente-deux.

(Suivent les articles, au nombre de cinq[2].)

H. Omont.

TRANSPORT DE BLOIS A PARIS

DES COLLECTIONS DE GASTON D'ORLÉANS.

(1670.)

Gaston d'Orléans était mort exilé à Blois, le 2 février 1660, léguant à Louis XIV, son neveu, toutes ses collections de livres, médailles, pierres gravées, etc. Le roi accepta ce legs par lettres-patentes du mois de novembre 1661[3],

1. Bibl. nat., ms. fr. 31021, dossier *Finé*, fol. 5.
2. *Ibid.*, fol. 6-7.
3. Publiées par M. A. Chabouillet, *Recherches sur les origines du Cabinet des médailles et particulièrement sur le legs des collections de Gaston, duc d'Orléans, au roi Louis XIV* (Paris, 1874, in-8°; extrait des *Nouvelles archives de l'art français* (1873), p. 263-340).

enregistrées au Parlement le 5 juin 1663. En 1670, une partie des collections de Gaston d'Orléans était encore à Blois, comme le montre le passeport suivant donné à cette date, au nom du roi, pour leur transport par eau de Blois à Paris.

Passeport pour les caisses et ballots des curiositez du cabinet de feu S. A. R., que le Roy fait venir par eau de Blois à Paris.

De par le Roy.

A tous gouverneurs et nos lieutenans généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers de nos villes et places, maires et eschevins d'icelles, capitaines et gardes de nos ponts, ports, péages et passage, et tous autres nos officiers, justiciers et sujets qu'il appartiendra, salut. Le nommé (en blanc), voiturier par eau, ayant la conduitte de (en blanc) caisses et ballots de figures, bustes et scabellons de marbres et de bronze et autres curiositez du cabinet de nostre très cher et bien amé oncle le duc d'Orléans, qui estoient restées à Blois et que nous avons commandé estre apportées à Paris; et, voulant pourvoir à ce qu'il ne soit apporté aucune difficulté au transport desdites curiositez, nous voulons et vous mandons que vous ayez à laisser seurement et librement passer par tous et chacuns vos pouvoirs et destroits lesdites caisses, sans donner audit (en blanc), ny à ceux qui serviront avec luy à la conduitte et voitture d'icelles aucun trouble ny empeschement, mais, au contraire, toute faveur et assistance, sy besoin est, et que vous en soyez requis.

Deffendons aux fermiers de nos domaines, traites foraines et domanialles et à leurs commis de prendre ny exiger aucuns droits pour lesdites caisses, à peine de desobeissance, car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le cinquième jour du mois de mars mil six cens soixante-dix.

Signé : Louis; et plus bas, par le Roy : Colbert.

(« Registre du Secrétariat de l'année 1670. » — Bibl. nat., ms. fr. 6652, fol. 116 et v°.)

UN MUSÉE DE FIGURES DE CIRE

AU XVIIe SIÈCLE.

Antoine Benoist, sculpteur en cire du roi [1], avait été autorisé par lettres-patentes, du 23 septembre 1668, à exposer au public, dans toute l'étendue

1. Cf. sur Antoine Benoist les *Archives de l'art français*, t. II (documents), p. 359; les *Nouvelles archives de l'art français*, t. I, p. 303, et le présent *Bulletin*, p. 77.



du royaume, la représentation par lui faite en cire de tous les princes, princesses, ducs, duchesses, etc., qui composaient le cercle de la feue reine. En 1688, il obtint que cette autorisation fût convertie en un privilège, qui lui conférait de plus le droit d'exposer au public des figures en cire des ambassadeurs de Siam, du Maroc, de Moscovie, d'Alger, du doge de Gênes et autres. Voici le texte de ce privilège :

Privilège pour faire en cire et exposer en public les ambassadeurs de Siam, Maroc, Moscovie et Alger, doge de Gennes et autres.

31 mars 1688. A Versailles.

Louis, etc., à nos amez et feaux conseillers les gens tenant nos cours de Parlement, maistres des requestes ordinaires de nostre Hostel, baillifs, sénéchaux, prévosts, leurs lieutenans, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, salut. Par nos lettres patentes du 23 septembre 1668, nous aurions permis à Anthoine Benoist, notre peintre et sculpteur ordinaire en cire, de faire transporter et exposer au public dans tout nostre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, par telles personnes qu'il voudroit choisir, pendant trente années, la représentation qu'il a faite en cire des princes, princesses, duchesses et autres personnes considérables de notre cour qui avoient accoustumé de composer le cercle de la feüe reine, nostre très chère et très amée épouse, avec deffences à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles pussent estre, de rien entreprendre au prejudice de ladite permission, sur les peines portées par nosdites lettres. Et d'autant que l'approbation qu'un ouvrage aussy industrieux a reçu dans le public a donné de l'émulation à l'exposant d'en inventer de nouveaux, qui seront composez des mesmes personnes et autres de notre Cour, qu'il desire placer selon leurs rangs, et de faire aussi les portraits, non seulement des personnes qualifiées de l'Europe, mais encore des ambassadeurs extraordinaires de Siam, Maroc, Moscovie, Alger, doge de Gennes, cour du Grand Seigneur et autres cours étrangères en figures, et de faire des masques de cire, il nous a très humblement fait supplier qu'en confirmant et amplifiant à cet effect sondit privilège il nous pleust le prolonger pour un temps considérable, en sorte qu'il se puisse desdommager, par le petit bénéfice qu'il en tirera, des dépenses qu'il a esté et sera nécessité de faire, et luy accorder à cet effect nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, voulant gratiffier et traiter favorablement ledit exposant et luy donner moyen de jouïr du fruit de son invention et de son travail, luy avons, de nostre mesme grâce spéciale et autorité royale, en confirmant et amplifiant lesdites lettres de privilège, dudit 23 septembre 1668, cy attachées sous le contrescel de notre chancellerie, permis et accordé et par ces présentes, signées

de notre main, permettons et accordons audit Benoist d'exposer ou faire exposer à la veüe du public, dans notre bonne ville de Paris et autres lieux de notre roiaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, que bon luy semblera, ledit cercle de la feüe reine, cours de l'Europe, cour du Grand Seigneur, ambassadeurs extraordinaires de Siam, Moscovie, Maroc, Alger, doge de Gennes et autres figures extraordinaires en cire, par telles personnes qu'il voudra choisir, et ce pendant le temps de (en blanc), à commencer du jour et datte desdites présentes. Deffendons à cet effect très expressément à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre, de faire ni contrefaire les représentations en cire des cercles de France, cour du Grand Seigneur, ambassadeurs extraordinaires de Siam, Moscovie, Marocq, Alger, doge de Gennes et autres cours de l'Europe, Asie et Afrique, et figures de masques au naturel en cire, sous prétexte de nouveauté, augmentation, correction, changement de nom ou de modèles ou autrement en quelque sorte et manière que ce soit, sans le consentement exprès dudit Benoist, à peine de confiscation desdits modèles, contrefaits ou autrement, cire et instrumens qui auront servi à les faire, de tous dépens, dommages et intérêts, et de six mille livres d'amande, aplicable un tiers à nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de notre ville de Paris et l'autre tiers à l'exposant. Sy vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer et de leur contenu jouir et user ledit exposant pleinement et paisiblement, cessent et faisant cesser tous troubles et empêchemens, nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes, car tel est notre plaisir; en témoin de quoy nous y avons fait mettre notre seel. Donné à, etc.

(Bibl. nat., ms. fr. 10654, fol. 68-69; copie.)

PROJET DU PONT LOUIS XV

(1786)

Du 28 février 1786[1].

Le sieur Guyot a proposé de construire un pont en bois sur la Seine vis-à-vis la place Louis XV, et il a fait un modèle en petit de ce pont; il a joint à ce modèle un mémoire, qu'il a cru devoir com-

1. Nous sommes redevables de la communication de cette pièce à l'obligeance de notre confrère M. A. de Boislisle.

muniquer à M. Perronet[1]. Il résulte d'un rapport très détaillé et très savant, remis par le premier ingénieur, que le projet du sieur Guyot, appuyé sur des principes et des calculs faux et arbitraires, n'est ni théoriquement proposable ni praticable dans l'exécution. Il en résulte également que l'essai que le sieur Guyot propose de faire de son pont seroit très dispendieux et exigeroit une somme presque triple de celle qui suffiroit pour construire un pont suivant les vrais principes de construction. M. Perronet finit par observer qu'en reconnoissant combien le sieur Guyot est éloigné d'avoir la connoissance nécessaire pour projeter ou exécuter un pareil ouvrage, on ne peut néanmoins s'empêcher de rendre justice à son zèle et à son activité. Il ajoute que le modèle en bois de son pont a dû lui coûter beaucoup de soins et de temps, et que ces considérations doivent lui mériter les bontés de M. le Contrôleur général. On ne peut, à cet égard, que s'en rapporter à ce que le Ministre jugera à propos de faire en faveur du sieur Guyot. M. le Contrôleur général a décidé, le 6 décembre dernier, qu'il n'y avoit rien à faire sur ce mémoire. Depuis ce temps, le sieur Guyot s'est pourvu de nouveau et demande une récompense pour trois années de travail qu'il a employées à faire le projet dont il s'agit. Il est, en général, de la plus dangereuse conséquence de donner des récompenses à tous ceux qui, sans mission, s'ingèrent de composer des projets, surtout lorsqu'en définitive ces projets ont été reconnus impraticables ; mais, au cas particulier, M. le Contrôleur général croit se rappeler, à ce qu'il paroît, que le sieur Guyot a été encouragé en sa présence par M. le baron de Breteuil à s'occuper du projet qu'il a fait depuis. D'après cette circonstance, il pourroit sembler juste de lui accorder une gratification une fois payée sur le Trésor royal. M. le Contrôleur général est supplié de faire connoître ses intentions à cet égard.

De la main de M. de Calonne : Bon pour 600 livres.

(Arch. nat., O[1] 269, p. 57.)

1. Directeur général des Ponts et chaussées.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1896.

Statuts de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 6
Règlement intérieur 9
Liste des membres au 1er janvier 1896. 11
Liste des membres du Conseil d'administration 30
Composition du Bureau et des Comités 31, 122
Jours des séances 32
Assemblée générale. 97
Compte-rendu des séances . . . 33, 34, 65, 67, 122, 123, 129, 177, 179
Bibliographie 92, 175

COMMUNICATIONS.

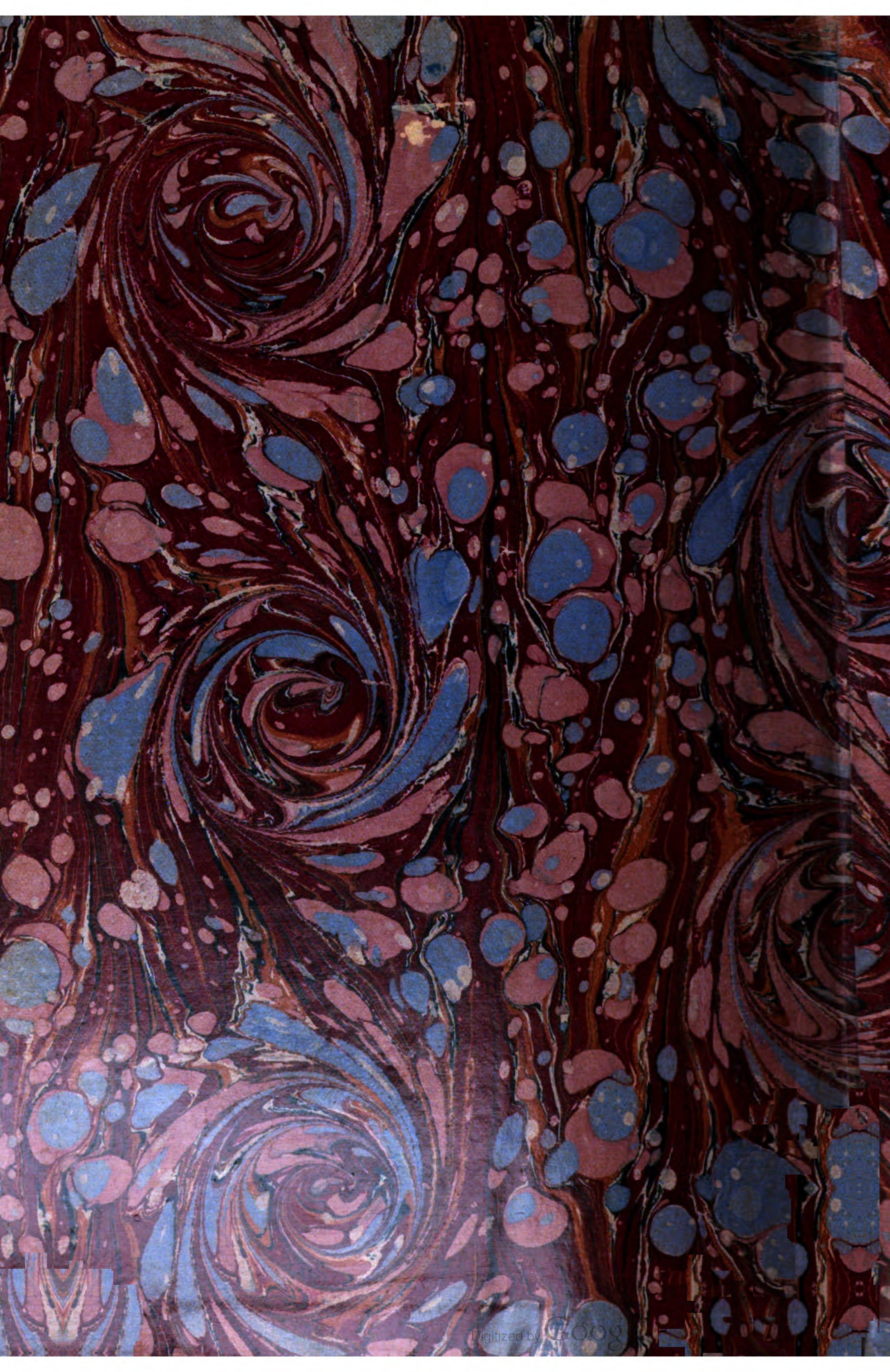
De M. A. Dufour sur le lutrin du temple de Corbeil 34
De M. A. Babeau sur les religieux à Paris en 1790 34
De M. A. Dufour sur le prieur de Saint-Jean-de-l'Ermitage de Corbeil 35
De M. Sourdat relative à des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'ancien château d'Avon 65
De M. Georges Villain sur le sol naturel et le marais de la rive droite de la Seine 66
De M. Edgar Mareuse au sujet de la conservation de l'ancienne église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs 68
De M. A. Dufour sur une poutre sculptée de l'ancienne auberge de la *Coupe-d'Or*, à Corbeil. 68
De M. Ch. Tranchant sur les bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine de Paris 123
De M. Joseph Depoin sur Bechardus ou Buchardus, comte de Paris en 788 et 816. 123
De M. H. Omont sur la messe grecque de saint Denys 123

VARIÉTÉS.

Note sur un censier de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris de l'année 1276; par L. Delisle 35
La vie de collège à Paris au XVIe siècle; note sur la *Micropaedia epistolaris* de Guill. Houvet (1508); par P. Lacombe. 40
Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe siècle (1498-1600), suite et fin; par Ernest Coyecque . . . 44
Paris jugé par la province; extraits de la correspondance adressée

au consulat de Lyon par les députés de cette ville à la cour (1595-1645); publiés par G. Fagniez. 51
Houdon et le duc de Weimar, Charles-Auguste; par Ch. Joret . . 61
Une banque de France en 1608; par G. Fagniez 69
Crocodile empaillé montré par un Vénitien à Paris au xvie siècle; communication de M. A. Tuetey. 76
Portraits de Louis XIV peints par Antoine Benoist et conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale; par H. Omont 77
Les jeux instructifs concernant Paris et imités du jeu de l'oie; par A. Babeau 80
Procès-verbal d'apposition de scellés chez Greuze après son divorce (1793); publié par M. Barroux. 84
La rue des Bordeaux à Charenton; par P. Perrot 90
Réfection des ponts de l'Isle-Adam; document publié par F. Mazerolle 124
Programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1897. 130
Un *Civis Parisius* dans une inscription de Bordeaux; par C. Jullian 132
Quelques documents sur les Petit, libraires parisiens, et leur famille; par Ph. Renouard 133
Notes d'une bourgeoise de Paris (1745-1760); publiées par L. Lazard 154
Le Louvre jugé par un Espagnol en 1783; par A. Babeau . . . 158
Inventaire sommaire de la collection de dom Poirier, conservée à la Bibliothèque nationale; par L. de Grandmaison 161
Lettres-patentes pour la construction de l'église Saint-Philippe-du-Roule (1766); communication de M. le vicomte de Grouchy . . 173
Deux visites royales à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1764-1771); par M. Tourneux. 177
Le chapiteau d'Antoine Raguier et ses maisons de la rue des Blancs-Manteaux; par Charles Sellier. 190
Charte inédite de Philippe-Auguste en faveur de Pierre Mauvoisin (1197); publiée par H. Omont 198
Oronce Finé et le collège fondé à Paris par Pierre Baquelier, de Grenoble (1534-1542); par H. Omont. 198
Transport de Blois à Paris des collections de Gaston d'Orléans (1670); document publié par H. Omont 200
Un musée de figures de cire au xviie siècle; document publié par H. Omont. 201
Projet du pont Louis XV (1786); document communiqué par M. A. de Boislisle 203

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.




YD 18745
43
223866
536c
Paris
DC 701
S5
v.23-24
Digitized by Google

